



Commission 4

« Organisation territoriale et relations extérieures »

Rapport sectoriel 401

Région

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport préliminaire « Relations extérieures et rapports avec la région » (17.11.2009).

Annexe 2 : Mémorial de la séance plénière de l'Assemblée constituante du 17.11.2009.

Annexe 3 : Procès-verbal de l'audition publique « Genève, centre de la région : un atout ? », 08.09.2009.

Annexe 4 : Carte de l'agglomération.

Annexe 5 : Projet d'agglomération, cahier annexe 2 : « Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».

30 avril 2010



ASSEMBLÉE CONSTITUTANTE
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Commission 4 « Organisation territoriale et relations extérieures »

Relations extérieures et rapports avec la région

Rapport préliminaire

Assemblée plénière du 17 novembre 2009

Carine Bachmann, présidente
Jean-François Rochat, rapporteur
Yves Lador, rapporteur

Genève, le 27 octobre 2009

Sommaire

1	Introduction	4
2	Méthode et calendrier de travail	5
2.1	Organisation générale des travaux	5
2.2	Auditions	5
2.3	Audition publique et débat « Genève, centre de la région : un atout ? »	6
2.4	Formulation des thèses.....	6
3	Analyse de la situation et des enjeux	8
3.1	Identification préliminaires des enjeux par les commissaires	8
3.1.1	Quels secteurs d'activités ont une dimension régionale ?	8
3.1.2	Quelle cohérence des structures régionales ?	8
3.1.3	Quel contrôle démocratique ?	8
3.1.4	Quelle ouverture à la population et à la société civile ?	8
3.2	Approfondissement de l'analyse de la situation à travers les auditions	9
3.2.1	Particularité de la situation frontalière dès 1815.....	9
3.2.2	Le millefeuille juridique et institutionnel	9
3.2.3	Le Comité régional franco-genevois (CRFG)	10
3.2.4	Le Projet d'agglomération	10
3.3	Bases juridiques	12
3.3.1	Constitution genevoise	12
3.3.2	Accords de coopération intercantonale	12
3.3.3	Constitution suisse.....	12
3.3.4	La coopération transfrontalière : l'Accord de Karlsruhe	12
3.3.5	Droit communautaire européen	13
3.4	Inscription dans la Constitution	13
3.4.1	Les principes	13
3.4.2	Les compétences	14
4	Thèses provisoires.....	15
4.1	Motivations et objectifs	15
4.1.1	Motivations.....	15
4.1.2	Objectifs partagés par la commission.....	15
4.2	Remarques préliminaires	16
4.3	Relations extérieures	16
4.3.1	Généralités.....	16
4.3.2	Compétences et exigences	17
4.4	Affaires régionales	18
4.4.1	Généralités.....	18
4.4.2	Compétences et exigences	18
4.4.3	Institution régionale	19
4.4.4	Participation et information	20
5	Conclusion	22
	Annexe 1 : Liste des membres de la commission.....	23
	Annexe 2 : Recensement des objets de la commission	24
	Annexe 3 : Cartes du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise	26

1 Introduction

Ce rapport préliminaire de la Commission 4 « Organisation territoriale et relations extérieures » présente les éléments de débat et l'état de la réflexion de la commission concernant les relations extérieures et les rapports de Genève avec la région. Son objectif est d'informer en premier lieu les autres membres de la Constituante de l'avancement des travaux de la commission 4 pour permettre un débat d'orientation en plénière. Plus largement, ce rapport intéressera toutes les personnes ou organisations concernées par les questions régionales ou simplement intéressées par l'avancement des travaux de notre Assemblée. Dans un esprit de transparence et d'ouverture cher à la commission, il constitue également une base à la discussion avec la population et les acteurs de la société civile.

La commission 4 « Organisation territoriale et relations extérieures » a été installée le 8 avril 2009. Elle compte 17 membres (voir annexe 1) et est présidée par Mme Carine Bachmann avec M. Marco Föllmi comme Vice-président. Le présent rapport se réfère aux séances de la commission qui se sont déroulées entre le 21 avril et le 30 juin 2009. Durant cette période, la commission s'est réunie à onze reprises, à raison de trois ou quatre heures par semaine.

La commission a également organisé, le 8 septembre 2009, une audition publique suivie d'un débat avec des représentants du Canton de Vaud et de la France voisine sur le thème « Genève, centre de la région : un atout ? »

Il est important de noter que les thèses présentées dans ce rapport sont dites **préliminaires** et, en conséquence, *provisaires*. Plusieurs éléments, provenant notamment d'autres commissions, devront encore être pris en compte, avant la mise au point de propositions d'articles constitutionnels traitant des relations extérieures et des rapports avec la région.

Finalement, dans un souci de cohérence, la commission va reconsidérer en mars 2010 les thèses concernant les relations extérieures et les rapports avec la région à la lumière de ses considérations concernant l'organisation territoriale et la Genève internationale. Les trois thèmes sont en effet fortement interdépendants et, dans un souci de pertinence, les propositions de la C4 devront tenir compte de cette transversalité.

Ce rapport préliminaire est composé de trois parties : une courte description de la méthode de travail de la commission (chapitre 2) ; l'analyse de la situation actuelle et le décryptage des enjeux (chapitre 3) et la présentation argumentée des thèses provisoires (chapitre 4). Enfin, la conclusion (chapitre 5) présente les points spécifiques que la commission 4 souhaite soumettre à l'examen de l'Assemblée plénière du 17 novembre 2009.

2 Méthode et calendrier de travail

2.1 Organisation générale des travaux

La commission a d'abord procédé à un recensement détaillé des objets entrant dans le champ de sa thématique¹ (voir annexe 2). Puis elle a décidé de subdiviser ses objets d'étude en trois grands thèmes et de les aborder dans l'ordre qui suit :

- 1 Les relations extérieures et les rapports avec la région (du 26 mai au 20 juin 2009) ;
- 2 L'organisation territoriale (du 18 août jusqu'aux vacances de février 2010) ;
- 3 La Genève internationale (après les vacances de février 2010 jusqu'à mi-mars)

La commission a ensuite consacré trois séances (5, 12 et 19 mai 2009) à l'exploration transversale² des trois thèmes par les commissaires. Pour chaque thème, un groupe de commissaires a procédé à une analyse de la situation actuelle et a identifié quelques enjeux pour le futur³. L'examen et la discussion de ces travaux préparatoires en commission a abouti à une première appréciation des problématiques et des enjeux à traiter par la commission (annexe 5). Elle a également orienté le choix des auditions pour la première thématique, les relations extérieures et le rapport de Genève avec la région.

2.2 Auditions

Pour mieux comprendre les enjeux et connaître les positions et les attentes de différents acteurs de la politique régionale, la commission a choisi d'entendre les personnalités et organisations suivantes :

- Mme Nicole Surchat-Vial, Cheffe du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;
- Mme Michèle Tranda, architecte-urbaniste et auteure d'une récente étude sur l'état et les défis de la coopération transfrontalière franco-suisse ;
- M. Frédéric Duvinage, Directeur de l'administration de l'Eurodistrict trinational de Bâle ;

¹ Sur la base d'un travail préparatoire effectué par M. François de Planta.

² Une note méthodologique a été élaborée par M. Franck Ferrier : « Paradigme pour faciliter une approche simultanée de nos trois thèmes », 28 avril 2009.

³ *Analyse de la situation des communes*, M. Marco Föllmi, en collaboration avec M. François de Planta ; *Genève dans son contexte régional*, M. Jean-François Rochat, en collaboration avec M. Yves Lador et Mme Janine Bézaguet ; *Les enjeux de la Genève internationale pour la constitution du canton*, M. Antoine Maurice, en collaboration avec Mme Marguerite Contat-Hickel et M. Raymond Loretan.

- Prof. Nicolas Levrat, Directeur de l'Institut européen de l'Université de Genève, spécialiste du droit transfrontalier ;
- M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire ;
- MM. Alain Rouiller, Président du Conseil lémanique pour l'environnement CLE et Bernard Comoli, Responsable de la Coordination économique et sociale transfrontalière CEST.

La période des auditions s'est étendue sur trois séances (26 mai, 2 et 16 juin).

2.3 Audition publique et débat « Genève, centre de la région : un atout ? »

Outre ces auditions internes, la commission a organisé le 8 septembre 2009 une audition publique suivie d'un débat afin de prendre acte des expériences et des attentes des autorités des régions voisines. Cette audition publique – la première de la Constituante genevoise – a eu lieu à Thônex, commune qui a gracieusement mis sa salle des fêtes à disposition de la Constituante. C'est d'ailleurs dans cette commune du Canton de Genève que se trouve le centre géographique de la région franco-valdo-genevoise telle que définie par le projet d'agglomération.

Les personnalités suivantes ont été auditionnées:

- M. Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du district de Nyon
- M. Christian Dupessey, Maire d'Annemasse
- M. François Meylan, Maire de Ferney-Voltaire
- M. Claude Haegi, Président de la Fondation européenne pour le développement durable des régions FEDRE

Leurs interventions ont porté essentiellement sur trois thèmes :

- 1 La « centralité » de Genève au regard de leurs expériences quotidiennes de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- 2 Les améliorations à apporter aux formes de collaboration actuelles
- 3 Les moyens à inventer pour que les habitants s'approprient la région transfrontalière

Le débat qui a suivi les exposés des personnalités auditionnées a été modéré par M. Jean-François Mabut, journaliste à la Tribune de Genève.

2.4 Formulation des thèses

La commission a débuté le travail de formulation des thèses sur les relations extérieures et la région le 9 juin 2009 et y a consacré trois séances en tout (le 9, 23 et 30 juin 2009). Ce travail

s'est fait en plusieurs étapes qui ont été préparées par M. Jean-François Rochat, en collaboration avec M. Yves Lador et Mme Janine Bézaguet.

Dans un premier temps, et sur la base des auditions et du débat exploratoire mené par la commission, ce groupe a formulé neuf questions fondamentales sur lesquelles il a souhaité que la commission se prononce. Les réponses apportées à ces questions ont permis de mieux cerner les orientations générales que les commissaires souhaitaient donner aux thèses, faire émerger des convictions communes, et identifier certaines divergences au sein de la commission.

Dans un deuxième temps, les commissaires ont été invités à formuler des propositions de thèses concernant les relations extérieures et la région. Cet appel a été largement suivi et a donné lieu à la présentation d'une quarantaine de thèses qui ont servi de base à la réflexion commune.

Dans un troisième temps, le responsable thématique, M. Jean-François Rochat, a procédé à la synthèse de cette importante « matière première », proposant une douzaine d'idées-forces regroupées en quatre grands chapitres: dispositions générales ; rôles du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ; institutions régionales ; information et participation. Le choix des thèses provisoires présentées dans ce rapport s'est fait à partir de ce travail de synthèse⁴.

⁴ Le tableau est à accessible sur le site web de la Constituante www.constituante-ge.ch.

3 Analyse de la situation et des enjeux

3.1 Identification préliminaires des enjeux par les commissaires

Pour aborder les rapports de Genève avec la région qui l'entoure, le groupe de préparation thématique, comprenant M. Rochat, M. Lador et Mme Bezaguet, a élaboré un document et un tableau présentant les bases juridiques et les organismes de la coopération transfrontalière. Sur cette base, la discussion exploratoire en Commission a permis de dégager les premiers enjeux suivants :

3.1.1 Quels secteurs d'activités ont une dimension régionale ?

Des activités comme la mobilité, l'environnement, l'aménagement, la santé, le logement ou encore la culture et la formation ont une dimension régionale. L'impact et la nature régionale des projets développés dans ces domaines devraient être mieux évalués et intégrés.

3.1.2 Quelle cohérence des structures régionales ?

Un nombre important d'organismes sont impliqués dans la coopération régionale. Ils réunissent des partenaires différents, pour des mandats et des zones à géométries variables, pouvant se superposer. La compréhension et la « lisibilité » de ce qui se fait au niveau régional n'est dès lors pas facile, d'où le besoin d'avoir d'une meilleure cohérence institutionnelle.

3.1.3 Quel contrôle démocratique ?

Qui décide quoi ? Comment les décisions sont-elles préparées ? A qui rendre des comptes ? Les exécutifs sont les premiers acteurs de cette coopération régionale, à commencer par celui du canton. Quel est alors le poids du législatif, ainsi que celui du peuple ? La question se pose aussi pour le rôle des communes.

3.1.4 Quelle ouverture à la population et à la société civile ?

Les processus régionaux sont initiés par le haut et les citoyennes et citoyens participent peu à leur élaboration. Pour des questions peut-être complexes, mais qui concernent son quotidien, il semble nécessaire de mieux faire participer la population au processus de décision. Avec les possibilités de recours existant chez nous, l'incompréhension peut vite engendrer des blocages.

3.2 Approfondissement de l'analyse de la situation à travers les auditions

A partir de ce premier examen, les auditions ont permis d'approfondir la compréhension de la situation, en apportant les éléments qui suivent.

3.2.1 Particularité de la situation frontalière dès 1815

Il a été rappelé que la configuration juridique et institutionnelle actuelle de la région genevoise provient de structures qui se sont ajoutées les unes aux autres depuis 1815, quand les zones franches ont été créées pour compenser la particularité géographique de Genève. Dès la création du canton, sa vie économique est caractérisée par ses liens à des flux transfrontaliers et par une élaboration de solutions pour s'adapter à une dimension territoriale en constante évolution.

3.2.2 Le millefeuille juridique et institutionnel

Ceci explique ce que certains appellent le « millefeuille institutionnel » de la région. Il n'est pas facile à simplifier, vu les zones variables de coopération et les différences de structures et de compétences entre les entités cantonales et nationales.

Ainsi la centralisation n'est pas la même de part et d'autre de la frontière. La faiblesse des compétences communales et leur concentration dans les mains du canton, rendent Genève plutôt centralisatrice face aux pouvoirs réels des communes françaises. Par contre, certaines décisions vues ici comme locales relèvent en France de l'Etat central. Il n'y a donc pas toujours le même nombre d'interlocuteurs, ni les mêmes niveaux de compétences décisionnelles de part et d'autre de la table des négociations, suivant le sujet à discuter.

La coopération transfrontalière doit composer avec le fait que le droit public, qui définit les relations des autorités entre elles et avec les administrés, est par nature un droit national, fondé sur le principe de la territorialité. Ceci signifie que chaque Etat peut agir sur son territoire, mais ne peut exiger qu'un Etat voisin s'adapte à sa propre situation. Le droit transfrontalier est donc un droit encore en émergence, dépendant des compétences que les Etats nationaux décident de lui attribuer.

Plusieurs défis, issus du contexte actuel, caractérisent la coopération transfrontalière. Pour le financement de projets régionaux, la Suisse a opté pour la « nouvelle politique régionale » de la Confédération. Il y a donc désormais deux systèmes parallèles qui ne sont pas exactement en phase. En France, le « Comité pour la réforme des collectivités locales », présidé par l'ancien Premier Ministre M. E. Balladur, a présenté en mars 2009 des propositions qui pourraient profondément modifier les structures et les compétences des partenaires français de la région. Enfin, le droit communautaire de l'Union Européenne a un impact grandissant sur les affaires régionales, ce qui, de l'avis de certains, n'est pas sans danger pour les structures suisses. En comparaison avec le droit classique de la coopération transfrontalière, le droit communautaire semble extrêmement efficace. Il y a donc un risque

que certains enjeux glissent des mains des Suisses pour être repris par Bruxelles.

3.2.3 Le Comité régional franco-genevois (CRFG)⁵

Parmi tous les organismes travaillant sur les questions transfrontalières, le Comité régional franco-genevois (CRFG) joue un rôle prépondérant. Il a été fondé, en 1973, suite à l'Accord entre la France et la Suisse sur la rétrocession des fonds frontaliers. Sa direction opérationnelle est composée pour la France, du préfet de Rhône-Alpes, et pour la Suisse, d'un Conseiller d'Etat genevois. Ses commissions thématiques sont co-présidées, du côté suisse, par le Conseiller d'Etat genevois du Département concerné et, côté français, soit par un Conseiller général de l'Assemblée du département, soit par un préfet. Ces commissions travaillent sur la culture, l'éducation et les sports ; l'emploi et la formation professionnelle ; la santé, les droits et la cohésion sociale ; les déplacements, la sécurité et la réglementation générale ; le logement et l'environnement ; l'aménagement du territoire.

Depuis sa création, le CRFG a évolué, en formalisant sa concertation avec le Conseil du Léman, créé en 1987 par Genève, Vaud, le Valais, l'Ain et la Haute-Savoie et en s'ouvrant à la Région Rhône-Alpes, aux communes françaises regroupées au sein de l'Association régionale de coopération des collectivités du Genevois (ARC) et enfin, au Canton de Vaud, au titre plus précis du District de Nyon. Il a aussi progressivement associé la société civile à ses travaux. En 2006 le Comité de pilotage du Projet d'Agglomération a été intégré et deviendra une de ses commissions.

Toutes les personnes auditionnées ont souligné le rôle du CRFG et ses améliorations progressives. Toutefois, des regrets ont été formulés quant à son manque de « publicité » et de rapports directs avec la population, ses lourdeurs, le poids des « techniciens » dans les discussions et surtout les articulations encore insuffisantes avec les élus des législatifs, avec les communes et avec les différents secteurs de la société (partenaires sociaux, associations, etc).

3.2.4 Le Projet d'agglomération⁶

A plusieurs reprises la dynamisation de la coopération régionale par le lancement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise a été mise en évidence. Pour de nombreux acteurs, cette coopération n'est désormais plus la même. Elle a été intensifiée par ce projet et certains blocages ont été dépassés.

Le Projet d'agglomération n'est pas issu d'une élaboration institutionnelle, mais de la formulation d'un projet permettant d'avoir accès à un financement fédéral, couplant la politique fédérale des agglomérations et celle des fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération. Il a ensuite été intégré au CRFG. Ce Projet d'agglomération comprend le canton de Genève, le district de Nyon et les Communautés de Communes françaises périphériques, regroupées au sein de l'ARC (l'Association Régionale de Coopération des

⁵ <http://www.crfginfo.org/>

⁶ http://www.projet-agglo.org/index_fr.html. Voir carte annexe 3

collectivités du genevois), pour pouvoir dialoguer d'une seule voix avec Genève dans le cadre du Projet d'agglomération.

Depuis la signature de la Charte du Projet d'agglomération en 2007, les partenaires français ont élargi le périmètre de l'ARC, en y incluant la ville de Thonon, la Communauté de Communes de Faucigny Glières et la Communauté de Communes du Pays Rochois. Ces Communautés de Communes représentent moins le périmètre fonctionnel que le périmètre politique de l'agglomération, car les communes y adhèrent sur le principe du volontariat. L'ARC a toutefois décidé de cesser son élargissement afin de consolider son périmètre de coopération.

Le Projet est dirigé par un Comité de pilotage politique, constitué de 9 partenaires français et de 9 partenaires suisses. L'équipe de projet, qui épaula ce Comité, est basée sur trois sites. A Ambilly, elle s'occupe des volets « participation, communication et coordination », à Genève et à Nyon, elle regroupe des ingénieurs, des architectes et des urbanistes en charge de la planification spatiale.

Le Projet a pour objectif de permettre une action publique forte et coordonnée entre les deux Etats de chaque côté de la frontière, afin de maintenir et de favoriser la qualité du cadre de vie et de permettre un pilotage politique coordonné, répondant aux enjeux transfrontaliers que sont la mobilité, la crise du logement, l'étalement urbain, l'impact sur l'environnement, la santé, la formation, la culture et l'agriculture.

Sa stratégie comporte un volet « schéma d'agglomération », basé sur une organisation territoriale compacte et multipolaire, avec des pôles régionaux reliés par une armature de voies de communication et de transports publics. Chaque axe de communication ouvre un «Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération» (PACA), développé par des études de faisabilité et des discussions avec les populations locales et les associations, pour vérifier la pertinence des options du Projet. Les élus des communes conduisent les travaux et organisent des séances d'information publique. Ces études serviront aussi à la révision du Plan directeur cantonal. L'autre volet porte sur les « services à la population ». Il concerne la santé, la culture, l'économie, l'agriculture et est constitué de projets concrets précisant qui porte l'action, qui la finance, quand les projets seront réalisés.

Pour réussir à convaincre pleinement la Confédération, dans le cadre d'une sélection très serrée, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a eu comme atouts la force institutionnelle donnée par la Convention entre l'Etat français et les partenaires genevois (dont ne jouissent pas les 30 autres projets d'agglomération suisses), l'inclusion des questions d'infrastructure dans leurs dimensions sociales, avec les partenaires concernés, et sa démarche participative.

3.3 Bases juridiques

3.3.1 Constitution genevoise

Il n'y a rien sur la région dans la Constitution actuelle, si l'on excepte les dispositions sur la compétence du Conseil d'Etat en matière de relations extérieures et sur la compétence du Grand Conseil de conclure des traités.

3.3.2 Accords de coopération intercantonale

Les cantons de Vaud et de Genève ont développé depuis longtemps des accords et des conventions de coopération dans des domaines divers, comme la santé, la statistique ou les transports. Le 2 avril 2009, les deux Conseils d'Etat ont adopté un protocole d'accords sur les infrastructures d'importance suprarégionale, qui pousse cette coopération plus loin, puisque les deux cantons décident de défendre ensemble certains dossiers devant la Confédération.

3.3.3 Constitution suisse

Comme le développement institutionnel le démontre, le canton peut discuter directement avec des autorités du pays voisin. C'est l'article 56 de la Constitution fédérale qui précise les compétences des cantons dans ce domaine :

Art. 56 - Relations des cantons avec l'étranger

1. Les cantons peuvent conclure des traités avec l'étranger dans les domaines relevant de leur compétence.
2. Ces traités ne doivent être contraires ni au droit et aux intérêts de la Confédération, ni au droit d'autres cantons. Avant de conclure un traité, les cantons doivent informer la Confédération.
3. Les cantons peuvent traiter directement avec les autorités étrangères de rang inférieur; dans les autres cas, les relations des cantons avec l'étranger ont lieu par l'intermédiaire de la Confédération.

3.3.4 La coopération transfrontalière : l'Accord de Karlsruhe⁷

Pour la coopération transfrontalière de la Suisse, l'Accord quadripartite de Karlsruhe de 1996, issu du droit transfrontalier du Conseil de l'Europe⁸, en fournit la base actuelle. Il précise que les autorités infra-étatiques (canton de Genève, départements français, communes, groupements de communes par exemple) peuvent collaborer uniquement dans

⁷ Accord de Karlsruhe, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux – conclu le 23 janvier 1996 entre la République fédérale d'Allemagne, la République française, le Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil fédéral suisse agissant au nom des cantons de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie et du Jura et entrés en vigueur pour Genève le 1^{er} juillet 2004.

⁸ Le Conseil de l'Europe a joué un rôle capital dans le développement du droit fondant la coopération transfrontalière, avec l'adoption de la Convention-cadre de Madrid du 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et ses deux Protocoles additionnels. La Suisse a ratifié cette convention, comme ses cinq pays limitrophes.

leurs domaines de compétences communs tels qu'ils sont définis par le droit national (art. 3). L'article 4 §4 précis aussi qu'un accord de coopération « ne peut avoir pour effet de modifier ni le statut, ni les compétences des collectivités territoriales ou organismes publics locaux qui y sont parties ».

L'Accord a permis la création de Groupement locaux de coopération transfrontalière – GLCT⁹ (ou dans la terminologie genevoise, un Organisme de Coopération Transfrontalière- OCT). Ils ne concernent que les autorités infra-étatiques, excluant la participation des Etats. Jusqu'à présent, les GLCT créés l'ont été de droit français, car seul ce droit le prévoyait. A Genève, un droit genevois a été mis sur pied, applicable à des organismes de coopération transfrontaliers. Ainsi Genève s'apprête à créer le premier organisme de ce type, de droit genevois¹⁰.

3.3.5 Droit communautaire européen

Un autre type d'organisme relevant du droit communautaire européen pourrait venir compléter ces dispositifs : le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), qui intègre lui, les Etats¹¹. Pour l'instant il exige qu'un minimum de deux pays membres de l'Union Européenne en fasse partie, ce qui ne concerne pas notre région, mais il pourrait y avoir une évolution.

3.4 Inscription dans la Constitution

Il est donc possible d'inscrire une ou des dispositions concernant la région dans la Constitution. Elles peuvent concerner :

- 1 les principes de la coopération ;
- 2 les compétences des autorités (parlement, Conseil d'Etat...) ;
- 3 les domaines de coopération (transports, protection de l'environnement, énergie, et autres.

3.4.1 Les principes

La constitution qui a été le plus loin dans la définition des principes de la coopération transfrontalière est celle de Bâle-Ville, modifiée en 2005. Elle demande la création d'institutions communes et la compensation des charges (rétrocession fiscale), elle cherche à obtenir l'harmonisation des législations avec les pays voisins et elle demande la garantie

⁹ Trois « groupements locaux de coopération transfrontalière » (GLCT) existent déjà. Ils concernent :

- l'assainissement des eaux usées du pays de Gex ;
- le téléphérique du Salève ;
- diverses lignes de transports publics transfrontaliers.

¹⁰ Loi (10095) relative aux organismes de coopération transfrontalière adoptée par le Grand Conseil le 14 novembre 2008

¹¹ Règlement n°1082/2006, publié au JOUE du 31 juillet 2006

des droits de participation démocratique¹².

3.4.2 Les compétences

En ce qui concerne les compétences des autorités, le contrôle parlementaire des décisions concernant les « relations extérieures des cantons » peut prendre différentes voies :

- Un contrôle parlementaire (voire populaire) a posteriori par la ratification.
- Un contrôle parlementaire a priori par l'élaboration du mandat.
- Un contrôle parlementaire continu par l'information.
- Une participation parlementaire intégrée par le biais d'un organe délibératif commun.

Pour cette dernière voie, il faut rappeler que l'Accord de Karlsruhe stipule que ce genre de coopération ne peut prévoir de pouvoir de réglementation. Chaque partie doit passer devant ses organes propres pour adapter sa législation ou ses pratiques. Un tel organe délibératif pourrait n'avoir ainsi aucun pouvoir.

¹² § 3 de la Constitution de Bâle-Ville :

1 Les autorités du canton de Bâle-Ville œuvrent à l'intensification de la collaboration dans la région. En vue de l'accomplissement de tâches communes ou de tâches régionales, elles collaborent avec les autorités d'autres cantons, notamment avec celles du canton de Bâle-Campagne, ainsi qu'avec les autorités des communes de l'agglomération et de la région du Rhin Supérieur.

2 Les autorités du canton de Bâle-Ville s'efforcent de conclure des conventions avec d'autres autorités, suisses ou étrangères, dans l'agglomération et dans la région, de créer des institutions communes et de régler la compensation des charges.

3 Dans le cadre de leur collaboration avec les collectivités territoriales de la région, elles cherchent à obtenir une harmonisation des législations.

4 Les droits de participation démocratiques doivent être garantis.

4 Thèses provisoires

Toutes les personnes auditionnées ont reconnu qu'il pouvait y avoir un intérêt à inscrire les questions régionales dans la Constitution. Il a toutefois été rappelé qu'on peut affirmer une volonté de collaboration pour soi-même, mais qu'on ne peut pas imposer des structures de participation aux autres. Il faut savoir respecter la culture politique des voisins, d'autant que Genève pourrait être perçue comme "arrogante". L'Assemblée constituante n'écrivant pas la constitution de la région, la Constitution genevoise ne peut dire que ce que les Genevois sont disposés à faire.

4.1 Motivations et objectifs

4.1.1 Motivations

L'une des raisons d'inscrire de telles dispositions dans la Constitution, a-t-il été souligné, est que la question régionale concerne la vie quotidienne. Il faut se rappeler qu'il y a, en une seule journée, 500 000 passages de la frontière (c'est comme si l'ensemble du canton se déplaçait une fois par jour !). 35% de ces passages s'effectuent avec le canton de Vaud, 20% avec le Pays de Gex et 45% avec la Haute-Savoie. Le travail est le motif principal de ces déplacements (59%), mais d'autres motifs comme les loisirs ou les achats ne sont pas négligeables.

En matière de mobilité, d'aménagement, d'attraction économique et de logement, il existe de grands déséquilibres, dont tous les partenaires de la région souffrent. Il faut donc pouvoir réduire la différence entre l'échelle des espaces « vécus » (par les citoyens ou les entreprises) et les périmètres administratifs. La région est donc le lieu où sont prises une grande partie des décisions importantes pour le canton de Genève et son agglomération. .

4.1.2 Objectifs partagés par la commission

L'inscription de dispositions sur la région devrait avoir pour objectif d'éviter une région à deux vitesses avec un écart se creusant entre riches et pauvres. Il s'agit de réduire les inégalités, sans pour autant porter atteinte à l'environnement, comme le prescrit le développement durable.

Ces dispositions devraient assurer que la collaboration transfrontalière soit inscrite dans le long terme. Celle-ci, en effet, est encore très contractuelle et donc tributaire du portage politique d'un petit nombre de personnes motivées.

Elles devraient permettre de consolider la coopération entre les exécutifs et de rassembler les élus des différents niveaux intéressés, (qui sont ceux qui souvent prennent les décisions en bout de procédure), ainsi que les partenaires sociaux et les représentants du monde associatif.

Elles devraient aussi assurer une meilleure communication avec les citoyens, en améliorant l'information et la compréhension de la région et en garantissant des procédures claires de concertation. On pourrait aussi envisager la création d'une instance destinée à faire le recensement des "doléances" des usagers de la région.

4.2 Remarques préliminaires

Dans l'élaboration de ces thèses, après avoir passé en revue l'état actuel des relations de Genève avec ses voisins, et le fonctionnement des institutions existantes (CRFG, Projet d'agglomération, etc.), la commission a eu pour objectifs de :

- donner une base constitutionnelle aux relations extérieures de Genève avec la Confédération, les autres cantons et les régions voisines.
- introduire dans la constitution des articles qui sont en accord avec les pratiques et institutions existantes, dont on apprécie la qualité du travail.
- ne pas proposer des éléments trop limitatifs et contraignants, qui pourraient gêner l'évolution de ces relations extérieures et des institutions qui leur sont liées, au regard de l'évolution du cadre juridique Suisse et Européen.

Les thèses présentées ci-dessous ont été regroupées selon une logique différente sans doute de leur intégration dans le texte constitutionnel. Les thèses 1 à 4 se rapportent aux relations extérieures de la République et canton de Genève, les thèses 5 à 9 aux affaires régionales.

Les thèses 1 et 5 ainsi que la thèse 6 qui s'inspire de l'art 3 (aliéna 2-4) de la Constitution de Bâle-Ville sont en fait des dispositions générales, qui concernent également la commission 1. Les thèses 2, 3 et 4 relatives à l'organisation de l'autorité cantonale sont aussi du ressort de la commission 3. Les autres thèses devraient figurer dans un chapitre spécifique consacré aux affaires régionales.

4.3 Relations extérieures

4.3.1 Généralités

Thèse 1

La République et Canton de Genève collabore avec la Confédération, les autres cantons et les régions voisines. Elle est ouverte à l'Europe et au monde.
--

Cette formulation couvre toutefois également la coopération qui pourrait se développer avec des régions au-delà de nos frontières directes, que ce soit dans le cadre de l'Union européenne, d'autres organisations multilatérales ou des relations bilatérales de la Suisse avec tout autre Etat du monde.

D'autres dispositions seront élaborées par la commission concernant la "Genève internationale". Des ajustements seront ensuite nécessaires pour assurer la cohérence de

l'ensemble.

La commission a rejeté l'expression "collaboration avec la région". En effet, Genève en fait elle-même partie. D'autre part, l'interprétation du terme "région" n'est pas la même, de part et d'autre de la frontière.

On souligne que "l'Europe" et "le monde" ne sont pas des entités politiques, et que les relations entre Etats ou avec l'Union européenne sont du ressort de la Confédération, ainsi que des cantons dans les domaines relevant de leur compétence (art. 56 de la constitution fédérale).

La commission propose d'autre part de souligner l'esprit de solidarité et d'ouverture au monde dans la constitution, mais dans les dispositions générales.

4.3.2 Compétences et exigences

La commission a jugé important de définir dans la constitution les prérogatives respectives du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, dans la conduite des affaires extérieures.

Thèse 2

Le Conseil d'Etat conduit la politique extérieure de la République et Canton de Genève.

La conduite de la politique extérieure revient à l'exécutif, donc logiquement au Conseil d'Etat. L'expression "conduit la politique extérieure" souligne la responsabilité du pilotage, et l'aspect dynamique de cette politique.

Thèse 3

Les relations extérieures relèvent de la responsabilité d'un seul Conseiller d'Etat et département. Leur mise en œuvre se fait en étroite coopération avec les autres départements.

Un seul département, et un seul Conseiller d'Etat doivent assurer la coordination des différents aspects des relations extérieures. C'est donc ce Conseiller d'Etat qui assume au premier chef cette responsabilité.

Afin d'assurer une bonne visibilité politique (pour la population et pour nos partenaires extérieurs), il ne devrait pas y avoir de changement au cours d'une législature, d'où le lien avec un seul Conseiller d'Etat et département.

La commission aurait voulu ajouter à cette thèse le rattachement des relations extérieures à une Présidence du Conseil d'Etat, élue pour la totalité de la législature. Finalement la commission y a renoncé, parce qu'elle n'a pas eu le temps d'approfondir le sujet et parce que la question de la Présidence du Conseil d'Etat est du ressort de la Commission 3.

Thèse 4

Le Conseil d'Etat élabore un programme de législature concernant les relations extérieures soumis à l'approbation du Grand Conseil, qui en contrôle la mise en œuvre

Le rôle de pilotage est confié au Conseil d'Etat, sous contrôle du Grand Conseil. Ce dernier approuve un programme de législature présenté par le Conseil d'Etat, et assure le suivi de sa mise en œuvre. Ce qui n'ôte pas au Grand Conseil la possibilité de faire des propositions (projets de lois). Ce dernier est appelé aussi à se prononcer sur les incidences budgétaires de cette politique, et sur des accords ou conventions conclus par le Conseil d'Etat, qui peuvent être soumis à sa ratification.

Une variante consistant à charger le Grand Conseil de définir la politique régionale, le Conseil d'Etat assurant la mise en œuvre du programme, a été rejetée. Le Conseil d'Etat, peut avoir plus facilement, semble-t-il, une vue d'ensemble des questions régionales et il lui revient de négocier les accords ou les conventions avec les autres autorités régionales.

4.4 Affaires régionales

4.4.1 Généralités

Thèse 5

La République et Canton de Genève mène, en collaboration avec les acteurs publics et privés, une politique régionale qui a pour objectif un développement durable et équitable de la région franco-valdo-genevoise.

Le principe du développement durable figurera sans doute déjà dans les dispositions générales de la constitution; la commission a tout de même souhaité le citer dans cette thèse concernant plus spécifiquement le développement régional.

La nécessité d'un développement équitable a également été soulignée (répartition des logements et des places de travail, charges fiscales, etc.).

4.4.2 Compétences et exigences

Thèse 6

**La République et Canton de Genève/ le Conseil d'Etat négocie les accords et les traités, promeut l'harmonisation des législations et le règlement de la compensation des charges.
Les droits de participation démocratique doivent être garantis.**

Cette thèse reprend plusieurs éléments qui figurent dans la constitution bâloise.

Alinéa 1 : Dans la commission, le vote concernant l'harmonisation des législations (volonté figurant dans la constitution bâloise) a été très serré. Quel pourrait être le rôle de Genève

sur cette question? Comment ce genre d'intervention serait-il ressenti par ses voisins? La commission a souhaité soumettre ce problème à un juriste avant de se prononcer définitivement sur le maintien ou non de cette disposition..

Alinéa 2 : Pour la conclusion d'accords, de traités, de concordats, par exemple dans le cadre des accords de Karlsruhe (GLCT - Groupement local de coopération transfrontalière - Téléphérique du Salève, TPG), la commission a voulu préciser que les "droits de participation démocratique" doivent être garantis. Cette expression peut recouvrir notamment la consultation des différentes autorités concernées (Communes), les prérogatives des corps législatifs (budgets), les droits d'initiative et de référendum, les consultations et démarches participatives (telles qu'elles sont prévues par les accords internationaux et les directives fédérales), etc.

La formulation assez générale permet de tenir compte des situations différentes d'exercice des droits démocratiques entre Suisse et France (accords d'Aarhus). L'adoption de ce principe dans la constitution n'a pas recueilli l'unanimité des membres de la commission.

4.4.3 *Institution régionale*

Thèse 7

L'Etat et les communes promeuvent activement la création d'une institution régionale de concertation, permanente et renouvelable, dans les limites du droit international en vigueur.

La question de l'institution régionale s'est révélée particulièrement délicate à traiter.

Constatant l'importance du travail accompli dans le passé par le CRFG (Comité régional franco-genevois) élargi maintenant au canton de Vaud (district de Nyon), et plus près de nous dans le cadre du Projet d'agglomération, la commission a estimé nécessaire de fournir une base constitutionnelle aux efforts de Genève pour développer une institution régionale. Le terme de "création" retenu par la commission ne doit pas prêter à confusion. Il ne vise pas forcément à remplacer les organismes existants ou à ajouter une structure supplémentaire ; il recouvre également le développement et la transformation des structures actuelles afin de former une institution de gouvernance régionale plus forte, plus démocratique et mieux reconnue, ainsi que leur adaptation à l'évolution du droit européen.

Il est vite apparu qu'il n'est pas possible de fixer dans la constitution genevoise des éléments qui attenteraient à la souveraineté de ses voisins, ou seraient en contradiction avec leurs législations. Prévoir une élection de représentants dans toute la région au suffrage universel est donc – pour l'heure - irréaliste. Mais l'institution régionale peut regrouper des élus des différentes composantes de la région, aux différents niveaux de compétences, tout en gardant un caractère consultatif.

Préciser dans la constitution les différentes tâches dont l'institution régionale devrait se charger (transports, environnement, logement, santé, formation, culture, etc.) n'a pas été jugé utile dans le souci de ne pas figer la structure de l'institution et de ne pas nuire à son adaptabilité.

La composition de cette institution régionale n'a pas été étudiée dans le détail. Des propositions de formaliser la présence de représentants de la société civile aux côtés des élus et des experts ont été faites, au sein de la Commission mais n'ont pas été retenues.

Il n'a pas été non plus envisagé de constituer parallèlement à l'institution régionale un autre conseil sur le modèle des CES (Conseils économiques et sociaux) français, qui réunissent des représentants des entreprises, des syndicats et des associations.

La commission a souhaité à une très forte majorité le renouvellement périodique des membres de cette institution, mais sans déterminer une durée de mandat.

4.4.4 *Participation et information*

Thèse 8

La République et Canton de Genève nomme un Ombudsman pour toutes les questions relatives à la région.

L'Ombudsman vise à être, sur les questions relatives à la région, le relais des doléances et des propositions des citoyens et des collectivités publiques, ainsi que le "stimulateur" ou « l'aiguillon » des débats et des réflexions. La commission estime qu'il est aussi nécessaire de définir avec précision ses attributions, ainsi que son statut (autonomie par rapport aux autorités et administrations des différentes composantes de la région).

La commission a adopté le terme d'"Ombudsman" (d'origine suédoise) qui correspond mieux à la définition de la fonction souhaitée, et qui a aussi été évoqué dans la commission 3. Le terme de "médiateur" (ou médiatrice) proposé initialement étant trop lié à l'idée de conflit. Toutefois, l'appellation définitive de cette instance fait encore l'objet d'une discussion au sein de la commission.

Il faut signaler que certains membres de la commission ne se sont pas ralliés à la décision de créer cette instance.

Thèse 9

Les projets et réalisations régionales importants font l'objet d'une démarche participative, dès le début des procédures.

La démarche participative est une des exigences de base fixée par la Confédération pour

l'établissement de projets d'agglomérations (Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération du 12 décembre 2007). Cette démarche est maintenant appliquée à Genève pour l'élaboration des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération). Elle est décrite de manière détaillée dans la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, sous l'égide du CRFG (Comité régional franco-genevois).

On peut aussi se référer à la Convention d'Aarhus (CEE-ONU) du 25 juin 1998 adoptée par une quarantaine de pays (dont la France), ainsi que par l'Union Européenne. La Suisse n'a pas encore ratifié cette Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La question du droit de recours des organisations de protection de l'environnement devrait d'abord être terminée au niveau national avant que la Suisse puisse s'engager au niveau international.

Une majorité de la commission souhaite que ce principe figure dans la constitution genevoise. Certains de ses membres souhaitent que l'on se limite à une exigence de "consultation" (comme les procédures appliquées au niveau de la Confédération) plutôt qu'à une "démarche participative".

5 Conclusion

En guise de conclusion, la commission 4 souhaite mettre en exergue les trois principes cardinaux qui ont orienté son travail et sous-entendent les thèses provisoires présentées dans ce rapport.

Principe 1 : Une politique extérieure cohérente et dynamique

Le Canton a des attributions fortes en matière de politique extérieure, tant dans les relations intercantionales que régionales et internationales. La conduite des relations extérieures et des affaires régionales est une tâche d'Etat à part entière dont la responsabilité est confiée à un département et son Conseiller d'Etat.

Principe 2 : Le renforcement de la légitimité et du débat démocratique

Le Conseil d'Etat élabore un programme de législature concernant les relations extérieures, soumis à l'approbation du Grand Conseil. Le Grand Conseil contrôle la mise en œuvre du programme de législature. Afin de s'assurer d'une prise en compte effective des besoins et préoccupations de la population de part et d'autre de la frontière, les projets et réalisations régionales importants font l'objet d'une démarche participative, dès le début des procédures.

Principe 3 : La promotion active d'une institution de gouvernance régionale

Le Canton et les communes promeuvent activement une institution régionale de concertation, permanente et renouvelable, dans les limites du droit international en vigueur.

Annexe 1 : Liste des membres de la commission

- Mme Carine Bachmann, Verts et Associatifs, Présidente
- M. Roberto Baranzini, Socialiste pluraliste
- Mme Janine Bezaguet, AVIVO
- M. Michel Chevrolet, G(e)'avance
- Mme Marguerite Contat Hickel, Verts et Associatifs
- M. Michel Ducommun, Solidarités
- M. Laurent Extermann, Socialiste pluraliste
- M. Franck Ferrier, Mouvement Citoyen Genevois
- M. Marco Föllmi, Les Démocrates-Chrétiens PDC, Vice-président
- Mme Catherine Kuffer-Galland, Libéraux & indépendants
- M. Yves Lador, Associations de Genève
- M. Raymond Loretan, Les Démocrates-Chrétiens PDC
- Mme Béatrice Luscher, Libéraux & indépendants
- M. Antoine Maurice, Radical ouverture
- M. Ludwig Muller, Union Démocratique du Centre UDC
- M. François de Planta, Libéraux & indépendants
- M. Jean-François Rochat, AVIVO

Annexe 2 : Recensement des objets de la commission

0. Etat des lieux

- Eléments structurants du Canton (dynamique, démographique et économique, transports, ressources territoriales, dépendances extérieures)
- Définition de la commune genevoise
 - Comparaison avec les autres communes suisses et d'ailleurs
 - Définition des singularités genevoises

1. Tâches des institutions (compétences) – voir aussi avec la commission N°5

- Tâches (primaires et déléguées, exclusives et/ou subsidiaires)
- Autonomie communale
- Relation canton-communes (compétences, doublons etc.)
- Répartition des tâches entre Canton et Communes
- Finances (péréquation intercommunale, taxes, qui paye quoi et qui offre quoi)

2. Structure institutionnelle territoriale

- Nombre de communes
 - Caractéristiques territoriales (définition du territoire, agglomération et région)
 - Critères de choix (mode de décisions, qualité de vie, seuils de population, découpage, masse critique, morphologie, zone à bâtir et valeurs foncières, histoire des communes, identité sociale et culturelle liée au territoire, appartenance, développement durable)
 - Objectifs
 - Procédures
- Fusion oui/non (principe et procédure)
- Organisation intercommunale
 - Equilibre entre communes
 - Fédération de communes, droits démocratiques
 - Arrondissements
 - Projets intercommunaux (structure cadre et organe exécutif)
- Organisation supracommunale (structure souple, dynamique et évolutive)
- Valeur institutionnelle de l'ACG (chambre des Communes, représentation des Communes)

3. Organisation interne des communes (voir aussi les commissions N°2 et 3)

- Législatif
 - Composition et durée de législature
 - Type d'élection et nombre de mandats
 - Compétences
 - Incompatibilités
 - Publicité
- Exécutif
 - Composition et durée de législature
 - Type d'élection et nombre de mandats

- Organisation (CA ou M+As), statut prof.
- Compétences
- Droits politiques des et dans les communes
- Démocratie participative (proximité)
- Procédures
- Statut de la Ville de Genève

4. Rapports avec la région (SUJET TRANSVERSAL)

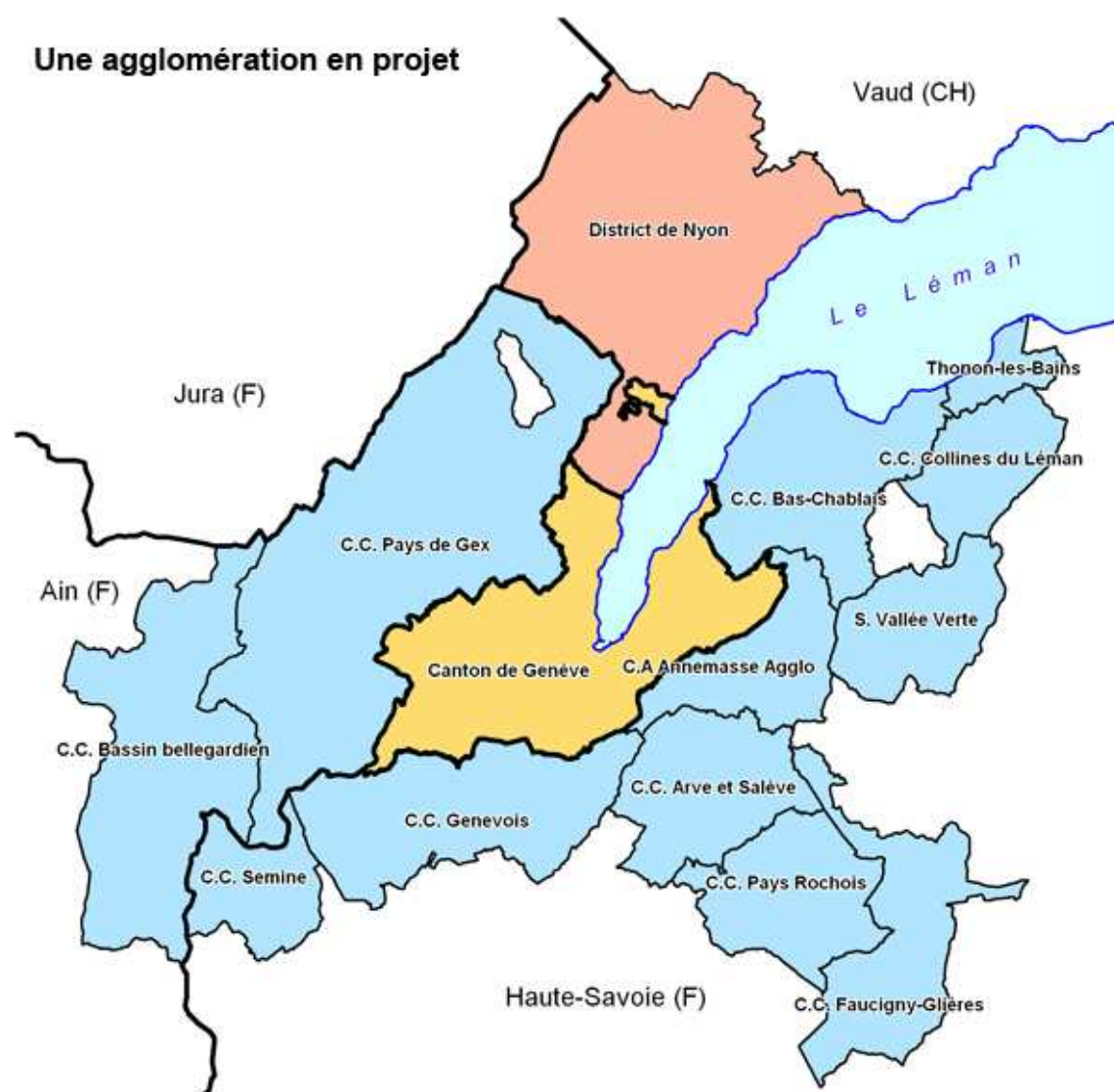
- Principes (de quelle région parlons-nous ?)
 - Axe français
 - Axe Vaud
 - Axe franco-valdo-genevois
- Modalités, pratiques (avis, société civile, impacts)
- Institutions existantes, acteurs
- Structures nouvelles (concertation transfrontalière, CES transfrontalier)
- Modes de transports, logements, environnement

5. La Genève internationale (SUJET TRANSVERSAL)

- Histoire et développement de la Genève internationale
- Structures existantes et fonctionnement actuel (points forts et points à développer)
- Acteurs (OIG, ONG, entreprises internationales etc.)
- Rôle (Confédération, Canton ou Ville de Genève)
- Statut (nécessaire oui/non)
- Souveraineté
- Financement

Annexe 3 : Cartes du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

Carte de l'agglomération franco-valdo-genevoise



MEMORIAL
Séance ordinaire no. 5
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Mardi 17 novembre 2009
14h00 – 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment de M. Jean-Marc Guinchard
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Communications de la Présidence
6. Désignation des scrutateurs
7. Etat d'avancement des travaux des commissions qui ne présentent pas de rapport
8. Déroulement des travaux de l'Assemblée: aménagement de la planification
9. Election d'un membre de la commission de contrôle financier
10. Règles de débat applicables au point suivant de l'ordre du jour
11. Examen du rapport préliminaire des travaux de la commission thématique 4
«Organisation territoriale et relations extérieures»: ***Relations extérieures et rapports avec la région***
 1. Introduction par Mme Carine Bachmann, présidente de la commission
 2. Présentation des enjeux et objectifs par M. Yves Lador, rapporteur
 3. Présentation des thèses par M. Jean-François RoCHAT, rapporteur

Relations extérieures

« Généralités »

 - Présentation de la thèse 1
 - Débat

« Compétences et exigences »

 - Présentation des thèses 2, 3 et 4
 - Débat

Affaires régionales

« Généralités »

 - Présentation de la thèse 5
 - Débat

« Compétences et exigences »

 - Présentation de la thèse 6
 - Débat

« Institution régionale »

 - Présentation de la thèse 7
 - Débat

« Participation et information »

 - Présentation des thèses 8 et 9
 - Débat
12. Divers
13. Clôture

* * * * *

1. Ouverture

Ouverture de la séance à 14h00 par M. Thomas Büchi, coprésident, président de la séance.

Le président. Mesdames et Messieurs les constituants, je vous prie de bien vouloir prendre place. Il est l'heure. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance, vous souhaiter la bienvenue et également des débats courtois, emprunts de sérénité.

2. Personnes excusées

Le président. Cinq personnes sont excusées : M. Jean-Pierre Aubert (AVIVO), M. Beat Burgenmeier (socialiste pluraliste), M. Michel Hottelier (Libéraux & Indépendants), Mme Michèle Lyon (AVIVO) et M. Pierre Schifferli (UDC).

3. Prestation de serment de M. Jean-Marc Guinchard

Le président. Je prie l'assistance de bien vouloir se lever. Monsieur Guinchard, je vais d'abord vous faire lecture du serment de notre Assemblée, ensuite de quoi vous direz « je le jure », « je le promets » ou « je m'y engage ». Les trois formules sont possibles.

« Pour l'avenir de la République et canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple, dans le respect du droit et en ayant pour seul guide les intérêts de la République ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux; à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle constitution dans le délai prévu par la loi; à respecter le règlement de l'Assemblée constituante; à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel. »

M. Guinchard. Je le jure.

Le président. L'assemblée prend acte de votre serment. Vous pouvez siéger avec nous. Soyez le bienvenu.

Applaudissements

4. Approbation de l'ordre du jour

Le président. Après la conférence de coordination et d'entente avec les chefs de groupe et le Bureau, l'information suivante vous est communiquée : le point 7 Etat d'avancement des travaux des commissions qui ne présentent pas de rapport est supprimé de l'ordre du jour. *[Quelques applaudissements]*. La raison en est simple : nous avons un débat assez long aujourd'hui et comme il y a déjà eu deux commissions qui ont eu leurs débats en plénière et que la commission 2 suivra dans quelques jours, nous pensons que cela permet d'assurer une fin de débats aux alentours de 19h – 19h30. Nous aurons également l'élection d'un membre de la commission du contrôle financier. Donc, pendant que les scrutateurs compteront les bulletins, nous aurons une petite pause. Et puis nous ferons une deuxième pause pendant le débat principal, entre la fin des relations extérieures et les affaires régionales.

5. Communications de la Présidence

Le président. Il est d'abord utile de faire un petit point de situation sur notre situation budgétaire. C'est avec un grand plaisir que je vous annonce que nous avons trouvé un accord en ce qui concerne le budget 2009 avec la commission des finances du Grand Conseil. J'ai été auditionné le 4 novembre dernier et nous avons pu lui donner les chiffres du non-dépensé de notre Assemblée, entre nos évaluations budgétaires du printemps dernier, le vote du budget par notre Assemblée au mois de mai et, en fait, la situation réelle aujourd'hui de nos dépenses. Ce qui fait que nous avons, par rapport au budget voté au mois de mai, des comptes qui montrent un bonus de 15% au regard de nos évaluations initiales. Les évaluations actualisées ont été acceptées par la commission des finances. Nous avons décidé, à l'issue de cette audition du 4 novembre dernier, avec M. Bavarel, président de la commission des finances, de faire un communiqué de presse commun afin de pouvoir expliquer à la population que la situation s'était aplanie et que nous avons trouvé – disons-le – des rapports sereins entre notre institution et la leur. Je vous donne rapidement lecture de ce communiqué de presse :

« Budget 2009 de l'Assemblée constituante. La commission des finances et l'Assemblée constituante s'entendent sur le budget 2009. Lors de sa séance du 4 novembre 2009, la commission des finances a décidé à l'unanimité d'accorder le dépassement de crédit de 774'690 CHF demandé par l'Assemblée constituante suite aux différentes remarques et discussions entre la commission et l'Assemblée. C'est confiantes en l'avenir et en la sérénité des débats que les deux instances ont trouvé cet accord qui s'ajoute à l'octroi des 43'204 CHF votés le 14 octobre. Cette démarche est la conséquence d'une réévaluation des besoins objectifs de l'Assemblée, dont une première demande de 1'465'000 CHF avait été refusée le 30 septembre. Le budget 2009 ainsi voté est donc le résultat de chiffres précis, connus après une année de fonctionnement. »

C'est avec grand plaisir que nous pouvons vous annoncer cette nouvelle. La situation est ainsi réglée.

Applaudissements

Le président. Merci pour vos marques de confiance. En ce qui concerne le budget 2010, j'ai été auditionné le 11 novembre par la commission des finances, accompagné de Mme Florinetti, notre Secrétaire générale. Nous avons également présenté nos projections de non-dépensé, tout en précisant à notre assemblée que les acquis liés au vote du mois de mai sont évidemment préservés dans leur intégralité. La commission des finances n'a pas encore statué sur notre budget 2010, mais nous sommes persuadés que la situation est en passe de se régler également dans la sérénité.

Encore une annonce de la Présidence. Depuis notre dernière séance plénière – et pour vous dire à quel point nos travaux commencent à susciter de l'intérêt au sein de la population genevoise – pas moins de 16 propositions, pétitions et demandes d'auditions ont été déposées, dont quatre propositions collectives, notamment parlant du handicap, de conditions favorables à l'économie et autres.

6. Désignation des scrutateurs

Le président. La désignation des scrutateurs s'est faite simplement afin d'avoir un scrutateur par travée de bancs. Il s'agit de M. Chevrolet pour la travée qui se situe à ma droite, de M. Muller pour la travée centrale et de Mme Haller pour la travée qui est à ma gauche.

Le décompte des votes se fera ensuite sous la direction de Mme Perregaux, accompagnée de Mme Florinetti et de Mme Renfer. J'en ai fini avec le point 6. Il est évidemment lié tout à l'heure avec l'élection d'un membre de la commission de contrôle financier.

7. Etat d'avancement des travaux des commissions qui ne présentent pas de rapport

Le président. Le point est retiré.

8. Déroulement des travaux de l'Assemblée: aménagement de la planification

Le président. Comme vous le savez, réglementairement, il est du ressort du Bureau de finaliser la planification de nos travaux. Le Bureau n'a pas encore terminé l'entier de ce travail. Nous vous donnerons, lors de la séance plénière du 10 décembre, la planification finale pour nos travaux concernant 2010/2011 et le rendu final de la Constitution en 2012. La seule information que nous voulions vous donner aujourd'hui est que les travaux des commissions devront être terminés et achevés pour le 30 avril de l'année prochaine.

9. Election d'un membre de la commission de contrôle financier

Le président. Nous avons donc un poste à repourvoir, suite à la démission de M. Tanner. Deux candidatures nous sont parvenues. Il s'agit de celles de M. Thomas Bläsi de l'UDC et de M. Jean-Marc Guinchard de G[e]avance. Je laisse éventuellement la parole aux chefs de groupe s'ils veulent présenter les candidats. Ce n'est pas le cas. Donc, nous allons lancer la procédure de l'élection. Je vais demander aux scrutateurs de bien vouloir prendre les bulletins, de les distribuer dans les différents bancs et que chacun inscrive le candidat de son choix. Je rappelle qu'il est impératif à chacun d'être assis à sa place, sinon, il ne recevra pas de bulletin. Je vous prie de donner encore un bulletin à M. Föllmi qui arrive juste à temps.

L'Assemblée procède au vote.

Le président. Le vote est clos. Dans l'attente de son dépouillement, nous faisons une pause de 15 minutes et nous reprendrons à 14h35.

Pause

Le président. Le résultat de cette élection est le suivant :

Bulletins délivrés : 74 ; bulletins retrouvés : 71 ; bulletins blancs : 6 ; bulletins nuls : 1 ; bulletins valables : 70 ; majorité absolue : 36.

Est élu avec 38 voix M. Thomas Bläsi.

Applaudissements

Le président. La co-présidence félicite M. Bläsi et enjoint la commission de contrôle financier de se réunir très prochainement.

10. Règles de débat applicables au point suivant de l'ordre du jour

Le président. Il s'agit donc des règles applicables au point 11. Il n'y a pas de changement par rapport aux règles qui ont été appliquées lors de notre dernière séance.

Je vous rappelle ces règles : cinq minutes pour l'introduction par Mme Carine Bachmann, présidente de la commission 4 ; cinq minutes de présentation pour les enjeux et objectifs par M. Yves Lador, rapporteur. Il y a ensuite trois minutes de présentation des thèses par M. Jean-François Rochat, puis trois minutes à chaque fois, par thèse et par groupe. Le rapporteur aussi, par thèse, a trois minutes pour présenter l'ensemble de la thèse. Je rappelle que les propositions émanant des groupes sont comprises dans ce temps de parole (donc de trois minutes). A chaque groupe de se répartir les secondes qui lui sont octroyées.

11. Examen du rapport préliminaire des travaux de la commission thématique 4 «Organisation territoriale et relations extérieures»: *Relations extérieures et rapports avec la région*

1. Introduction par Mme Carine Bachmann, présidente de la commission

Le président. Madame Bachmann, je vous cède la parole. Vous pouvez prendre place avec les rapporteurs à la table centrale, s'il vous plaît.

Mme Bachmann. Merci Monsieur le président. Le sujet dont nous débattons aujourd'hui dans cette plénière, les relations extérieures, et plus particulièrement nos rapports avec les régions voisines, constitue un enjeu fondamental pour l'avenir de Genève. Notre canton est aujourd'hui confronté à de multiples défis qui, d'ailleurs, constituent le fonds de commerce des campagnes électorales de ces dernières années. Il est inutile que je les répète ici car nous les connaissons tous et toutes. Ce qui est plus récent, c'est la prise de conscience – des deux côtés de la frontière et au-delà des politiciens initiés et des personnes directement impliquées dans la coopération transfrontalière – que la plupart des problèmes auxquels est confrontée Genève aujourd'hui doivent et peuvent être résolus uniquement à l'échelle régionale. Les espaces de vie des habitants et des habitantes de la région ne sont aujourd'hui plus limités par la frontière internationale ou cantonale. L'implication et l'interdépendance des dynamiques de développement, de part et d'autre de la frontière, qu'il s'agisse du développement des infrastructures de transport, de logement, de l'essor ou du manque d'essor économique et des disparités sociales qui en découlent ne nous laissent aujourd'hui guère de choix. Nous devons nous soucier du bien-être de la région autant que du bien-être de notre canton. Un réflexe de repli ou de fermeture équivaldrait aujourd'hui à un abandon des habitants et des habitantes de la région face à des difficultés réelles et des disparités grandissantes qui nourrissent un sentiment d'injustice. En d'autres termes, Genève a besoin de la région pour sortir de son impasse. C'est ce constat qui a forgé la conviction de la commission 4 que la conduite des relations extérieures et la coopération régionale sont des tâches étatiques fondamentales et non accessoires, qu'il faut inscrire dans le long terme. À ce titre, elles nécessitent une assise constitutionnelle qu'on retrouve d'ailleurs dans toutes les constitutions cantonales qui ont une frontière internationale. À partir de ce constat, nous nous sommes engagés, entre avril et juin, dans un processus d'analyse, d'auditions et de débats, qui nous a amenés à ces neuf thèses qui vous seront présentées en détail par nos deux rapporteurs.

La philosophie de travail de la commission se base sur un schéma très simple, mais que nous avons trouvé efficace et riche. Nous sommes partis d'une analyse de la situation actuelle. Ceci nous a permis, dans un premier temps, d'identifier les enjeux posés à la région et au canton de Genève par les commissaires. Ensuite, nous avons conduit une série d'auditions qui nous ont permis d'approfondir la compréhension de ces enjeux. Pour les auditions, nous avons fait très attention à avoir les points de vue de différentes parties prenantes et d'experts. Finalement, les auditions et les discussions au sein de la commission nous ont permis d'identifier certaines forces et faiblesses de la politique régionale actuelle.

Je commence avec la grande force que constitue le projet d'agglomération transfrontalier actuel, initié en 2007 par le canton de Genève, en concertation avec les autorités des régions voisines françaises et les autorités du district de Nyon. Ce projet d'agglomération – ceci nous a été confirmé par les experts, mais aussi par l'audition du directeur de l'administration de l'Eurodistrict de Bâle – est aujourd'hui en Suisse le projet le plus dynamique et le plus abouti, le plus mûr, comparé aux autres projets transfrontaliers que mènent d'autres cantons. Nous pouvons construire sur des bases solides. Les faiblesses sont apparues assez rapidement. La première est l'illisibilité des différentes instances, institutions et organisations qui travaillent au niveau régional.

Le premier enjeu posé pour le futur est certainement d'agrandir la lisibilité de la gouvernance régionale et cela inclut, à notre avis, la création ou le renforcement d'une institution régionale. Deuxièmement, il faut une gouvernance réellement globale, transversale et multidisciplinaire qui permette de coordonner les différentes politiques sectorielles pour renforcer la cohérence de notre espace de vie commun. Troisièmement, la politique régionale intéresse aujourd'hui surtout les exécutifs et les fonctionnaires qui ont pris l'habitude de correspondre et de négocier des solutions pragmatiques et pratiques avec leurs correspondants de l'autre côté des frontières, mais il manque un intérêt plus large et une certaine légitimité de cette politique régionale qui est actuellement menée par le canton. Le quatrième enjeu que nous avons identifié est que nous devons nous assurer de bien connaître et de prendre en compte les préoccupations et les besoins des populations, de part et d'autre de la frontière. À partir de ces enjeux, nous sommes passés à la prochaine phase, la formulation des thèses. Dans un premier temps, nous avons discuté des questions de principe qui sont posées par ces enjeux et ceci nous a permis de dégager des orientations communes et d'identifier les points où il y avait des divergences au sein de la commission. Dans une deuxième étape, tous les membres de la commission étaient invités à proposer des thèses sur la base de ces réponses préliminaires. Ensuite, nous avons travaillé les thèses qui vous sont présentées aujourd'hui. Finalement nous avons choisi de tester certaines de ces thèses dans un débat public où nous avons auditionné les partenaires de Genève, c'est-à-dire les représentants des autorités françaises et du district de Nyon. Ce que nous vous présentons aujourd'hui, ce sont des thèses provisoires et si nous avons choisi de venir avec ces thèses devant l'Assemblée plénière, c'est que nous attendons de vous une lecture critique de ces thèses. Nous souhaitons nous assurer que les intentions de la commission soient bien exprimées et bien comprises à travers ces thèses. Je vous remercie d'avance pour vos commentaires. Je souhaite – et je terminerai avec cela – remercier le groupe thématique au sein de la commission qui a fait un grand travail pour préparer les débats. Il s'agit d'Yves Lador, de Jean-François Rochat et de Janine Bezaguet. Je souhaite aussi remercier tous les membres de la commission pour la vivacité des débats. Je pense qu'on a eu un énorme plaisir de travailler ensemble et j'espère que nous arriverons à vous transmettre cet enthousiasme, ici, dans le débat de nos thèses. Merci beaucoup.

Le président. Merci Madame Bachmann. On vous a donné quelques minutes de plus, car il est important que tout le monde ait bien compris l'introduction des thèmes, mais sachez que c'est quand même à titre exceptionnel que la présidence a accordé un peu de temps supplémentaire. Monsieur Yves Lador, vous avez la parole.

2. Présentation des enjeux et objectifs.

M. Lador. Merci. On me dit de parler plus vite pour essayer de tout mettre dans le temps qui m'est imparti. Pour aborder la dimension régionale de Genève et examiner s'il faut l'inclure dans le projet de nouvelle constitution, notre commission a commencé par se poser plusieurs questions :

Quels sont les secteurs d'activité qui ont vraiment une dimension régionale ? Quelles sont les structures qui portent cette région et quelle est leur cohérence ? Quel en est le contrôle démocratique et comment est-ce que ces structures sont ouvertes aux personnes qui vivent dans cette région ainsi qu'à la société civile ? On a bien sûr procédé par toute une série d'auditions sur lesquelles je ne vais pas revenir. Quels secteurs d'activité ont vraiment une dimension régionale ? Il est vrai que la dimension régionale de Genève est marquée quasiment dans sa création puisque, souvenons-nous, et cela nous a été rappelé pendant les auditions, la création des zones franches visait précisément à pouvoir compenser en quelque sorte certaines difficultés géographiques dans la constitution du canton. Mais de façon plus récente, ce qui nous est apparu comme étant déterminant, c'est le fait que d'un côté, Genève garde une très forte attractivité économique, mais qu'en parallèle, elle tend à perdre son poids démographique par rapport à ses voisins. Ceci a, bien entendu, un impact important, c'est-à-dire qu'une partie de la population est exportée chez les voisins, ce qui engendre un certain étalement urbain et bien sûr, toute une série de déplacements. En 2005, il a été estimé qu'environ 500'000 personnes franchissaient la frontière du canton dans les deux sens, cela fait 500'000 déplacements. On voit qu'il y a des risques de dégradation du cadre de vie qui pourraient retourner les avantages actuels de la région en un certain nombre de désavantages. Nous avons aussi constaté que face à cela, une série de collaborations transfrontalières émergent, qu'elles soient localisées ou sectorielles, pour pouvoir répondre à ces besoins.

La première conclusion que nous avons tirée est qu'effectivement la dimension régionale concerne la dimension quotidienne de la ville de Genève et doit donc aussi concerner ses institutions. Il serait bon de faire comme d'autres cantons l'ont fait, comme Bâle-Ville : fournir une base constitutionnelle à la politique régionale de Genève. Ceci permettrait que celle-ci soit perçue comme ayant une base démocratique, qu'elle soit aussi plus lisible pour les citoyens et qu'elle puisse s'inscrire dans le long terme. Ce sont les objectifs des premières thèses qui sont soumises à la discussion. Nous avons ensuite examiné comment clarifier les rôles entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, pour pouvoir consolider la conduite des relations extérieures et régionales du canton, et que là aussi, les rôles soient bien répartis, ce qui est effectivement dans notre tâche constitutionnelle. Deuxième question : Quelles sont les structures qui portent la région et quelle est leur cohérence ; comment pourrait-on éventuellement en parler dans la constitution ? Il faut bien dire qu'en abordant ce thème – et vous pouvez voir les tableaux qui sont sur le site web – la commission s'est retrouvée face à un foisonnement de différentes institutions qu'il n'a pas été aisé pour nous de pouvoir tout de suite déchiffrer. Ce foisonnement correspond à la réalité de la volonté de vouloir résoudre toute une série de problèmes de façon pragmatique, au fur et à mesure de l'évolution de la région genevoise. C'est donc plutôt quelque chose de positif, mais cela représente un défi pour aujourd'hui. Deux entités nous sont apparues comme étant particulièrement importantes. Le Comité régional franco-genevois, familièrement appelé CRFG, a été fondé en 1973, suite à l'accord entre la France et la Suisse sur la rétrocession des fonds transfrontaliers. Cet accord est très important, car il donne une nature particulière à la coopération transfrontalière genevoise. Par exemple, d'après ce que nous a dit le représentant de l'Eurodistrict bâlois, qui nous envie, il faut noter que celui-ci a une nature associative, c'est une association de droit mosellan. On voit que l'on est dans une autre catégorie institutionnelle, que nous avons ici à Genève. Le CRFG est donc un accord entre les deux Etats, il est présidé par un représentant de chacun des deux Etats, le préfet de Rhône-Alpes pour la France et un conseiller d'Etat de Genève pour la Suisse. Ensuite il y a différentes commissions qui, chacune, sont coprésidées par des personnes de Genève et de France. Ce comité s'est ensuite élargi, récemment il a pu inclure le canton de Vaud pour le district de Nyon, ainsi que les communes françaises qui entourent Genève. C'est effectivement aujourd'hui l'organe qui réunit quasiment tous les partenaires de la région.

Si le CRFG joue un rôle central, dans les auditions, nous avons par contre entendu toute une série de remarques qui appelaient ce CRFG à évoluer, afin qu'il soit plus identifiable, plus ouvert, et plus transparent pour la population qui vit dans la région. La deuxième entité est le projet d'agglomération, cela vient d'être mentionné. Il n'a pas démarré comme étant issu des instances de coopération transfrontalière, mais il a été déclenché par les fonds d'infrastructures fédéraux pour le trafic d'agglomération. Il a l'originalité de ne pas être simplement un plan de construction d'axes de transports, mais de former une structure autour de laquelle toute une série d'autres volets, économiques, sociaux, culturels, se sont articulés.

Le président. Monsieur Lador, le temps impitoyable s'égrené. Il est gentiment dépassé.

M. Lador. J'ai encore un point qu'il me semble important de pouvoir développer. J'aimerais terminer sur ce projet d'agglomération, car ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'il a engendré une dynamique très forte aujourd'hui, qu'il était parti d'une autre procédure qu'institutionnelle, et que maintenant il a été réintégré à l'intérieur du CRFG. Mais effectivement, l'un des défis devant lesquels on est, c'est de voir un morcellement des différentes instances qui vont continuer de régir cette région. Le point sur lequel je vous demande, Monsieur le président, de m'accorder encore du temps, que je veux préciser, est le suivant : quelles sont les bases juridiques qui nous permettraient d'inscrire quelque chose d'institutionnel pour la région dans notre Constitution ? Les bases juridiques sont de trois natures. La première est que, tout d'abord, nous écrivons une Constitution genevoise, pour une juridiction genevoise, et que par définition, nous ne pouvons pas prendre des décisions qui toucheraient à la souveraineté de nos voisins. C'est la toute première limite à ce que certains appellent de leurs vœux une assemblée régionale. La deuxième est que s'il est vrai que la Constitution fédérale, dans son article 56, permet au canton de conclure des traités avec l'étranger dans les domaines de leur compétence, dès que l'on travaille à un niveau étatique, il faut passer par la Confédération. Enfin, l'accord de Karlsruhe qui, lui-même, règle les relations transfrontalières, dit clairement dans son article 4 qu'il n'est pas possible de modifier les compétences des organismes qui en font partie, c'est-à-dire qu'il ne serait pas possible pour les organismes français – ou même pour les nôtres – de déléguer des pouvoirs à une autre instance. Nous avons donc là une base juridique très claire qui fait que nous pouvons développer une instance de concertation, mais nous ne pouvons pas déléguer des pouvoirs à un niveau supérieur. C'est pour cela que nous proposons que soit donnée une base constitutionnelle à un mandat des autorités de Genève pour négocier l'élaboration d'une instance régionale de concertation. Il ne s'agit pas de refuser de sauter devant l'obstacle, il s'agit de prendre en considération le contexte juridique qui nous est donné, avec lequel nous devons travailler.

Le président. Monsieur Lador, nous avons abondamment dépassé le temps, on a compris les développements et les enjeux auxquels on est confrontés. Je passe encore la parole à M. Jean François Rochat, rapporteur, pour nous présenter la première thèse.

3. Présentation des thèses par M. Jean-François Rochat, rapporteur

M. Rochat. Les thèses 1 à 4 se rapportent aux relations extérieures de la République et canton de Genève. La commission se penchera prochainement sur les questions relatives à la Genève internationale, et d'autres propositions viendront donc les compléter. Quant aux thèses 5 à 9, elles se rapportent plus spécifiquement aux affaires régionales. Les thèses 1 et 5 ainsi que la thèse 6 qui s'inspire de la Constitution de Bâle-Ville, sont en fait des dispositions générales, qui concernent également la commission 1. Les thèses 2, 3 et 4 relatives à l'organisation de l'autorité cantonale sont aussi du ressort de la commission 3. Les autres thèses devraient figurer dans un chapitre spécifique consacré aux affaires régionales.

Relations extérieures

« Généralités »

Thèse 1

« La République et Canton de Genève collabore avec la Confédération, les autres cantons et les régions voisines. Elle est ouverte à l'Europe et au monde ».

M. Rochat. Cette formulation couvre toutefois également la coopération qui pourrait se développer avec des régions au-delà de nos frontières directes, que ce soit dans le cadre de l'Union européenne, d'autres organisations multilatérales ou des relations bilatérales de la Suisse avec tout autre Etat du monde. La commission a rejeté l'expression «collaboration avec la région». En effet, Genève en fait elle-même partie. D'autre part, l'interprétation du terme «région» n'est pas la même, de part et d'autre de la frontière. La commission propose d'autre part de souligner l'esprit de solidarité et d'ouverture au monde dans la constitution, mais dans les dispositions générales.

Le président. Nous ouvrons donc le débat sur cette première thèse. A demandé la parole en premier M. Nils de Dardel mais auparavant, je précise qu'il y a deux propositions qui nous sont parvenues, émanant du groupe socialiste pluraliste et du groupe SolidaritéS, propositions présentées dans le cadre des trois minutes allouées par groupe. Monsieur de Dardel, vous avez la parole.

M. de Dardel. Monsieur le président, nous avons examiné dans notre groupe cette première thèse, qui doit d'ailleurs être mise en relation avec les thèses 2 à 4, et qui s'intitule « relations extérieures ». Je dois dire que j'ai quelques doutes à ce que les cantons aient vraiment, de manière institutionnalisée, des relations extérieures au sens propre du terme. Il est d'ailleurs clair que dans les différents exposés qui ont été faits aujourd'hui par les différents rapporteurs, on parle essentiellement de la politique *régionale*. C'est vrai, il y a une politique régionale. Notre proposition, en ce qui concerne ces quatre premières thèses, c'est de les limiter à la politique régionale. On pense qu'il n'est pas raisonnable de comparer la politique régionale, c'est-à-dire la politique de nos contacts, de nos discussions et de la construction d'une agglomération avec le canton de Vaud et avec la France ou les régions frontalières de la France, de comparer ces relations-là avec les relations avec la Confédération et les cantons, ce sont des relations hautement internes et non pas extérieures. Ces relations sont régies par la constitution fédérale de manière très stricte, elles sont institutionnalisées, elles sont plus que quotidiennes, elles sont constantes, permanentes, elles sont dans la loi. Par exemple, une des premières missions du canton est d'exécuter les lois fédérales, c'est d'être l'exécutant des lois fédérales. Les cantons ont des droits au niveau fédéral au niveau de leur intervention, tout cela n'a absolument rien à voir avec les relations extérieures, c'est vraiment mal dit que de le dire de la manière proposée par la commission. De plus, dans les relations extérieures il n'y a pas seulement la politique régionale. Il peut y avoir d'autres contacts avec l'étranger de la part des cantons, dans des domaines comme la culture, la coopération économique avec des pays en Afrique, en Asie, en Amérique Latine. Ce sont des éléments importants et complètement ignorés par les propositions de la commission. Enfin, les communes aussi ont des relations extérieures. Par exemple la ville de Genève a probablement plus de relations extérieures que le canton actuellement. Ce sont peut-être des aspects qu'il faudrait examiner.

Le président. Merci. M. Michel Barde a la parole.

M. Barde. Merci Monsieur le président. Le groupe G[e]avance félicite la commission pour la qualité de son rapport à tout le moins dans sa partie analyse, c'est-à-dire les 14 premières

pages qui forment un constat tout à fait intéressant. Le groupe est néanmoins beaucoup plus circonspect en ce qui concerne les thèses avancées. Tout d'abord, quant au nombre de ces thèses. Ce nombre nous paraît trop important, il faudrait le ramener en se posant la question de savoir quelles sont véritablement les dispositions qui doivent être de rang constitutionnel et quelles sont celles qui devraient être de rang législatif, notamment touchant à l'organisation. Ce qui nous paraît important, de manière générale et s'agissant de la thèse n°1, c'est de distinguer très clairement – M. de Dardel vient de le faire et j'approuve dans une certaine mesure ce qu'il a dit – ce qui a trait à la région, qu'on appelle souvent l'agglomération (je préfère le terme de région) et ce qui a trait à la Genève internationale. Ce sont deux choses tout à fait différentes. La région, c'est la gestion territoriale transfrontalière, la Genève internationale, ce sont les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les entreprises multinationales, avec tout ce que cela implique. Pour la région, notre groupe souhaiterait pour l'essentiel que l'on reprenne le dispositif qui se trouve à la page 14, et qui a trait au canton de Bâle-Ville, en le traduisant en politique genevoise, qui nous paraît assez bien regrouper la problématique s'agissant de la région. Voilà Monsieur le président ce que je peux dire maintenant en ce qui concerne le groupe G[e]l'avance.

Le président. Très bien, la parole est à M. Raymond Loretan.

M. Loretan. Merci monsieur le président. Au nom du groupe PDC, j'aimerais d'abord adresser mes remerciements à la présidente de la commission ainsi qu'aux rapporteurs pour l'excellent travail et leur enthousiasme oratoire qui doit laisser présager d'une discussion constructive. Le groupe PDC souligne l'importance d'une thématique qui, pour la première fois, va être traitée et élevée au niveau constitutionnel, reconnaissant ainsi son impact sur l'avenir de Genève. Nos discussions nous permettent d'ouvrir un large et nouveau débat sur les relations extérieures de canton et ses rapports avec la région, mais elles permettent aussi, dès aujourd'hui, d'améliorer la prise de conscience de la population genevoise dans ces enjeux vitaux pour l'avenir de Genève. Dans ce sens-là, nous sommes très heureux qu'il y ait neuf thèses qui permettent ce large débat, sans préjuger si ces thèses seront synthétisées en deux, trois ou quatre articles constitutionnels. Genève n'est pas un canton comme les autres dans ce domaine, il a une vocation internationale, mais il a aussi une vocation régionale. Il en a les bénéfices mais il en a aussi la responsabilité. Celle-ci doit se traduire dans des dispositions constitutionnelles qui en confirment la vision et qui donnent à notre canton des instruments opérationnels qui en permettent la réalisation. Dans ce sens, le groupe PDC peut faire siens les trois principes mentionnés en conclusion du rapport intermédiaire : la vision d'une politique cohérente et dynamique, qui utilise toute la marge de manœuvre que lui donne la Constitution fédérale et le droit international, sa légitimité ancrée dans des processus démocratiques et participatifs expressément reconnus et sa mise en œuvre à travers des institutions de gouvernance cantonale et régionale, dans les limites imposées par la souveraineté de nos voisins. Concernant la thèse 1, même si nous regrettons que la collaboration avec l'UE n'ait pas été mentionnée dans cette première thèse, le groupe PDC se rallie à l'esprit et à la formulation de celle-ci. Comme il a été mentionné, la problématique « la Genève internationale dans sa globalité » n'a pas encore été abordée par la commission et la formulation de cet article reste encore très provisoire. Mais d'ores et déjà, le groupe PDC exprime sa préférence pour un article séparé sur la Genève internationale dont les contours doivent être encore examinés en commission. Nous ne manquerons pas d'y apporter nos impulsions.

Le président. Merci Monsieur Loretan, la parole est à M. Boris Calame.

M. Calame. Merci Monsieur le président. Les Associations de Genève tiennent à féliciter la commission 4 pour le travail accompli et l'intérêt de son rapport. Nous tenons particulièrement à

souligner la démarche adoptée de consultation large des acteurs concernés, à qui la qualité de ces rapports doit probablement beaucoup. Ce que la prochaine constitution devrait faire pour que l'agglomération franco-valdo-genevoise puisse être dotée d'une réelle gouvernance démocratique et efficace sera l'un des principaux apports de ce futur texte. Cette dimension régionale de la vie genevoise est une réalité, notamment pour les milieux associatifs et culturels. Des réseaux transfrontaliers sont actifs depuis plusieurs années, par exemple la CEST - Commission économique et sociale transfrontalière, fondée en 1985 et le CLE - Conseil lémanique de l'environnement, créé en 1989. Ces deux regroupements transfrontaliers genevois ont participé à l'organisation des assises transfrontalières de la société civile, le 17 mai 2008, avec les partenaires français. Ils ont contribué au développement des instances transfrontalières de la région franco-valdo-genevoise. Nous avons le plaisir de tenir à votre disposition une carte qui exprime les réseaux existants, nous le déposerons dans la salle des Pas-Perdus à votre attention. En ce qui concerne cette première thèse générale, nous désirons rappeler à la commission 4 combien les valeurs sur lesquelles Genève s'appuie dans ses relations avec l'extérieur devront figurer dans la constitution comme base et orientation de cette politique. Nous avons noté qu'elle prévoit d'y revenir dans ses travaux sur la Genève internationale.

Le président. M. Lionel Halpérin.

M. Halpérin. Merci Monsieur le président. Permettez-moi tout d'abord deux remarques générales. D'une part, le groupe des Libéraux & Indépendants se joint aux louanges concernant la rédaction de ce rapport et notamment des 14 premières pages qui portent sur l'analyse de la situation, extrêmement complète et fort intéressante. Deuxième remarque générale : le groupe des Libéraux & Indépendants a pris acte du fait qu'il s'agissait ici uniquement de thèses qui n'avaient pas vocation à devenir telles quelles des articles de la constitution. Par conséquent notre groupe s'abstiendra de discuter des détails de la rédaction de ces thèses et souhaite même aller un peu plus loin dans cette direction pour insister, qu'à l'instar des dispositions générales qui se trouvent dans la constitution du canton de Bâle-Ville, ces thèses, pour celles qui seront retenues soient regroupées dans un ou deux articles constitutionnels au maximum, pour éviter le piège d'une constitution pléthorique. Il faudra par conséquent, lors de la rédaction de ces articles, se concentrer sur l'essentiel, une partie de ces thèses présentant un sujet qui n'est pas de rang constitutionnel mais qui relève des travaux du Grand Conseil ; ce qui ne nous empêche pas d'ailleurs, s'agissant de la thèse n°1, de souhaiter aller plus loin que la thèse qui a été exprimée telle qu'elle ressort du rapport, dans le sens d'une incitation plus forte à une collaboration régionale. Toujours s'agissant de cette thèse n°1, la première phrase telle qu'elle est exprimée pourrait nous convenir, mais je crois que la formulation proposée par le groupe SolidaritéS de cette première phrase est plus adéquate pour les raisons mentionnées par M. de Dardel. En revanche nous souhaitons aller un peu plus loin en termes d'incitation à la collaboration régionale. Par contre, s'agissant de la deuxième phrase, elle nous semble effectivement relever de questions relatives à la Genève internationale et devrait être traitée dans un chapitre séparé. L'ouverture à l'Europe et au Monde ne relève pas de la région, ce qui ne veut pas dire que cette ouverture ne fait pas partie de l'esprit de Genève et n'a pas vocation à être traitée dans la constitution.

Le président. Monsieur Murat Alder, vous avez la parole.

M. Alder. Merci Monsieur le président. Au nom du groupe Radical-Ouverture je remercie la commission 4 pour le rapport circonstancié et complet qu'elle nous a remis. C'est un plaisir d'avoir pu le lire. La campagne pour les récentes élections cantonales a révélé que la région suscite aujourd'hui un enthousiasme dans la classe politique genevoise comparable à celui que l'on pouvait observer dans les années 1990 pour le développement de l'Europe. Cet

enthousiasme doit nous donner l'énergie nécessaire pour le développement de la région franco-valdo-genevoise et nous permettre de répondre aux grands défis qui se posent au canton de Genève au 21^{ème} siècle, en particulier en matière d'aménagement, de logement, d'écologie, d'énergie et de transport. De par sa position géographique au cœur de la région, il est des plus compréhensibles que notre canton prenne l'initiative et donne l'impulsion indispensable au succès de cette démarche. Depuis 2005, les radicaux réclament la création d'un Haut Conseil du Genevois, composé de 33 représentants de la région Rhône-Alpes, du canton de Genève et du canton de Vaud, élu au suffrage universel direct, afin de donner un cadre institutionnel au développement de la région. Il nous apparaît indispensable que le développement de la région et le projet d'agglomération bénéficient de la légitimité démocratique de l'ensemble des collectivités publiques concernées et que les droits populaires soient garantis. Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif constitutionnel que le peuple nous a assigné, il y a une année. Ne perdons pas non plus de vue que Genève est un canton suisse et que ses compétences en matière de relations extérieures sont limitées par la Constitution fédérale. Si nous voulons réussir notre exercice, en évitant de brusquer inutilement nos voisins vaudois et français, nous devons faire preuve d'humilité et garder à l'esprit que nous n'écrivons pas une constitution pour la région mais bien pour le canton de Genève, comme l'ont relevé à juste titre les rapporteurs en page 15 de leur rapport. Il apparaît donc important aux yeux des radicaux que les futures dispositions constitutionnelles relatives à la région et à l'agglomération jettent les bases de la collaboration intercantonale et transfrontalière sans aller trop loin dans le détail. A ce titre, nous souhaitons que notre assemblée prenne exemple sur l'article 3 de la nouvelle Constitution du canton de Bâle-Ville et donne une certaine marge de manœuvre au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Le président. M. Maurice Gardiol.

M. Gardiol. Le groupe socialiste pluraliste a étudié avec beaucoup d'intérêt et d'attention le rapport préliminaire que nous a adressé la commission 4 et bien sûr, il s'associe aux remerciements qui ont déjà été transmis par les autres groupes. Pour faire bref, nous en viendrons directement à la discussion sur la thèse 1 qui, dans sa rédaction actuelle, nous paraît effectivement devoir être transmise à la commission 1, qui pourrait l'inclure dans ses dispositions générales par rapport aux différents articles qui vont parler des collaborations de Genève avec différents partenaires, publics ou privés. De même, ce qui pourra être dit sur la Genève internationale devrait aussi figurer dans ce chapitre introductif de notre Constitution. Par contre, je le mentionne ici parce que cela fait partie d'une proposition dans votre rapport, il ne nous semble pas que les autres thèses (5 et 6) mentionnées en tout cas dans leur rédaction actuelle devraient apparaître dans les dispositions générales. Ce sont des textes que vous devriez reformuler pour servir dans l'article sur les relations régionales que pourrait introduire cet article important. Il nous semble que les dispositions générales doivent rester, comme leur titre l'indique, assez générales et assez concises. Nous vous dirons plus tard, un peu plus loin, les réserves que nous avons par rapport à la thèse n°6.

Le président. Je passe la parole à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Mouhanna. Merci Monsieur le président. Plusieurs préopinants ont relevé le fait que le terme « relations extérieures » s'appliquait différemment, ne s'appliquait pas du tout en tous cas aux relations cantonales et aux relations avec la Confédération, les relations avec la région transfrontalière sont des relations différentes. Je pense qu'à ce niveau-là, il faut déjà qu'il y ait une claire distinction entre les rapports avec les autres cantons et avec la Confédération. Il faut distinguer ces rapports avec les régions frontalières voisines. Deuxième remarque : tout le monde s'accorde à dire que les conditions de vie, d'existence des habitants et des habitantes de

notre canton sont intimement liées à celles de la région franco-valdo-genevoise et, par conséquent, ce qui peut se passer à ce niveau-là concerne d'une manière extrêmement importante les citoyens et les citoyennes de notre canton. C'est ce qui m'amène à dire que d'après ce que nous avons lu dans ces différentes thèses, nous avons observé une certaine tendance à accumuler les pouvoirs entre les mains du Conseil d'Etat, voire d'un conseiller d'Etat, en ce qui concerne la conduite de la politique transfrontalière en tout cas. Ceci pour nous est inacceptable, il est essentiel que les droits démocratiques soient respectés au niveau du Grand Conseil ; il faut que le Grand Conseil ait la possibilité et le pouvoir d'approuver, désapprouver et de rejeter, refuser un certain nombre de propositions. N'oublions pas que cette politique régionale va concerner l'éducation, la santé, la culture, les transports, l'emploi. Donc il y a vraiment, à ce niveau-là, une nécessité absolue de respecter les droits démocratiques de la population. Comme vous le savez, quand il y a un concordat intercantonal, il est supérieur aux lois cantonales, ce qui veut dire par exemple que sur le plan intercantonal de Suisse occidentale, nous n'avons ni la possibilité d'un référendum, ni de lancer une initiative. Donc, pour nous il est indispensable que les droits démocratiques de la population soient respectés, et nous ne manquerons pas le moment venu de présenter des amendements à ces différentes thèses.

Le président. M. Soli Pardo.

M. Pardo. Je vous remercie, Monsieur le coprésident. Je m'associe aux remerciements par rapport aux travaux de la commission qui a su voir les choses en grand. Nous ne sommes pas un petit canton, il faut voir les choses en grand, il faut présenter plus de textes sur les relations extérieures dans notre petite constitution cantonale qu'il n'y en a dans la constitution fédérale ou dans la Constitution des Etats-Unis ! Il faut revenir sur terre et examiner les choses sous l'angle de la Constitution fédérale. La thèse 1 qui nous est présentée contient déjà ce qui figure à l'article 44 de la Constitution fédérale mais ne le contient pas entièrement. On parle de collaboration avec la Confédération et les autres cantons, l'article 44 parle aussi d'*entraide*. On a supprimé la notion d'entraide entre le canton de Genève et la Confédération et entre les cantons. C'est une approche un peu spéciale. De même, l'imprécision subsiste avec le terme *les régions voisines*, qui figure dans cette thèse n°1 ; nous ne savons pas ce que c'est. Il y a une région Rhône-Alpes, qui est une entité frontière, il y a une région voisine ou plusieurs ? Laisserons-nous une telle imprécision ne serait-ce qu'au stade larvaire des thèses dans la Constitution ? Ensuite, on nous dit « elle est ouverte à l'Europe et au monde », qu'est-ce que l'Europe ? Est-ce l'Union européenne, les anciennes frontières du Saint Empire romain germanique, est-ce l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, on n'en sait rien. Le monde, comprend-il l'Antarctique ? Au vu de l'imprécision absolue de cette thèse n°1 le groupe UDC propose purement et simplement de la supprimer.

Le président. M. Patrick Dimier.

M. Dimier. Je crois qu'on peut tous s'associer au concert de louanges qui a été fait pour ce rapport, en tout cas pour son début, c'est un excellent travail. Pour nous, on a toujours un peu de peine lorsque l'on parle de refaire la Constitution de Genève, que l'on condense par la région franco-valdo-genevoise. Pour nous, si l'on veut parler de région, c'est « *Regio Genevensis* », car c'est le seul vocable qui évite de faire de notre région dont nous sommes fiers la capitale par la France.

Le président. Merci Monsieur Dimier. M. Michel Grandjean.

M. Grandjean. Merci Monsieur le président. A notre tour au nom des Verts et Associatifs de remercier la commission 4 et les rapporteurs d'avoir présenté ces documents d'une très grande qualité, qui vont pouvoir maintenant lancer une véritable débat. Notre position est celle de l'ouverture. Genève doit se définir, mais elle ne peut pas se définir seule, que nous le voulions ou non nous faisons partie d'une région, d'un continent et pourquoi ne pas le dire du monde. Il n'y a aucune arrogance à nos yeux à vouloir rappeler cela dans ce cadre-là. Indépendamment de la formulation précise de tel ou tel terme dans cette première thèse, notre groupe s'y rallie volontiers.

Le président. Merci Monsieur Grandjean. La parole n'étant plus demandée je vais donc clore le débat sur la thèse n°1. Monsieur Soli Pardo, vous demandez la parole.

M. Pardo. Oui, Monsieur le président, il me restait un peu de temps de parole et c'était une petite précision par rapport à ce qu'a dit M. Dimier, c'est « *generensis* » et non « *genevensis* »

Le président. Monsieur Dimier, il vous reste quelques secondes naturellement.

M. Dimier. Alors pour le latiniste distingué j'aimerais seulement citer Voltaire, « Genève est un grain de musc qui embaume l'univers », et cela, c'est global.

Le président. Après ces bons mots, le débat sur la thèse n°1 est clos, nous passons aux thèses regroupées n°2, 3 et 4, Compétences et exigences. Pour votre information, il n'y a pas moins de six propositions qui ont été déposées, une du groupe Libéral, trois du groupe SolidaritéS, deux du groupe socialiste-pluraliste. Est-ce que l'un des rapporteurs souhaiterait présenter ces thèses 2, 3 et 4 ? Monsieur Jean François Rochat.

Relations extérieures

« Compétences et exigences »

Thèses 2, 3 et 4

M. Rochat. Pour ce débat, les thèses 2, 3 et 4 ont été regroupées. Elles définissent les rôles respectifs de Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Thèse 2

« Le Conseil d'Etat conduit la politique extérieure de la République et Canton de Genève ».

La conduite de la politique extérieure revient à l'exécutif, donc logiquement au Conseil d'Etat. L'expression «conduit la politique extérieure» souligne la responsabilité du pilotage, et l'aspect dynamique de cette politique.

Thèse 3

« Les relations extérieures relèvent de la responsabilité d'un seul Conseiller d'Etat et département. Leur mise en œuvre se fait en étroite coopération avec les autres départements ».

Un seul département, et un seul conseiller d'Etat doivent assurer la coordination des différents aspects des relations extérieures. C'est donc ce conseiller d'Etat qui est au premier rang pour assumer cette responsabilité. Afin d'assurer une bonne visibilité politique (pour la population et

pour nos partenaires extérieurs), il ne devrait pas y avoir de changement au cours d'une législature, d'où le lien avec un seul conseiller d'Etat et département.

La commission aurait voulu ajouter à cette thèse le rattachement des relations extérieures à une présidence du Conseil d'Etat, élue pour la totalité de la législature. Finalement la commission y a renoncé, parce qu'elle n'a pas eu le temps d'approfondir le sujet et parce que la question de la présidence du Conseil d'Etat est du ressort de la Commission 3.

Thèse 4

« Le Conseil d'Etat élabore un programme de législature concernant les relations extérieures soumis à l'approbation du Grand Conseil, qui en contrôle la mise en œuvre ».

Le rôle de pilotage est confié au Conseil d'Etat, sous contrôle du Grand Conseil. Ce dernier approuve un programme de législature présenté par le Conseil d'Etat, et assure le suivi de sa mise en œuvre. Ce qui n'ôte pas au Grand Conseil la possibilité de faire des propositions (par exemple des projets de lois). Ce dernier est appelé aussi à se prononcer sur les incidences budgétaires de cette politique et sur des accords ou conventions conclus par le Conseil d'Etat, qui peuvent être soumis à sa ratification. Une variante, consistant à charger le Grand Conseil de définir la politique régionale, le Conseil d'Etat assurant la mise en œuvre du programme, a été rejetée. Le Conseil d'Etat peut avoir plus facilement une vue d'ensemble des questions régionales et il lui revient de négocier les accords ou les conventions avec les autres autorités régionales.

Le président. Je vous remercie, a demandé la parole en premier lieu M. Souhaïl Mouhanna.

M. Mouhanna. Merci Monsieur le président, cette présentation me permet de développer un peu ce que j'ai commencé à dire tout à l'heure. Un de mes préopinants avait qualifié les élections précédentes d'enthousiasmantes, pour ma part j'y ai décelé plutôt beaucoup d'inquiétude de la part des citoyens genevois. Ceci m'amène à dire que lorsque je lis dans les thèses « Le Conseil d'Etat conduit la politique extérieure de la République et canton de Genève », là encore, il y a toute la problématique du terme utilisé *extérieur*. Il y a ensuite la question de ce programme de législature qui est soumis à l'approbation du Grand Conseil. Je voudrais savoir et souhaite que notre assemblée aille dans ce sens, que de telles approbations soient formulées sous forme de loi, susceptibles d'un référendum de la part de la population. Le respect des droits démocratiques, puisque à un moment donné on lit que « les droits de participation démocratique doivent être garantis », je voudrais que ce soit autre chose qu'une déclaration sans contenu. Donc, pour la thèse 4 en particulier, j'aimerais qu'il soit précisé que les décisions qui pourraient être prises le soient sous forme de loi et soient par conséquent susceptibles d'un référendum de la part des citoyens et citoyennes de notre canton.

Le président. La parole est à M. Raymond Loretan.

M. Loretan. Monsieur le président, le groupe PDC soutient ces thèses, il est d'avis qu'il appartient à l'exécutif de donner les impulsions nécessaires à la politique extérieure et d'en assurer la mise en œuvre. Celui-ci devra d'ailleurs présenter une stratégie et des lignes directrices à travers un programme de législature. Cette position n'exclut en rien un rôle dynamique du législatif qui garde tous les instruments nécessaires pour, en amont du processus, faire des propositions et accorder les crédits nécessaires, et en aval du processus, assurer son contrôle via les instruments d'approbation et de ratification d'accords et de conventions. Concernant la gouvernance des relations extérieures, toutes proportions gardées,

ces derniers mois, notre Conseil fédéral nous a donné l'exemple de ce qu'il ne fallait pas faire. Le mélange des rôles entre président et ministre des affaires étrangères amène une confusion coupable et a des répercussions très négatives sur l'efficacité de la politique étrangère, sur l'image du pays et de ses institutions.

Tout en soulignant que la responsabilité globale des relations extérieures revient au gouvernement dans son ensemble, comme autorité collégiale, il faut aussi un patron, ici à Genève, des relations extérieures, qui conduit clairement et qui répond clairement des résultats. Sans anticiper les discussions sur la présidence du Conseil d'Etat, je crois que c'est la commission 3 qui s'en occupe et on va attendre ses conclusions, le groupe PDC signale d'ores et déjà qu'il est favorable au rattachement de cette responsabilité de politique extérieure au président du Conseil d'Etat dans la mesure où celui-ci a un mandat qui court sur toute une législature. C'est pourquoi d'ailleurs nous ne sommes pas favorables à la création d'une nouvelle forme d'ombudsman, on y reviendra dans la thèse 8, car cette tâche doit être précisément assumée par le conseiller d'Etat en charge de ce dossier. Enfin, afin de renforcer l'implication du Grand Conseil dans la formulation et le suivi des relations extérieures, le groupe PDC propose d'inclure dans nos réflexions la création d'une commission du Grand Conseil dont l'une des missions principales sera de traiter des questions de politique régionale et transfrontalière.

Le président. La parole est à Mme Françoise Saudan.

Mme Saudan. Monsieur le coprésident, très brièvement, nous sommes d'accord avec la proposition soumise par notre collègue M. de Dardel, n'oublions pas que le projet qui sera soumis au peuple devra être approuvé aussi par l'Assemblée fédérale et parler de relations extérieures nous semble un peu présomptueux. En ce qui concerne la thèse 3, j'aimerais des éclaircissements car elle me pose un problème institutionnel. La responsabilité appartient au Conseil d'Etat. Reprenez les dispositions dans la Constitution fédérale et les dispositions bâloises, on parle d'autorité cantonale et de Conseil fédéral. J'aimerais aussi remercier la commission pour son travail, mais j'ai deux demandes. La première est qu'il me semblerait judicieux d'avoir un inventaire de tout ce qui existe avant de parler d'une nouvelle institution, afin de ne pas contribuer à augmenter, comme vous le dites, le « millefeuille institutionnel », sans savoir vraiment tout ce qui est nécessaire et pertinent. Deuxième remarque : il me semble que dans les travaux de la commission, on a oublié qu'il y avait une politique régionale de la Confédération, entrée en vigueur en 2008, dont le bras armé est le programme pluriannuel de la Confédération pour 2008-2013. Ce qui est intéressant dans ce programme est que ceux qui disposent de moyens nécessaires pour le financer sont à la fois la Confédération et l'UE. Il y a quatre programmes appelés *Interreg*, qui ont commencé en 1990. Ils ont l'immense avantage de faire l'objet d'un suivi par le SECO et d'une évaluation *a posteriori* par une autorité indépendante. Je souhaite que la commission se penche réellement sur ces questions. Avant de s'occuper de ce qui existe au niveau transfrontalier, n'oublions pas que nous sommes suisses et qu'il existe des outils dans notre pays.

Le président. Merci Madame Saudan. La parole est à M. Antoine Maurice en lui précisant qu'il reste 45 secondes.

M. Maurice. J'aimerais ajouter et conforter ce qu'a dit Mme Saudan, mais aussi m'en éloigner sur un point d'interprétation. Il est clair que la répartition des compétences et des attributs entre départements appartient notamment au Conseil d'Etat. Il est clair aussi, comme on l'a noté tout à l'heure, que l'essentiel des relations extérieures de notre pays appartient à la Confédération. Ce qu'il nous a semblé, dans cette commission, c'est que cela ne nous empêchait pas de

formuler certaines recommandations, puisqu'on en est au stade des thèses, en particulier le principe de la concentration des relations extérieures entre les mains d'un département. J'aimerais donc m'associer à cette proposition qui n'est pour le moment qu'une thèse.

Le président. La parole est à M. Thierry Tanquerel.

M. Tanquerel. Merci Monsieur le président, je ferai deux remarques techniques et je laisserai M. Gardiol exposer une divergence de fond avec la thèse 4. Techniquement, il y a effectivement une ambiguïté sur la question de savoir si on traite de la politique régionale ou des relations extérieures. Le groupe socialiste pluraliste avait pris au mot cette idée de relations extérieures, et dans ces conditions-là il estime que les thèses 2, 3, 4 et 6 devraient être regroupées dans une section sur les relations extérieures, étant entendu que probablement une décantation va se faire et qu'on aura, à la fin de nos travaux, je l'espère, moins dans le texte constitutionnel que le foisonnement que l'on a actuellement dans le rapport. Dans cette section, il ne faut pas oublier le pouvoir du Grand Conseil. Il y a un déséquilibre à parler du Conseil d'Etat sans mentionner les pouvoirs du Grand Conseil qui sont dans la Constitution actuelle à l'art. 99. Cela devrait se retrouver dans la nouvelle Constitution. Il faudrait aussi en profiter pour inscrire la base constitutionnelle de la commission interparlementaire qui permet de donner son avis sur les projets de conventions intercantionales.

Le président. Merci Monsieur Tanquerel. M. Claude Demole.

M. Demole. Je m'attendais à parler après M. Barbey. Je vais donc soutenir une thèse qui n'a pas encore été exposée, en quelque sorte. Je voudrais taper sur le clou sur la question de la répartition des compétences entre différentes commissions. Je suis membre de la commission 3 et je pense qu'il est important de respecter le cahier des charges de chaque commission. La commission 3 travaille sur l'organisation du Conseil d'Etat, sur la notion de présidence. Elle planche sur l'idée de possibilité d'une présidence de longue durée, ainsi que sur le cahier des charges et l'organisation du département présidentiel. Enfin, je voudrais dire un mot sur le programme de législature. Il me semble que le contenu d'un programme de législature ne doit pas figurer dans la Constitution, c'est une des attributions réservées à l'exécutif. En revanche, le concept même de programme de législature est bien de rang constitutionnel. Son organisation, les règles de débat, les quittances et le rapport final qui doivent être présentés au parlement figurent dans plusieurs constitutions cantonales. Voilà les remarques que je voulais faire sur les articles 3 et 4 du rapport.

Le président. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Gardiol. J'interviendrai brièvement concernant la thèse 4. Cette thèse évoque la question du programme de législature. Celui-ci à mon avis relève de la compétence du Conseil d'Etat élu. Il n'y a donc pas non plus dans ce programme de législature ou dans le cadre de ce type de programme un programme particulier concernant les relations extérieures ou la région. Elles doivent faire partie d'un tout. C'est pour cela que le groupe socialiste pluraliste propose une modification de votre thèse dans la rédaction suivante : « Le Conseil d'Etat intègre la question des relations extérieures dans son programme de législature. Le Grand Conseil en contrôle la mise en œuvre. »

Le président. La parole est à M. Alfred Manuel.

M. Manuel. Merci Monsieur le président. En effet, pour nous, les thèses 2, 3, 4 forment bien un tout. J'aurais deux remarques à apporter. La première est que nous sommes d'accord que la

politique régionale soit confiée à un conseiller d'Etat et à son département. Que cette politique soit menée par l'exécutif clarifie à nos yeux les responsabilités entre le législatif et l'exécutif et donne au Grand Conseil – c'est ma deuxième remarque – un rôle d'orientation et de contrôle qui est important.

Pour nous, il est en effet important que la politique régionale soit régulièrement et publiquement discutée, de façon cohérente au Grand Conseil. C'est indispensable pour permettre à la population de suivre les étapes du développement régional. Je vous remercie.

Le président. La parole est à Mme Jocelyne Haller.

Mme Haller. Merci Monsieur le président. J'interviens en lieu et place de M. de Dardel qui a dû s'excuser. Je précise simplement que mon intervention porte sur les thèses 2, 3 et 4, sachant qu'en ce qui concerne les thèses 2 et 4 il s'agit essentiellement d'adapter le texte au concept qu'a développé M. de Dardel tout à l'heure concernant le concept même de région et son champ d'intervention. En ce qui concerne plus précisément la thèse 3, nous ne sommes pas favorables de confier la responsabilité des relations extérieures, même sur les limites aux relations régionales, à un seul conseiller d'Etat. De toute évidence, cette responsabilité doit incomber à tout le Conseil d'Etat. Chaque conseiller d'Etat par ailleurs dans le cadre de ses compétences doit s'investir dans la politique régionale, correspondre et collaborer avec ses homologues des autres régions. Aussi, devons nous tout au plus considérer que la politique régionale doit faire l'objet d'une coordination confiée à un seul département, et non pas induire l'institution d'une sorte de ministère des affaires étrangères qui serait hors de propos et contraire aux arguments que nous avons évoqués plus tôt sur la portée du concept de région.

Le Président. La parole est à M. Soli Pardo.

M. Pardo. Je vous remercie, Monsieur le coprésident. En ce qui concerne la thèse 2, sur le fond, l'UDC n'a rien à dire. Toutefois il s'agit d'un thème qui appartient à la commission 3 et non à la commission 4, à savoir qui, de manière fonctionnelle, conduit telle ou telle politique à l'intérieur de la République et canton de Genève, cela relève de la commission 3. En ce qui concerne la thèse 3 qui consiste à vouloir confier les relations extérieures à la responsabilité d'un seul conseiller d'Etat, j'ai entendu tout à l'heure un représentant du groupe PDC dire que cela pourrait éviter des crises comme celles que l'actualité nous a récemment offertes. Je ne vois pas cette thèse dans le champ de compétence de la commission 4. De plus, d'après ce que l'on peut entendre et lire, je ne crois pas que le canton de Genève connaîtra une crise lors de laquelle des citoyens genevois seront retenus en otage à Annemasse. La mise en œuvre se fait en étroite coopération avec les autres départements. Coopération étroite s'oppose-t-elle à large coopération ? Il subsiste une imprécision de langage. En ce qui concerne la thèse 4 sur le programme de législature, elle ressort de la compétence de la commission 3. Pourquoi le Conseil d'Etat devrait-il élaborer un programme de législature concernant seulement les relations extérieures, pourquoi pas dans les autres domaines ? Pourquoi cette disposition se trouverait-elle isolée de sa section naturelle ? Donc, le groupe UDC considère que les thèses 3 et 4 doivent être purement et simplement supprimées.

Le président. Monsieur Richard Barbey, vous avez la parole.

M. Barbey. Je vous remercie, Monsieur le président. Les Libéraux & Indépendants ont à formuler les observations suivantes sur les thèses 2 à 4 présentées par la commission 4, concernant les relations extérieures. La thèse 2 apparaît adéquate et nous la soutenons sous la seule réserve du verbe « conduit » qui pourrait être avantageusement remplacé par « le Conseil

d'Etat est responsable de... ». Le rapport préliminaire relève à juste titre qu'il s'agit bien ici de la responsabilité de la politique extérieure. La référence à l'aspect dynamique de cette tâche n'apporte rien d'utile, et pourrait inciter certains dirigeants de notre canton à agir de manière intempestive. Assurément, une politique, et notamment une politique extérieure, doit être souvent active. Dans certaines situations, il convient au contraire de rester prudent.

La thèse 3 se révèle prématurée. La commission 3 doit se prononcer sur la question de savoir s'il convient de désigner un président du Conseil d'Etat élu pour l'ensemble de la législature et, dans cette hypothèse, la conduite des relations extérieures lui incombera sans doute au premier chef. Aussi convient-il d'attendre la décision de la commission 3 sur la question. Quoiqu'il en soit, il n'est pas opportun de confier à un seul conseiller d'Etat la responsabilité pleine et entière de la politique extérieure. Le groupe Libéraux & Indépendants s'oppose enfin à la thèse 4. L'élaboration d'un programme de législature fera peut-être partie des idées retenues par la commission 3. On ne saurait en revanche exiger du Conseil d'Etat qu'il présente un programme de législature spécifique pour les relations extérieures, ou même un chapitre spécifique dans un programme plus général. En d'autres termes, la thèse 4 nous paraît consacrer en premier lieu une mauvaise solution. Subsidiairement, et pour ceux qui penseraient le contraire, il ne s'agit en aucun cas d'un sujet ou d'une question de rang constitutionnel, s'agissant des relations extérieures spécifiquement.

Le président. Merci Monsieur Barbey. M. Florian Irminger.

M. Irminger. Merci Monsieur le coprésident. Je reviendrai simplement sur un élément qui me paraît essentiel : la question de la démocratisation de la politique de la région. Jusqu'ici, on a fait à Genève une politique de région, il y a des services d'affaires extérieures qui existent mais cela paraît bien peu démocratique. C'est une affaire du gouvernement qui le décide à sept, cela vient très rarement devant le parlement, et encore moins souvent devant le peuple, on n'en parle donc jamais. L'idée et l'essence même des thèses 3 et 4 ont ainsi leur importance. L'idée ici est de dire que l'on rend la politique régionale transparente, visible, d'où l'importance de lui donner un rang constitutionnel, peu importe que le programme de législature porte sur l'ensemble de la politique ou qu'il y ait un programme de législature pour la politique régionale. Ce qui importe, c'est que la politique régionale figure dans un programme de législature, d'où il faut que tel figure dans une constitution pour que dans les années à venir, et non seulement dans 4 ans quand nous aurons un nouveau Conseil d'Etat, il y ait toujours un programme de législature. Ensuite, un élément débattu parmi les Verts et Associatifs était l'idée d'aller plus loin, qu'il soit de la compétence du parlement d'établir un programme de législature sur les affaires régionales. Il nous paraissait plus réaliste que ce soit le Conseil d'Etat qui définisse ce programme mais que celui-ci soit soumis au parlement ; que le parlement puisse en fixer un cadre et en contrôler la mise en œuvre. C'est là que les différentes thèses sont intéressantes, s'il y a un seul département d'une certaine manière, le contrôle est plus simple. S'il n'y a qu'un seul département qui rapporte, avec un Conseil d'Etat qui conduit et avec des services des différents départements, cela veut dire qu'au moment où le Grand Conseil devra vérifier la mise en œuvre, il s'adressera au département, et non pas à sept départements différents. Le dernier élément, qui a été soulevé, est de savoir si ce programme de législature doit être soumis au référendum facultatif. On pourrait aller encore plus loin et dire qu'il devrait être adopté par une loi du parlement. La commission devrait se pencher sur cette question, éventuellement avec d'autres commissions dont la commission des droits politiques. Enfin, la démocratisation peut passer par une «ombudspersonne». Il est toutefois hors de question que cette figure soit le Conseil d'Etat. La volonté exprimée dans la thèse – et nous y reviendrons – est bien qu'il y ait une «ombudspersonne», indépendante du gouvernement. Ce serait quelque peu étonnant qu'à

Genève, capitale des droits humains, l'ombudspersonne devienne membre du gouvernement - ce que j'ai pu entendre précédemment.

Le président. Merci, la parole est à M. Laurent Extermann.

M. Extermann. Monsieur le coprésident. C'est une question de procédure de notre travail en commission que j'aimerais aborder ici. A deux ou trois reprises parmi les préopinants il est apparu que notre commission était allée sur les brisées d'autres commissions.

Sans dire que c'était un crime de lèse-majesté, on nous a fait remarquer que ce n'était pas dans les règles. J'aimerais quand même dire que la maxime d'organisation que nous nous sommes donnée doit faciliter notre réflexion, mais non pas la paralyser. Quel est précisément le rôle du plenum ? C'est de prendre acte de toutes les propositions, de les critiquer, et éventuellement de les retransmettre à la commission adéquate. J'aimerais donc pour l'avenir réserver la liberté pour toutes les commissions de traiter de tous les thèmes qui ne leur sont pas expressément dévolus, à deux conditions de forme, en informer les présidents des autres commissions, et s'engager, une fois que le plénum en aura discuté, à ce que chaque commission retrouve son bien propre.

Le président. Nous avons entendu, la parole est à M. Patrick Dimier.

M. Dimier. Je ne sais pas si Genève aura des relations extérieures, j'ai compris que les commissions devaient désormais avoir des relations Extermann ! Je suis un peu dans le fil de ce qui vient d'être dit parce que je pense qu'on est là pour réfléchir du mieux qu'on peut. Donc, si une commission tombe sur un sujet sur lequel elle a des compétences et des réflexions à faire, il ne faut pas qu'elle s'en prive. Mais je pense que le menu est très copieux pour chacun de nous et il faut peut-être que l'on s'occupe prioritairement de ce qui est dans le champ de compétences de chacune de nos commissions. Pour conclure, à notre avis, les thèses sont trop découpées et doivent être ramassées une seule thèse, pour l'ensemble de ce qui vient d'être dit. Je rappelle que pour le groupe MCG, toute constitution qui dépassera 50 articles en dira trop.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole n'étant plus demandée, nous sommes au terme de la première partie de nos débats. Nous allons donc faire une interruption de séance de 16h00 à 16h20. Je vous prie de signer la feuille de présence pour la session suivante, nous reprendrons avec les affaires régionales. Je vous remercie.

Pause

Le président. Mesdames et Messieurs les constituants, je vous prie de regagner vos places. Ce n'est pas parce que nous avons quelques minutes d'avance qu'il s'agit de prendre du retard. Je prie donc les rapporteurs d'être ponctuels pour le redémarrage de nos débats. Nous attaquons le sujet des affaires régionales, avec la thèse 5. Je suppose que c'est également vous, Monsieur Rochat, qui présentez cette thèse. Vous avez la parole.

Affaires régionales

« Généralités »

Thèse 5

M. Rochat. Après avoir parlé d'affaires extérieures, nous parlons d'affaires typiquement régionales. La thèse 5 nous dit la chose suivante :

Thèse 5

« La République et canton de Genève mène, en collaboration avec les acteurs publics et privés, une politique régionale qui a pour objectif un développement durable et équitable de la région franco-valdo-genevoise. »

Le principe du développement durable figurera sans doute déjà dans les dispositions générales de la constitution; la commission a tout de même souhaité le citer dans cette thèse concernant plus spécifiquement le développement régional. Cette formulation très générale recouvre bien entendu les trois aspects économique, social et environnemental du développement durable, qui doit être un objectif non seulement pour le canton de Genève, mais aussi pour l'ensemble de la région. Cet objectif ne peut donc être atteint que par la mise en place d'une politique régionale.

La nécessité d'un développement équitable a également été soulignée (répartition des logements et des places de travail, charges fiscales, etc.). Cet aspect de la politique régionale devrait éviter un accroissement des inégalités, et que l'on se trouve dans une «région à deux vitesses».

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. La parole est à M. Pierre Kunz.

M. Kunz. Merci, Monsieur le président. Voilà qui ne surprendra personne, le groupe Radical-Ouverture adhère à l'ambition exprimée par la commission de voir Genève « mener en collaboration avec les acteurs publics et privés une politique régionale ». C'est ce que confirme la proposition que nous avons déposée au sujet de la thèse 5 que vous avez devant les yeux. Par contre, nous pensons inutile de préciser dans cette thèse que cette politique « a pour objectif un développement durable ». Cette Assemblée a déjà, dans les dispositions générales, adopté le principe du développement durable ainsi que ses exigences et il n'est pas nécessaire, par conséquent, d'y revenir à chaque page de la future Constitution. S'agissant de l'adjectif « équitable » accolé par la commission au développement régional, il faut le dire clairement ; il nous paraît hors de propos. Que faut-il, en effet, entendre par « équitable » ? Selon le Larousse, il s'agit d'une « disposition à faire à chacun part égale ; justice exercée d'après un sentiment intime de droiture naturelle ». Mesdames et Messieurs, vous en conviendrez, l'équité est un principe moral, qui ne saurait servir de critère essentiel et légal au développement régional. Prenons l'exemple de l'emploi. En la matière, l'équité peut être interprétée comme devant conduire à une répartition égalitaire du travail entre les diverses communes qui constituent cette région. Or, chacun sait que ce sont les atouts de ces dernières, leurs avantages comparatifs, qui commandent la localisation des emplois. Prenons encore la question du logement. Prétendre, Mesdames et Messieurs, simultanément astreindre la région aux exigences du développement durable et promouvoir une répartition équitable, donc égalitaire, de l'habitat au sein de cette région constitue en fait une contradiction, ni plus ni moins. Sauf à vivre dans le cadre d'une économie planifiée – sans égard pour son efficacité, d'ailleurs – nous savons tous que ce sont les impératifs sociaux, urbanistiques, financiers, de mobilité et écologiques qui déterminent les lieux et les types d'habitation. Pour autant, bien sûr, que contrairement à ce qui s'est passé pendant les trente dernières années à Genève, les pouvoirs publics intègrent dans leur plan de gouvernement et d'aménagement ces évidences et les décisions qui vont avec. Alors, Mesdames et Messieurs, soyons réalistes et honnêtes. Genève est et restera le pôle d'attraction de la région. C'est là que les entreprises s'établiront prioritairement et c'est là qu'elles créeront prioritairement les emplois, et c'est là aussi, par conséquent, que doit s'agrandir prioritairement le parc de logements requis pour accompagner le développement économique du canton et celui des emplois. Mesdames et Messieurs, l'avenir de la région ne sera donc pas « équitable » ou égalitaire. Mais il peut et devrait...

Le président. Monsieur Kunz, votre temps est écoulé.

M. Kunz. Je termine. Il peut et devrait être, désormais, plus harmonieux, moins déséquilibré, pour autant, bien sûr, que nos autorités en aient une réelle volonté politique.

Le président. Chers constituants, j'ai omis de vous dire tout à l'heure qu'il y a trois propositions émanant de groupes sur la thèse 5, une du groupe Radical-Ouverture, une du groupe MCG et une du groupe socialiste pluraliste. J'ai aussi omis de vous rappeler que pour cette deuxième partie de débat, le chronomètre restera toujours d'une rigueur tout himalayenne. Madame de Montmollin, vous avez la parole.

Mme de Montmollin. Merci Monsieur le président. Le groupe Libéraux & Indépendants a pris connaissance de la thèse 5 qui vise à donner pour mission à l'Etat de mener une politique régionale ayant pour objectif le développement durable et équitable de la région franco-valdo-genevoise. Le groupe Libéraux & Indépendants est favorable à une politique proactive de la région mais s'oppose à l'introduction de cette disposition, non pas au motif qu'il ne partage pas la nécessité de mener une politique régionale respectueuse des générations à venir, mais parce que son libellé n'apporte pas de réponse adéquate aux problématiques qu'elle compte aborder, à savoir un développement durable et équitable de la région, et ce pour les motifs suivants. Premièrement, la collaboration avec les régions voisines nous semble déjà consacrée dans la thèse 1 relative aux relations extérieures. Il nous paraît donc superflu d'en consacrer une deuxième ici. Et deuxièmement, comme l'a dit mon préopinant, M. Kunz, le respect des principes d'un développement durable s'applique à toute l'action de l'Etat et non spécifiquement à sa politique régionale. C'est dans cet esprit d'ailleurs que notre Assemblée a voté pour que le principe du développement durable figure dans le frontispice de la future Constitution. Le mentionner ici spécifiquement minimiserait, voire affaiblirait sa portée ou, pire encore, rendrait impérative sa redite dans chaque article portant sur l'action de l'Etat, ce qui alourdirait considérablement le texte. Comme vous le savez, nous sommes pour que la Constitution future soit claire et courte. Enfin, quant au principe d'équité, dans sa définition politique ou économique, il vise à corriger des inégalités que subissent des personnes ou des groupes défavorisés. Il nous semble que cette notion est implicite dans la mise en œuvre d'une action de l'Etat qui respecterait les principes du développement durable. C'est pour ces raisons que nous recommandons à la commission le retrait de cette disposition, tout en réaffirmant notre adhésion au principe du développement durable en tant que forme de développement économique ayant comme objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un patrimoine devant être transmis aux générations futures.

Le président. Merci à vous. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Ducommun. Monsieur le président, je dois avouer une certaine surprise, d'abord à la lecture des motifs de la proposition du groupe Radical-Ouverture et qui a été confirmée par l'exposé de M. Kunz. Ma surprise, c'est d'apprendre que selon les radicaux, il y a contradiction entre le développement durable et l'équité et que la conclusion de cette contradiction honnêtement reconnue, c'est simplement de supprimer « durable et équitable » de la thèse. Premièrement, pour moi qui suis mathématicien, dire que « développement durable » est opposé à « équitable » a une conséquence logique : cela veut dire que « durable » implique « iniquité », « inégalité ». Est-ce la volonté d'inégalité du côté des radicaux qui leur fait dire que « durable » est contradictoire ? Ou est-ce leur volonté de durabilité qui leur fait rejeter la volonté d'équité ? Je ne suis pas sûr quelle réponse est la bonne. Aucune des deux ne me semble moralement défendable. Deuxièmement, je me permets de penser que si le développement durable a un

sens – c'est vrai que c'est devenu un peu un fourre-tout – tout le monde, tout d'un coup, devient adepte du développement durable. J'ai été un peu impliqué dans ce système-là et c'est vrai que j'ai perdu quelques illusions, mais si cela a un sens, c'est effectivement dans le souci, d'une part, d'une préservation de l'environnement par rapport à la destruction actuelle et les menaces sur le futur de notre terre et, d'autre part, c'est une volonté d'établir des conditions sociales et économiques qui visent l'équité et l'égalité. Enfin, le texte radical se termine par la contradiction même de ce qu'il évoquait. Il n'y a pas besoin de mettre « développement durable » parce que, de toute façon, il est partout. Une fois ceci exprimé, on dit que, de toute façon, l'aménagement territorial ne peut pas obéir au développement durable ; lorsqu'on dit « parce que l'aménagement territorial, fut-ce dans les régions, est condamné par d'autres aspects que le développement durable », cela veut dire que le développement durable ne peut pas s'appliquer. Donc, je remercie, finalement, le texte radical de l'honnêteté avec laquelle il reconnaît un certain intérêt dans l'inégalité. Mais au nom de la solidarité, je maintiens qu'il sera important, et d'autant plus important en fonction de ce qu'on a entendu aujourd'hui, de maintenir ces objectifs durables et équitables dans la Constitution.

Le président. La parole est à M. Marco Föllmi.

M. Föllmi. Merci Monsieur le président. À propos de la thèse 5, le groupe démocrate-chrétien est favorable au principe du développement durable comme cela a été accepté en séance plénière du 26 mars dernier. Reste à savoir s'il s'agit de maintenir ici cet article, alors que le principe lui-même figurera sans doute dans les dispositions générales de la Constitution. Pour l'heure, il opte pour son maintien. Si cette thèse devait être maintenue, il est en revanche opposé au terme d'équitable et demande à ce qu'il soit remplacé par le terme « équilibré ».

Le président. La parole est à M. Patrick Dimier.

M. Dimier. Merci Monsieur le président. La proposition que nous vous soumettons est en fait la contraction dont je vous parlais tout à l'heure, c'est-à-dire rassembler l'ensemble de ces thèses sous une seule disposition : « *La politique régionale de la République et canton de Genève est conduite par son gouvernement en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Cette politique doit tendre à un développement équilibré de l'ensemble de la région.* » Il nous semble que les remarques que vient de faire M. Ducommun étaient en partie fondées et que l'équilibre est une notion qui contient à la fois la durabilité et l'équité – l'équilibre, c'est ce qui permet à l'ensemble de se tenir debout. Nous souhaitons évidemment introduire la région dans le vocabulaire de l'article puisque c'est un article qui traite de la région, ce qui fait un peu défaut dans l'ensemble. En vous proposant une contraction en une seule disposition, il nous semble qu'on tend vers l'objectif des 30 articles.

Le président. M. Soli Pardo.

M. Pardo. Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe UDC propose l'abandon pur et simple de cette thèse, pour des motifs qui ont déjà été donnés par le représentant du groupe Radical-Ouverture. La notion de développement durable, aussi importante qu'elle soit, n'a pas à figurer à chaque article de la Constitution. C'est comme si d'autres notions importantes, comme l'égalité des citoyens, étaient rappelées à chaque article de la Constitution. C'est un exercice vain et inutile. Le terme « équitable », pour les juristes qui sont dans cet hémicycle, concerne l'équité et les cas dans lesquels on peut déroger aux principes généraux de l'ordre juridique. Par exemple, une usine qu'on devrait fermer au nom du développement durable parce qu'elle émet trop de substances nocives devrait, au nom de l'équité, rester ouverte parce que la fermer rejetterait 200 chômeurs sur le marché de l'emploi. Je pense que c'était cela, le sens de

l'intervention de M. Ducommun. S'il faut une norme d'équité pour faire échec à l'application stricte et dure, au mépris des droits des travailleurs, du principe du développement durable, alors là, je suis d'accord. Je vous remercie.

Le président. Monsieur Florian Irminger, la parole est à vous.

M. Irminger. Merci Monsieur le coprésident. La politique régionale, c'est une évidence. La proposition radicale qui vise, en réalité, à enlever l'objectif du développement durable de la politique régionale à cette thèse me paraît un peu courte. Puisqu'il est évident qu'on va faire une politique régionale, l'intérêt est de savoir quel est l'objectif de cette politique régionale et l'objectif, ici, c'est de la faire dans le sens du développement durable.

Peut-être que le terme « équité » n'est pas parfaitement adapté, mais je pense que ce n'est pas à ce premier débat, ce premier round, qu'il faut s'en tenir aux mots. L'important, c'est bel et bien l'objectif et celui-ci, on l'a compris, c'est que le développement soit équilibré avec nos autres partenaires, les autres entités de la région. Sur ce point, le groupe des Verts et Associatifs rejoint la proposition qui a été faite, soit par le groupe MCG, soit par le PDC. Un regret, toutefois (on peut regretter que la Suisse ne soit pas membre de l'Union européenne), c'est que l'Union européenne ne soit pas mentionnée dans cette thèse. On fait une mention claire de la région franco-valdo-genevoise, mais à nos frontières se construit une Europe des régions. Il serait intéressant que la commission se penche sur la possibilité d'intégrer un peu cette région franco-valdo-genevoise à la construction de l'Europe des régions et de ne pas s'en tenir uniquement à la Confédération, notre cher voisin le canton de Vaud ou la France, mais de voir un peu plus loin, les collaborations avec l'Union européenne. Enfin, un autre élément qui a été mentionné plus tôt dans le débat, c'est la question de la métropole. On n'aime pas tant le terme à Genève, mais se pose quand même la question de savoir si nous faisons partie d'une métropole lémanique. Cette question se pose d'autant plus que la Confédération soutient les métropoles et qu'on se rend bien compte qu'en Suisse alémanique, une métropole zurichoise se construit, qui est souvent en concurrence avec la métropole lémanique quand il s'agit d'accorder des financements fédéraux. Il serait donc intéressant que la commission se penche également sur cet aspect.

Le président. La parole est à M. Boris Calame.

M. Calame. Merci Monsieur le président. Nous constatons tous que la région souffre de nombre de déséquilibres qui peuvent entraîner des évolutions néfastes, engendrer un développement à deux vitesses, entraîner des tensions et des confrontations. C'est en partie ces inquiétudes qui ont poussé les Associations à tenir les Assises transfrontalières de la société civile en 2008. La politique régionale de Genève doit avoir pour but de maîtriser le développement de cet espace que nous partageons, de réduire les disparités et de faire de la région un espace où la collaboration est fondée sur la confiance. Cette confiance est encore à gagner vis-à-vis de certains partenaires de la région, ainsi que d'une partie de la population. Nous soutenons donc les orientations telles qu'elles sont formulées dans cette thèse.

Le président. Monsieur Ducommun, vous avez demandé la parole, mais il vous reste 20 secondes.

M. Ducommun. Alors ce sera très rapide. Monsieur Pardo, vous savez pertinemment bien que ce que vous avez mis dans ma pensée sur « équité et développement durable » n'est pas ma pensée. Je vous demanderai donc à l'avenir d'essayer, si vous voulez représenter ma pensée dans vos interventions, de ne pas la trahir. Merci.

Le président. Monsieur Albert Rodrik, je vous donne la parole.

M. Rodrik. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il faut saluer la bien-facture de cette proposition 5 qui, par sa brièveté et sa simplicité, constitue les prémisses d'un vrai article constitutionnel. Mon adjonction visait à rappeler que le développement durable, s'il a un volet économique, un volet social et un volet environnemental, ne tient pas compte de ce qui est une des forces et la lumière de cette région, à savoir l'aspect culturel. C'est pourquoi, afin de ne pas perturber l'équilibre de ce qui a été rédigé, je suggère simplement qu'au lieu de mettre un point final après « la région franco-valdo-genevoise », on mette une virgule et « foyer de culture et de création ». Comme je n'ai pas été très prolix, je voudrais revenir à « équitable ».

« Équitable » signifie que bien que Genève soit le chef-lieu, le lieu de rayonnement de cet ensemble, et nous le voulons, il signifie aussi que nous ne voulons pas que l'Ain et la Haute-Savoie soient le «dépotoir» d'une Genève de riches.

Le président. M. Pierre Gauthier.

M. Gauthier. Je vous remercie, Monsieur le président. Sur ce point précis et à titre de boutade, entre l'économie planifiée et le laisser-faire, je crois qu'il y a beaucoup de marge et nous allons nous employer à combler cette marge. Nous constatons tous les conséquences néfastes du développement actuel qui a créé une couronne de logements et un centre dédié à l'emploi. Il nous semble donc nécessaire et urgent de rééquilibrer les différences nuisibles constatées au sein de notre région. Je rappelle les quelques mots qui ont été cités en introduction : des déplacements quotidiens massifs entre la périphérie et le centre, une difficulté, voire une impossibilité à maintenir ou à créer de l'emploi dans les zones périphériques et une difficulté toujours plus grande à se loger dans le canton de Genève. Un rééquilibrage notamment entre logement et emploi me semble tout à fait nécessaire. Je crois que c'est l'esprit dans lequel cet article a été rédigé. Quant à la formulation adéquate pour que ce rééquilibrage puisse se réaliser, la commission thématique 4 se remettra sans aucun doute au travail et nous reprendrons la question plus précisément lors du deuxième débat.

Le président. Merci pour votre intervention. Nous arrivons au terme du débat de la thèse 5, il n'y a plus d'intervention demandée. Je clos donc le débat. Nous passons à la thèse 6 « *Compétences et exigences* », avec une seule proposition émanant du groupe socialiste pluraliste. Pour présenter cette thèse, je passe la parole à M. le rapporteur, à savoir M. Rochat.

Affaires régionales

« Compétences et exigences »

Thèse 6

M. Rochat. Merci, Monsieur le président. La thèse 6 est divisée en deux alinéas.

Thèse 6

« La République et canton de Genève/ le Conseil d'Etat négocie les accords et les traités, promeut l'harmonisation des législations et le règlement de la compensation des charges ».

« Les droits de participation démocratique doivent être garantis ».

Cette thèse reprend plusieurs éléments qui figurent dans la constitution bâloise. A l'alinéa 1, dans la commission, le vote concernant l'harmonisation des législations (volonté figurant dans la constitution bâloise) a été très serré. Quel pourrait être le rôle de Genève sur cette question? Comment ce genre d'intervention serait-il ressenti par ses voisins? La commission a souhaité soumettre ce principe à un (ou une) juriste avant de se prononcer définitivement sur le maintien ou non de cette disposition. A l'alinéa 2, pour la conclusion d'accords, de traités, de concordats, par exemple dans le cadre des accords de Karlsruhe (Téléphérique du Salève, TPG), la commission a voulu préciser que les «droits de participation démocratique» doivent être garantis. Cette expression peut recouvrir notamment la consultation des différentes autorités concernées (communes), les prérogatives des corps législatifs ou délibératifs (budgets), les droits d'initiative et de référendum, les consultations et démarches participatives (telles qu'elles sont prévues par les accords internationaux et les directives fédérales), etc. La formulation assez générale permet de tenir compte des situations différentes d'exercice des droits démocratiques en Suisse et en France (accords d'Aarhus). L'adoption de ce principe dans la constitution n'a pas recueilli l'unanimité des membres de la commission.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. Monsieur Laurent Hirsch, vous avez la parole pour ouvrir le débat.

M. Hirsch. Le groupe Libéraux & Indépendants est favorable à une politique régionale active, comme vous l'avez déjà entendu. Comme vous l'avez également déjà entendu, nous sommes favorables à une Constitution claire et courte, et c'est pourquoi nous considérons que les modalités de la politique régionale ont leur place dans la loi plutôt que dans la Constitution. D'ailleurs, plusieurs intervenants cet après-midi ont déjà exprimé la nécessité de distinguer ce qui est de rang constitutionnel et ce qui est de rang législatif. Cette thèse 6 n'est pas claire et nous apparaît comme un fourre-tout contenant des questions qui ne sont pas de rang constitutionnel. Tout d'abord, pour la négociation des accords et traités, nous ne comprenons pas ce que cette thèse propose de particulier. Il ne s'agit pas à notre sens d'une question de rang constitutionnel. La question de l'harmonisation des législations est un sujet séparé ; l'objectif est peut-être théoriquement intéressant, mais pratiquement irréalisable. Evitons d'imposer aux organes de l'Etat la recherche d'objectifs inatteignables. Le règlement de la compensation des charges apparaît comme une question séparée, comme un objet flou. C'est un concept incompréhensible pour le citoyen lambda. Le sujet mériterait d'être développé, mais plutôt dans la loi. La question n'est pas anodine, mais elle n'est pas de rang constitutionnel et sa simple mention dans la Constitution n'apporte rien. La mention de la garantie des droits démocratiques nous paraît finalement peu claire. S'il s'agit simplement de préciser qu'il ne faut pas court-circuiter les institutions, ce à quoi nous adhérons bien volontiers, cette mention est inutile. La garantie des droits démocratiques est déjà prévue dans la Constitution et il n'y a pas lieu de la répéter à chaque article, même si cela ferait plaisir à M. Mouhanna. Si l'on souhaite consacrer d'autres droits non définis – et l'exposé des motifs mentionne là toute une série d'instruments divers – une mention ouverte nous paraît dangereuse et nous ne pouvons y adhérer. Le groupe Libéraux & Indépendants est donc résolument opposé à la thèse 6.

Le président. Je passe la parole à M. Thierry Tanquerel.

M. Tanquerel. Il est exact que cette thèse 6 est un peu ambiguë. On ne sait pas très bien si en réalité, elle concerne globalement les relations extérieures. C'est comme cela que le groupe socialiste pluraliste l'avait comprise et c'est pourquoi il proposait de la reverser dans le chapitre relations extérieures. Si elle concerne plus particulièrement les affaires régionales, deux points sont intéressants. Premièrement, la garantie des droits de participation démocratique comme objectif ; nous y souscrivons pleinement, mais il faudra trouver la meilleure formulation. Il y a

aujourd'hui un véritable problème de déficit démocratique au niveau de la conception, de la mise en place de la politique régionale, déficit qui s'explique ; il ne s'agit pas de jeter la pierre à ceux qui font actuellement la politique régionale, c'est difficile à mettre en place. Néanmoins, il ne paraît pas inutile de garder cet objectif dans une disposition constitutionnelle. Deuxièmement, s'agissant de l'harmonisation des législations, c'est probablement un terme mal choisi ici. Si on veut faire de l'harmonisation des législations au sens strict, M. Hirsch a raison, c'est un objectif irréaliste à ce stade-là et pour la politique régionale. La législation en France se fait à Paris, ce n'est pas le canton de Genève qui va aller au Palais Bourbon ou à Matignon négocier l'harmonisation des législations avec la France. En revanche, un objectif plus intéressant est celui de l'harmonisation de la coordination des instruments juridiques. On peut parfaitement imaginer qu'on s'oblige, à Genève, à intégrer dans notre plan directeur la dimension régionale plus qu'on ne le fait maintenant et qu'on négocie avec les Français qui ont des instruments comparables ou équivalents pour qu'ils utilisent ces instruments dans un sens complémentaire au plan directeur ; qu'on puisse harmoniser les instruments et l'utilisation des instruments.

C'est très intéressant d'en parler aujourd'hui, parce qu'on ne peut pas parler de la politique régionale uniquement en se fixant au départ comme cadre du débat ce qu'on va mettre exactement dans la Constitution. Ceci dit, on doit bien se demander si cette question notamment d'harmonisation des instruments a sa place au niveau constitutionnel ou si elle a plutôt sa place dans une loi sur la politique régionale. On peut laisser cette question ouverte pour l'instant. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y aura un phénomène de décantation de ces questions régionales et l'on verra ce qu'il reste finalement comme objectifs essentiels dans le texte constitutionnel.

Le président. Je passe la parole à M. Marco Föllmi.

M. Föllmi. Le groupe PDC n'est pas opposé à l'alinéa 1 de la thèse 6, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des législations. Tendre vers cette harmonisation pour un meilleur fonctionnement nous paraît intéressant, mais il faudra encore voir comment tout cela va pouvoir s'appliquer. Il s'interroge néanmoins sur le concept de compensation des charges qu'il estime totalement incompréhensible pour le citoyen. Il faudrait certainement revoir cette formulation. Quant à l'alinéa 2 relatif aux droits démocratiques, le groupe démocrate-chrétien pense que cette thèse est inutile et cela pour les trois raisons suivantes : premièrement, jusqu'à preuve du contraire, les institutions en place garantissent de toute manière les droits démocratiques, et il ne s'agit pas de rajouter une couche. De nouveaux droits démocratiques ne feraient d'ailleurs que compliquer les choses, ou même pire, diluer tout le processus de décision. Deuxièmement, cet alinéa risque de créer un blocage par rapport au processus de participation démocratique en France. En effet, dans la mesure où Genève ne peut pas s'ingérer dans les affaires de nos voisins français afin d'en garantir la participation démocratique. Troisièmement, un tel alinéa créerait une asymétrie des niveaux institutionnels entre Genève et la France, d'où le rejet de cet alinéa.

Le président. Je passe la parole à M. Antoine Maurice.

M. Maurice. Au nom du groupe Radical-Ouverture, j'aimerais essentiellement faire une remarque sur la question de l'harmonisation sur laquelle on a pas mal travaillé à l'intérieur de la commission, et pour la défendre malgré tout ce qui vient d'être dit. Le canton ne peut imposer quoi que ce soit à ses partenaires extérieurs ; les législations restent par définition des objets séparés, hétéronomes, adoptés par des assemblées différentes, des communes ou des cantons, des départements et la région en ce qui concerne la France. Faut-il pour autant éviter toute mention de convergence souhaitable et possible des législations dans notre future

Constitution ? Là, comme dans l'autre domaine, le canton comme initiateur de la collaboration et centre, quoi qu'il en soit, de cette région, doit exprimer un souhait sinon d'harmonisation, du moins de mise en compatibilité des normes ; c'est je crois ce que l'un des préopinants a exprimé mieux que moi et de manière plus juridique. J'estime donc qu'il est légitime que cette préoccupation ait trouvé son chemin dans nos thèses, et qu'elle puisse trouver aussi dans la Constitution un ancrage et un encouragement, la formulation définitive devant évidemment encore plus éviter toute prétention induite.

Le président. Je passe la parole à M. Alfred Manuel.

M. Manuel. Je voudrais faire deux commentaires ; le premier se rapporte à l'harmonisation. Nous préférons d'ailleurs parler de convergence. Pour nous, le groupe des Associations, la région doit permettre de surmonter les déséquilibres qui existent déjà et qui, sinon, vont croître dangereusement. La diversité et le fonctionnement des différents partenaires dans la région rendent nécessaire un effort de convergence des pratiques des uns et des autres dans le respect mutuel. Cela nous semble important. Quant à l'alinéa sur les droits de participation démocratique, le fait que les garanties démocratiques doivent être sauvegardées nous paraît évident. Il est cependant nécessaire de le rappeler clairement et nous pensons que, pour cette raison, cet alinéa a sa place dans la thèse 6.

En effet, c'est justement un sentiment, même s'il n'est pas toujours justifié, de non-respect des règles démocratiques qui peut miner les efforts réalisés dans ce domaine. Il est donc important que notre texte inclue cette mention des droits de participation démocratique garantis.

Le président. La parole est à M. Patrick Dimier.

M. Dimier. M. Tanquerel a raison ; lorsque les Genevois vont à Paris, c'est plutôt pour déguster un bon Bourbon dans leur fin palais, et non pas pour se faire entendre des sénateurs français ; c'est de notoriété publique. C'est en raison de l'existence du droit d'initiative régionale en droit français qui est une particularité – et je m'étonne que d'éminents préopinants ne l'aient pas dit – qui contient, lui, très peu de place pour les droits populaires, qu'il ne nous semble pas totalement inutile de venir parler des droits démocratiques et populaires garantis des deux côtés. Nous sommes là dans une discussion de thèse, et non pas de disposition. Cette thèse, à nos yeux, ne doit donc pas être écartée d'un simple revers de la main, mais examinée pour ce qu'elle donne d'ouverture vers le droit français et en ceci qu'elle permet aux populations de la région concernée de s'exprimer par le droit d'initiative ; c'est une particularité qui nous semble valoir la peine de ne pas être écartée.

Le président. Je donne la parole à M. Soli Pardo.

M. Pardo. Je saurais gré à la commission 4, lorsque ces thèses y reviendront, d'examiner attentivement la Constitution de Bâle-Ville, et surtout ses travaux préparatoires. Vous y apprendrez que lorsque cette constitution dont vous avez pratiquement copié le texte parle d'harmonisation des législations, c'est évidemment dans le cadre de l'harmonisation des législations entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne, qui est le grand fantasme des Bâlois de la ville qui veulent toujours imposer à Bâle-Campagne l'harmonisation des législations. Ce n'est pas du tout une harmonisation des législations avec des entités françaises ou allemandes dans la région de Bâle, c'est uniquement l'harmonisation des législations entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne ; alors, il faudrait préciser dans la thèse que cette harmonisation ne concerne que le canton de Genève et le canton de Vaud, parce qu'on ne peut harmoniser qu'en traitant avec des autorités de rang égal. Je vous rappelle que la Constitution fédérale interdit à un canton de

négoier avec une autre entité que les autorités inférieures en matière internationale : donc, on ne pourra pas négocier avec des entités nationales françaises sur l'harmonisation des législations et il faut être bien conscient de ce problème-là. En ce qui concerne la question des droits de participation démocratique, elle vaut la peine d'être retenue, exactement pour la raison donnée par M. Tanquerel tout à l'heure : c'est qu'il y a un grand déficit démocratique en ce qui concerne la politique régionale, que le peuple n'a jamais été consulté, et que la première chose sur laquelle il est consulté, c'est le 29 novembre au sujet d'un monstrueux dépassement de crédit pour une infrastructure soi-disant essentielle à cette région et qui ne doit pas se construire par un exécutif et des fonctionnaires, mais par la volonté du peuple ; et l'on ne peut pas comparer le système français au système suisse : en Suisse, les droits démocratiques sont garantis, il faut le rappeler, le droit de référendum existe, et le peuple doit pouvoir se prononcer sur cette mégapole que l'exécutif et certains fonctionnaires veulent nous créer.

Le président. M. Olivier Perroux.

M. Perroux. En ce qui concerne le groupe des Verts et Associatifs, nous pouvons faire nôtres la plupart des remarques qui ont été émises par les radicaux et par le groupe des Associations. Je vais prendre un exemple pour vous illustrer à quel point le principe d'harmonisation nous semble capital dans le débat régional; il est évident que la thèse 6 n'est pas encore aboutie, qu'elle va demander encore des discussions, mais le principe d'harmonisation est très important.

Depuis une vingtaine d'années maintenant, le canton de Genève, pour prendre cet exemple, dispose d'une loi qui instaure une circulation alternée en cas de pic de pollution. Par un hasard, elle a été adoptée juste avant le pot catalytique, ce qui fait que les niveaux prévus par la loi n'ont jamais été atteints ; on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait. Imaginez qu'un jour, un pic de pollution s'installe dans le bassin genevois et que le canton de Genève instaure avec cette loi cette circulation alternée. De l'autre côté de la frontière, il n'y aura aucune mesure comparable et on peut imaginer qu'avec l'urbanisation grandissante, ce pic de pollution ne sera pas atténué par cette mesure prise uniquement sur Genève. On parle ici d'une harmonisation, d'une mesure de lutte contre un événement ponctuel, mais il nous semble très important que ce type de principe figure dans le texte fondateur du canton de Genève. S'il s'agit d'une harmonisation, s'il faut l'appeler « convergence », évidemment qu'il faut vérifier si le droit fédéral, français ou européen nous permet de prévoir ce type de dispositions, mais le principe est d'essayer de faire en sorte de reconnaître que, dans cette région, pour certaines lois, il est utile de discuter avec nos voisins ; il est aussi utile d'essayer de diminuer la frontière que nous avons dans nos esprits et que l'UDC, par exemple, a de la peine à laisser tomber, pour considérer que nous habitons ensemble, dans un bassin, et que pour certains épisodes de notre vie, il peut être utile de discuter et de trouver des solutions communes.

Le président. La discussion sur la thèse 6 s'achève ; je clos le débat. Nous passons à la thèse 7 « Institution régionale ». Deux propositions ont été déposées, l'une émanant du groupe Libéraux & Indépendants, l'autre de l'AVIVO. Je cède la parole à M. Rochat, rapporteur.

Affaires régionales

« *Institution régionale* »

Thèse 7

« L'Etat et les communes promeuvent activement la création d'une institution régionale de concertation, permanente et renouvelable, dans les limites du droit international en vigueur ».

M. Rochat. La question de l'institution régionale s'est révélée particulièrement délicate à traiter. Constatant l'importance du travail accompli dans le passé par le Comité régional franco-genevois élargi maintenant au canton de Vaud (district de Nyon), et du Projet d'agglomération, la commission a estimé nécessaire de fournir une base constitutionnelle aux efforts de Genève pour développer une institution régionale.

Le terme de «création» retenu par la commission ne doit pas prêter à confusion. Il ne vise pas forcément à remplacer celles existantes ou à ajouter une structure supplémentaire ; il concerne également le développement et la transformation des structures actuelles pour former une institution de gouvernance régionale plus forte, plus démocratique et mieux reconnue, ainsi que son adaptation à l'évolution du droit européen.

Il est vite apparu qu'il n'est pas possible de fixer dans la Constitution genevoise des éléments qui attenteraient à la souveraineté de ses voisins, ou seraient en contradiction avec leurs législations. Prévoir une élection de représentants dans toute la région au suffrage universel est donc – pour l'heure - irréaliste. Mais l'institution régionale peut regrouper des élus des différentes composantes de la région, aux différents niveaux de compétences, en gardant un caractère consultatif. Préciser dans la constitution les différentes tâches dont l'institution régionale devrait se charger (transports, environnement, logement, santé, formation, culture, etc.) n'a pas été jugé utile, pour ne pas figer la structure de l'institution et nuire à son adaptabilité.

La composition de cette institution régionale n'est pas détaillée. Elle devrait être définie dans la loi. Aux côtés des élus et des experts, des propositions au sein de la commission de formaliser dans la constitution la présence de représentants de la société civile (issus d'associations professionnelles, de syndicats, d'associations) ont été faites, mais n'ont pas été retenues. Il n'a pas été non plus envisagé de constituer en parallèle à l'institution régionale un autre conseil sur le modèle des CES (Conseils économiques et sociaux) français, qui réunissent des représentants des entreprises, des syndicats et des associations. La commission a souhaité à une très forte majorité le renouvellement périodique des membres de cette institution, mais sans déterminer une durée de mandat.

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur. Je passe la parole à M. Jaques Weber.

M. Weber. Le groupe des Libéraux & Indépendants est en faveur de cette thèse, mais modifiée. Nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est dit dans la partie suivante : « L'Etat et les communes promeuvent activement la création ». Nous pensons qu'avec la foison d'institutions qui existe déjà, il faudrait aller voir s'il n'y en a pas déjà qui ont les mêmes buts. Nous proposons donc de supprimer « activement la création » ; quant à la partie faisant mention « d'une institution régionale de concertation permanente et renouvelable », cela devrait faire partie de son cahier des charges, ou de son règlement interne, mais cela ne devrait pas figurer dans la Constitution. Finalement, ce que nous proposons, c'est une thèse raccourcie qui se présente de la façon suivante : « *L'Etat et les communes promeuvent une institution régionale de concertation dans les limites du droit international en vigueur* ». J'aimerais conclure mon intervention par un exemple, et en revenant tout d'abord à ce que Mme Saudan a exposé tout à l'heure, à savoir qu'il serait très utile de disposer d'un inventaire des institutions transfrontalières actuelles, et de voir s'il n'y en a déjà pas qui vont dans le même sens, qui traitent de la concertation. Et aussi, du point de vue des financements, il serait intéressant de voir quelles sont les institutions qui ont réussi à obtenir un financement européen via les projets Interrégionaux.

Je terminerai mon intervention par un exemple très concret d'une situation dans laquelle je me suis trouvé. J'ai présidé une association transfrontalière en 2005 qui s'appelle *Pharmapeptide*, basée à Archamps et qui, comme son nom l'indique, développe de nouveaux produits pharmaceutiques, de nouveaux médicaments. On y trouve deux partenaires, l'Université de Lyon et l'Université de Genève, et c'est quelque chose qui marche très bien : il y a beaucoup d'étudiants qui suivent des cours à la fois à Lyon, à Genève ou à Archamps. Jusque là, tout va bien, la situation est claire. Des traités ont été signés par le Conseil d'Etat pour la Suisse, par le préfet de la région Rhône-Alpes pour la France. Tout est en ordre jusqu'au jour où, en France, une mini révolution se produit. J'étais à Paris à cette époque-là et Dominique de Villepin, qui était premier ministre, décide de supprimer les contrats de durée déterminée pour les remplacer par des contrats de durée indéterminée, ce qui signifie que tous les employés qui se trouvent dans une situation de non stabilisation devaient être stabilisés dans un délai donné. Evidemment, rentrant à Archamps, je trouve 25 personnes devant ma porte qui demandent de transformer des contrats, ce qui est très difficile à faire. L'autre point, c'est que vous devez résoudre les problèmes de TVA, en ce qui concerne ce qui est soumis à cette taxe sur les subventions suisses qui passent en France, et toutes sortes de problèmes de ce type. J'aimerais, pour terminer, attirer l'attention des personnes, des collègues qui aimeraient se lancer dans des opérations de ce genre, sur le fait que nous discutons constitution, législation, il y a toutes sortes de problèmes concrets qui se posent lorsqu'on veut travailler pratiquement à la création de telles institutions.

Le président. Merci Monsieur Weber. Je passe la parole à M. Thierry Tanquerel.

M. Tanquerel. Merci Monsieur le président. Cette thèse 7 sur la création d'une institution régionale de concertation est probablement la plus intéressante de toutes les thèses qui nous sont proposées ici. Malgré tout, il me semble qu'ici la commission a fait preuve d'un extrême réalisme et d'une prudence diplomatique absolument remarquable, qui normalement devraient être salués, mais qui finalement me laissent un peu sur ma faim. Nous préparons une constitution qui n'est pas destinée théoriquement à durer quelques années ; elle est destinée à durer plusieurs dizaines d'années. Et nous devrions, à mon avis, tenter le coup, explorer un peu plus loin les possibilités d'avoir plus d'audace pour répondre à ce défi démocratique de la région. Certes, nous devons respecter les usages diplomatiques, certes il n'est pas question de donner même l'impression qu'on voudrait porter atteinte à la souveraineté française. Malgré tout, même unilatéralement dans notre Constitution, je crois qu'il y a deux pistes qu'on pourrait explorer un petit peu plus loin. On pourrait mieux explorer la piste d'une véritable assemblée interrégionale élue ; on peut très bien donner mandat à notre gouvernement, à nos autorités de négocier dans ce sens. On peut très bien, pour prendre une comparaison un peu maritime, admettre que le bateau qu'on veut construire avec les Français, on ne pourra le construire qu'avec eux. Ce bac entre la France et la Suisse, on ne pourra le construire qu'avec eux et l'équipage devra être commun. En revanche, le port, l'ancrage à Genève, on peut le construire nous-mêmes, on peut d'ores et déjà le prévoir. En signe de bonne volonté, en signe d'ouverture, on peut d'ores et déjà le prévoir. Cela ne se réalisera peut-être pas l'année prochaine, peut-être dans 4 ans, dans 5 ans, peut-être dans plus longtemps, mais je vous rappelle que la constitution que nous écrivons est destinée à durer plus longtemps. Cet objectif devrait être mieux pris en compte dans les propositions de la commission. Une deuxième idée qu'on pourrait explorer, alternative ou complémentaire : pourquoi ne pas, unilatéralement, aménager une place pour des observateurs étrangers au sein de notre Grand Conseil ? Pourquoi ne pas offrir des places d'observateurs aux Vaudois, aux Français, avec le cas échéant, pourquoi pas un droit de parole et un droit de proposition ? Cela on peut le faire unilatéralement. On peut même mettre la cautèle qu'on ne les prendra que si les autorités françaises sont d'accord de les déléguer, pour ménager toutes les susceptibilités, mais nous pouvons faire cette offre. Je suggère donc à la

commission d'explorer un peu plus ces deux possibilités, pour peut-être donner un peu plus de souffle, un peu plus d'audace à cette thèse n°7 qui, pour l'instant, est très bien, mais elle est un petit peu désespérément raisonnable, si vous me passez l'expression.

Le président. M. Marco Föllmi.

M. Föllmi. Merci Monsieur le président. Concernant la thèse n°7, le groupe démocrate-chrétien aimerait la soutenir avec vigueur. Il s'agit d'une disposition assez large. Il nous paraît en effet essentiel de promouvoir une institution de gouvernance régionale, forte, démocratique et reconnue, ainsi que son adaptation à l'évolution du droit européen, comme cela a été souligné dans les commentaires du rapport. Cela peut concerner le CRFG puisqu'il existe déjà, ou tout autre institution. A notre avis, la composition de cette institution doit être laissée libre. Il ne nous appartient pas au niveau constitutionnel de formaliser son fonctionnement.

Le président. Merci Monsieur Föllmi. M. Antoine Maurice.

M. Maurice. Merci Monsieur le président. Après un examen de ce millefeuille institutionnel, qui a été évoqué à plusieurs reprises ici et qui caractérise notre région, le groupe Radical-Ouverture est d'avis, comme d'autres, qu'il faut soutenir la thèse n°7 ; qu'il faut procéder à l'élévation de cette construction au rang constitutionnel par une disposition qui permettrait d'encadrer la collaboration envisagée et déjà existante. Il s'agit en particulier de faciliter la conduite des projets ambitieux, qui ne manqueront pas dans ce domaine et qui sont déjà plus ou moins dans les cartons, au niveau de la région et à celui de l'agglomération, si on les distingue.

Ce que j'aimerais ajouter peut-être par rapport à ce qui s'est dit jusqu'ici, c'est que pour être efficace et pas purement déclaratif, le cadre constitutionnel devrait en effet – et c'est l'esprit de la thèse 7 – avoir trois qualités. Premièrement, chapeauter les institutions existantes ou les encadrer, et en particulier les plus importantes ou les plus visibles d'entre elles, notamment le CRFG. Cela veut dire qu'on peut placer le CRFG à ce niveau constitutionnel ou éventuellement créer quelque chose de nouveau. Deuxièmement, comporter un aspect démocratique par la représentation aussi large que possible des instances et des acteurs concernés dans le cadre constitutionnel ; sans pour autant que tous soient élus et que Genève donne l'impression de vouloir là non plus imposer des normes sur des territoires qui ne sont pas le sien. Troisièmement, revêtir un caractère largement consultatif, par la force des choses, étant donné son caractère au moins pour un certain temps – peut-être de nombreuses années – non représentatif au sens strict, et compte tenu aussi des solutions de continuité entre les territoires. Moyennant quoi, la thèse 7 nous semble tout à fait constructive et nous pensons qu'il faut la conserver comme base de travail.

Le président. Merci Monsieur Maurice. Monsieur Murat Alder, vous avez la parole, mais il reste 45 secondes.

M. Alder. Merci Monsieur le président. Très rapidement pour vous dire que le groupe Radical-Ouverture est favorable à accorder à des représentants français et vaudois le statut d'observateurs au Grand Conseil. Nous avons déjà formulé cette proposition durant la campagne électorale de l'an dernier. J'aimerais simplement terminer en vous demandant de rejeter la proposition faite par le groupe AVIVO, qui va beaucoup trop loin dans le détail, qui n'a pas de pertinence constitutionnelle et qui risque fortement de heurter la sensibilité des Français et des Vaudois.

Le président. Merci Monsieur Alder. Monsieur Extermann, vous renoncez. Je passe la parole à Mme Janine Bezaguet.

Mme Bezaguet. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les constituants, je rejoins l'idée de notre ami qui vient de parler. Je pense également que la proposition AVIVO, finalement, ne doit pas être prise en tant que telle comme une proposition d'amendement et qu'elle relèverait plutôt du domaine de la loi. Donc, pour nous, si nous avons fait cette proposition, si nous avons détaillé l'institution régionale que nous souhaitons justement, c'est pour lui donner le poids qu'elle mérite dans le débat. Mon intervention, j'aurais d'ailleurs voulu la faire après M. Weber, parce que, comme lui, j'estime qu'il existe déjà une institution qui est le Comité régional franco-genevois. Tout en partageant volontiers l'enthousiasme de notre collègue Tanquerel ou l'idée du Haut Conseil du Genevois du groupe Radical-Ouverture, je pense qu'il faut quand même vivre aussi dans une réalité ; et que la réalité d'aujourd'hui n'est peut-être pas de supprimer les institutions existantes, mais de les amener à se réformer. Je suis personnellement membre d'une commission du Comité régional franco-genevois, je crois en connaître bien les rouages et je pense qu'il serait possible de l'amener à se réformer dans un souci de revoir son fonctionnement, et surtout d'en élargir la base démocratique.

Le président. La parole est à M. Patrick Dimier.

M. Dimier. Merci Monsieur le président. Pour reprendre le terme de notre collègue Tanquerel, je ne sais pas si on arrivera à construire un bateau avec nos voisins ; il est peut-être plus sûr de prendre le train, parce qu'il est déjà en marche. L'échéance est plus proche et c'est dans ce train-là qu'il faut charger le paquet d'une institution régionale.

Il me semble toutefois que l'envoi ne pourra pas se faire en express, non pas parce que le CEVA est incertain, mais parce que les autorités françaises n'en veulent pas. Je pense comme tout le monde dans l'Assemblée, qu'il faut ouvrir résolument notre texte à la région, mais il ne faut pas non plus se faire d'illusions ; à l'heure actuelle, les autorités françaises considèrent plutôt Genève comme une caisse payeuse, et non pas comme une caisse de développement.

Exclamation dans la salle...

Le président. Monsieur Boris Calame, vous avez la parole.

M. Calame. Oui, merci Monsieur le président. Nous soutenons ce mandat donné au Conseil d'Etat et aux communes. En partant de ce qu'il existe, il est nécessaire de faire évoluer le Comité régional franco-genevois et de franchir une étape décisive, en créant un réel organe régional de concertation, réunissant tant les exécutifs que les législatifs concernés. Celui-ci assurera la collaboration régionale en lui donnant plus de cohérence. Elle deviendra alors plus compréhensible pour tout le monde dans la région. Compte tenu des différences de fonctionnement et des relations entre institutions et société civile, de part et d'autre de la frontière, nous recommandons à la commission de revoir si une forme de conseil économique et social ne serait pas à envisager. Cette structure a une dynamique et un poids réel chez nos voisins français. Il ne faudrait pas se priver d'un instrument de concertation qui permette d'intégrer dans le processus régional les différentes composantes de la société.

Le président. La parole est à M. Jérôme Savary.

M. Savary. Merci Monsieur le président. Le groupe Verts et Associatifs invite lui aussi la commission à aller encore plus loin dans sa réflexion, en matière de création, de maintien d'une

institution régionale. Néanmoins, il estime extrêmement important cette proposition, puisqu'elle consiste d'abord dans une reconnaissance du travail effectué au sein du CRFG, bien sûr, mais aussi à tout niveau des services de l'Etat, au niveau politique et administratif, depuis plusieurs décennies, pour créer tant que faire se peut cette vie régionale dont nous avons tant besoin ; alors à partir de là, effectivement on pourrait aller plus loin dans la détermination de ce qu'on voudrait en termes d'institution régionale. Pour autant, il ne faut pas non plus tomber dans certains écueils, du point de vue de la souveraineté notamment, qui, en l'état actuel de nos frontières, du développement de la région, rend aujourd'hui peu imaginable l'idée d'un parlement constitué. Nous verrions néanmoins tout à fait d'un bon œil à long terme, étant donné d'un côté le développement de la métropole lémanique, de l'autre de l'agglomération, d'arriver, mais dans un deuxième temps, à un véritable parlement. En l'état, la formulation qui nous est proposée nous paraît habile dans le sens qu'elle s'articule autour de trois notions, de trois exigences qui nous paraissent importantes : la première est celle de l'adaptabilité ; la seconde, de l'efficacité ; enfin la troisième, de légitimité. Du point de vue de l'adaptabilité, il est tout à fait important que l'institution puisse évoluer en fonction du développement socio-économique et politique de la région, et qu'il ne serait pas opportun de figer la forme institutionnelle de cette institution aujourd'hui trop avant. Liée à cette question d'adaptabilité, on peut citer l'exigence d'efficacité, afin que cette institution - étant donné le nombre d'acteurs que l'on connaît dans la région et les différences régionales qui existent aujourd'hui - puisse travailler avec une structure qui soit en adéquation. Troisièmement, il n'est pas question non plus de sacrifier les garanties démocratiques à ces deux premiers critères d'adaptabilité et d'efficacité.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il nous semble tout à fait important d'asseoir encore plus le caractère démocratique de cette institution, à travers – et le commentaire est tout à fait clair à ce sujet – une meilleure représentation de la population, même indirecte par ses élus ; et en lien aussi avec la thèse n°9 qui promeut une participation plus grande en matière régionale. C'est donc sous ces trois critères d'adaptation, d'efficacité et de légitimité que le groupe Verts et Associatifs a accueilli très favorablement cette proposition, en invitant la commission à continuer encore dans son travail.

Le président. Merci. Monsieur Pierre Gauthier, vous renoncez ?

M. Gauthier. Oui, je crois....

Le président. Il vous restait 1 minute 45, néanmoins. Bien, nous arrivons au terme de la discussion. Monsieur Soli Pardo.

M. Pardo. Je vous remercie Monsieur le président. Le groupe UDC invite la commission 4 à pousser sa réflexion plus loin et, par conséquent, à abandonner cette thèse n°7. La création de cette institution régionale ne répond à aucun besoin. Pour l'instant existe une galaxie de différents organismes qui réfléchissent, dit-on, sur la région, ils existent sans base constitutionnelle ; vouloir les regrouper ou vouloir créer un organisme supplémentaire, nécessite à mon avis une réflexion plus large que celle qui a été menée jusqu'à maintenant par la commission. En outre, dire que cet organisme serait permanent et renouvelable, avec une base constitutionnelle genevoise, ne donne aucune garantie que, du côté français, cet organisme ou les membres de cet organisme désignés par le gouvernement français, soient également dans un contexte permanent et renouvelable. Tout cela vise à donner une dimension inattendue et inutile à l'Etat ; on veut encore faire croître l'Etat en créant un organisme où l'Etat et les communes enverraient des représentants toucher des jetons de présence pour simplement de la concertation. On ne sait pas très bien ce qu'est la concertation. La concertation peut se faire de manière informelle et je ne vois pas pourquoi elle devrait avoir une base institutionnelle, si ce

n'est pour viser à des compétences décisionnelles qui devraient alors être fixées dans la thèse de manière plus précise ; parce que créer un organisme de concertation supplémentaire est un vain exercice qui ne va conduire qu'à un aréopage de personnes qui vont brasser de l'air et n'arriver à rien de complet, si ce n'est à se concerter. Donc, poussez la réflexion jusqu'au bout chers collègues de la commission 4 et abandonnez cette thèse un peu absconse.

Le président. Bien, la parole n'est plus demandée. Je clos le débat. Je vous invite à ce que nous attaquions nos dernières thèses, 8 et 9, « Participation et information ». Monsieur le rapporteur, Jean-François Rochat, vous avez la parole.

Affaires régionales

« Participation et information »

Thèses 8 et 9

M. Rochat. Merci Monsieur le président. Donc, ces deux thèses 8 et 9 concernent des questions de participation et d'information.

Thèse 8

« La République et canton de Genève nomme un ombudsman pour toutes les questions relatives à la région ».

L'ombudsman serait, sur les questions relatives à la région, le relais des doléances et des propositions des citoyens et des collectivités publiques, ainsi que le « stimulateur » ou « l'aiguillon » des débats et des réflexions. La commission estime qu'il est aussi nécessaire de définir avec précision ses attributions, ainsi que son statut (autonomie par rapport aux autorités et administrations des différentes composantes de la région).

La commission a adopté le terme d'«ombudsman» (d'origine suédoise) qui correspond mieux à la définition de la fonction souhaitée, et qui a aussi été évoqué dans la commission 3. Le terme de «médiateur» (ou médiatrice) proposé initialement étant trop lié à l'idée de conflit. Toutefois, l'appellation définitive de cette instance fait encore l'objet d'une discussion au sein de la commission. Il faut signaler que certains membres de la commission ne se sont pas ralliés à la décision de créer cette instance.

Thèse 9

« Les projets et réalisations régionales importants font l'objet d'une démarche participative, dès le début des procédures ».

La démarche participative est une des exigences de base fixée par la Confédération pour l'établissement de projets d'agglomérations. Cette démarche est maintenant appliquée à Genève pour l'élaboration des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération). Elle est décrite de manière détaillée dans la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, sous l'égide du CRFG (Comité régional franco-genevois).

L'«importance» des projets ou réalisations soumis à cette démarche participative pourrait être précisée dans une loi ou une réglementation, à l'image de ce qui existe déjà dans l'ordonnance fédérale sur les EIE (Etudes de l'impact sur l'environnement). On peut aussi se référer à la Convention d'Aarhus (CEE-ONU) du 25 juin 1998 adoptée par une quarantaine de pays (dont la

France), ainsi que par l'Union Européenne. La Suisse n'a pas encore ratifié cette Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Aux dernières nouvelles (selon une réponse du Conseil Fédéral à une interpellation au Conseil National datée du 24 juin dernier), une procédure de consultation devrait être engagée cet automne. La transmission du message au Parlement est prévue pour le début de l'année 2010.

Une majorité de la commission souhaite que ce principe de «démarche participative» figure dans la constitution genevoise. Certains de ses membres, plutôt qu'une «démarche participative» souhaitent que l'on se limite à une exigence de «consultation» (comme les procédures appliquées au niveau de la Confédération).

Le président. Merci Monsieur Rochat. Le débat est ouvert. Monsieur Pierre Gauthier, vous pouvez ouvrir les feux.

M. Gauthier. Merci Monsieur le président. Concernant la question de l'ombudsman, puisqu'on va prendre les choses dans l'ordre, je dois dire que nous sommes plutôt réservés par rapport à un médiateur appelé à recevoir les doléances et à être également un aiguillon ; donc cela lui fait déjà deux rôles bien distincts. Ce rôle est sans doute noble, mais vu le millefeuille institutionnel dont on a déjà parlé, auquel d'ailleurs nous sommes confrontés et serons confrontés par rapport à la région, je crois que, plutôt qu'une cerise sur le gâteau, cela risque d'être quelque chose qui s'apparente à la mouche du coche. Voilà. Nous reviendrons un peu plus tard sur la question de la démocratie participative.

Le président. La parole est à M. Soli Pardo.

M. Pardo. Je vous remercie Monsieur le président. Si j'ai bien compris, on doit parler des thèses 8 et 9 dans la même volée.

Le président. C'est exact.

M. Pardo. En ce qui concerne la thèse n°8, le groupe UDC invite la commission à l'abandonner. Le groupe UDC a cru rêver en lisant cette thèse, en voyant le terme « ombudsman ». Je vous rappelle que notre assemblée plénière avait validé une thèse de la commission 1, selon laquelle la langue française était la langue officielle de la République et que l'Etat devait la promouvoir. Certainement, la langue française n'est-elle pas suffisamment riche et fine pour qu'on utilise un terme viking, dont le côté fin et distingué est bien connu, pour définir une fonction qui, à part cela, n'est absolument pas définie. Un médiateur ou un ombudsman, c'est quelqu'un qui règle des conflits existant entre des particuliers et une collectivité. Je ne vois pas en matière de questions régionales quelle collectivité précise peut être concernée par l'activité d'un ombudsman ou d'un médiateur ; et je ne vois pas quel particulier pourrait se plaindre d'une atteinte à ses droits. C'est une fonction totalement inutile. On a aussi cru un moment, à première lecture des motifs, qu'on nous parlait d'une abeille, parce qu'on voit que cet ombudsman est doté d'un aiguillon et on ne sait pas qui il doit aller piquer. En ce qui concerne la thèse n°9, le groupe UDC propose également son rejet pur et simple et son abandon par la commission. La démarche participative, contrairement à ce qui est exposé, ne figure nullement dans les directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération du 12 décembre 2007. En outre, notre assemblée n'a pas à se plier à des directives. Nous élaborons un projet de Constitution et nous n'avons pas à nous plier à des circulaires ou à des directives ; nous devons faire œuvre de législateur suprême de ce canton. La démarche participative est l'ennemi de la démocratie directe ; c'est ce qui permet dans les Etats centraux de donner un alibi aux

administrations centrales, pour prendre des décisions au mépris des droits populaires qui n'existent pas. En Suisse, nous avons la chance d'avoir les droits populaires ; ce sont ces droits-là qui doivent guider toute démarche en matière régionale, ce sont ces droits-là qui doivent être mis en avant, et non pas ces questions de soi-disant démocratie participative, qui n'existent que dans les pouvoirs forts et centraux, dans lesquels le peuple n'a pas à se prononcer sur l'élaboration des grandes décisions qui doivent être prises par l'Etat.

Quelques applaudissements.

Le président. Mme Béatrice Gisiger.

Mme Gisiger. Merci Monsieur le président. Le groupe démocrate-chrétien est très attaché à la fonction d'un ombudsman. Il est évident que cette fonction peut être utilisée et doit être nécessaire dans certains cas. L'est-elle vraiment dans le cas de la thèse 8 et comment ferions-nous pour nommer un ombudsman ? Nous nous posons la question de savoir si cette nomination a vraiment sa véritable pertinence. Pour nous, il appartient au président de l'exécutif, au Conseil d'Etat en charge de la région, d'être responsable de la communication, bien sûr en étroite collaboration avec ses services. Lui, doit être l'interlocuteur direct des citoyens et des collectivités publiques. Je dirais, un exécutif plus près des citoyens, c'est ce que nous demandons. Nous nous opposons donc à la thèse 8 et vous remercions de soutenir notre position.

Le président. La parole est à M. Alfred Manuel.

M. Manuel. Merci Monsieur le président. Notre intervention sera partagée en deux avec mon collègue Boris Calame. Je vais commencer par faire quelques remarques sur la thèse n°8, l'ombudsman. En ce qui concerne les associations de Genève, nous saluons l'innovation utile que représenterait la création d'une instance indépendante, permettant aux usagers de la région de faire valoir leurs propositions et leurs doléances. Pour nous, c'est un acte positif que Genève offrirait à la région de son propre chef, montrant ainsi son rôle de leadership, sans pour autant pêcher par arrogance.

La région est encore une entité peu lisible mais pourtant déjà très présente dans notre quotidien. Alors, il nous semble important de ne pas reporter à un horizon trop lointain la possibilité pour les habitants de la région de pouvoir communiquer à cette échelle aussi. Il est donc nécessaire d'assurer, par une telle instance, que les intérêts, les préoccupations et les propositions de la population et des différentes parties prenantes soient entendus, relayés au bon endroit et puissent avoir un retour. Donc, voilà notre position ; elle est tout à fait en faveur de l'ombudsman. En ce qui concerne la dénomination, nous proposons à la commission qu'elle réfléchisse à une alternative. Par exemple, on pourrait parler d'un rapporteur indépendant de la région. Et si cette instance voit le jour, nous souhaiterions qu'elle soit nommée par le Grand Conseil.

Le président. La parole est à M. Boris Calame pour la suite de l'intervention.

M. Calame. Oui. Merci Monsieur le président. Concernant la thèse n°9, nous soutenons cette formulation. En effet, comme nous le savons, la démocratie n'est pas pratiquée de la même façon des deux côtés de la frontière. Il serait alors très difficile de voir des projets régionaux avoir un réel appui démocratique d'un côté, sans que cela soit le cas de l'autre. Le meilleur moyen d'éviter de telles distorsions et leurs effets négatifs est d'impliquer la population et les milieux concernés, dès le début de la procédure. Du côté français, de telles procédures existent

déjà ; elles visent à compenser en partie des processus très centralisés. De telles procédures sont aussi requises par différents instruments juridiques européens, qui codifient précisément leurs étapes pour éviter de fausses participations. Ce qui fait une partie du succès du projet d'agglomération genevois auprès de la Confédération, est bien l'inclusion de processus de participation, bien qu'ils ne soient encore que partiels. Ces processus ont lieu en amont des décisions et, il faut le souligner, ne remettent pas en cause nos instruments de démocratie directe. Je vous remercie.

Le président. Madame Françoise Saudan, vous avez la parole.

Mme Saudan. Merci Monsieur le président. J'interviendrai brièvement sur la thèse n°9, pour dire que cette notion de démarche participative a fait l'objet d'un débat approfondi au sein de la commission 5. Nous étions arrivés à la conclusion qu'en effet, la disposition qui figure dans la Constitution genevoise, à l'heure actuelle, dans le chapitre « Environnement », pardonnez-moi l'expression, c'est de la « bouillie pour les morts » ; et qu'il fallait créer en conséquence une véritable procédure de consultation telle qu'elle existe au plan fédéral et s'inspirer en conséquence de la disposition de la Constitution fédérale. Par contre, nous étions aussi arrivés à la conclusion qu'il y avait une certaine atteinte à la démocratie directe dans la notion tellement vague de démocratie participative qui a tendance à mélanger les pouvoirs et à priver les organes institutionnels de leurs prérogatives. Que tous les milieux intéressés soient consultés de manière obligatoire lors de la procédure de consultation d'un projet de loi, d'accord ; ensuite c'est le Grand Conseil qui adopte une loi, c'est le Conseil d'Etat qui l'exécute. Arrêtons alors de mélanger les compétences, comme j'ai pu le vivre au plan fédéral où finalement, l'Assemblée fédérale mord sur les compétences du Conseil fédéral.

Le président. Monsieur Guy Zwahlen, vous avez la parole.

M. Zwahlen. Oui, cher président. Le groupe Radical-Ouverture s'oppose à la thèse 8, au principe de l'ombudsman. En effet, le millefeuille constitutionnel, tel qu'exposé à la page 9 du rapport, deviendrait carrément une tarte à la crème avec cette institution supplémentaire. Il faut quand même rappeler qu'il y a déjà des possibilités de se plaindre, même pour les gens de la région, il existe des pétitions, des commissions des pétitions.

On ne voit pas pourquoi on rajouterait cette institution - du reste qui n'est pas effectivement une institution tellement helvétique - pour des problèmes régionaux. Il faut aussi responsabiliser les personnes qui sont élues ; ce sont quand même les personnes qui siègent dans les parlements, démocratiquement élues, qui doivent être ouvertes à d'éventuelles doléances des habitants, tant de Genève que de la région et de l'agglomération. Il nous paraît parfaitement inutile de créer cette institution supplémentaire qui, du reste, n'aurait aucun pouvoir. Il y a, d'une part, la voie politique qui est celle des élus et, d'autre part, si des problèmes plus sérieux surviennent, il y a la voie judiciaire, puisqu'il existe toujours la possibilité, en cas de plainte, de se référer à des tribunaux. Donc, le groupe Radical-Ouverture s'oppose vivement à la création de cette institution supplémentaire parfaitement inutile.

Le président. M. Laurent Extermann.

M. Extermann. Notre groupe défend l'institution de l'ombudsman, parfaitement utile. Je vais peut-être reprendre quelques éléments, pour montrer en quoi ce terme d'ombudsman – qui effectivement vient du Nord – mais je dirais pour M. Soli Pardo que tout ce qui vient du Nord n'est pas forcément détestable, même si c'est viking – que cette institution de l'ombudsman, à ne pas confondre avec un médiateur au sens où nous l'entendons, est très utile. Pour

M. Zwahlen, je lui rappellerais que c'est quand même une institution helvétique, puisqu'un canton un peu suisse depuis 1351, il s'agit de Zurich, a depuis une vingtaine d'années une telle institution qui fonctionne à pleine satisfaction et qui remplit un rôle que ni les avocats, ni les pétitions ne peuvent remplir. Quel est ce rôle ? Vous savez qu'il existe dans l'administration des situations paradoxales, contradictoires ou indécidables, bref, les joyeusetés absurdes que l'on célèbre chez Pierre Dax ou dans les comédies de boulevard. Cette administration, excellente au service des citoyens, a donc parfois des pannes de fonctionnement. On ne peut résoudre ces dilemmes que si l'on fait appel à une instance qui a autorité et légitimité pour trancher, suggérer, faciliter des solutions. Ce n'est pas le rôle des tribunaux, cela ne peut pas être le rôle du gouvernement puisque c'est lui qui est à la tête de l'administration, laquelle parfois crée ces situations ubuesques de culs-de-sacs procéduraux. Il faut donc aider le citoyen lambda à trouver des solutions, et l'ombudsman est précisément le personnage qui facilite. Il n'ajoute rien au millefeuille, il évite que les couches actuelles de millefeuille ne s'encrassent par panne de fonctionnement. Dans la mesure où nous voulons stimuler – et c'est notre ambition – une vie de région, il faut prévoir une institution telle que l'ombudsman, qui aura précisément pour rôle de résoudre des blocages qui pourraient perturber le dynamisme de cette vie régionale que nous voulons promouvoir.

Le président. La parole est à M. Pierre Gauthier.

M. Gauthier. Sur la thèse 9, je crois que nous devons à nouveau donner crédit à la commission 4 de nous avoir bien exposé la complexité institutionnelle de la région franco-valdo-genevoise qui nous occupe aujourd'hui. Il est vrai que le Conseil régional franco-genevois semble émerger de cet imbroglio, mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue qu'il est absolument nécessaire de mieux impliquer la population dans les processus de décisions qui la concernent au premier chef. Il serait quand même très surprenant, en dépit de ce qu'a dit un préopinant, qu'en Suisse et à Genève, pays où la démocratie directe est une pratique essentielle et caractéristique de la maturité civique de nos concitoyens, la région se construise sans que la population ne puisse s'exprimer. Alors, oui, plusieurs formes sont à étudier. Notre groupe n'en propose pas forcément à ce stade. Peut-être même, une reformulation de cette thèse sera nécessaire, car le terme de démarche participative n'est peut-être pas assez clair. Mais n'oublions pas qu'il est essentiel de ne pas, surtout pas, priver la population de son droit de regard démocratique sur l'avenir de sa région.

Le président. La parole est à M. Alexandre Dufresne.

M. Dufresne. Monsieur le président, le groupe Verts et Associatifs félicite la commission 4 pour cette thèse 9 qui ancre la « démarche participative » et non pas la « démocratie participative », qui sont deux choses différentes. Mes discussions avec certains de mes collègues de cette Assemblée et certaines interventions au sein de cette Assemblée m'ont amené à croire que le terme « démarche participative » n'est pas très bien compris, ou vu comme un machin de la gauche. Pourtant, il s'agit d'un outil qui permet de renforcer l'efficacité et la pertinence de l'action de l'Etat. Les élus doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques dans l'intérêt de la population et pour ce faire, il s'agit de demander l'avis du peuple – à cela, rien de nouveau. On a trois moyens. On a le référendum, synonyme de blocage. On a la consultation, qui permet de présenter un projet déjà ficelé et, éventuellement, d'amener des changements mineurs. Et on a la démarche participative. Cette démarche permet, en amont, au niveau de l'élaboration des projets, l'utilisation d'outils ou de méthodes participatives. L'expérience et la littérature scientifiques nous démontrent que l'utilisation de ces méthodes ou outils, confiés à des professionnels, permet de mieux définir les besoins de la population, et donc d'y répondre. Mais ce n'est pas tout : la démarche participative sert également de processus d'apprentissage – et

ce n'est pas rien. L'expérience a démontré que les acteurs qui ont participé en amont à l'élaboration des projets accepteront plus volontiers un projet en faveur de l'intérêt général, même si ce projet ne répond pas entièrement à leur intérêt particulier ou va à l'encontre de leur intérêt particulier. De mon opinion, si une telle démarche avait été institutionnalisée avant l'élaboration du projet CEVA, on n'aurait peut-être pas un référendum aujourd'hui. En conclusion, et au vu de la pertinence de la démarche participative, le terme « important » me paraît superflu. La démarche participative doit aussi s'appliquer à des projets de moindre envergure, de manière à ce que les élus voient leurs priorités et élaborent des projets qui répondent le mieux possible aux besoins de la population.

Le président. La parole est à Mme Béatrice Gisiger.

Mme Gisiger. Merci Monsieur le président. J'interviens sur ce que mes préopinants ont développé comme arguments concernant la thèse 9. Évidemment, la démarche participative est dans l'air du temps, depuis un certain temps. Ne pas parler de démarche participative, c'est être traité de... je vous laisserai ajouter les adjectifs que vous trouverez opportuns. Nous avons, chers collègues, la chance de vivre dans une vraie démocratie que je qualifierais, moi, de « participative ». L'ensemble des droits démocratiques – certains viennent d'être relistés, la consultation, la pétition, le référendum, l'initiative – sont acquis dans notre canton et couvriraient certainement, pour certains d'entre eux, les affaires régionales. Je rejoins les propos de Mme Saudan et je la remercie de son éclaircissement sur les dispositions fédérales, parce que cela nous permet, non pas d'être, en ce qui me concerne, contre une démarche quelconque, mais de la mettre en perspective avec ce que nous avons déjà comme outils dans notre démocratie. Ainsi, avant de créer d'autres outils et moyens de participation, appliquons ceux que notre démocratie a mis en place et pour lesquels tant de personnes dans d'autres pays se battent. Cette proposition nous paraît donc superflue et nous ne la soutiendrons pas.

Le président. Merci, Madame Gisiger. Monsieur Murat Alder, il reste 9 secondes au groupe Radical-Ouverture – vous voyez ce que je veux dire.

M. Alder. Très rapidement, j'aimerais vous rappeler qu'on n'est pas en Poitou-Charentes et j'aimerais vous dire que la Suisse est le pays où il y a le plus de scrutins par année dans le monde ; il y en a plus en Suisse qu'ailleurs dans le monde au même moment.

Le président. Merci Monsieur Alder. La parole est à M. Patrick Dimier.

M. Dimier. Merci Monsieur le président. Le groupe MCG a été un des premiers à parler d'ombudsman pour régler les litiges entre les citoyens et l'Etat. Par contre, dans la proposition qui est faite, interétatique – s'il a correctement compris –, ce n'est pas l'outil qui convient. Donc, pour le moment en tout cas, nous restons très réservés quant à cette idée. En ce qui concerne la thèse 9, le groupe MCG a toujours milité en faveur d'un processus participatif. Toutefois, il n'a pas de sens s'il ne peut pas s'exercer de part et d'autre de la frontière de manière identique. Ainsi, le groupe MCG soutient l'idée d'une large participation, mais il estime qu'il n'a pas sa place dans la Constitution, bien qu'il doive, évidemment, faire partie de manière très systématique des règles du processus de construction législative. C'est la raison pour laquelle nous ne soutiendrons pas l'idée de la constitutionnalisation de cette règle.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La co-présidence étant d'une équité particulièrement durable, je passe la parole à Monsieur Michel Ducommun, le temps de parole du groupe Radical-Ouverture étant échu.

M. Ducommun. Je voulais m'exprimer sur un fait, c'est que le CRFG est née en 1973, donc il y a 36 ans. Je crois qu'elle a été un des acteurs principaux dans tout le développement, tous les débats, tout ce qui s'est passé autour de la volonté d'agir au niveau de la région. Je vous confesse humblement – mais j'ai l'impression que je ne suis pas le seul – qu'avant mon rôle de constituant et les débats dans la commission 4, j'ignorais tout du CRFG. Je pense que je ne suis pas le seul. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'au niveau du débat démocratique, au niveau des débats législatifs, au niveau de ce qui caractérise d'habitude nos droits démocratiques, entre autres de référendum, la question de la région n'a jamais été à l'ordre du jour. Donc, nous dire : « Mais écoutez, on va voter dix fois là-dessus » – on n'a pas eu l'occasion, en 30 ans, de voter une seule fois là-dessus. Je pense que s'il y avait eu référendum, s'il y avait eu des lois, etc., il y aurait eu débat et je n'aurais pas été le seul à ignorer ce qu'était le CRFG, depuis 1973. Ceci, pour moi, est typique du fait que dans le thème de la région, dans les processus qui s'engagent à ce niveau-là, une démarche participative est nécessaire, parce que les règles démocratiques usuelles ne sont pas mises en avant dans tout le processus qui concerne la région. Donc, cette thèse 9, il faut la garder.

Le président. La parole est à M. Laurent Hirsch.

M. Hirsch. Merci Monsieur le président. Comme vous l'avez déjà entendu, le groupe Libéraux & Indépendants est favorable à une politique régionale active et considère que les modalités d'une telle politique ont leur place dans la loi plutôt que dans la Constitution. Pour la thèse 8, l'institution d'un ombudsman au niveau du canton, c'est une idée intéressante. Nous sommes un peu sceptiques, mais pas fermés. Cette idée pourrait mériter une réflexion générale, peut-être dans le cadre de la commission des institutions, en tenant compte des expériences d'autres cantons – on a mentionné Zurich, il y a aussi Vaud, Bâle-Ville – et en déterminant clairement un cahier des charges, même si ce cahier des charges ne doit pas figurer dans la Constitution. D'ailleurs, je comprends que la commission elle-même estime qu'il serait nécessaire de définir avec précision ces attributions. Nous doutons, en revanche, que les questions liées à la région présentent une importance et une spécificité telles qu'elles méritent pour elles-mêmes l'institution d'un ombudsman, comme d'autres intervenants avant moi l'ont déjà dit, de sorte que nous ne soutenons pas la thèse 8.

À propos de la thèse 9, si l'idée d'une démarche participative dès le début des procédures part certainement de bonnes intentions, nous craignons qu'une telle réglementation aboutisse à alourdir, à compliquer les procédures et, finalement, à compromettre la réalisation des projets. La garantie des droits démocratiques s'impose, Mme Gisiger nous l'a bien expliqué, mais c'est une base donnée qui n'a pas besoin d'être répétée. Faudrait-il aller plus loin ? Le cas échéant, il nous semble que c'est une consultation qui pourrait alors être prévue. Cela nous paraîtrait plus adéquat en la circonstance, comme Mme Saudan nous l'a si bien expliqué. Pour la démarche participative, il existe, nous dit-on, des dispositions au niveau international, au niveau fédéral, des directives. Nous devons, bien sûr, respecter les dispositions impératives qui s'appliquent, mais nous souhaitons éviter d'ajouter encore une nouvelle couche de contrainte par des exigences supplémentaires au niveau constitutionnel genevois. J'ai écouté attentivement les explications de M. Dufresne. Les autorités auront toute liberté pour instaurer les démarches participatives souhaitées selon leur libre appréciation, mais elles ne doivent pas y être contraintes. Il leur incombe d'assumer leurs responsabilités, de décider pour quel projet, à quel moment et sous quelle forme une démarche participative est le plus utile. Nous sommes donc également opposés à cette thèse 9 telle qu'elle est rédigée.

Le président. Je passe la parole à Mme Claire Martenot, en vous rendant attentive qu'il ne reste que 45 secondes.

Mme Martenot. J'aimerais demander si le terme « ombudswoman » existe. [Rires]. Ce terme trop masculin me gêne quand même beaucoup. Je pense que l'on rediscutera du côté épïcène de la Constitution.

Le président. Monsieur Koechlin, il vous reste une poignée de secondes.

M. Koechlin. Une poignée de secondes pour signaler simplement que la thèse 9 dans sa rédaction comporte une faute d'orthographe élémentaire : on doit dire « les projets et réalisations régionaux » et non « régionales ».

Le président. Merci pour cette précision Monsieur Koechlin. M. Thierry Tanquerel.

M. Tanquerel. Monsieur le président, juste un point. Il y a une raison bien précise pour laquelle l'institution de l'ombudsman est utile en matière régionale. C'est précisément l'argument qui a été utilisé par plusieurs préopinants pour s'opposer à l'ombudsman et qui, en réalité, peut être retourné. C'est précisément parce qu'il y a un millefeuille institutionnel, parce que l'organisation régionale est horriblement compliquée et illisible pour le citoyen de base, qu'un facilitateur tel que l'ombudsman est utile. Donc cet argument, il faut le retourner et cela permet de répondre en même temps à M. Hirsch : oui il y a une raison pour laquelle l'ombudsman est plus particulièrement utile en matière régionale.

Le président. Monsieur Pardo, il vous reste très peu de temps.

M. Pardo. Je voulais dire par rapport à la remarque orthographique d'un des orateurs précédents concernant le terme « régional » et « régionaux », que nous n'avions pas relevé cela car nous pensions que c'était une concession au langage épïcène et que pour une fois, le féminin l'emportait.

Rires

Le président. Après cette dernière intervention, nous arrivons au terme de notre débat sur le rapport de la commission thématique 4, donc du point 11 de l'ordre du jour. Je vous remercie d'ores et déjà de l'excellente tenue qui a présidée à nos débats aujourd'hui.

12. Divers

Le président. Y a-t-il des divers ? M. Kunz.

M. Kunz. Oui, Monsieur le président, je vous remercie de me passer la parole. Je voudrais juste exprimer un étonnement, mais que personne ne doit ici considérer comme agressif ou excessivement contestateur. Je voudrais juste m'étonner du débat qui vient d'avoir lieu concernant l'ombudsman. Je me suis amusé à faire une petite statistique en me demandant comment s'était déroulé, au sein de cette commission, le travail concernant l'ombudsman. Et ma petite statistique dit ceci : sur les 11 groupes qui se sont exprimés ce soir, il n'y en a que quatre qui ont approuvé l'ombudsman, ce qui représente six élus sur les dix-sept qui composent la commission. Je me dis que ce n'est pas très efficace comme travail, parce que la commission a présenté une thèse sur l'ombudsman qui manifestement ne correspond pas à la volonté des groupes qui la composent. Je me dis que dans ce cas-là, on a le signal clair que les membres de la commission en question, des différents groupes qui, aujourd'hui, se sont exprimés négativement, n'ont pas fait leur travail de consultation de leur groupe avant l'élaboration de la

thèse. Je pense que nous pourrions gagner beaucoup de temps si, en tant qu'élus fonctionnant au sein des différentes commissions, nous faisons un meilleur travail de référence à nos groupes avant que nous votions en commission sur les différentes thèses. C'est un constat que je fais et je me dis qu'il pourrait être utile à tout le monde.

Le président. Merci Monsieur Kunz. Je rends attentive notre Assemblée qu'on ne rouvre pas le débat sur le point 11, nous sommes bien aux Divers. Monsieur Kunz, nous prenons évidemment acte de vos commentaires. Mme Béatrice Gisiger.

Mme Gisiger. Oui merci Monsieur le président. Je voudrais, en mon nom et peut-être au nom aussi des quelques constituantes et constituants qui ont profité des cours d'informatique, remercier les membres du Bureau qui ont insisté pour mettre sur pied des cours d'informatique pour les constituants. Recevoir un ordinateur, Mesdames et Messieurs, est certes un cadeau. Savoir comment mettre en œuvre le fonctionnement de cet outil en est peut-être un d'une autre teneur. Il s'agit d'une véritable entrée en relation avec un outil certes magique mais difficile. Cette relation, nous avons pu la construire grâce à la patience et à la pertinence du pédagogue que vous avez su choisir et qui s'est de tout cœur dévoué à sa tâche vis-à-vis des élèves que nous sommes. Cette relation, d'autre part, est celle de l'élève avec son outil, comme je l'ai dit tout à l'heure, et les réactions des collègues qui ont pu profiter de ces cours valent – si je puis dire – leur pesant de monnaie sonnante et trébuchante, si généreusement votée par la commission des finances du Grand Conseil !

Le président. Merci pour votre intervention. Monsieur Extermann ? Vous renoncez. Monsieur Ducommun ? Il renonce lui aussi. Monsieur Dimier ? Egalement. M. Souhaïl Mouhanna.

M. Mouhanna. Mon divers était justement pour dire qu'il ne faut pas ré-ouvrir le débat. Vous l'avez dit Monsieur le président. Donc, je renonce.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. Monsieur Murat Alder ?

M. Alder. Deux choses. Très brièvement, je voulais vous rappeler, comme je l'ai fait il y a deux mois, qu'on a de superbes grands écrans dans cette salle qui ne nous servent absolument à rien. Alors, autant projeter les différentes thèses et différentes propositions plutôt que de nous arroser de papier. Je crois que le développement durable c'est aussi cela. Donc utilisons ces écrans pour travailler.

Enfin, j'aimerais vous rappeler que le 7 décembre aura lieu le discours de St-Pierre et je suis d'avis qu'en tant qu'élus du peuple nous devons prendre part à cette cérémonie, histoire de montrer aussi que nous n'avons pas une forme de défiance à l'égard du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Le président. Monsieur Alder, je vous entends sur le discours de St-Pierre. Je tiens à préciser à notre Assemblée qu'une invitation parviendra à chaque constituant puisque l'Assemblée est invitée à la cathédrale. Monsieur Soli Pardo, c'est à vous.

M. Pardo. Oui. Je vous remercie Monsieur le président. Mon divers est tout à fait personnel. C'est un souhait que la co-présidence et le Bureau se saisissent d'une question qui commence à devenir fatigante. On en a eu la démonstration. On reçoit de la propagande politique sur nos tables. On a nos boîtes à lettres de la Constituante qui sont submergées de propagande politique en ce qui concerne le CEVA. Si la propagande politique est autorisée, vous me le dites et je distribue à grande échelle de la documentation sur l'initiative anti-minarets. Mais je

considère qu'une assemblée comme l'Assemblée constituante n'est pas le lieu pour aller faire du spam, pour aller distribuer des prospectus qui n'ont aucun but politique.

Légers applaudissements

Le président. Il est vrai que la distribution de flyers n'est pas de mise dans l'Assemblée et nous veillerons à ce que cela ne se reproduise pas trop souvent, pour éviter aussi une distribution beaucoup plus grand format qui serait à craindre. Monsieur Guy Zwahlen, vous avez la parole.

M. Zwahlen. Cher président, chers collègues. On parle de distribution. Je ne sais pas d'où vient une carte concernant la mobilité qui se trouvait près des feuilles de signature. Comment ce fait-il qu'elle soit arrivée là ? Parce qu'elle est toute fausse. Elle prévoit un raccordement entre la gare de l'aéroport et Cornavin qui n'existe pas... [*Rumeurs*]. Si c'est la conception de la région qu'ont les Français, il y a peut-être quelques soucis à se faire.

Le président. Sauf erreur, c'est un document qui vous a été distribué par la commission 4. Je ne sais pas si Madame la présidente de la commission 4, Madame Carine Bachmann veut expliquer ce document brièvement.

Mme Bachmann. J'aimerais seulement ajouter que ce document effectivement a été distribué par la commission 4 et que c'est un document qui est tiré officiellement du site du projet d'agglomération. C'est là que vous devez adresser vos doléances.

Le président. M. Pierre Gauthier.

M. Gauthier. Je vous remercie Monsieur le président. Je voulais vous donner quelques nouvelles de notre collègue, M. Aubert, qui est sorti aujourd'hui de l'hôpital, qui vous remercie à nouveau, bien sûr, de votre soutien. De sa part j'aimerais remercier aussi le Secrétariat général et le Bureau qui ont fait diligence pour installer une rampe d'accès à notre salle. Je vous remercie en son nom et il devrait bientôt rejoindre nos travaux. Merci.

Le président. Monsieur Gauthier, merci pour ces excellentes nouvelles. Monsieur Guy Zwahlen, vous avez encore appuyé sur le bouton ?

M. Zwahlen. C'est juste pour demander aux commissions, quand on donne des documents, de s'assurer qu'ils soient corrects et qu'ils aient des renseignements à jour, car c'est dommage d'avoir des documents complètement erronés.

Le président. M. Nils de Dardel.

M. de Dardel. J'aimerais reprendre un instant l'intervention de M. Pardo. Malheureusement, Monsieur le président, vous avez approuvé, mais dans tous les parlements du monde, les députés reçoivent des montagnes de papiers et d'informations écrites, qui peuvent être distribuées par l'un ou par l'autre d'entre nous ; c'est la base même de la liberté d'expression et de communication. Donc, il est insensé de vouloir interdire de telles communications. Je m'élève vraiment avec force contre cette idée qu'on fasse de la censure et de la police à l'intérieur de cette enceinte.

Le président. Je tiens simplement à vous préciser que cette décision n'est nullement insensée et que la salle des Pas-Perdus est bien assez grande pour qu'on puisse avoir tous les documents extérieurs à nos travaux à disposition.

Applaudissements.

Le président. Il m'appartient de vous informer d'un dernier divers. Nous siégerons la prochaine fois le 10 décembre à 14 heures. L'ordre du jour vous parviendra très prochainement. On va traiter en tout cas des sujets de la commission 2. J'aimerais vous remercier pour les débats de cet après-midi et de leur qualité, remercier la commission 4, la présidente et les rapporteurs pour la bonne présentation des documents qui nous ont permis d'avoir des débats clairs. Vous dire encore que le 10 décembre nous organiserons un petit apéritif à l'issue de nos débats, un petit verre de l'amitié et nous profiterons de casser une marmite. Je vous souhaite une excellente soirée et un joyeux retour dans vos foyers.

13. Clôture

La séance est levée à 18h20.

**Assemblée Constituante
Audition publique du 8 septembre 2009
Salle des fêtes, Thônex**

« Genève, centre de la région, un atout ? »

Modérateur : M. J-F. Mabut

Invités : M. F. Meylan, maire de Ferney-Voltaire
M. P-A. Romanens, président du Conseil régional du district de Nyon
M. C. Dupessey, maire d'Annemasse
M. C. Haegi, directeur de la FEDRE, Fondation européenne de
développement durable des régions

Introduction

M. Mabut remercie la commune de Thônex de son accueil. Il salue M. Philippe Decrey, maire de la commune, de Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative. Il salue également trois co-présidents de la Constituante, Mme Perregaux, actuellement première co-présidente, Mme Contat Hickel, également membre de la commission 4 et M. Eggly. Cette commission fait l'événement ce soir car elle est la première à oser le débat public dans cet exercice constitutionnel qui a peut-être recueilli, jusqu'à présent, davantage de critiques que d'éloges. Il accueille aussi les quinze membres de la commission qui vont entendre leurs invités. Il aura l'occasion de les présenter et de parler de leur expérience en matière régionale. La question qui occupe l'assemblée ce soir est la suivante : « Quelles institutions régionales, quelle gouvernance régionale faut-il donner à la région franco-valdo-genevoise ? Après l'introduction de M. Decrey, Mme Bachmann, présidente de la commission 4, prendra la parole pour évoquer les travaux de la commission et exposer, peut-être, quelques thèses qui seront soumises à l'attention du public et au débat.

M. Decrey, Maire de Thônex

Chère Madame RoCHAT, Madame la présidente, Mesdames et messieurs les constituants, Mesdames et messieurs les députés, Monsieur le président du FEDRE, Monsieur le président du Conseil régional du district de Nyon, Mesdames et messieurs les représentants des autorités françaises, Mesdames et messieurs.

Au nom des autorités de la ville de Thônex je tiens à vous souhaiter une cordiale bienvenue dans cette salle des fêtes, vous dire combien je me réjouis de vous accueillir pour cette première séance-audition publique - débat sur le thème « Genève, centre de la région, un atout ? ». J'aimerais relever l'importance de votre travail ayant pour but la refonte de la Constitution. L'un des dix grands chantiers de la Constituante est précisément celui des relations entre les communes et l'Etat. Vous vous poserez donc la question d'une autorité aux communes que doit confier le canton. Vous déterminerez également l'organisation des dites communes et finalement, vous fixerez les limites de l'autonomie des communes, autonomie qui, j'espère, grandira. Les actuels blocages, les lenteurs des procédures administratives ne permettent plus un développement harmonieux. Il faudra alors agir à ces constats et à bien d'autres encore, avec prudence et adresse. Je vous souhaite que la nouvelle Constitution sur laquelle nous devons nous prononcer en bloc dans quatre ans permette à Genève de se développer comme doit le faire une agglomération digne de ce nom. C'est là mon vœu. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un débat fructueux.

Mme Bachmann, présidente de la CoT4

Monsieur le maire de Thônex, chers conseillers administratifs de la commune de Thônex, au nom de la Commission Organisation territoriale et relations extérieures, je souhaite vous remercier très chaleureusement pour votre accueil dans votre commune. Vous nous mettez à disposition cette salle des fêtes et vous nous offrez une verrée pour que nous puissions ensemble discuter des propositions que nous allons aborder aujourd'hui et qui, peut-être, vont se retrouver dans la future Constitution genevoise. J'aimerais également remercier nos invités de marque qui ont accepté de jouer le jeu et de participer à cette audition publique. Je salue M. Dupessey, maire d'Annemasse, M. Meylan, maire de Ferney-Voltaire, M. Romanens, président du conseil régional du district de Nyon et M. Haegi qui est également présent en sa fonction de directeur de la FEDRE, *Fondation européenne de développement durable des régions*. Je vous remercie d'être venus si nombreux à cette première apparition publique de la Constituante.

Pourquoi Thônex ? Il n'y a pas de lieu plus juste pour mener un débat sur la région, et plus particulièrement un débat sur la centralité de Genève. Pourquoi, me demanderez-vous. Le centre géographique de la région, tel qu'il est défini par le périmètre du projet d'agglomération, se trouve ici à Thônex, près de la frontière où bientôt se construiront les communaux d'Ambilly. La notion de centralité a de multiples visages. C'est peut être bien ici, dans une commune en pleine transformation urbaine, qu'on nomme, à tort, périphérique, que le projet régional dont nous allons débattre aujourd'hui prend forme et se construit. Mais revenons aux travaux de la Constituante. Avant de débiter l'audition de nos invités de marque, j'aimerais, au nom de la Commission, vous faire part de l'état de nos réflexions menées depuis Pâques de cette année aux vacances d'été. Nos réflexions ont concerné la nécessité d'inscrire la dimension régionale et la gouvernance régionale dans la nouvelle Constitution genevoise. Le maire de Thônex l'a mentionné, nous traitons de trois sujets : la région, l'organisation territoriale, problématiques complexe aux aspects multiples, que nous abordons sous plusieurs angles, la structure institutionnelle, la répartition des tâches, la collaboration intercommunale. Le deuxième thème est celui des relations extérieures et de la région, et le troisième est celui de la Genève internationale. Ces thèmes sont liés, on devra s'interroger sur la manière d'ancrer une dimension régionale à la Genève internationale, mais ce sera pour plus tard.

Aujourd'hui, nous allons présenter, non pas des thèses, mais plutôt des hypothèses de travail. Nous nous réjouissons beaucoup d'avoir votre appréciation, vos attentes, vos souhaits par rapport à ces thématiques constitutionnelles. Nous avons d'abord procédé à une analyse de la situation au sein de la Commission et ensuite à des auditions d'experts, de fonctionnaires qui portent aujourd'hui le projet d'agglomération, de politiciens qui développent la vision politique au niveau régional ainsi que des associations actives au niveau transrégional. Ce qui est apparu de cette première analyse et de ces auditions est le constat suivant : la mobilité, la crise du logement, l'impact sur l'environnement du mouvement pendulaire, les pollutions atmosphériques et sonores, les problèmes de santé qui y sont liés, la concentration de l'emploi à Genève, ces problématiques typiquement genevoises peuvent être résolues à l'échelle de la région. Nous avons été convaincus du fait qu'il faut inscrire cette collaboration régionale dans la nouvelle Constitution, inscrire et reconnaître la région au niveau constitutionnel, d'autant plus que Genève représente un dixième du territoire de l'actuel périmètre du projet d'agglomération. L'objectif de cet ancrage constitutionnel est d'aider cette collaboration avec nos partenaires voisins, d'élever ce qui se fait sur une base contractuelle à une base fondamentale de l'Etat genevois. La question fondamentale à se poser après avoir répondu à cette question de principe est : comment régler l'organisation de ce territoire entre aujourd'hui et demain au niveau constitutionnel ?

Je ne pourrai pas aborder toutes nos hypothèses de travail mais je souhaiterais vous donner des indications sur trois thématiques spécifiques qui concernent particulièrement nos partenaires et voisins dans cette région :

- le principe et la finalité de la collaboration régionale ;
- le fondement institutionnel qu'il faut lui donner ;
- la participation des populations directement concernées par les décisions prises.

Je vais vous lire la formulation de l'hypothèse dans l'état actuel et commenter ce postulat : *«La république et canton de Genève mène, en collaboration avec les acteurs publics et privés, une politique régionale qui a pour objectif un développement durable et équitable de la région franco-valdo-genevoise.»* J'aimerais relever trois éléments. Premièrement, la Commission a choisi de citer les partenaires publics et privés. Cette politique régionale n'est pas seulement une affaire du Conseil d'Etat, mais aussi des acteurs privés, des entreprises et des communes. Cette collaboration vise deuxièmement un objectif commun, que nous ne pouvons pas imposer. Nous pouvons uniquement le proposer. Les termes choisis sont les termes de développement durable et équitable. Le défi à relever est d'éviter une région à deux vitesses, de réduire les inégalités sans porter atteinte à l'environnement. Troisièmement, j'aimerais attirer votre attention sur les choses qui ne sont pas mentionnées dans cette proposition formulée : les domaines de collaboration spécifique. Nous avons longuement débattu pour savoir s'il est nécessaire d'inclure au niveau constitutionnel l'aménagement du territoire, le logement, la mobilité, d'autres domaines de coopération importants et de leur donner une plus forte assise. Les débats nous ont amenés à ne pas le faire, car nous voyons déjà que les thèmes de coopération technique s'élargissent d'année en année et vont bien au-delà des questions transfrontalières (comme à Bâle, la santé l'éducation etc.) Il nous semblait limitatif de nommer certains domaines.

Le deuxième sujet essentiel est celui de la nécessité de donner une assise institutionnelle à cette collaboration régionale au niveau constitutionnel. C'est difficile parce que le principe de territorialité implique que le canton de Genève a un pouvoir de décision qui s'applique à Genève mais il ne peut pas imposer à un état voisin de s'adapter à sa situation. Par contre il est possible de donner, par voie constitutionnelle, un mandat où il a peut-être peu de pouvoir formatif, mais un pouvoir d'orientation et d'incitation. La formule actuelle proposée est : *«L'Etat et les communes promeuvent la création d'une institution régionale de concertation, permanente et renouvelable dans les limites du droit international en vigueur »*. Genève est très avancée dans son programme transfrontalier de territoire, en comparaison avec Bêlé, mais cette coopération est très technique, dominée par les fonctionnaires et les exécutifs de part et d'autre de la frontière. L'enjeu de demain sera de donner une gouvernance plus politique à cette construction de la région, c'est pourquoi nous avons souhaité inscrire le principe d'une telle institution dans la future constitution. La Commission ne remet pas en cause que les relations extérieures soient traditionnellement menées par les exécutifs, d'ailleurs on en voit les résultats positifs à Genève. Mais la question de la légitimité démocratique des décisions prises est évidente. Nous avons tenté de choisir une formulation prudente car nous ne pouvons rien faire seuls. Nous n'avons pas cité le mode de fonctionnement, la composition et la modalité de cette institution, ni son renouvellement (désignation ou élection). Dans l'esprit de la commission, il ne s'agit pas forcément de créer une nouvelle institution. Il peut aussi s'agir d'une meilleure représentation dans une institution existante, comme le CRFG où les communes, les parlementaires communaux, cantonaux, les milieux associatifs et les entreprises pourraient être mieux représentés. Par contre, nous avons précisé l'objectif de cette institution et avons choisi le mode de concertation. L'essentiel reste de ne pas créer une machine énorme, il faut conserver la possibilité d'agir et de décider mais en augmentant la légitimité démocratique des décisions prises et la visibilité d'une telle institution pour les habitants de la région.

J'aimerais dire encore quelques mots sur la troisième thématique. Celle-ci a suscité de nombreux débats dans notre commission, débats qui n'ont pas été encore tranchés : l'appropriation de la région par les habitants et les moyens qu'on pourrait se donner pour que cette région vive, non seulement avec des coopérations techniques mais aussi dans le cœur des habitants. Il n'y a pas besoin d'un parlement régional élu pour mettre en œuvre la volonté d'associer des populations d'ici et d'autre part de la frontière intercantonale et internationale pour construire l'agglomération franco-valdo-genevoise. La participation à des révisions de procédures pourrait être une piste de réflexion qu'on aimerait vous soumettre. Une autre idée serait d'ouvrir des voies de communication avec les habitants de la région et de nommer un ombudsman qui pourrait recenser les doléances au niveau régional.

J'aimerais conclure avec une perspective un peu plus large. Je pense que pour nous, Genevois, réaffirmer notre existence et notre insertion dans la région, ancrer notre identité genevoise dans un territoire que nous ne contrôlons que partiellement, est peut-être un des grands défis, posé à la Constituante qui nous pousse à coopérer, à concevoir nos relations avec nos voisins comme des partenariats. La coopération régionale nous pousse vers un mode de gouvernance moins hiérarchique et plus horizontal et qui sait, peut-être que cette réflexion mènera aussi à une nouvelle organisation territoriale interne à notre canton, et particulièrement à revoir la relation entre l'Etat et les communes. Je me réjouis, chers invités, cher public –car il y aura des questions du public- de vous entendre afin que vous nous fassiez part de vos expériences, de vos souhaits et de vos attentes par rapport à la thématique qui nous concerne.

M. Mabut : Comme vous, j'ai découvert ce soir ces trois thèses qui forment déjà un plat de résistance. Elles vont certainement nourrir le débat et la réflexion de nos quatre intervenants qui ont été invités à parler d'un sujet un peu existentiel. C'est sur ce constat que nous allons commencer, en leur offrant quatre minutes à chacun, de présentation par rapport à ces thèses et éventuellement de réaction aux propos de la présidente.

Je vais présenter très rapidement les intervenants successivement, d'abord M. Haegi.

On ne présente plus M. Haegi, ancien maire de Genève, ancien conseiller d'Etat. Il fut ministre de tutelle des communes genevoises, ministre du logement, ministre de l'environnement, et ministre des affaires régionales, c'est pourquoi sa connaissance sur ce sujet est très vaste. M. Haegi est resté le facilitateur des relations régionales ; il a créé la Fondation européenne pour le développement durable des régions, fondation qu'il préside toujours. Il nous dira également quels sont les liens qu'il entretient avec Denis de Rougemont dont il préside également la fondation. Claude Haegi a donc été « Monsieur Région » avant que l'on ne parle du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Sensible aux équilibres politiques – ce qui est peut-être moins d'ordre constitutionnel mais non moins important, puisque le diable est souvent dans les détails – il sait la difficulté de créer des institutions supra nationales dont le pouvoir parisien, toujours actif, et les conseils généraux de deux départements limitrophes pourraient prendre ombrage. Faut-il voir une ouverture dans l'installation tout à fait récente dans la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, du secrétariat de la commission franco-genevoise ? Dernier point à noter qui donne une relativité à nos débats, M. Haegi est intervenu comme grand témoin dans un congrès organisé par la ville de Chambéry, ville qui se propose volontiers comme ville pivot de la métropole du sillon alpin dont les marches sont Grenoble et Genève. Ces villes sont des centralités à elles seules et souhaitent briller dans le concert européen.

M. Haegi : Je vous remercie, je pensais passer en dernière position, aussi je disposais d'une feuille blanche et pensais m'appuyer sur l'intervention des trois intervenants précédents ; or il n'en est rien ! Je vous remercie, M. Mabut, de cette délicate attention.

Au risque de déranger tout de suite, j'aimerais relever que je suis sensible au fait que les constituants aient considéré qu'il était essentiel d'aborder ce sujet. Mme la présidente de la Commission, vous venez de démontrer que vous souhaitez idéaliser le sujet et que vous connaissez aussi une partie des contraintes. Nous avons un peu trop tendance, ici, à construire la région à partir de la place du Molard. Je ne prendrai, dans ce sujet que l'on aborde, aucune précaution diplomatique, car je sais que ce n'est pas cela que vous attendez de moi. Si nous avons une pulsion régionale, ce n'est pas parce que nous sommes sensibles à la prospérité de ceux qui nous entourent ! C'est parce que nous avons besoin d'un territoire plus vaste ! Telle est la réalité. Nous avons été repliés sur notre territoire tant que nous avons pu tout y faire. Ensuite, nous avons eu besoin d'une main d'œuvre extérieure. Il a fallu s'organiser pour la gérer. Ensuite, le territoire étant trop petit, nous avons des projets de développement de logement. Ce n'est pas du tout pour faire plaisir aux Français ! C'est évident. Ou alors c'est pour des Français qui viennent travailler dans la région, alors autant qu'ils y soient logés. Telle est la réalité : le point de départ est un besoin. Ce n'est pas un acte de générosité ou de solidarité. Cela ne signifie pas qu'on ne puisse pas, avec le temps, s'améliorer, se découvrir et constater que l'on a des complémentarités et que nous pourrions nous enrichir ensemble, mais notre richesse passe par ce territoire et son ampleur. Je vous laisse le soin d'imaginer ce qu'une muraille encerclant Genève pourrait donner.

Voilà ma première remarque sur nos pulsions régionales. Aujourd'hui, elles nous semblent naturelles, or ce sont des réalités économiques et sociales qui ont conduit à cela. Je me permets une remarque territoriale, spatiale : je n'apprécie pas que l'on parle d'agglomération, sans parler de l'agglomération voisine. L'agglomération va au-delà de Genève ! Et d'ailleurs il est nécessaire de s'entendre sur la terminologie, de par la possible réforme d'Edouard Balladur. J'ai assisté à un débat sur « la Métropole sillon alpin ». Si on laisse faire, on finira par construire un peu partout entre Annecy et Chambéry. Une métropole n'est pas une victoire, c'est un désastre ! Vous avez fait allusion à Denis de Rougemont. En effet, c'est mon maître à penser. Il n'a jamais imaginé de mégalofoles construites sans discernement ! Quand on a des villes moyennes, il faut savoir les conserver. C'est là que nous avons une qualité de vie. C'est là que l'on peut régler les problèmes sociaux. C'est pourquoi on a une agglomération, il a fallu que Genève se manifeste. Or, c'est une manifestation de réaction qui est humaine, à nouveau ce n'est pas un esprit visionnaire qui nous a conduit à cela. Vous avez une agglomération Lausanne-Morges, Vevey-Montreux. Il n'y a que les Genevois qui ne savent pas ce qu'il y a sur l'axe entre Thonon et Lausanne et entre Evian et Lausanne. Il y a des échanges. Avenir Suisse a découvert le potentiel de l'arc lémanique. On nous parle de la rive droite de l'arc, comme s'il n'avait qu'une rive. Est-ce que l'on sait que des universités de Paris ont des laboratoires de recherches extrêmement intéressants à Thonon et que si on a un AVC et que l'hôpital est complet, le réflexe est d'aller au HUG plutôt qu'au CHUV ! A Genève, on a tendance à croire que l'axe est une montagne insurmontable. C'est la raison pour laquelle, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les constituants, il s'agit de saisir cette opportunité pour étudier le sujet tout en regardant ce qui nous entoure, afin d'avoir une région plus vaste. Il y a quelques années j'ai publié un livre « Léman - Mont-Blanc, nouvelle région d'Europe » On peut tous constater que cette région est une réalité. Dans cette région on peut avoir des agglomérations complémentaires. On ne peut pas avoir un développement harmonieux en ignorant ce que fait le voisin.

M. Mabut : On comprend bien que vous souhaitez élargir la région telle qu'elle est actuellement dans le projet d'agglomération, néanmoins les constituants souhaitent organiser cela.

M. Haegi : Je souhaitais insister sur l'espace, les origines de la région, la prise en compte d'un espace plus large, et dans cet espace, *booster* une agglomération de Genève. On peut « proposer » parce que l'on est deux. Quels sont les niveaux d'interlocuteurs actuels ? Côté français, c'est un seul Etat. En Suisse, l'Etat c'est le canton. Il existe une différence fondamentale institutionnelle. Je le sais pour avoir été co-président, pendant 8 ans, du

comité régional franco-genevois, que je co-présidais avec le préfet de région. Il y a ensuite la région, le Conseil général, les départements et enfin les communes. Il faut donc tenir compte de ces différents niveaux, et c'est pourquoi la base institutionnelle n'est pas si simple. Vous l'avez dit, Madame la présidente, « surtout ne créons pas un immense *machin* », pour reprendre le terme de Charles de Gaulle, car ce serait catastrophique. Regardons ce que nous avons, et faisons-en le meilleur usage. Nous pourrions revenir sur ce point, mais encore une fois, nous n'avons pas de représentant du Conseil général et du Conseil d'Etat, et vous ne pouvez rien faire en France sans que l'Etat soit présent. Le Conseil du Léman a été créé sans la présence de l'Etat. C'était un échec magistral ! Le préfet n'a jamais voulu siéger, parce que sur le plan institutionnel, on avait contourné certaines choses. Nous avons des interlocuteurs français qui peuvent s'intéresser au souffle genevois, qui peuvent avoir des intérêts légitimes, divers et variés, et il est indispensable de prendre en compte cette dimension.

M. Mabut : Merci M. Haegi, je crois que vous avez mis le doigt sur la réalité, car on constate une évolution de ces organisations de gouvernance régionale. Nous allons passer la parole à M. Dupessey.

Monsieur Dupessey est maire d'Annemasse depuis 2008, à ce titre il est également président d'Annemasse aggro : l'intercommunalité autour d'Annemasse qui cherche à assurer sa légitimité démocratique. Vous avez cité la réforme Balladur qui va, si elle entre en vigueur, donner plus de pouvoir à cette intercommunalité. M. Dupessey est enseignant et enfant de mai 1968, il a été actif dans le fédéralisme, dans la Fédération de l'éducation nationale. Il n'est membre d'aucun parti aujourd'hui, mais est d'une majorité qui n'est pas celle de la Haute-Savoie. On revient sur ce qu'a dit en filigrane M. Haegi : il faut savoir ménager les différents pouvoirs. Enfin, M. Dupessey est le « fils » de Robert Borel qui a gouverné Annemasse pendant 30 ans et qui est aujourd'hui président de l'ARC, Association régionale de l'agglomération de toutes les communes de la couronne française autour de Genève. L'ARC est en passe de devenir un syndicat mixte, une organisation qui peut engager des budgets, c'est une révolution par rapport à la région. M. Dupessey va nous en parler, et son expérience sera utile aux constituants.

M. Dupessey : Je vous remercie, bonsoir. Je dirais à Robert Borel qu'il m'a eu très jeune, mais je ne rejette pas la filiation politique. Je voudrais remercier les membres de la Constituante de m'avoir invité à ce débat sur la région avec des élus français et genevois. C'est très symbolique de la volonté d'avoir une vision dépassant les limites officielles administratives du canton de Genève. Vous avez déclaré que votre objectif était d'« ancrer l'identité genevoise dans le territoire ». J'aimerais vous répondre que nous, Français, avons également la volonté d'ancrer notre territoire dans ce territoire plus vaste. On est ensemble. Comme M. Haegi l'a dit, est-ce avec la même analyse, les mêmes raisons ? Genève c'est par besoin, car l'arrière pays est nécessaire. Quand la Confédération a lancé les projets d'agglomération, le canton de Genève est venu voir les Français et leur a demandé s'ils voulaient participer. Pour être crédible au niveau de Berne, il faut avoir un arrière pays ! Nous avons réagi positivement, car c'est une réalité. Nous sommes dans la même région, c'est une logique, par rapport à l'ensemble de la population. Il convient de réaffirmer les évidences : la géographie est plus forte que l'histoire qui a mis en place des frontières. Aujourd'hui, du sommet du Salève, on peut s'interroger sur cette frontière, se demander où elle se situe. On peut prendre une image très simple, celle de la goutte d'eau. Du Salève ou du Jura, elle coule obligatoirement vers l'Arve ou vers le Rhône et les hommes vont dans le même sens que les gouttes d'eau. Certes il y existe des différences, des obstacles, mais la réalité est là. L'agglomération est vécue par ses habitants comme un même territoire. C'est une réalité en matière d'emploi, de logement. De nombreux citoyens suisses habitent aujourd'hui la France, il y a donc un partage naturel qui s'opère.

On l'observe aussi dans la culture, au Festival de la Bâtie, par exemple. Où ont lieu les représentations ? Quel est le partenariat ? Il y a des événements à Annemasse, à Chateaurouge, à Divonne. Le public comprend ce phénomène. Il y a une appropriation de ce territoire. Oui ! Genève est un atout ! Genève : est-ce le canton ? Est-ce la ville ? Souvent, je dis que je travaille plus avec Genève qu'avec le département. On pense d'abord à la ville même si nous, nous travaillons d'abord avec l'Etat. Genève est un atout. Mais il ne faut pas cacher cet atout, tous doivent en profiter. Il doit y avoir une démarche positive. En termes d'institutions, c'est complexe. S'il n'y avait pas de frontières, cette agglomération serait une « communauté urbaine », il y aurait un conseil communautaire. Aujourd'hui où en est-on ? Chaque fois que l'on veut aller plus loin en termes de région, on s'achoppe à des susceptibilités, à des différences. Ce qui a permis d'avancer sur projet d'agglomération, c'est que lorsque les Genevois nous ont approchés, nous étions d'accord. Mais nous voulions parler de mobilité, d'urbanisme, mais aussi de culture, de logement, de formation, de santé. Nous nous sommes demandé, côté français, comment parler de Genève, puisque l'interlocuteur de Genève est l'Etat français. Nous nous sommes mis d'accord sur une association rassemblant tous les OCPI (communautés de communes aux objectifs commun) et parlant d'une seule voix. L'ARC est devenu l'interlocuteur quotidien, c'est un grand progrès. Cela n'a pas fait plaisir à tous que l'on procède comme cela. Nous avons eu des bâtons dans la roues, suscité la méfiance. Les départements n'étaient pas favorables, car on prenait leur place. En réalité on est un complément, au quotidien c'est nous qui avons la charge. La région a compris ce rôle complémentaire. Aujourd'hui la difficulté est avec l'Etat français : quand on va vers un organisme de coopération transfrontalier, l'OCT, et que l'Europe ne permet qu'un GLCT (Groupement local de coopération territoriale), lorsque les règlements européens imposent que l'Etat ne soit pas présent, l'Etat ne veut pas participer. Or, on a besoin de l'Etat ! Il est difficile de faire avancer les structures. Il faut être innovant et tenir compte des réalités qui subsistent pour arriver à une vraie organisation du territoire.

M. Mabut : Nous allons passer la parole à M. Romanens. L'ARC (Association des communes du district de Nyon, s'est structurée sur le label région Nyon. Elle a un budget et reçoit des contributions au pro rata par habitant. M. Romanens en est le président depuis 2005, il est chef d'entreprise. La ville de Nyon a longtemps boudé ce concept de petites communes, sa couleur politique est différente de celle de la métropole, mais Nyon va rentrer dans le rang et sera membre du conseil d'administration au début de l'année prochaine. On voit se poindre l'Association des communes genevoises. M. Romanens a cette expérience suisse et vaudoise, il va parler de sa gouvernance.

M. Romanens : Je vous remercie. Vous parlez de nombrilisme, mais si vous avez décidé de recevoir d'autres régions, cela prouve que la région est ouverte aux autres. C'est la première fois qu'une Constituante discute avec la région ; soyez fiers car c'est une première en Suisse. En tant que Vaudois, rattaché économiquement à la région, il a le souvenir que lorsqu'on arrivait à la patinoire des Vernets, une banderole accueillait les Vaudois : « Bienvenue aux Vaudois dans la capitale lémanique ». Il aimerait dire : « Gardez cette banderole », c'est un atout de Genève, de reconnaissance internationale dont cette région bénéficie. Dans le projet d'agglomération, on voit la carte illustrant la reconnaissance des villes d'Europe : Genève est reconnue au niveau international. Or, Genève n'est pas seule, l'arc lémanique est confiné autour du lac, le territoire est précis, les relations nord sud sont d'une importance prouvée depuis longtemps.

Pour nous à Nyon, il y a une agglomération Lausanne-Morges, appartenance vaudoise. C'est un souci car il faut des relations, des négociations pour que tout soit coordonné autour du bassin. Le bassin est concis, connu. Autre élément fort, l'aéroport. Toute l'économie s'est basée sur ce choix de le placer à Genève ! L'aéroport a des retombées économiques très larges. Quand on parle de pôle de développement économique dans le canton de Vaud, l'aéroport joue un rôle de premier plan. Il touche à la mobilité à l'échelle régionale. Genève est un pôle reconnu, par le passé aller de Coppet à Genève était une aventure ! Il fallait trois

jours, ce n'est pas si vieux. Aujourd'hui, grâce aux transports publics, des milliers de personnes font deux allers et retours quotidiens et ceci relève d'une appartenance à une région et à un pôle. Genève représente 70% d'activité, 30% de logement. Il faut équilibrer ces forces pour éviter le « pendularisme » qui nuit à la région. Une constitution pourrait aider à cet équilibre des forces. Il y a des problèmes liés à attractivité genevoise : tout en douceur, on a grignoté notre territoire. Dans le district de Nyon, la densité démographique est considérable. Il faut en discuter ensemble. Genève n'a pas une politique de logement répondant à la demande. Nous avons voulu accueillir ces gens, c'était une manne extraordinaire qui est devenue un gros souci. Il faut répondre à ceci.

M. Mabut : Il y a l'obligation d'une institution de concertation régionale. Mais il nous faut à présent entrer dans le vif du sujet. M. Meylan est maire de Ferney-Voltaire, il a été élu en 2008 (liste des Verts), récolté les dividendes d'une bataille contre l'abattage d'arbres du côté de l'aéroport, moteur de cette région. M. Meylan est natif de Ferney, a déjà été maire d'une autre commune du Pays de Gex. C'est le premier maire de France à avoir intégré des ressortissants de l'UE aux décisions du Conseil municipal. Il se soucie des fonctionnaires, il est aussi président fondateur du syndicat intercommunal à vocation mixte qui a mis en place le transport des déchets, raison d'être de la ligne ferroviaire aux pieds du Jura, ligne qui permettra un jour de rejoindre Nyon en passant par Divonne. Je lui laisse la parole en l'incitant à aller de l'avant sur cette institution de concertation régionale.

M. Meylan : Je vous remercie de nous avoir invité à présenter notre point de vue sur l'agglomération franco-valdo-genevoise. On se demande si l'agglomération est un atout pour la région, mais le Pays de Gex n'est pas dans la même situation que la Haute-Savoie. Nous sommes une île liée au Jura et à la Haute-Savoie par des petites routes. Nous avons le Jura dans le dos et le lac dans le nez. Nous sommes une île de 27 communes, pas toujours d'accord, sauf sur certaines réalisations menées en commun, non sans mal. L'intercommunalité a débuté assez tôt, sur des questions pratiques telles que les ordures ménagères. Quand on a voulu dialoguer avec Genève, le dialogue s'est bloqué car nous n'avions pas les mêmes moyens d'un côté et de l'autre de la frontière. Il est difficile de vivre dans une agglomération à deux vitesses. Genève est un atout pour les frontaliers dont je fais partie ; beaucoup de personnes vivant sur France rêvent de travailler à Genève. Le problème est qu'il est impossible de gagner sa vie sur France et de la dépenser sur Suisse. Cela reste vrai. On est une île, et si on veut créer une agglomération franco-valdo-genevoise, il faudra prendre en compte l'autre, regarder nos atouts. Notre atout principal est notre environnement. Il faut cultiver ces atouts, et travailler sur cette base. J'ai parlé d'isolement : nous avons une frontière avec la Suisse mais aussi avec un autre département. Le département de l'Ain ne comprend pas le Pays du Gex, l'Ain travaille avec la Haute-Savoie. Nous avons le 1/6ème de la population du territoire de Genève. Nous sommes petits. Les Gessiens craignent de se retrouver englués dans une organisation où ils n'auraient plus leur mot à dire. Il faudra donc trouver des solutions. On a évoqué certains poids lourds genevois : les HUG, les SIG, les TPG, l'aéroport. Ce sont des atouts, mais quand on nous propose de créer des transports en commun lourds, nécessaires, entre nos agglomérations et Genève, on ne nous explique pas comment faire. Il existe des problèmes de fiscalité différents. Nous touchons des dotations, le potentiel fiscal, comment on impose nos communes. Mais la réalité quotidienne est que 2/3 de la population a énormément de besoins, et 1/3 de celle-ci n'a pas les moyens d'assumer ces besoins. Comme la fiscalité française se fait sur la base des valeurs locatives des bâtiments, on a une fiscalité qui ne correspond pas aux besoins des 2/3 de la population. Elle correspond à ce que peuvent payer les plus faibles et les moyens viennent de ceux qui en ont le plus. Le système de compensation est intéressant, mais n'a jamais réglé le problème des fonctionnaires internationaux. Quand je reviens de communes de taille semblable, Grand-Saconnex, par exemple, je vois que la ressource de Ferney est de 1'300 euros par mois par habitant. Donc, ce n'est pas la même échelle, il faudra trouver les moyens d'assurer ce développement.

Pour ce qui est de l'organisation que l'on pourrait avoir ensemble, c'est une façon pour les communes françaises de se fédérer, de parler d'une seule voix, il s'agirait d'une représentativité réelle au sein d'un groupement d'agglomération. Mais je crains de retrouver des structures comme le CRSG, ou le Conseil du Léman, où la population est peu représentée. L'Etat n'est pas là au quotidien, mais nous oblige à faire des choses : ce n'est pas l'Etat qui va construire l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il est difficile d'amener l'Etat dans le fonctionnement de l'agglomération, il doit être un interlocuteur. Côté français, on n'a pas toujours la même interprétation. On a parlé des communes : c'est à ce niveau là que le travail doit se faire. Certaines expériences fonctionnent : l'assainissement, l'eau, ce sont des domaines où c'est le quotidien. Si l'on veut une agglomération, c'est une agglomération des populations et non des structures. Si on interroge les gens dans la commune, personne ne connaît le CRSG, l'arc lémanique ! Seuls les élus comprennent ce langage. Il faudra entendre ce dont a besoin la population. Il y a des problèmes comme la santé, l'éducation, où l'Etat intervient pour faire avancer les choses dans la coopération intercommunale. Mais je suis d'avis que si on arrive à une agglomération créée par la base, et que l'on a des projets pratiques, quotidiens, travaillés en troc Genève-France, on pourrait réaliser des choses qui sont impossibles avec l'Etat.

M. Mabut : Vous avez bien résumé nos soucis : comment créer cette agglomération? Je propose à présent de passer des questions Quelles institutions et quelles étapes faut-il franchir ? Nous allons laisser au public la possibilité d'intervenir.

Mme Luscher, membre de la Constituante, ancienne députée au Grand Conseil : J'ai été sous la houlette de M. le Conseiller d'Etat Claude Haegi, ancien maire de Troinex ; les relations transfrontalières, je les ai pratiquées puisque la commune de Troinex, qui est au-dessus de Carouge, est entièrement entourée de communes françaises et tous les trois mois nous nous voyons. Ma question est la suivante mais tout d'abord je remercie tous les conférenciers parce qu'ils nous ont tous apporté quelque chose d'extrêmement important dans les travaux de nos commissions. M. Haegi, vous avez été modeste, car vous n'avez pas signalé que vous avez publié en 1993 un livre intitulé « La région, notre avenir ». Ce livre est-il encore d'actualité? Parce que je l'avais acheté mais il n'est malheureusement plus dans ma bibliothèque. Vous disiez déjà que depuis 1930, l'une des capitales de l'Europe des régions avait été faite, grâce notamment à l'engagement de Denis de Rougemont. La conclusion était : « Il importe que la région franco-genevoise consolide ses liens et harmonise son développement économique afin de conserver une place de leader dans l'Europe des régions de demain. » C'était il y a 16 ans et j'aimerais que vous nous disiez, et je le sais en partie, quels progrès ont été faits depuis 16 ans. Parce que je sais que depuis ce moment-là, tout le monde s'est ingénié à ce que la Genève des régions, la Genève transfrontalière, progresse.

M. Haegi : Merci de cette question. J'aimerais préciser la spécificité régionale transfrontalière genevoise. Tout à l'heure, par rapport à une des interventions, M. le Syndic adressait des compliments aux Genevois, c'est extrêmement aimable, nous y sommes sensibles et nous les acceptons, mais il se trouve que nous sommes entourés par la France et nous n'avons pas le même type de relation régionale qu'à Bâle. A Bâle vous avez trois entités qui sont moins déséquilibrées que ce que nous connaissons à Genève sur le plan économique, social, culturel, notamment. Donc quand vous arrivez à Bâle, vous sentez une dimension transfrontalière différente de celle de Genève. Hier, M. Mabut posait des questions sur ce que je connaissais comme exemple de structure transfrontalière. Il en existe une que j'ai eu l'occasion de voir, il y a un certain nombre d'années, avec le Conseil de l'Europe, entre la Hollande, la Belgique et l'Allemagne et où on a également fait quelque chose d'assez intéressant avec une assemblée, non pas au suffrage universel, mais déléguée par les différentes instances de chaque pays. Ici, nous avons une spécificité. Alors, avons-nous avancé?

Je sais que le CRFG est devenu quelque chose de lourd et que de nombreuses personnes renoncent à y aller car elles ont l'impression de perdre leur temps. C'est dommage parce qu'en soi, avant même de créer autre chose, il faut jouer les complémentarités. Comme M. Dupessey l'a dit à propos de l'ARC, il ne faudrait pas jouer l'ARC contre le Conseil général. Je ne veux pas m'immiscer dans les affaires françaises mais si vous arrivez à une révolution qui fasse que l'État français ne soit plus ce qu'il est, et qu'on puisse construire quelque chose sans l'État, eh bien on en reparlera! Mais je ne pense pas que ceux qui sont aujourd'hui vivants seront témoins de ce changement! Et je ne le critique pas, d'ailleurs, cet État français. Quand je suis entré au Conseil administratif de la ville de Genève, la première chose que j'ai faite a été d'inviter des maires français, ceux qui avaient des frontaliers sur le territoire de la ville. C'était une relation humaine, avec des petites et des grandes communes. J'ai appris à avoir des contacts à tous les niveaux et cela me paraissait indispensable : la commune, le département, la région, et ensuite l'État. Alors, je crois qu'au niveau de la Constituante, vous ne pouvez écarter aucun de ces niveaux. Si M. Meylan met un bémol en apportant un témoignage de réalité, l'ARC ne peut pas entrer en concurrence avec le Conseil général.

M. Mabut : Sans trop entrer dans les détails, dites-nous aussi s'il est souhaitable qu'on aborde cette institution de concertation régionale dans la Constitution genevoise.

M. Haegi : Non. Il faut faire le ménage du CRFG. Excusez-moi mais j'ai ici des documents : cartographie du bassin franco-valdo-genevois, la charte etc. Regardez ce qui se passe et vous me direz ce qu'il y a de nouveau par rapport à ce qui a été travaillé il y a 15 ans ; où cela a-t-il été travaillé? Au CRFG! La population a pu voir les effets concrets des travaux du CRFG. Ce n'était pas une réunion touristique! On a travaillé au CRFG. Par contre il a grandi, on a voulu introduire la société civile et puis ceci et cela, et finalement on n'arrivait plus à travailler. Franchement oui, la démocratie c'est bien, mais vouloir associer tout le monde à tout et n'importe quoi ce n'est plus possible! On élit des gens, on leur confie une responsabilité et ensuite, qu'ils travaillent! Ensuite, à nous tous de faire de la communication pour être en phase avec cela. Alors, M. Mabut, je suis d'avis que le CRFG doit être revu fondamentalement parce qu'il est obsolète aujourd'hui dans son fonctionnement, mais le supprimer serait une erreur monumentale. L'arrivée de l'ARC, c'est bien, mais par contre il faut que ce soit en complémentarité. Regardez ce qui existe avant de vouloir absolument créer des « trucs » en plus qui risquent de poser des problèmes.

M. Mabut : Est-ce que quelqu'un veut répondre sur la question de cette institution? Au fond le mot institution est volontairement vague et peut être n'exclut-il pas l'institutionnalisation du CRFG lui-même.

M. Alain Pirat, Secrétaire général du CRFG pour la partie genevoise : Je vais juste reprendre quelques éléments d'information concernant la multiplicité des territoires et la multiplicité des thématiques. Il y a plusieurs territoires pour différentes thématiques. Quand on parle du quotidien des gens, on parle de relation transfrontalière de proximité. Quand on parle de relations dans le domaine de la culture, M. Dupessey l'a dit tout à l'heure, cela peut se faire à des échelles tout à fait locales, entre Veyrier et Etrembières, par exemple. Cela peut se faire d'une manière plus large : il existe des coopérations entre Annecy et Genève. Quand on parle de coopération dans le domaine de l'innovation, on est sur des territoires qui vont de Berne à Lyon et Grenoble en passant par Lausanne et Genève. Donc il n'y a pas un seul territoire. Je pense qu'au niveau de la Constitution, on doit aussi avoir ceci en tête : on a des problématiques qui correspondent à des besoins quotidiens des gens, on a d'autres thématiques qui concernent d'autres territoires. En ce qui concerne le CRFG, je ne veux pas prendre la défense de l'État français mais il y a beaucoup de choses qui sont relativement peu connues et c'est vrai qu'il y a des efforts de communication à faire.

Un des éléments qui fonctionne très bien est le CCPD (Centre de coopération policière et douanière), qui a été établi en partenariat avec les États. Il y a donc des fonctionnaires de douane et de police des deux États qui assurent dans le domaine de la sécurité une action au quotidien en réponse au besoin de sécurité des gens. C'est un élément d'illustration. Il y a d'autres éléments que j'aimerais porter à votre connaissance : le rôle de l'Europe. L'Europe, ce grand machin, permet de constituer des groupements locaux de coopération transfrontalière, la gestion du téléphérique du Salève, par exemple. Cela nous donne des instruments juridiques qui permettent de travailler sur un plan local et sectoriel. L'Europe, c'est également de l'argent. Je rappellerai ici qu'en ce qui concerne le financement du projet d'agglomération, pour la partie française, le financement des études du projet d'agglomération, c'est 44% la Région Rhône-Alpes, qui n'est pas là non plus ce soir, et c'est 33% les fonds Interreg, donc les fonds européens. Ce qui veut dire qu'il y a bien sûr la question des territoires, il y a bien sûr la question des représentations politiques, mais il y a également la question des financements et du rôle des uns et des autres dans, non seulement la planification, mais aussi la réalisation des infrastructures dont toute la région a besoin demain.

M. Mabut : Si je peux me permettre M. Pirat, comment répondez-vous à la question de cette institution qui devrait au fond représenter aussi la population, c'est-à-dire ce souci démocratique qui semble transparaître le travail des constituants ?

M. Pirat : Là, je m'exprime à titre personnel : En ce qui concerne la représentation des populations, elle se fait au niveau du CRFG, l'ensemble des partenaires du CRFG sont des représentants politiques des différentes institutions. Il n'y a pas, en ce qui concerne le CRFG, d'élection à proprement parler de cette commission à suffrage universel mais c'est quand même des représentations des institutions politiques qui sont démocratiquement élues. C'est un élément qu'il faut avoir en tête. Le deuxième élément est qu'il y a un peu plus, à l'heure actuelle, de représentation de la société civile par le biais d'associations qui siègent dans les groupes de travail, dans les commissions du CRFG, et c'est clair que d'une manière générale, on est relativement coincé par le phénomène territorial et le fait que les institutions, *a contrario* des associations et des entreprises privées, n'ont pas la même flexibilité par rapport au territoire.

M. Frédéric Esposito, Institut Européen, Université de Genève : C'est donc sous l'angle de l'Europe que je vais faire un rapide commentaire : si on regarde le comité des régions, institution qui aujourd'hui est un organe consultatif dans le processus décisionnel de l'Union Européenne, au moment où il a été créé, beaucoup de régions étaient un peu réticentes à y siéger parce qu'il y avait effectivement un aréopage de régions avec des fonctions et des compétences très différentes. Certains avaient le pouvoir financier et d'autres pas, et ces grandes différences ont un peu bloqué le travail de ce comité des régions au début. En réalité aujourd'hui, qu'est-ce qu'il a favorisé ? Il a favorisé les grandes régions, la mise en place concrète d'un projet. On évoquait Denis de Rougemont, un idéal des régions européennes. Dans la discussion qui occupe les constituants sur la création de cet espace franco-valdo-genevois, je pense qu'il est important, d'une part, qu'il y ait une forte légitimité démocratique dans la mise en place de cette institution que je verrais plutôt comme une assemblée parlementaire avec un système de cotation, dans la mesure où ce sera difficile de mettre sur pied des projets d'envergure si cette légitimité démocratique n'est pas forte. Il faudrait d'autre part qu'elle puisse favoriser les bonnes connaissances de l'ensemble de ces régions puisqu'on le voit, il y a un problème de dialogue encore aujourd'hui entre les différents niveaux, du côté français et du côté suisse.

M. Mabut : Encore une dernière intervention du public ?

Un citoyen suisse habitant le Pays de Gex concerné par un certain nombre de problèmes : N'oubliez jamais que c'est 104 km de frontière avec la France et 2,5 km avec la Suisse. C'est une mentalité 45 postes de douane. Mon constat : pour les transports il y a énormément de travail, des problèmes avec Annecy, beaucoup de problèmes au pied du Jura. Les constituants devraient aussi penser à l'autre région du lac, y compris intégrer la question du Tonkin. En ce qui concerne la coopération médicale, j'ai été très proche du cas d'une jeune fille, grièvement blessé dans un accident, St-Julien ne pouvait rien faire, Annemasse non plus, elle a été transportée en neurologie à l'hôpital de Genève et on l'a sauvée par une trépanation. Cela veut dire que ça fonctionne. Les pompiers et les ambulanciers français ainsi que les médecins étaient merveilleux. Je voudrais poser une question pratique à messieurs les maires, y compris le syndic. Monsieur le Syndic, est-ce que pour les coopérations, les projets, les interpellations que l'on fait à la Constituante, devez-vous voir régulièrement votre préfet ? Et vous, Messieurs les maires, quel pouvoir avez-vous ? Quel pouvoir allez-vous avoir avec la réorganisation des départements, puisque la loi Balladur veut supprimer des préfets et des sous-préfectures ? Quel pouvoir vous restera-t-il ? Serez-vous les premiers vis-à-vis des constituants pour préparer les discussions officielles avec les grosses structures dont on vient de parler ? Merci et je vous remercie pour la qualité de vos interventions.

M. Dupessey : Tout d'abord je veux dire à Monsieur, que je ne suis pas dans les secrets du Président de la République en France, donc je ne connais pas exactement les tenants et aboutissants de la réforme administrative, même si on commence à en connaître les grandes lignes. J'aimerais rebondir par rapport aux compétences car c'est de cela qu'il s'agit d'une manière plus générale. Je crois que M. Haegi a raison de dire que le CRFG n'est pas obsolète, mais il faut qu'on le replace dans son rôle car il ne faut pas oublier ce qu'il était. C'est d'abord le CRFG, la coopération entre deux États auxquels se sont ajoutés ensuite les départements et les régions et où les collectivités locales, pendant très longtemps, n'ont eu qu'un rôle d'observateur. Ce n'est pas un membre en tant que tel, il faut le savoir. Et quand on dit, que c'est-il passé depuis, c'est vrai que le CRFG a fait beaucoup de choses. Il y a des choses qui fonctionnent, vous avez parlé de la santé, il y a d'autres éléments qui sont le résultat de tout ce travail depuis des années. Mais il y a eu, et je crois que c'est important pour imaginer la suite, un coup d'accélérateur considérable, en 5 ans, avec une signature en décembre 2007 qui est le document que j'ai apporté. Cela vaut le coup, quand on est un élu, de regarder ce qu'il y a dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, y compris dans sa volonté, non seulement de jouer la carte de l'aménagement au quotidien, de la mobilité, de la densification autour des transports en commun, mais aussi des rééquilibrages de logements dont on a parlé, logements et emplois qui sont une nécessité. Un projet qui veut s'attaquer aussi au quotidien et nous avons tenu, côté français avec l'accord ensuite des Genevois et de nos amis de Nyon, à ce qu'il y ait des fiches-action. Il y a donc toute une série de fiches-action, une centaine, qui sont des actions extrêmement concrètes. Elles disent où on veut aller, qui fait quoi, comment on s'y lance. Et cela commence à marcher ! On est rentré dans une réalisation, une amélioration immédiate de cette agglomération.

Quand j'entends dans le débat qu'il y a des liaisons avec Lausanne, avec l'arc lémanique, avec Annecy, avec Lyon qui est un partenaire important pour nous, c'est bien, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'abord de notre territoire, celui qu'on a défini en commun. C'est d'abord cela, l'agglomération. Si l'on veut construire cette agglomération, si on veut avoir un avenir en commun, il faut qu'on se mette d'abord sur les objectifs de cette agglomération. Et bien évidemment, chaque fois que nécessaire, il faudra parler avec Annecy, parler avec Lausanne, avec Lyon, avec Berne etc. C'est logique. Mais on ne construit pas un nouvel État ! On est là dans une agglomération qui fait 800'000 habitants sur un territoire qui est géographiquement très bien déterminé. Donc je crois qu'il ne faut pas qu'on se trompe de débat, c'est important.

M. Mabut : Est-ce que dans vos propos, on peut déduire qu'au fond vous soutenez le postulat n°2 qui a été évoqué tout à l'heure par la présidente de la Commission 4 et qui dit : *« l'État et les communes promeuvent activement la création d'une institution régionale de concertation permanente et renouvelable dans les limites du droit international en vigueur »* ?

M. Dupessey : Bien évidemment, je soutiens cette proposition, elle me semble correspondre à ce vers quoi on doit aller. Ensuite, il faut définir quoi, comment et dans quel Etat. Ce n'est pas si simple. Je vais terminer cette intervention en revenant sur les compétences. Je suis d'accord avec vous, en France, l'État a un certain nombre de compétences, la région a un certain nombre de compétences, les départements, pour l'instant, ont un certain nombre de compétences, les collectivités ont des compétences. Pour gérer la vie des gens, pour les associer à leur vie quotidienne, on ne peut pas mettre de côté une responsabilité. Ce n'est pas possible. J'ai été enseignant, proviseur de lycée, je peux vous dire que quand je discute avec les enseignants genevois, quand on veut solutionner l'entrée des Français à l'université de Genève ou permettre à des Genevois d'avoir accès au baccalauréat français puisque celui-ci a une reconnaissance au niveau européen, ce n'est pas auprès des élus locaux qu'on doit faire cela, on n'en a pas le pouvoir, ni les compétences. Il faut bien qu'on fasse appel à l'État qui a cette compétence-là, qu'on lui expose les besoins, que l'on porte les besoins de la population. A ce moment-là, on travaille ensemble et on essaye d'y arriver. Je crois qu'on ne peut pas, dans une coopération d'agglomération, se passer de la réalité des compétences des uns et des autres en sachant qu'il y a une grande différence entre la répartition des compétences en France et en Suisse, notamment les communes suisses, les communes genevoises en particulier, ont beaucoup moins de compétences que les communes françaises. On a un rôle extrêmement différent, et c'est ce qui crée peut-être quelques fois des difficultés de compréhension.

M. Mabut : Avant de repasser la parole à la salle, je voudrais peut-être entendre M. Romanens et M. Meylan sur cette question de l'institution de concertation envisagée par les constituants.

M. Romanens : Le débat est très intéressant, il y aura sûrement beaucoup de questions dans la salle. Je vais essayer d'être rapide. La moyenne d'âge de la salle : 45 ans à peu près. Imaginez-vous adolescents aujourd'hui ! Regardez un peu en arrière, les progrès qui ont été faits dans cette région depuis quelques années, c'est extraordinaire ! Il faut arrêter d'avoir peur ! Mais ce travail de fond, de base est le nôtre. Ce travail a été voulu, a été amené, il faut maintenant prendre les bonnes décisions, les décisions justes. On ne se parlait pas il y a 30 ans. Entre Genevois et Vaudois, on ne sait même pas si on se connaissait ! Entre Français et Vaudois, pas du tout. Entre Genevois et Français je ne crois pas tellement non plus ! Et regardez aujourd'hui ! C'est extraordinaire. On a des éléments concrets. En deux minutes, comment fonctionne le plan du canton de Vaud au niveau du conseil régional ? Aujourd'hui on est à 47 communes ; le territoire est plus ou moins identique au canton de Genève ; la population est de 100'000 habitants. Il y a la même problématique autour de la ville-centre.

Un outil possible, c'est le conseil régional : une volonté des communes de s'associer. On a mis en place des statuts en deux ans, c'était très simple, vite fait. Les élus locaux sont représentés, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif. Ce n'est peut-être pas la meilleure solution mais on part avec les gens qui sont élus dans leur commune et qui discutent ensuite à l'échelle régionale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'échelle régionale est indispensable, on est tous d'accord. Si, dans 20 ans on se revoit tous, il y aura peut-être 6 ou 7 communes à cette réunion. C'est une réalité dont il faut être conscient. Aujourd'hui, une association intercommunale travaille avec les élus locaux, avec un budget qui vient des communes et le canton a pleinement reconnu ces régions, par la loi d'appui au développement économique. Cette loi coordonne les régions dans un ensemble. L'échelle de l'agglomération est importante aussi, par rapport à notre région, elle est un outil pleinement reconnu. On doit le

reconnaître dans les demandes qu'on fait au canton par rapport à l'agglomération franco-valdo-genevoise qui nous concerne. Je crois qu'on peut, avec de la volonté, mettre en place des outils. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon collègue, je crois qu'on est tout près de réussir quelque chose d'extraordinaire dans cette région. C'est un pas de plus que vous allez certainement nous aider à faire, il faut y réfléchir.

M. Meylan : Je ne suis pas du tout favorable à ce qu'on fasse une nouvelle institution. Je pense qu'on a une institution qui peut tout à fait fonctionner ; il faut qu'on change son mode de fonctionnement, que celui-ci devienne lisible pour la population, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. C'est vrai qu'on y travaille, on participe, on va à toutes les réunions, on travaille sur les sujets qui nous sont présentés mais cela ne transpire pas pour la population. Il faut regarder les choses comme elles sont. C'est vrai qu'au niveau de la santé, il y a eu des progrès: quand on est malade en extrême urgence, on peut aller se faire soigner sur Genève, mais dès qu'on va mieux, il faut retourner sur France. Il y a quand même un problème car une partie de l'agglomération n'a pas accès à la vie sociale de l'agglomération. C'est cela les points sur lesquels il faut travailler. Quant à l'Etat, s'il était aussi efficace que cela, depuis 1973, depuis que le CRFG fonctionne, qu'a-t-il fait pour régler le problème de la santé ? Pas grand chose. Le progrès n'est pas énorme. C'est un début ; on nous promet toujours que demain les choses vont changer mais les choses ne changent pas. Le quotidien des citoyens français qui travaillent sur France, c'est cela, c'est le rapport sécurité sociale-remboursement avec les hôpitaux. Donc, il faut essayer de trouver un certain nombre de solutions de ce côté-là. Je ne vois pas l'intérêt de faire une nouvelle structure au niveau de la région. L'ARC peut tout à fait fonctionner pour essayer d'avoir et de se donner les moyens dans la région de réaliser une politique, d'avoir un budget, de pouvoir participer efficacement dans le cadre d'une coopération transfrontalière. Mais il faut impérativement que les gens de l'Ain, par exemple, ne soient pas représentés par les gens du Val de Saône ; il faut une représentation du Pays de Gex. J'entends la même chose, j'imagine, du côté de la Haute-Savoie. C'est cela notre avenir, qu'on se retrouve aux niveaux nécessaires pour les décisions ; pour comprendre quels sont les besoins des populations et travailler à les satisfaire le plus rapidement possible. La santé et l'éducation, je suis d'accord, c'est encore un long chemin, mais il y a beaucoup d'autres domaines dans lesquels on peut encore travailler beaucoup plus rapidement.

M. Mabut : je repasse la parole à quelqu'un dans la salle

Mme Surchat-Vial, directrice du projet d'agglomération : J'aimerais faire un commentaire à la première hypothèse qui formule : « *Genève mène une politique pour un développement durable et équitable.* » J'entends dans ces propos qu'on acte le fait que Genève se développe, qu'il s'agit donc d'organiser ce développement. Vous connaissez tous les chiffres de + 200'000 habitants, de + 100 000 emplois. Je trouve important d'acter ce développement. Ensuite, on parle d'un développement durable. Dans le mot « durable », et parmi les multiples définitions du terme, j'entends une intégration des différentes approches sociales, économiques, mais justement de toutes les fameuses politiques de services, la formation, la santé, la culture avec le territoire, avec l'organisation des transports, de l'urbanisation, de l'économie. C'est un poids important dans cette notion de durabilité. L'autre élément qui me semble extrêmement important, c'est le développement équitable. Je crois que dans la Charte de 2007, on peut s'inscrire dans la parfaite lignée de la Charte du CRFG de 1993 ou 1997 (je ne me souviens plus très bien de la date) l'avancée très importante est l'engagement qui se fait de part et d'autre de construire des logements sur le territoire genevois, dans une idée de coordination entre les transports et l'urbanisation, pour tenter de maîtriser les impacts négatifs des déplacements. Il y a aussi la question du développement économique, d'offrir de travailler ensemble au développement des conditions cadres pour que, dans les grands pôles de développement économique que seront la gare d'Annemasse, le secteur proche de l'aéroport vers Ferney, le pôle de St-Genis-CERN, on travaille également à l'accueil d'emplois qualifiés sur le territoire français. On parlait tout à l'heure de

74% des emplois qui se situent au centre de Genève, je pense que cette question d'« équitable », inscrite dans la constitution, est particulièrement importante.

M. Perroux, constituant : Je vais me faire un peu provocateur auprès de nos invités, je suis constituant aussi : est-on prêt à avoir un développement avec des réserves d'indiens? J'ai beaucoup de respect pour le Pays de Gex, c'est une région que j'aime beaucoup, mais ce que vous avez décrit pour le Pays de Gex, on le retrouve aussi dans une certaine mesure à Genève. Des communes comme Presinge, ce sont des communes qui n'arrivent pas à se développer, qui n'ont pas d'activité, qui n'ont pas de trafic sur leur territoire ; il y a une glissade vers des communes qui sont devenues des réserves d'indiens. Elles ont perdu leur école, leurs classes, elles doivent partager leurs écoliers avec d'autres communes pour les regrouper, pour avoir des effectifs suffisants. Il y a vraiment une géographie sur toute la région qui a de très multiples niveaux. J'entends beaucoup les discours sur le développement nécessaire de synergies, de pôles d'attraction etc., mais est-on prêt à réaliser cela en admettant qu'un certain nombre de régions, on ne va pas les développer parce qu'elles ne veulent pas, parce que nous ne voulons pas que ce paysage magnifique soit tout d'un coup urbanisé trop fortement ; ou alors voir émerger des zones d'activités qui pourraient, par rapport à ce paysage poser des problèmes. Je n'ai pas de réponse, c'est vraiment provocateur de ma part, je le reconnais, mais j'ai de la peine à admettre qu'on puisse imaginer, avec ces disparités énormes, trouver des solutions qui permettent à tout le monde de s'y retrouver. En effet, le maire de Presinge pourrait dire : « Mon petit budget de moins d'un million de francs me permet de tourner, d'avoir un demi poste de secrétariat, etc. ». Il n'aura vraiment pas les mêmes attentes par rapport à la région, même par rapport à un développement culturel ou autre. Il est preneur mais comment peut-il jouer un rôle dans ces dialogues alors que clairement il y a une dérive de marginalisation qui se retrouve de part et d'autre de la frontière

M. Haegi : Tout à l'heure, le maire de Ferney-Voltaire a dit que le patrimoine le plus important qu'on détenait était le patrimoine naturel. Par rapport à ce que vous venez de dire, je me permets de relever qu'il est vraiment essentiel que vous introduisiez cette notion qualitative dans la constituante. On a une telle volonté de réussite économique qu'on pourrait penser qu'on veut tous qu'elle soit démographique en même temps. Or, tout de même, le bonheur et le succès ne passent pas par une démographie outrancière. Voyez-vous, on n'ose plus poser cette question. Il y a quelques années, on disait non à la Genève de 500'000 habitants. Il est nécessaire que le Grand Conseil, du côté de Genève, puisse s'exprimer lors de chaque législature, sur un programme régional avec des éléments fondamentaux, et notamment le développement démographique. Ceci est essentiel. En effet, vous appelez cela, avec provocation, des réserves d'indiens, moi je crois qu'on a besoin de territoires calmes, on a besoin d'équilibre. C'est nécessaire et la couronne qu'il y a entre les Voirons, le Salève, le Vuache et le Jura, cela vaut de l'argent! Je me réjouis que visiblement la Constituante inscrive cela. Si elle inscrit en somme que le relais du Grand Conseil serait de surveiller en quelque sorte le programme du gouvernement, cela pourrait être une réponse satisfaisante. Par rapport à M. Dupessey, j'insiste pour dire qu'on pousse en effet notre territoire qualitativement dans cette direction avec l'agglo, mais on ne peut pas ignorer la globalité de l'espace lémanique et du Mont-Blanc.

M. Romanens : Par rapport aux communes, la question est importante. Vous détenez un record mondial : le nombre de communes au km²! C'est vrai qu'on peut renforcer l'autonomie communale. Ce sont de beaux discours, mais je crois que la réalité est tout autre. Dans les petites communes, les communes de 200 habitants, ils n'ont même pas un mi-temps au niveau de l'administration, ils ont un 8^{ème} de temps. Où est la décision? Au canton. Au niveau des communes, il y a un sujet vraiment d'actualité par rapport à l'échelle de la commune, sans perdre cette âme communale. Si c'est la développer pour des raisons économiques et utiliser du territoire, il y a là une réflexion très lourde de conséquences. Le seul patrimoine vraiment qu'on doit mettre en évidence dans le sujet d'aujourd'hui, c'est cet espace, ce

territoire. Je me répète, on a fichu en l'air des territoires dans la région vaudoise, ne faites pas cela!! A Coppet, l'utilisation du territoire est passée à 80% en 30 ans! On a de gros problèmes aujourd'hui à cause de cela. C'est un message que vous devez comprendre. Gardez l'autonomie à l'échelle où elle doit être, gardez les villages tels qu'ils sont. Le développement n'apporte pas forcément le succès au niveau de la masse de la population.

M. Loretan, constituant : Vous avez parlé de peur, je crois qu'elle est totalement absente de nos débats. Il n'y a aucune peur. J'ai trois questions courtes et directement utiles aux travaux de notre commission :

- 1) Pour nous, la question n'est pas vraiment de créer ou de ne pas créer une nouvelle instance de concertation, la question est plutôt de l'élever au niveau constitutionnel. Est-ce opportun de fixer dans la nouvelle Constitution genevoise un organisme de concertation, avec les problèmes de souveraineté que cela présente pour nos voisins français? Nous aimerions que cet organisme de concertation soit démocratique et inspiré d'une démarche participative, mais est-ce politiquement réaliste compte tenu des différents échelons de pouvoir qui existent en France? Est-ce que cela ne risque pas de rester un vœu pieux? Cette première question s'adresse à nos deux conférenciers français.
- 2) A Claude Haegi : il y a une réflexion au sein de la commission de créer ce qu'on a appelé jusqu'à aujourd'hui un ombudsman, une sorte d'intermédiaire, de médiateur, de facilitateur entre les différentes parties intéressées au développement régional, entre la population, les différents organismes, les autorités politiques. Est-ce que la création d'un tel poste, indépendant de l'administration et du pouvoir politique est une fausse bonne idée?
- 3) Enfin, à M. Romanens : dans votre exposé, j'avais l'impression que vous faisiez un découpage entre les problèmes interrégionaux et les problèmes entre le canton de Vaud et le canton de Genève. Avez-vous l'impression qu'il faudrait ici un organisme de concertation intercantonal découplé de l'organisme de concertation régional?

M. Mabut : M. Dupessey, est-ce que la France verrait des obstacles majeurs si, dans la Constitution genevoise, il y avait mention d'une institution... ?

M. Dupessey : Personnellement, étant engagé dans ce projet d'agglomération, je n'y vois aucun inconvénient! Mais est-ce possible? A titre personnel, oui, mais est-ce réaliste? Il y a deux choses. Le CRFG est une institution chose qui existe, qui peut être améliorée et qui a encore son utilité. Mais aujourd'hui, il y a la nécessité pour entrer dans l'action encore plus concrète, notamment pour recevoir des subventions, pour engager éventuellement des projets, ou désigner un maître d'ouvrage d'un tel projet, d'un organisme reconnu dans lequel siègent des élus qui ont un pouvoir de décision et qui rendent des comptes. Cela existe! Les OCT (Organisme de coopération transfrontalière), cela existe. Il y a aussi le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière), le GECT (Groupement européen de coopération transfrontalière) La grande différence est que dans le premier il n'y a que les collectivités locales et aussi les départements et les régions, par contre l'État n'y est pas. Dans les GECT, il y a les mêmes instances, plus l'État. Normalement, l'évolution de la réglementation européenne devrait faire que dans les deux années qui viennent, la Suisse, qui n'est pas dans l'Union Européenne et qui n'a pas accès aujourd'hui aux GECT, pourrait y avoir accès. Aujourd'hui, pour faire un GECT, il faut deux pays au moins, membres de l'UE. Il y a tout un travail de lobbying qui se fait à Bruxelles dans ce sens. C'est une première idée, c'est réaliste, c'est possible, c'est même un outil nécessaire. On a un beau projet et si on n'a pas la gouvernance pour le mettre en place, on va se planter au bout d'un moment, on ne saura pas qui fait quoi etc.

Il y a un certain nombre de crédits annoncés par Berne, très intéressants, mais qui les gère? Il faut donc qu'on trouve une structure qui légalement a ce pouvoir. Encore une fois, cela existe. Ensuite, il y a en parallèle cette volonté qu'on partage d'associer davantage la population, d'avoir un lieu où la population, où la société civile puisse s'exprimer. En France, on a quelque chose qui pourrait ressembler à cela : les conseils économiques et sociaux qui siègent auprès de la région, auprès de l'État, et qui rassemblent notamment les syndicats, les partenaires sociaux etc. et un certain nombre d'autres acteurs de la société civile. C'est peut être une voie. On peut améliorer cela, parce que ce n'est pas particulièrement performant. Mais je crois qu'on a besoin de deux choses : d'une part, d'une décision par des élus qui ont le pouvoir de décision, les compétences, et qui rendent des comptes au bout d'un moment; et à côté, pour un lien continu, pour ne pas se couper de la population, il faut qu'il y ait un endroit où le dialogue s'installe en permanence là où la société civile a son mot à dire. Je pense que si, dans ce que vous dites, qui est l'idée d'affirmer dans la Constitution, la nécessité d'une structure qui permette de mettre en avant le développement durable régional, il faut tenir les deux bouts de cette ficelle si je puis dire, d'une part les décisions et d'autre part le lieu de concertation.

M. Meylan : Je partage cette opinion. Les outils existent, ils vont certainement s'améliorer. Quant au mode de participation de la population, c'est vrai que le conseil économique et social est un schéma qui peut correspondre. Il faut cependant savoir comment vont fonctionner ces deux assemblées ensemble. Parce qu'on ne peut pas faire d'un côté l'assemblée de ceux qui prennent les décisions et de l'autre côté un club de gens qui viennent se retrouver de temps en temps pour échanger. Il devra y avoir une interaction entre les deux assemblées.

M. Haegi : La question de mon ami Loretan est un peu malicieuse, mais si ce qu'on a mis en place fonctionne normalement, on ne devrait pas avoir besoin d'un facilitateur. Vouloir institutionnaliser l'ombudsman, je ne sais pas. Et puis de quelle nationalité serait-il? Ceci étant, il y a des situations particulières, pour des sujets particuliers : tout à l'heure le secrétaire général du CRFG a rappelé que la région était une notion à géométrie variable, dicit de Rougemont, et c'est toujours d'actualité. On ne peut pas traiter tous les thèmes sur le même espace. C'est donc dire que dans certaines situations, on peut avoir un facilitateur désigné pour faire ressortir l'objectif. L'esprit de cette suggestion est à retenir dans ce sens.

M. Mabut : M. Romanens, faut-il une institution spécifiquement valdo-genevoise?

M. Romanens : Non. Il y a aussi toute la notion de la discussion intercantonale entre Vaud et Genève. Le canton de Vaud a quatre agglomérations, pour le Conseil d'Etat c'est assez lourd au niveau des participations dans les comités de pilotage d'agglomération. La force est donnée aux régions. Le district de Nyon a certains pouvoirs de discussion et d'échange avec le canton de Genève. Cela se passe très bien. Pour revenir sur l'élément fondamental : le partenariat public-privé. Elément fondamental pour moi au niveau de la réussite de la gouvernance qui sera mise en place. Au niveau des moyens, il y en a au travers des subventions, mais il y a aussi ceux qui sont directement liés à l'agglomération. Il faut financer le développement. Il faut des outils clairs. On doit tout préparer. On doit trouver des règles. Il y a un potentiel financier important.

M. Lador, constituant, membre de la commission 4 : Finalement l'un des éléments qui apparaît, c'est ce manque de visibilité et d'identification possible de la population. On voit que des choses se font, on voit des structures complexes, on comprend que cette complexité n'est pas simplement une invention mais correspond à la réalité, mais en même temps, on est toujours là à dire qu'il y aura des modifications et que cela ira mieux. Or, il n'y a toujours pas de processus où on a l'impression que la population, d'une façon plus générale, arrive à prendre conscience. Qu'auriez-vous comme proposition qui serait un peu

plus forte, qui permette véritablement ce lien avec la population, qui permette un débat sur les problèmes que les gens rencontrent au niveau de la région? Parce que pour l'instant on a un peu l'impression que c'est un no man's land et que précisément il n'y a pas de lieu où la population puisse se saisir de cette question et avoir un minimum d'identification avec cette problématique.

M. Dupessey : C'est une question extrêmement difficile. Si on avait la réponse on l'aurait déjà donnée! La question n'est pas seulement dans la région mais dans d'autres domaines. Je prends l'exemple d'Annemasse. Aujourd'hui, une des tâches que nous avons, est la nécessité d'affirmer l'identité de l'agglomération. Tout d'abord, il y a un problème de nom : ici le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, ce n'est pas très porteur. Il faudrait qu'on trouve mieux. Pour Annemasse, nous avons trouvé Annemasse-agglomération. Tout un travail a été fait par les élus avec des techniciens sur le fait de trouver les moyens pour que les gens se retrouvent. Quand on fait une réunion de concertation au niveau de l'agglomération, cela commence à devenir moins facile. Dès qu'on dépasse la structure administrative de la commune, on perd une identification pour les citoyens. Notre défi commun, le vôtre en tant que partenaire, est d'être en mesure de faire que les habitants de cette région s'identifient à cette région, qu'ils soient Suisses ou Français. Il faut que chacun y gagne, y compris pour éviter les sociétés à plusieurs étages dont on parlait tout à l'heure. Je n'ai pas de solution. J'ai l'envie que cela se passe comme ça. Ayons la volonté et construisons ce cheminement d'identification qui est indispensable.

M. Meylan : Simplement pour faire une proposition concrète : si on veut que la population voie l'existence de l'agglomération, je pense qu'il faut apporter la réponse à une question. Pour moi, la première des questions qui se pose dans le Pays de Gex, c'est celle du logement. On peut tout à fait, de manière transfrontalière, aborder ce problème-là, la maîtrise foncière, la construction du logement, voir ce que l'on peut faire. Pour nous, c'est là que provient l'urgence. Il y a donc un domaine dans lequel on pourrait travailler, on pourrait apporter quelque chose, une réponse par le biais de l'agglomération. C'est une manière de faire de la solidarité, c'est une manière aussi de renvoyer la balle et de construire ensemble ce qu'on réclame tous : logement, emploi. Emploi, je suis plus réservé car je me demande si c'est réaliste. C'était possible avant peut-être, mais je n'ai pas vu le résultat. Il y avait beaucoup de plans dont je n'ai pas vu le résultat : le rectangle d'or, l'aéroport nord, la zone industrielle de St-Genis. Il y a peut-être une explication mais en tout cas sur l'emploi, je suis plus sceptique, alors que sur le logement, on pourrait faire quelque chose.

M. Romanens : La question est vraiment celle de la participation. On est en train de préparer les outils de communication, les milieux associatifs sont représentés. Les 15 associations très importantes posent des questions qui nous interpellent. Il manque évidemment l'échelon de la population. On doit maintenant mettre les outils en place pour arriver à communiquer, à parler vraiment à la population de ce projet d'agglomération.

M. Hentsch, constituant : Merci pour vos interventions ce soir. Je viens d'une réserve d'indiens! Car je viens de Céligny qui est une des plus petites communes de Genève, entourée par le canton de Vaud. Je n'aimerais pas poser la question qui fâche mais, vous avez parlé de communes, et vous avez beaucoup parlé, M. Romanens, de l'équilibre entre les communes. Le problème est qu'on a une commune à Genève qui représente à peu près la moitié du canton et c'est cela tout le problème. Comment va-t-on créer une agglomération dont évidemment la commune la plus importante doit être le cœur? Avec la marque qui est celle de Genève, je trouve que dire Genève-agglomération, etc. c'est l'horreur, un nom marketing comme cela! Il faudrait qu'on s'entende sur le fait que Genève, c'est la plus belle marque au monde. Ce n'est pas parce que je suis Genevois que je dis cela. Des gens s'échinent pendant des siècles à créer des marques; Genève a été créée par Calvin et c'est devenu une des plus belles marques qu'on puisse avoir. C'est la capitale des droits de l'homme, c'est tout ce qu'on veut. Quelque part, de créer un nouveau nom, ce serait absurde. Que donnez-

vous comme conseil aux maires de communes par rapport à ce que l'on doit faire avec Genève ?

M. Romanens : Je pense que la problématique est identique à Nyon, même si l'échelle n'est pas la même. On a les mêmes soucis. Si on n'avait pas été partenaire, dès le début, au niveau de cette région, il est vrai que Nyon, c'est une ville centre sur laquelle pèsent beaucoup de charges, c'est indéniable. A partir de là, il faut construire, reconnaître pleinement ces charges qui appartiennent à une ville centre. Il faut enlever les volontés de pouvoir de la ville centre aussi. Ecoute-échange, ce sont les mots-clés essentiels, entre une ville centre et les communes qui l'entourent. Cette réussite est amenée par les discussions au niveau de notre région. Il est vrai aussi qu'on a mis plusieurs échelons : on a cette ville centre et on a mis des schémas directeurs au niveau de nos régions. Nyon par exemple, a un schéma directeur au niveau de tout ce qui est de l'aménagement-mobilité, un schéma qui comprend toutes les communes qui sont collées à cette ville centre. Dans cette volonté d'agglomération, il faut reconnaître pleinement cette ville centre, tout en lui enlevant de grosses épines du pied, car tout est rabattu sur elle, c'est une charge – on le voit à Genève – difficilement supportable. C'est multipolaire une agglomération, ce sont des belles phrases mais c'est une réalité : il faut connecter tous les pôles de cette agglomération et ensuite, ne pas forcément aller tous au centre pour repartir du centre. Je crois que c'est une volonté, une réalité aussi qui est très claire. Il faut que Genève joue pleinement son rôle, avec les communes qui l'entourent. Cela se passera avec des tensions au départ, mais la volonté de réussite prendra le dessus.

M. Mabut : Nous allons nous arrêter sur cette dernière intervention. Avant la conclusion de Mme Bachmann, puis-je me permettre un petit sondage d'opinion dans la salle, cela peut intéresser les constituants. Cette soirée a-t-elle répondu à votre attente et souhaiteriez-vous peut-être que la Constituante organise d'autres soirées du même type ou légèrement différentes? Evidemment votre vote est sans engagement bien sûr!

Considèrent que l'exercice est réussi et qu'il faudrait d'autres soirées de la sorte : forte majorité.

Ceux qui pensent que c'est une soirée qui aurait pu être meilleure : 1 personne.

Mme Bachmann, présidente de la Commission 4

J'aimerais tout d'abord vous remercier pour vos interventions constructives, intéressantes et qui nous ont vraiment interpellés – je parle au nom de la Constituante – sur certains sujets qui vont nous donner matière à réflexion pour nos prochaines séances. J'aimerais aussi remercier le public pour les questions pertinentes que vous avez posées. Peut-être, en guise de conclusion, je me permettrai de revenir tout simplement sur certaines des thèses qu'on a posées et de faire le lien entre certains de vos propos. Il sera bien sûr impossible de refléter toute la richesse de tout ce que vous avez dit.

J'aimerais d'abord revenir sur la question des principes de la finalité, question soulevée par Mme Surchat-Vial. Oui, je pense que la Commission est réellement partie du constat que le développement n'est pas un choix, que c'est un constat, que c'est un fait. Notre responsabilité est d'inviter à une maîtrise de cette région, une maîtrise qui vise un profit partagé et je pense que c'est quand même relativement nouveau. J'ai été interpellée par la première intervention de M. Haegi, qui parlait du lien de Genève avec son territoire. Il disait que tout partait des besoins. J'ai personnellement une vision assez différente de l'identité genevoise : je n'ai jamais pensé que les Genevois avaient l'impression d'avoir besoin d'un arrière-pays, d'y exporter ses problèmes. J'ai plutôt l'impression qu'on est connecté avec le monde, on a la Genève internationale ; nos maires parlent très facilement avec le Président Lula et parfois moins facilement avec le maire d'une commune voisine. Autour de cette belle

identité, on a notre jardin, c'est la campagne genevoise qui est absolument magnifique et dont on prend soin avec grande attention. Je pense que vous êtes tous d'accord. Il y a cette frontière, même si aujourd'hui, ce n'est rien qu'une membrane, il faut quand même s'imaginer qu'il y a 500'000 passages par jour. C'est comme si Genève se vidait tous les jours en une fois de sa population. Malgré tout, cette frontière, jusqu'il y a peu, persistait et c'était plutôt au profit des genevois qu'on construisait ces relations avec les voisins.

Bien sûr, c'est un tableau très noir et blanc, mais je trouve qu'il y a eu d'abord un renouveau des relations avec le canton de Vaud, comme M. Romanens l'a clairement dit, du moins, nous travaillons là-dessus. Il y a cette idée d'un profit partagé, non pas parce que nous sommes bienfaisants, mais parce que je pense que la population genevoise et les politiques se rendent compte que le prix de ce modèle de développement renfermé sur nous-mêmes est tellement élevé que tout simplement nous avons besoin de nos partenaires et de nos voisins pour résoudre ces problèmes qui sont devenus des problèmes communs. C'est vrai que c'est dans ce sens-là, on a essayé d'axer cette phase sur les objectifs communs qui pourraient motiver une telle collaboration.

On a beaucoup réfléchi à la question de la géométrie variable, vous nous avez vraiment interpellés là-dessus, je vous remercie. Il faut qu'on retravaille cela, nous avons déjà eu plusieurs discussions à ce sujet. On voulait vraiment ancrer cette région franco-valdo-genevoise dans la construction du projet d'agglomération. C'est une agglomération où on fait ses achats, où on voyage, où on consomme des loisirs etc., mais on est tout à fait conscient que la région est à géométrie variable. La collaboration universitaire en Suisse regroupe déjà un autre espace. Je pense qu'on va devoir réfléchir de nouveau à la manière d'intégrer cette géométrie variable dans la formulation.

Par rapport à l'institution régionale, je retiens quand même l'idée qu'il est nécessaire d'en faire mention dans la Constitution genevoise. Dans l'esprit de la Commission, nous sommes plutôt partis, après les auditions que nous avons faites, sur une réforme du CRFG comme première hypothèse. Mais nous voulions aussi créer cette vision qu'une gouvernance régionale demande une institution reconnue et visible. Je pense que c'était surtout dans un souci d'avoir une offre d'identification, aussi pour les habitants de la région, que nous souhaitions ancrer ce principe dans la Constitution. On est extrêmement conscient des limites et des difficultés que cela comporte, mais si je vous entends bien, cette orientation vous semble sensée. Pourquoi aussi cette idée de faire évoluer une institution existante comme le CRFG ? C'était aussi de ne pas partager les lieux de concertation de la société civile et les lieux de décision de pouvoir. Il y a quand même eu dans nos débats cette idée d'élargir la participation de la société civile qui, d'ailleurs, a déjà permis de travailler sur de nouveaux thèmes. Par exemple, la commission du logement, si je suis bien informée, est née d'une initiative d'une association. Par contre, c'est vrai qu'au niveau des communes et au niveau des politiques, c'est à dire des députés qui y siègent, on sent quand même un manque d'intérêt. L'idée est d'avoir tous les niveaux qui participent à cette concertation régionale et c'est à revoir. La direction générale que prend la Commission est de dire que ce n'est pas à nous de régler tous ces détails qui ne sont pas d'ordre constitutionnel, mais à nous de donner la vision vers laquelle on aimerait que nos autorités s'engagent dans le futur.

La question de savoir comment associer la population nous a semblé extrêmement importante. Je pense que les essais qu'on a faits, l'idée de l'ombudsman, mais aussi l'idée de soutenir les efforts qui se font actuellement, par exemple, au sein des projets d'agglomération. Les tables rondes autour des PACA sont des procédures de consultation transfrontalières. On se demandait si cela ne vaudrait pas la peine, dans une Constitution moderne, de soutenir ce type d'effort qui demande aussi des budgets, qui demande un investissement humains très important. A nouveau, je retiens que quelque part, vous partagez ce souci là et je pense qu'on est tous à la recherche de la bonne formulation, du

bon moyen, qui soit accepté et compris, de part et d'autre part de la frontière, tout en sachant que les cultures politiques ne sont pas toujours les mêmes.

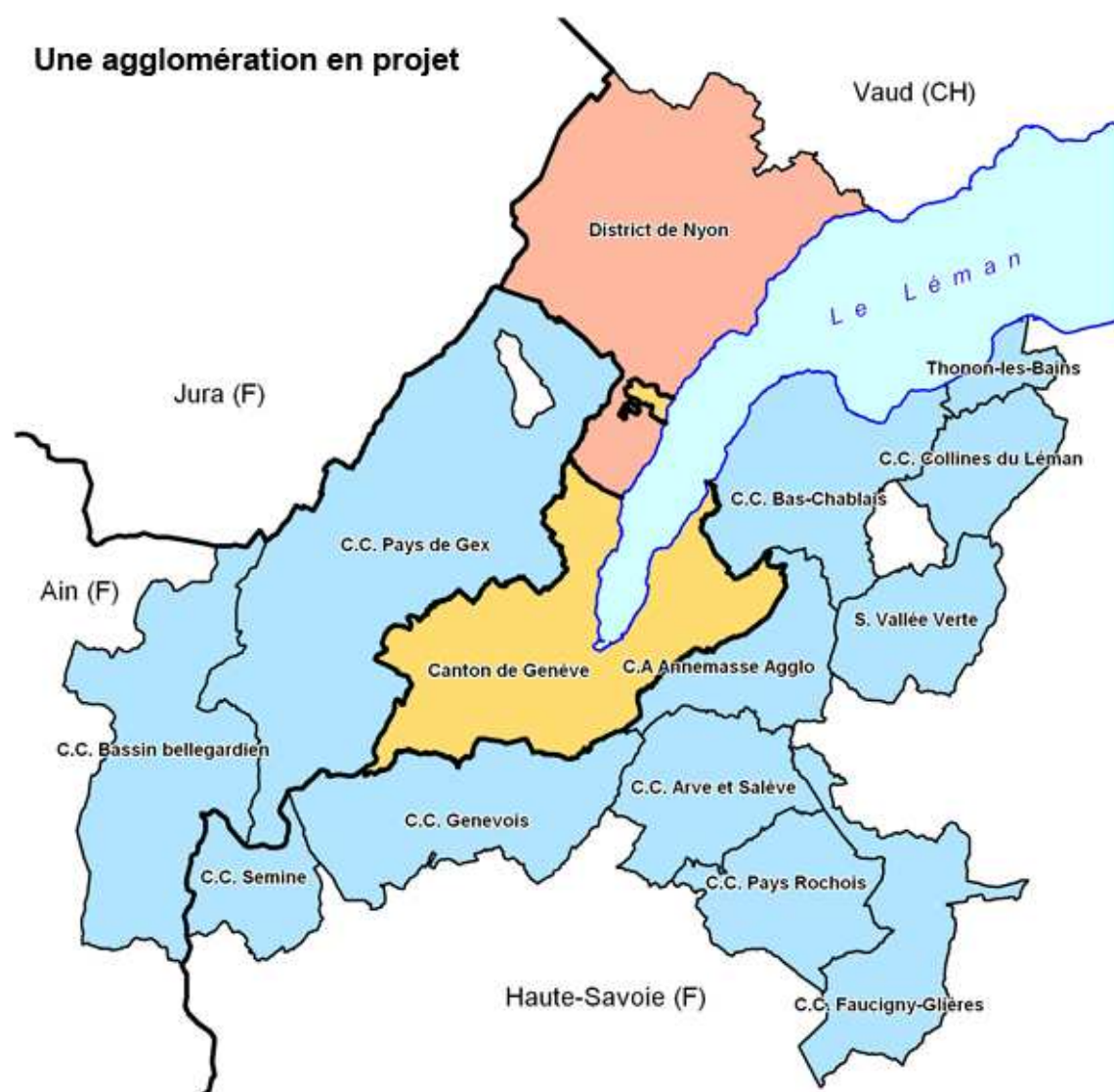
Le mot de la fin, le contrôle politique. L'idée interne au canton de Genève est que le Conseil d'Etat propose, en début de législature, un grand programme qui décline les orientations de sa politique régionale, que ce programme soit débattu et approuvé par le Grand Conseil, et qu'ensuite, ce soit une commission du Grand Conseil, soit l'existante, soit une nouvelle à créer, qui s'occuperait uniquement de la région, qui contrôlerait la mise en œuvre. Cette proposition, nous l'avons déjà intégrée et nous nous sentons bien sûr réconfortés dans sa justesse, par vos propos, M. Haegi.

Il me reste à vous remercier chaleureusement et à vous inviter à la verrée.

Fin de l'audition – 22h00

Carte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

Carte de l'agglomération franco-valdo-genevoise



CAHIER ANNEXE N° 2

Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois







Cahier annexe n°2

Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Auteurs :

Nicole Surchat Vial et Frédéric Bessat, chefs de Projet d'agglomération
Frédéric Josselin, équipe Projet d'agglomération

Avec l'appui du Groupe d'experts :

Alexandre Epalle, Andràs November, Armelle Combre et Alain Rouiller

L'accompagnement de :

L'équipe du Projet d'agglomération

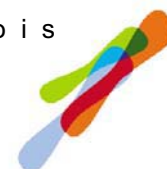


Table des matières

1. L'organisation du Projet d'agglomération 2005 – 2007	6
1.1. Les contextes de l'organisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	6
1.1.1. Contextes « institutionnels »	6
1.1.2. Contexte « réglementaire »	8
1.2. Les instances de pilotage mises en place	8
1.2.1. Le Comité de pilotage	8
1.2.2. Le Comité de Projet	8
1.2.3. L'équipe Projet et l'équipe administration	9
1.3. La production du Projet	10
1.3.1. L'équipe Projet et l'équipe administration	10
1.3.2. Le groupe Urbanisation – Mobilité – Environnement	10
1.3.3. La coordination avec les autres Commissions du CRFG	10
1.3.4. La mobilisation des services des partenaires	11
2. La démarche participative 2005 – 2007	12
2.1. Une volonté affirmée	12
2.2. La démarche de participation	12
2.3. La mise en place de la démarche	13
2.3.1. Réunions d'information	13
2.3.2. Résultats et traduction de la stratégie de participation et de communication	13
2.3.3. La communication du Projet	14
2.3.4. Le « séminaire des élus » comme outil principal d'une participation	14
2.3.5. Renforcement progressif de la démarche	16
2.4. Résultats et prise en compte	18



3. L'organisation du Projet d'agglomération à partir de 2008.....	19
3.1. Les rythmes du processus	19
3.2. Mise en œuvre du Projet d'agglomération	20
3.2.1. La dimension spatiale : démarche du Schéma d'agglomération et des politiques à incidences spatiales.....	20
3.2.2. La dimension politiques de services	21
3.2.3. L'échelle d'agglomération	21
3.2.4. L'échelle locale	21
3.2.5. Les actions de sensibilisation	22
3.3. L'organisation de la mise en oeuvre de 2008 à 2010	22
3.3.1. Le CRFG, le Comité de pilotage et le Comité de Projet	22
3.3.2. Le management de projet urbain.....	23
3.3.3. Des nécessaires subsidiarités	24
3.3.4. La définition d'une entité responsable transfrontalière à horizon 2011	24
4. Le développement de la démarche participative à partir de 2008	25
4.1. Définitions.....	25
4.2. Les évolutions de la démarche participative à partir de 2008.....	27
4.3. Les conséquences de la multiplication des échelles sur la démarche participative	29
4.4. Concept de participation 2008 – 2011	30
4.5. Mise en œuvre du concept de participation	31
4.6. La participation : un outil pour le management de projet urbain.....	31
Abréviations	32
Annexes	33



1. L'organisation du Projet d'agglomération 2005 – 2007

Né d'une volonté transfrontalière de collaborer, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois répond à la volonté de créer un échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent le canton de Genève, le district de Nyon dans le canton de Vaud et les territoires voisins des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il implique 204 communes, 2 départements français, 2 cantons suisses et 2 pays. Il s'agit de relever les importants défis de la métropole franco-valdo-genevoise : accueillir le développement, répondre aux besoins de logement, de mobilité et préserver un cadre de vie exceptionnel. Pour relever ces défis, les partenaires français, vaudois et genevois ont convenu de réaliser ensemble le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Le Projet d'agglomération se décline en trois niveaux, liés par des démarches itératives :

- . La vision politique «Genève Agglo 2030».
- . Une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services.
- . Des Projets stratégiques de développement, des mesures d'infrastructures pour lesquelles le fonds fédéral d'infrastructures est sollicité et des fiches actions pour les politiques de services.

1.1. Les contextes de l'organisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

1.1.1. Contextes « institutionnels »

Le Projet d'agglomération n'est pas une construction *ex nihilo*, il trouve sa place dans un paysage institutionnel déjà ancien et riche dont il bénéficie dès sa mise en place.

La principale structure de collaboration transfrontalière, le Comité régional franco genevois (CRFG), a été créée en 1973. Regroupant progressivement côté français l'Etat, les Conseils généraux et la Région Rhône-Alpes et côté suisse, le canton de Genève, c'est un important lieu d'échange et de concertation. Il définit les stratégies communes pour un développement harmonieux de la région franco-genevoise et donne les impulsions nécessaires à la réalisation de projets communs. Ont été depuis intégrés comme membres à part entière du CRFG, l'ARC en 2006 et le canton de Vaud en 2007.

Le Conseil du Léman, créé en 1987, vise à une collaboration sur une aire géographique correspondant au pourtour complet du lac Léman. Il réunit les cantons de Genève, Vaud et du Valais ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et comprend une population de près de 2,5 millions d'habitants. Il recherche surtout le partage d'expériences transfrontalières (échanges de jeunes, projets culturels ou sportifs, etc.).

La décennie 1990 et le début des années 2000 ont vu naître, généralement dans le cadre du CRFG, un nombre important d'outils de collaboration locale. Projets de développement locaux, recherches statistiques, problématiques environnementales, de gestion de rivières ou de déplacements, actions de partenariat, l'ensemble des problématiques liées à la construction progressive d'une agglomération transfrontalière a été l'objet de constitution de groupes de travail et de commissions diverses. Le CRFG a également poursuivi des travaux qui ont abouti en 1997 à la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise et à la

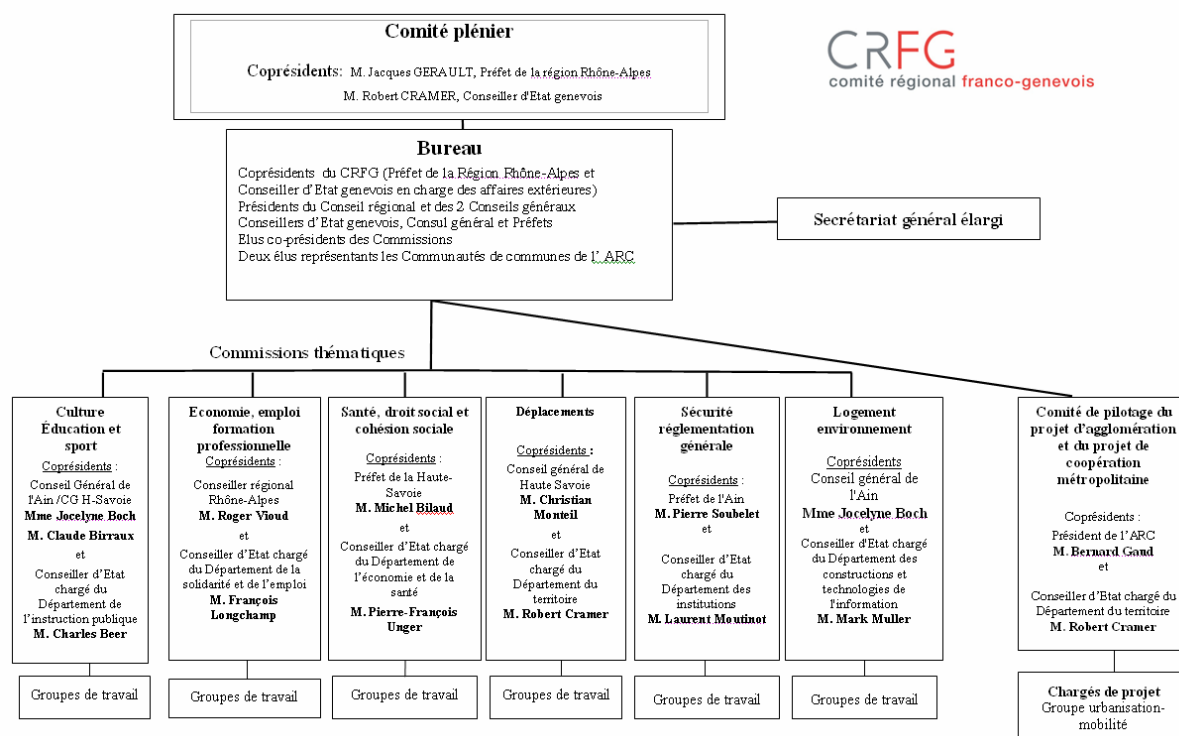


définition de 10 projets de coopération transfrontalière dits grands projets (Pôle de la gare d'Annemasse ; Porte Sud de Genève ; le Rectangle d'Or ; le Plan vert-bleu ...). En matière de transports, le Comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois créé en 2001 aboutit à une charte des « transports publics » signée en juillet 2003. Cette charte du DTPR marque l'engagement des partenaires français et suisses en faveur d'un développement des transports publics urbains, périurbains et régionaux.

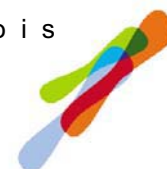
Cette multiplication de structures de coopération, souvent composées d'instances diverses vu les différences de périmètres et de compétences, a permis une diffusion progressive des problématiques transfrontalières dans le quotidien des institutions, ce qui a favorisé la genèse du Projet d'agglomération. Cependant, il en ressort un système complexe, peu lisible pour une coopération à « géométrie variable ».

La coopération très institutionnelle, est devenue de plus en plus concrète et locale, dans un système où s'impliquent de plus en plus les acteurs telles les structures intercommunales et associatives. L'intérêt de cette dynamique globale démontre la réelle prise de conscience des décideurs politiques quant à la réalité de cette agglomération à cheval sur les frontières rendues de plus en plus perméables notamment sous l'effet des accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse.

Les démarches convergent en début d'année 2007 à l'occasion de la remise de l'Avant-projet aux services de la Confédération. L'écriture de ce premier rapport et la nécessité d'aboutir à un véritable Projet avant la fin de l'année 2007 engendre une rationalisation des démarches. Le pilotage du Projet d'agglomération se poursuit dans son cadre initial.



Organigramme du Comité régional franco-genevois (août 2007).



1.1.2. Contexte « réglementaire »

Le Projet d'agglomération se développe sur la base de trois législations différentes.

Le Projet d'agglomération centré sur Genève comporte un degré de complexité supplémentaire par rapport aux autres agglomérations suisses en raison de la coexistence de trois systèmes politico-administratifs à l'intérieur de ses limites : le genevois, le vaudois et le français. Chacun est issu d'une histoire spécifique et ses acteurs agissent selon des logiques sensiblement différentes. Cependant la coopération transfrontalière a débuté depuis de nombreuses années et la connaissance mutuelle a déjà beaucoup progressé.

Le défi central est celui de la mise en œuvre d'un même projet de territoire, de l'agglomération transfrontalière, articulant différentes politiques publiques à mettre en œuvre par trois systèmes très différents.

Les trois systèmes en présence sont issus de leur histoire institutionnelle et se caractérisent à grands traits de la manière suivante :

- . Le système genevois attribue une forte compétence au canton pour les politiques à incidence spatiale, dans le cadre d'un système fédéral.
- . Le système vaudois - appartenant pourtant au même cadre fédéral - connaît une autonomie communale beaucoup plus importante.
- . Le système français est inclus dans un Etat centralisé qui a conduit des politiques de décentralisation depuis 25 ans, et dans lequel l'échelle communale conserve une importance déterminante. Cette dernière est toutefois insérée dans un emboîtement de Départements et Région qui n'apparaît pas toujours clair aux non français. A cela s'ajoute une structuration des communes en intercommunalités depuis la fin des années 1990.

1.2. Les instances de pilotage mises en place

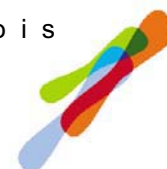
Dans le cadre du CRFG, les instances de pilotage du Projet mises en place pour l'occasion demeurent classiques. Un organe de pilotage assure la conduite de la démarche et un organe technique son suivi. Une équipe spécifique dédiée au Projet est créée, appuyée par la mobilisation de fonctionnaires dédiés.

1.2.1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est constitué des représentants politiques des institutions membres du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il regroupe les 18 membres avec une coprésidence française et suisse, en attendant une coprésidence franco-valdo-genevoise. Ses réunions sont semestrielles en 2005 et 2006 avant que le rythme ne s'accélère pendant l'année 2007 avec 5 réunions. Cet organe est le lieu de coordination de la démarche. Le Comité de pilotage a pour prérogatives d'orienter les travaux, d'inviter les différents partenaires à transposer selon leurs propres modalités les orientations du Projet et enfin, initier des travaux d'échelles d'agglomération. Pour cela, le Comité de pilotage mandate l'équipe Projet et l'équipe administration pour poursuivre ou ouvrir de nouveaux chantiers. Le secrétariat est assuré par l'équipe Projet.

1.2.2. Le Comité de Projet

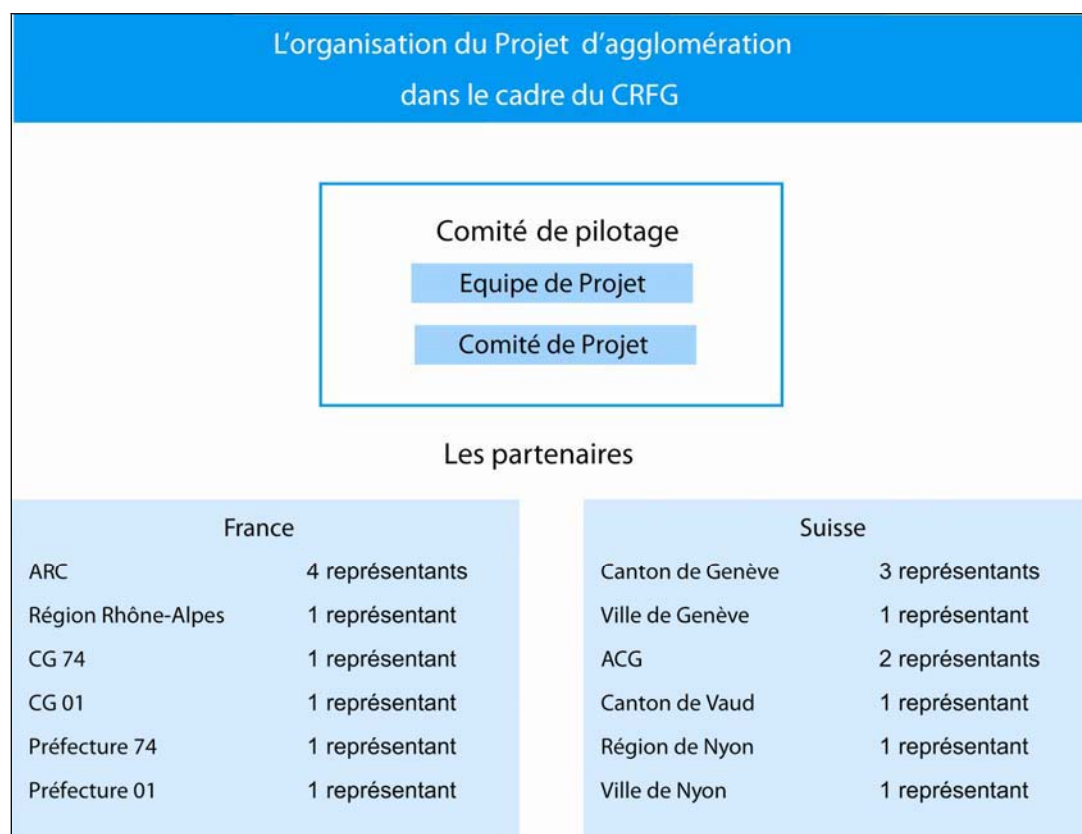
Instance de coordination technique composée des représentants techniques des membres du Comité de pilotage (18 membres). Une coprésidence franco – suisse assurée par le chef de Projet français et le représentant du canton de Genève, en attendant la coprésidence à trois avec la nomination d'un chef de Projet vaudois. La



fréquence de ses réunions est environ mensuelle. Cette instance est le lieu de coordination technique de la démarche. Les membres du Comité de Projet ont la responsabilité du lien avec les membres du Comité de pilotage. Le secrétariat est assuré par l'équipe Projet.

1.2.3. L'équipe Projet et l'équipe administration

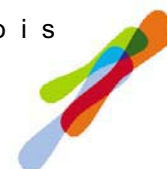
L'équipe Projet est une équipe *ad hoc* mise en place pour la coordination technique du Projet. Elle est pour cela mandatée par le Comité de pilotage. Conduite par les chefs de Projet suisse et français, en lien direct avec les co-présidents du Comité de pilotage, elle est composée de six membres dédiés au Projet. L'équipe Projet assure le secrétariat général de la démarche, les missions de coordination et de participation et de communication. L'équipe administration est constituée de fonctionnaires principalement genevois dédiés à la mission planification spatiale du Projet d'agglomération (domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement et du paysage). L'articulation du Projet d'agglomération et des travaux des commissions et groupes de travail du CRFG s'effectue par l'intermédiaire des membres des deux équipes qui suivent les travaux des Commissions et sont membres du secrétariat général du CRFG.



Organigramme du Projet d'agglomération et composition pour la période 2005 – 2007 du Comité de pilotage dans le cadre du CRFG.

La représentation de l'ensemble des partenaires est assurée tant dans le pilotage du Projet (Comité de pilotage) que dans la production (Comité de Projet et groupes de travail). Cette organisation a permis de répondre à l'exigence de base N° 1 (EB1) concernant la participation des différentes collectivités dans l'élaboration du Projet.

Parallèlement au développement du Projet d'agglomération les instances partenariales qui participent au pilotage du Projet s'organisent. On peut ainsi relever trois :



- . Bureau et assemblée de l'ARC. L'association régionale de coopération du genevois regroupant les communautés de communes limitrophes du canton de Genève s'est développée à l'occasion du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et pour son suivi. L'ARC réunit également des représentants de la Région Rhône-Alpes et des Conseil généraux de l'Ain et de Haute-Savoie ;
- . La Délégation du Conseil d'Etat genevois pour les affaires régionales, regroupant quatre Conseillers d'Etat en charge du Département du territoire, du Département de l'économie et de la santé, du Département de l'instruction publique et du Département des constructions et des technologies de l'information ;
- . Réunions de coordination vaudoises avec un représentant du canton de Vaud, du Conseil régional de Nyon et de la ville de Nyon.

1.3. La production du Projet

La production du Projet est le résultat d'un important réseau d'administration et de professionnels constitué pour l'occasion.

1.3.1. L'équipe Projet et l'équipe administration

L'équipe Projet et l'équipe administration assurent la production du Projet avec l'appui de mandataires spécialisés (aménagement du territoire, transports, environnement, paysage, etc.)

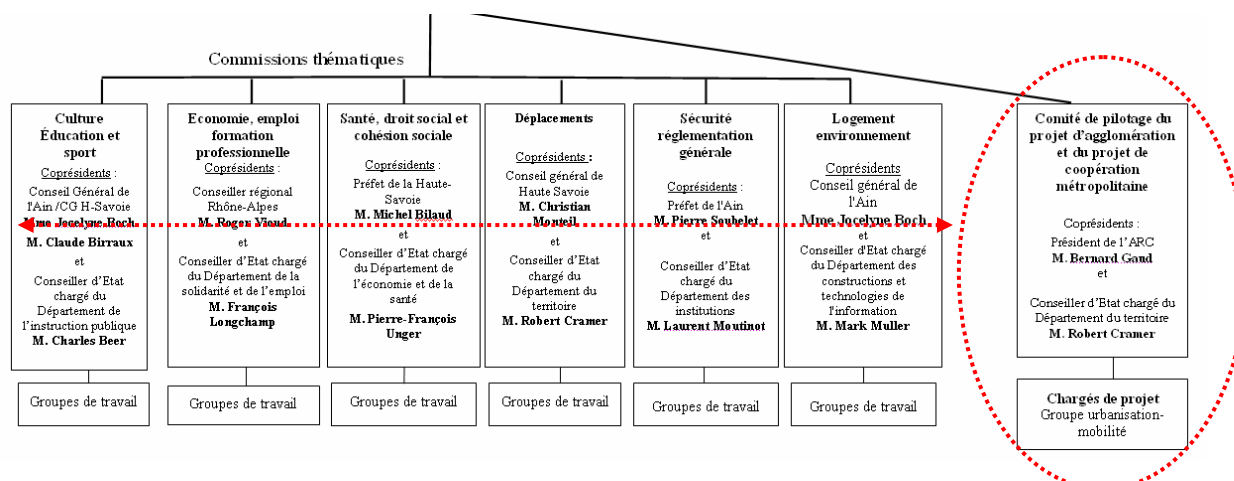
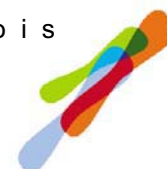
1.3.2. Le groupe Urbanisation – Mobilité – Environnement

Ce groupe de travail a été spécialement constitué pour définir le Schéma d'agglomération articulant urbanisation, mobilité puis progressivement l'environnement dans ses multiples composantes (nature, paysage, y compris urbain, agriculture).

Ce groupe de travail a suivi le mandat pluridisciplinaire conduit par le cabinet METRON. Il regroupe l'ensemble des représentants des services compétents en matière d'urbanisation, de mobilité et d'environnement. Ce groupe est transfrontalier, interdisciplinaire et multipartenarial. Le groupe urbanisation-mobilité-environnement n'est pas le seul lieu d'échange et de travail. Pour parvenir à alimenter la démarche de très nombreuses rencontres en bilatéral entre l'équipe Projet et les territoires, ou entre un technicien pilotant un dossier et les territoires, sont organisées. Elles permettent le changement d'échelle, un travail plus fin et également de renforcer les liens de confiance. Le cadencement du travail et son organisation rythmée par les réunions du groupe urbanisation-mobilité-environnement génère une multitude de rencontres, d'échanges entre les différents services des administrations partenaires du Projet d'agglomération.

1.3.3. La coordination avec les autres Commissions du CRFG

Le Projet d'agglomération travaille également sur les politiques de services (approche thématique). Tous les groupes déjà constitués du CRFG et mixtes CRFG/Conseil du Léman sont sollicités.



Schématisation de l'articulation entre le Projet d'agglomération et les autres Commissions du CRFG.

Cette option a permis de gagner en efficacité même si la complexité de l'organisation est parfois difficile à transcrire lors de la vulgarisation de la démarche du Projet d'agglomération. Sur les questions de culture, de formation ou de santé les référents techniques ont pu être identifiés et associés à l'élaboration du Projet.

Les cercles des partenaires participant à la production du Projet sont très nombreux. Le rôle de coordination de l'ensemble demeure une des fonctions importantes de l'équipe Projet.

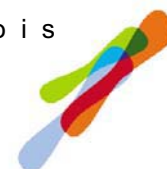
1.3.4. La mobilisation des services des partenaires

Le groupe urbanisation-mobilité-environnement et des groupes de travail des Commissions du CRFG sollicitent une production chez les différents partenaires. Un travail préparatoire est nécessaire tout comme un important travail de vérification des productions. Ci-dessous un aperçu du réseau qui s'est mis en place très rapidement à l'occasion du Projet, les différents services mobilisés des partenaires du Projet sont identifiés.

A Genève au sein du canton : Pour le Département du territoire, le Domaine de l'aménagement du territoire, l'Office cantonal de la mobilité, le Domaine nature et paysage, le Service des affaires extérieures, le Domaine de la protection de l'environnement, le Service de l'eau et le Domaine de l'agriculture. La Fondation des terrains industriels ; pour le Département de l'économie de la santé, la Direction générale des affaires économiques, la Direction générale de la santé ; le Département des constructions et des technologies de l'information. La Ville de Genève et son service de l'urbanisme.

En France, les services des EPCI, des Conseils généraux, du Conseil régional et de l'Etat au niveau régional et départemental.

Sur Vaud, le canton avec le Département de l'économie, le Département des infrastructures ; le Conseil régional de Nyon et la ville de Nyon.



2. La démarche participative 2005 – 2007

Née de démarches transfrontalières engagées il y a plus de 30 ans, l'agglomération franco-valdo-genevoise répond à la volonté de créer un échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent les territoires. La Confédération fait de la nécessité d'une démarche participative son exigence de base numéro 1 sans en préciser finement les contours. La définition d'un projet d'agglomération inscrit dans une démarche de développement durable intègre par conséquent une démarche participative solide. Le caractère novateur d'un tel projet et sa dimension transfrontalière ont pour effet de placer la définition du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en dehors de toute contingence réglementaire du point de vue de la participation (Cf. annexe 8). De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une liberté importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus avec, face au caractère particulier de ce Projet d'agglomération, une obligation de modestie et d'innovation.

2.1. Une volonté affirmée

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois possède la particularité d'avoir été lancé par un premier séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003. Ce premier séminaire des élus en décembre 2003 a permis de préciser les enjeux de l'agglomération et d'identifier les thématiques clefs qui doivent être traitées à l'échelle transfrontalière. Ce séminaire a été constitutif de la démarche politique. A partir de la politique des agglomérations incitant à lier l'urbanisation et la mobilité pour limiter les impacts sur l'environnement, le projet d'agglomération porté par le canton de Genève en devenant franco-valdo-genevois s'est enrichi de l'ensemble des thématiques ayant une influence sur le quotidien des habitants du bassin de vie transfrontalier.

La volonté de mettre en place une véritable démarche participative existe dès le lancement du Projet. L'instance de pilotage mise en place pour l'occasion (le Comité de pilotage du Projet d'agglomération) et qui représente l'ensemble des partenaires institutionnels a marqué dès sa première séance sa volonté d'avancer en matière de participation. Dès la première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 le cadre est donné :

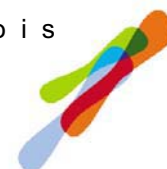
- . Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
- . Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
- . Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Enfin, le Comité de pilotage demande que la démarche participative qui s'attache au Projet d'agglomération vise de façon progressive et réaliste la participation du plus grand nombre. Une attention particulière est portée aux communes.

2.2. La démarche de participation

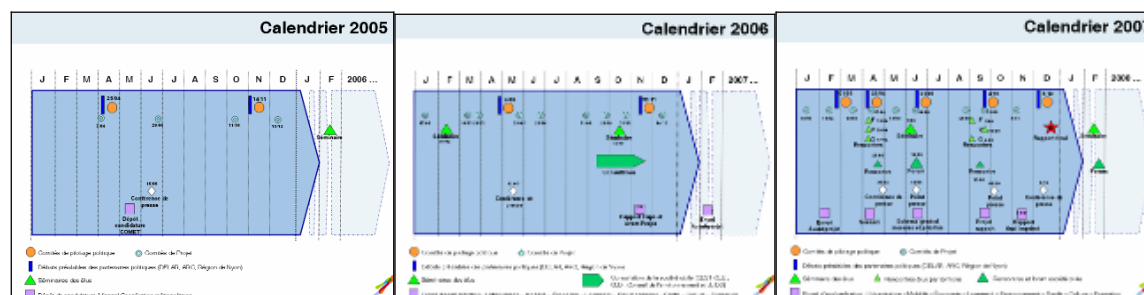
Trois cibles externes sont identifiées pour la mise en place et le développement d'une démarche participative : élus, société civile et population. Ces trois cibles seront visées de façon progressive avec une attention particulière dans un premier temps pour les élus du territoire qui par l'envergure du périmètre du Projet et le caractère transfrontalier de la démarche représentent un nombre très important de personnes qui seront parties prenantes dans la mise en œuvre du Projet (204 communes).

La démarche participative du Projet est alors mise en place de façon progressive. Elle s'est élaborée synchroniquement au développement du Projet d'agglomération. La priorité du Projet est d'aboutir dans le temps imparti par la politique des agglomérations de la Confédération et de mettre en place la démarche participative à partir d'éléments consolidés. Le contexte transfrontalier, la nécessité de constituer le réseau technique et



politique, d'asseoir la confiance réciproque, le tout dans les délais courts, ont demandé un travail conséquent et une attention toute particulière. La démarche s'est donc construite au fur et à mesure en poursuivant l'objectif de la développer le plus possible pour faciliter d'autant l'adoption du Projet et de créer une dynamique forte rendant inéluctable la voie d'un Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Sur ces principes, la démarche participative pour les années 2005 à 2007 s'est mise en place progressivement pour atteindre en 2007 son caractère le plus abouti.



Plans de participation des années 2005, 2006 et 2007. (Cf. annexe 2).

2.3. La mise en place de la démarche

L'illustration précédente marque le caractère progressif de la démarche mise en place. Il s'agissait à la fois d'organiser une montée en puissance de la démarche participative mais essentiellement dans un premier temps d'asseoir le Projet d'agglomération comme un véritable processus.

2.3.1. Réunions d'information

L'année 2005 a permis de poser les bases du Projet et de mettre en place la démarche au travers d'un important réseau de techniciens.

L'intérêt pour le Projet d'agglomération s'est révélé important chez les différents partenaires et chez différents acteurs de l'agglomération (associations, groupement de communes, représentants professionnels, etc.). De nombreuses réunions de présentation et de débat sur les enjeux du Projet d'agglomération ont été organisées. Ces modalités d'information sur le Projet ont été à la hauteur des moyens humains disponibles, et en cohérence avec le temps de lancement du Projet. Sur les années 2005 et 2006 plus de 60 présentations ont été effectuées. Cette démarche a permis de faire connaître très rapidement le Projet d'agglomération.

Cette première étape a permis de sensibiliser les principaux acteurs de l'agglomération qui ont ensuite été associés dans la démarche participative du Projet. La rapide augmentation du nombre des demandes et l'avancement technique du Projet ont ensuite imposé de structurer une démarche de participation.

2.3.2. Résultats et traduction de la stratégie de participation et de communication

En 2006, un mandat d'étude a été confié à un spécialiste pour définir la stratégie de participation et de communication du Projet d'agglomération. Afin de renforcer le partenariat politique et technique, cette étude a débuté par un large audit pour que chacun puisse s'exprimer sur les objectifs, les intérêts et les composantes du Projet qui par la multiplicité des territoires diffèrent en fonction des acteurs.



Ce mandat a permis de dégager une image des attentes en matière de participation et de communication. Une analyse a également été produite de la démarcation entre « l'interne » (participant au réseau des partenaires et à la production du Projet) et « l'externe » du Projet. L'un des enjeux majeurs est de faire évoluer cette ligne de démarcation pour intégrer progressivement dans l'élaboration du Projet des acteurs clefs.

Cependant, au regard de la complexité et de l'étendue du réseau partenarial, le choix s'est porté sur le réseau interne (élus et techniciens) afin de consolider la démarche. La population et les représentants de la société civile (externe), pouvaient être visés dans un premier temps par le biais de la presse puis, au moment propice, les faire entrer dans le processus de participation pour qu'ils contribuent pleinement à la démarche.

Il a résulté de cette étude la nécessité de développer un outil principal pour à la fois consolider la démarche et le réseau et à la fois communiquer simplement sur le Projet : le site internet - extranet.

Cet outil possède une double vocation importante :

- . Mettre à disposition toute l'information nécessaire à la compréhension du Projet d'agglomération et de ses enjeux (Internet). Site Internet : site web accessible à tous les utilisateurs sans restriction.
- . Echanger des données, faciliter le travail de production du Projet et le secrétariat général, partage d'agenda, mise à disposition de documents (Extranet). Site web en accès limité à un groupe de personnes mais pouvant être consulté depuis n'importe quel poste à l'aide d'un identifiant personnalisé.

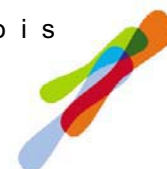
2.3.3. La communication du Projet

La communication du Projet s'est rapidement affirmée comme une nécessité stratégique demandant une attention toute particulière. L'équipe Projet a alors élargi ses compétences en la matière en intégrant une personne dédiée pour répondre aux besoins de développement de la communication et au suivi de l'outil internet - extranet du Projet d'agglomération.

La mise en œuvre de la stratégie de communication et la mise au point et l'élaboration d'outils de communication sont, en plus de l'accompagnement de la démarche participative, de véritables clefs pour la réussite du Projet d'agglomération.

2.3.4. Le « séminaire des élus » comme outil principal d'une participation

Le séminaire des élus de l'agglomération franco-valdo-genevoise, permet de privilégier les rencontres pour que les élus du territoire puissent disposer de la même information et échanger ensemble sur cette « nouvelle » échelle.



Les séminaires des élus sont organisés à l'attention des élus du territoire franco-valdo-genevois. Sont invités pour ces rencontres (environ 1 000 invitations sont envoyées pour chaque séminaire) :

Territoire	Elus
France	Maires et présidents des EPCI Présidents des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie Conseillers généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie des cantons du périmètre du Projet Conseillers régionaux Rhône-Alpes des sections départementales du périmètre du Projet Députés du périmètre du Projet Sénateurs du périmètre du Projet Préfets et sous-Préfets du périmètre du Projet
Vaud	Syndics des communes du District de Nyon Elus du Conseil régional de Nyon Députés du Grand Conseil du périmètre du Projet Députés de la région de Nyon aux Chambres Fédérales
Genève	Maires des communes genevoises La Présidente du Grand Conseil genevois et les commissions des transports, de l'aménagement et des affaires régionales Députés genevois aux Chambres Fédérales

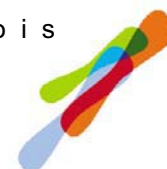
Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires ont été organisés.

Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.

Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.

Le 5 juin 2007, à Annemasse (France), pour compléter et amender les orientations d'aménagement du territoire et des politiques de services dans la perspective de la remise du Projet en fin d'année 2007.

Chacune de ces rencontres a vu plus de 150 élus se rencontrer pour échanger sur le Projet d'agglomération. Ces séminaires balisent l'avancement du Projet et sont de véritables rendez-vous indispensables pour construire un climat de confiance nécessaire à la poursuite de la démarche et à la mise en œuvre du Projet. Ces séminaires constituent pour un grand nombre d'élus de véritables repères dans le processus d'élaboration du Projet d'agglomération. (Cf. annexe 6).



2.3.5. Renforcement progressif de la démarche

Dans la perspective de la remise de l'Avant-projet aux services de la Confédération en fin d'année 2006, la démarche de participation s'est renforcée en s'ouvrant aux représentants de la société civile puis à partir de 2007 en conduisant en parallèle une même démarche avec les élus et les représentants de la société civile.

Ouverture à la société civile

Dans la perspective du second séminaire des élus en 2006, l'intégration des représentants de la société civile dans le processus de participation a débuté au second semestre 2006. Les premières orientations d'aménagement du territoire se construisent dans le courant de l'année 2006 et sont présentées pour le séminaire des élus du 12 octobre. Sur ces bases, le travail avec les représentants de la société civile peut commencer. (Cf. annexe 7 : concept de participation 2006).

L'option retenue est une démarche parallèle avec des représentants de la société civile, français, vaudois, genevois et transfrontaliers. Cette approche se doit d'être respectueuse des spécificités de chacun et de s'adapter aux modes de fonctionnement. Il s'agit de mettre en place un travail suivi mais limité dans le temps et d'obtenir un avis à l'attention du dernier Comité de pilotage de l'année 2006 qui doit transmettre l'Avant-Projet aux services de la Confédération.

Quatre partenaires sont alors identifiés pour cette phase de travail. Pour la partie française, il s'agit de trois Conseils locaux de développement présents sur le périmètre du Projet. Pour le canton de Genève, le travail s'effectuera avec le Conseil du développement durable. Le Forum pour le développement pour le District de Nyon est le partenaire retenu pour la partie vaudoise du territoire et enfin, le travail s'effectuera également avec l'Agedri, la CEST et le CLE pour les représentants organisés au niveau transfrontalier.

Le travail avec ces partenaires associés est différencié, prenant la forme d'un suivi régulier et d'ateliers thématiques pour les Conseils locaux de développement, de réunions d'information et de mise à disposition de documents pour les représentants transfrontaliers ou genevois.

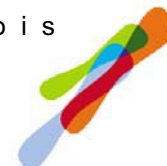
Il en résulte des contributions construites à l'attention du Comité de pilotage pour alimenter la démarche. Ce premier cycle de travail avec des représentants limités de la société civile se conclut par un fort intérêt pour la démarche et par un souhait de poursuivre la collaboration dans le cadre de la démarche participative du Projet d'agglomération.

Un concept unique pour l'année 2007

A partir de la remise de l'Avant-projet et dans la perspective de la transmission du Projet d'agglomération aux services de la Confédération pour fin 2007, un concept de participation a été élaboré pour l'année 2007. (Cf. annexe 1).

La densité du travail à réaliser pour finaliser le Projet a pour conséquence une augmentation du nombre de Comité de pilotage (5 sur l'année 2007). A partir du travail déjà réalisé avec les élus de l'agglomération et les représentants de la société civile, un cycle de rencontres identiques et parallèles est organisé.

Au mois d'avril, 4 réunions de présentation du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile. Ces rencontres animées par les coprésidents du Comité de pilotage et organisées par l'équipe Projet permettent un échange direct et apportent des précisions sur la démarche et ses enjeux. Ces rencontres constituent le premier temps du processus participatif prévu pour l'année 2007. Elles se déroulent avant la seconde réunion du Comité de pilotage (23 avril 2007) pour que leurs résultats puissent être pris en compte dans les choix du Comité de pilotage. Ces temps de participation sont alimentés par les schémas et le contenu du

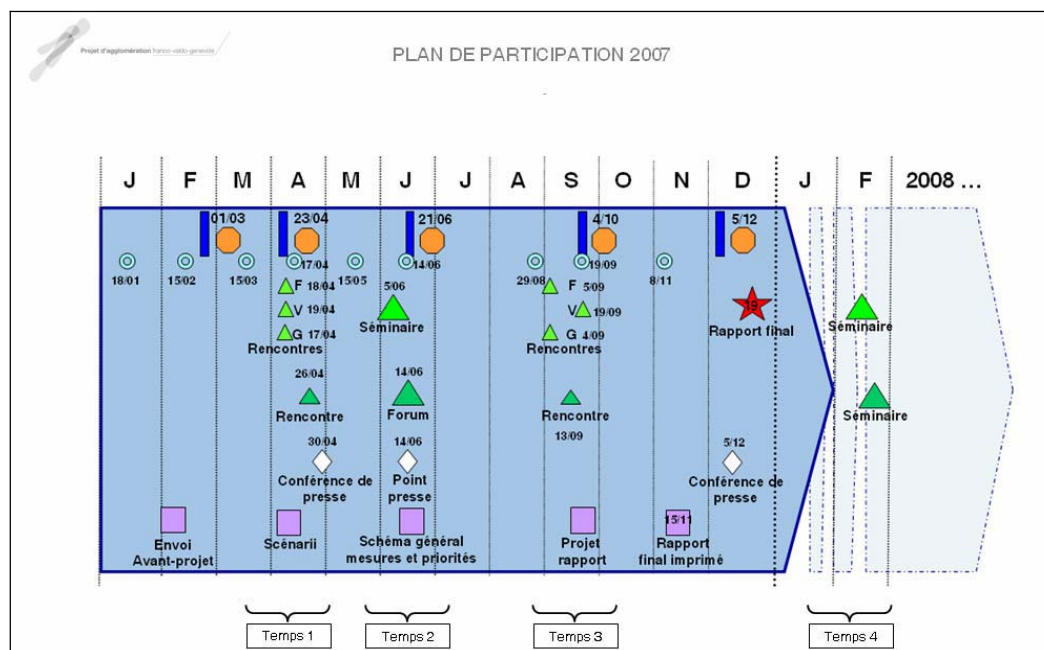
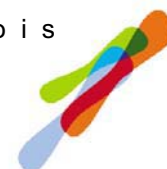


Projet qui seront ensuite présentés en Comité de pilotage. Cette organisation permet au Comité de pilotage de se munir des résultats de ces temps de participation pour orienter les travaux du Projet d'agglomération. (Cf. annexe 3).

Le deuxième temps se déroule en juin avec l'organisation d'un séminaire des élus et du premier forum des représentants de la société civile. Ces deux rencontres, une nouvelle fois identiques, se composent d'une plénière qui permet une information de tous les participants, puis d'un travail de production en ateliers, avant une restitution à nouveau en plénière. Le caractère innovant de ce deuxième temps de l'année 2007 réside dans les ateliers thématiques. Des documents de première main sont mis à disposition ainsi qu'une grille de lecture retraçant les principes qui guident la démarche d'ensemble. Les participants peuvent alors s'approprier concrètement le Projet et proposer des améliorations. Le travail se déroule sur table de dix personnes maximum pour favoriser les échanges et les discussions. Les contributions sont ensuite restituées en plénière. Une nouvelle fois, ces rencontres se déroulent avant une séance de Comité de pilotage pour permettre d'alimenter le débat et orienter en conséquence les travaux techniques. A l'issue de ce deuxième temps plus de 300 propositions ont été formulées pour alimenter le Projet.

Pendant la trêve estivale, un important travail de synthèse est organisé. L'ensemble des propositions formulées lors des rencontres de juin est retransmis aux participants pour assurer la traçabilité nécessaire à la démarche participative. A partir des orientations du Comité de pilotage le travail se poursuit. Un troisième temps est organisé en septembre sur les trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois. Une quatrième rencontre identique est organisée pour les représentants de la société civile. Il s'agit alors de restituer le travail qui a été effectué depuis les rencontres de juin et d'offrir une parfaite lisibilité sur les propositions formulées. Une présentation de l'état d'avancement du Projet est organisée qui illustre les propositions intégrées. L'ensemble des propositions et leur traitement sont remis à tous les participants. Un échange est ensuite organisé pour permettre des derniers ajustements. Une fois encore, ces quatre réunions identiques (une pour les élus vaudois, une pour les élus français, une pour les élus genevois et une pour les représentants de la société civile) dans le contenu sont organisées avant le Comité de pilotage du 4 octobre 2007 qui arrête les grandes lignes du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. En ouverture de cette séance du Comité de pilotage, une restitution des rencontres est effectuée pour orienter les débats.

Un quatrième temps est indiqué à titre illustratif pour l'année 2008, marquant la poursuite du processus et que la démarche de participation mise en place va se poursuivre après la remise du Projet aux services de la Confédération.



(Cf. annexe 1).

2.4. Résultats et prise en compte

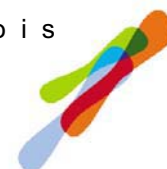
La démarche participative mise en place dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a permis de recueillir un nombre important de propositions. En effet, plus de 300 propositions sont issues de cette démarche, élaborées par les élus de l'agglomération et les représentants de la société civile.

Les contributions sont de différentes natures : contribution écrite, courrier à l'attention des coprésidents, livre vert ou comptes-rendus de rencontres organisées dans le cadre de la démarche participative. Elles sont soit spontanées ou bien sollicitées.

Un traitement systématique est organisé afin d'organiser cette importante matière et d'assurer la traçabilité nécessaire à une démarche participative. Les propositions sont dans un premier temps organisées en fonction des domaines concernés (urbanisation ; mobilité ; environnement ; politiques de services ; gouvernance), puis en fonction de leur caractère (objectif, stratégie ou mesure). Enfin, trois critères d'intégration proposés. Les propositions formulées dans le cadre du processus participatif sont soit intégrées, écartées en l'état (de la proposition ou du Projet) ou non traitées (pas pour l'instant ou pas de la compétence du Projet). L'ensemble des propositions et leur degré d'intégration sont ensuite rendus disponibles pour permettre une lisibilité légitime aux acteurs de la démarche participative.

Les résultats de la démarche participative sont particulièrement encourageants. Les propositions ont été nombreuses et de qualités. Elles ont permis d'apporter une réelle plus-value au Projet d'agglomération accélérant le traitement de certains sujets comme ceux relevant de l'agriculture ou du domaine social. Cette démarche a également permis de révéler la concordance des différents participants sur la nécessité d'élaborer un projet pour l'agglomération franco-valdo-genevoise et de poursuivre la démarche engagée. L'intérêt pour l'agglomération ne fait que s'accroître et les attentes sont de plus en plus fortes tant pour le Projet d'agglomération que pour sa démarche participative.

(Cf. annexe 4 et 5 : Tableau des propositions et actes des rencontres de septembre 2007).



3. L'organisation du Projet d'agglomération à partir de 2008

Les questions qui doivent se traiter à l'échelle de l'agglomération trouvent au fur et à mesure leur place dans un système de gouvernance en cours de développement. La mise en place progressive d'instances de coopération transfrontalières décrites dans la première partie de ce Cahier annexe (CRFG, CL, etc.) illustre cette nécessité de trouver des solutions en terme de gouvernance aux questions qui dépassent les frontières institutionnelles classiques.

Dans ce mouvement de fond, le Projet d'agglomération se concentre sur certaines thématiques avec une forte volonté d'être opérationnel, pour répondre aux besoins de la population, et d'être prospectif, pour un développement durable de l'agglomération transfrontalière. L'accent est donc mis sur l'aménagement du territoire et sur les politiques de services.

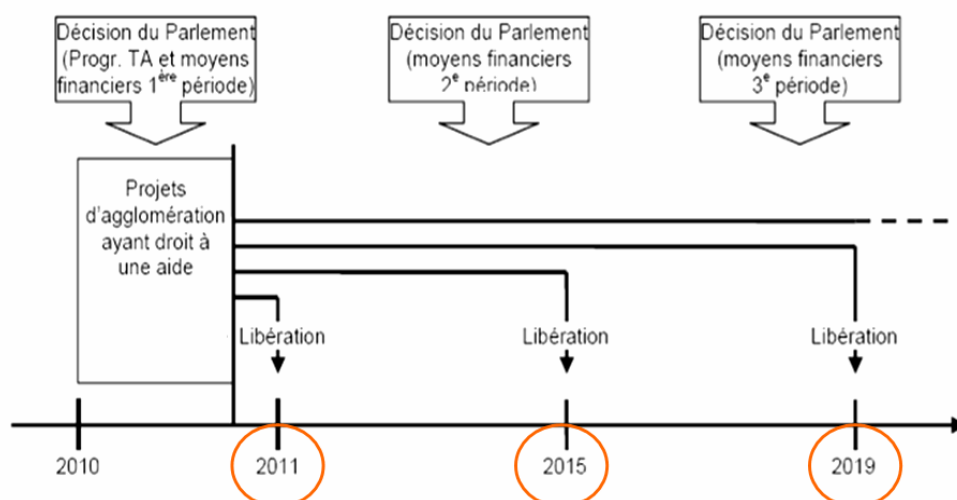
La coordination des coopérations transfrontalières s'effectue au sein du Comité régional franco-genevois qui s'est élargi, sous l'influence du Projet d'agglomération, au canton de Vaud et aux communautés de communes françaises. Le CRFG traite également des questions non abordées par le Projet d'agglomération.

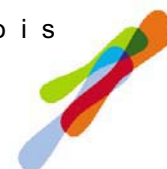
La gouvernance de l'agglomération franco-valdo-genevoise s'est encore affirmée avec le développement du Projet au sein du CRFG sur la période 2005 – 2007. Elle va continuer à se renforcer sous son influence à partir de 2008 et pour les années suivantes.

3.1. Les rythmes du processus

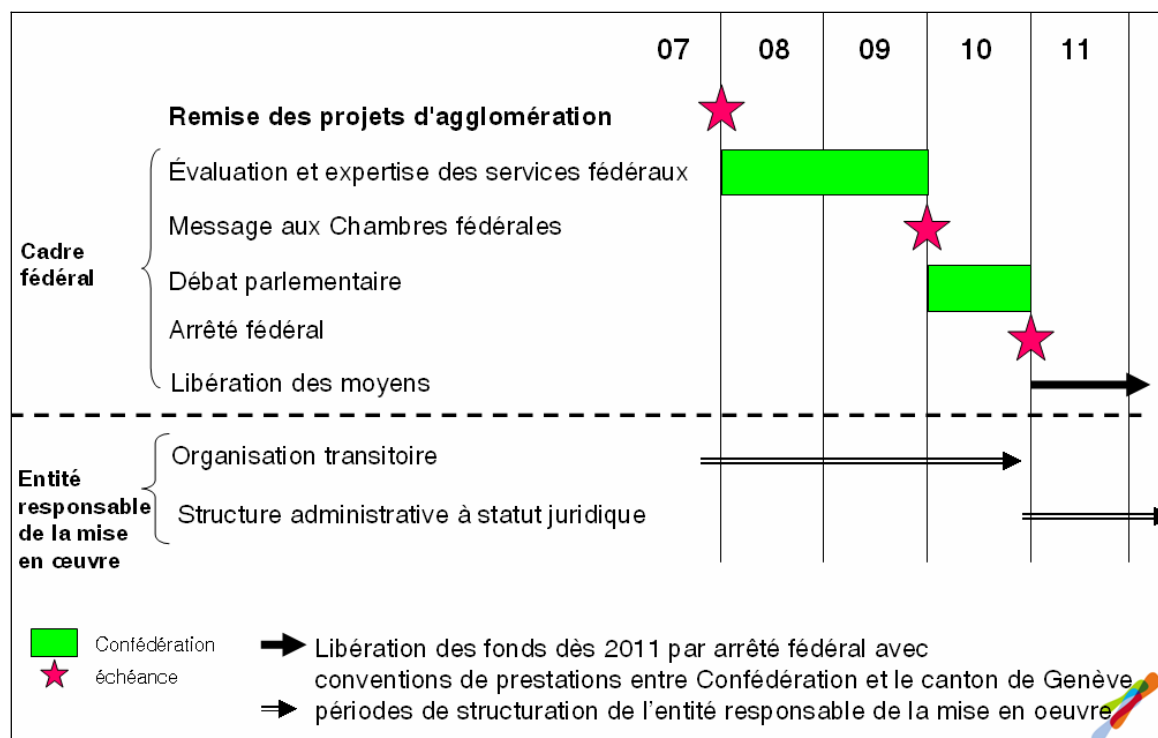
Le Projet d'agglomération est une Commission du CRFG à part entière du CRFG. Le CRFG traite par le biais de ses commissions thématiques des questions sectorielles qui se posent à l'échelle de l'agglomération. Le Comité régional franco-genevois constitue le principal lieu de coordination des questions transfrontalières.

La gouvernance de l'agglomération est dynamisée par le développement du Projet d'agglomération et sa mise en œuvre. Ainsi, les évolutions de la gouvernance de l'agglomération suivent en partie les rythmes de la politique des agglomérations de la Confédération. Le processus de libération des fonds d'infrastructure et les conditions demandées en terme d'organisation et de structuration fixent les grandes lignes dans lesquelles la gouvernance de l'agglomération s'inscrit.





Deux périodes se démarquent, une première à la date de la première libération des fonds d'infrastructure en 2011. A cette date, une entité responsable de la mise en œuvre (au sens de l'appellation fédérale) devra être constituée pour permettre la libération des fonds. La définition de cette entité se fera au travers d'une période transitoire couvrant les années 2008 à 2010. Une seconde période à partir de 2011 avec la présence d'une entité transfrontalière responsable de la mise en œuvre à personnalité juridique et avec une structure *ad hoc*. La convention de prestations également nécessaire pour la libération des fonds sera passée entre la Confédération et le canton de Genève.



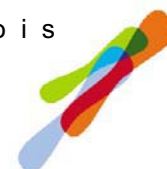
Planning : cadre fédéral et entité responsable

3.2. Mise en œuvre du Projet d'agglomération

La mise en œuvre du Projet d'agglomération impose une double conjugaison. Une conjugaison d'approches tout d'abord avec une dimension spatiale et une dimension politiques de services. Une conjugaison d'échelles ensuite en poursuivant l'approfondissement du Schéma d'agglomération à l'échelle franco-valdo-genevoise et en abordant des échelles plus locales (PACA et PSD). La mise en œuvre du Projet d'agglomération fait l'objet d'un Cahier annexe spécifique : Cahier annexe n°7 : *Mise en œuvre du Projet d'agglomération. Programme de travail et fiches actions*.

3.2.1. La dimension spatiale : démarche du Schéma d'agglomération et des politiques à incidences spatiales

Le Schéma d'agglomération constitue la référence commune, objet de l'engagement des 18 territoires partenaires de l'agglomération. Un schéma illustratif est proposé dans le Cahier annexe n°3. Il traduit une illustration possible de représentations plus précises des périmètres et affectations. Il sera adapté et validé à chaque progrès de planification.



3.2.2. La dimension politiques de services

En matière de politiques de services (pour les thèmes de l'économie, du logement, de l'environnement, de l'agriculture, de la formation, de la culture, de la santé et du social), la mise en oeuvre des objectifs supérieurs et stratégies définies pour chaque thème sera engagée soit dans le cadre du Projet d'agglomération, soit dans le cadre des commissions concernées du CRFG. Au sein de chacune de ces commissions, différents porteurs de projets opérationnels ou maîtres d'ouvrage seront progressivement désignés.

Pour les actions dont le détail figure dans le Cahier annexe n°7, il s'agit avant tout de fixer un cadre de travail, une feuille de route pour un groupe d'acteurs impliqués. Ce groupe sera ainsi chargé de décliner de manière opérationnelle les objectifs fixés pour chaque thème.

3.2.3. L'échelle d'agglomération

La mise en œuvre du Schéma d'agglomération tout d'abord nécessite de poursuivre la démarche d'aménagement et d'organisation spatiale du territoire à partir :

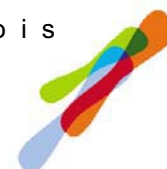
- . De l'approfondissement du Schéma d'agglomération qui propose, à l'échelle de toute l'agglomération, une organisation spatiale croisant l'approche de l'urbanisation (les espaces pour les logements, les activités économiques, les équipements, les espaces publics), celle de la mobilité et celle de l'environnement (espaces naturels, paysagers et agricoles) ;
- . Des instruments d'aménagement : le Projet d'agglomération constitue une référence commune qui aura des répercussions et des implications à mettre en œuvre soit dans les instruments réglementaires existants des différents territoires, soit par des adaptations que le Projet d'agglomération pourrait suggérer ;
- . Des données de bases et du monitoring (suivi) : les données statistiques et géographiques nécessaires à la mise en commun des analyses et aux projets sont rassemblées et mises à disposition. Des indicateurs et un suivi (monitoring) sont mis en place pour vérifier l'implémentation des objectifs initiaux.

Les politiques de services ensuite nécessitent de poursuivre le travail à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

3.2.4. L'échelle locale

La mise en œuvre et la réalisation des mesures d'agglomération (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant) se dérouleront au travers d'une approche liant infrastructures transports et projets urbains. Elles porteront sur 5 types d'études:

- . Des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des zooms sur les Projets stratégiques de développement (PSD) ;
- . Des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (requalification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU) ;
- . Des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON) ;
- . Des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD) ;
- . Des études purement « transport » (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS).



3.2.5. Les actions de sensibilisation

La mise en œuvre du Projet suppose une démarche spécifique de sensibilisation, d'information, d'échanges de pratiques et d'expériences auprès des différentes autorités publiques compétentes. Cette démarche doit être relayée au niveau local avec des compétences de terrain proches des élus et des habitants. Il s'agit ainsi de construire progressivement un langage commun, de partager la vision d'avenir du Projet d'agglomération et de permettre l'adhésion à ses principes. D'une façon plus générale, il s'agira de faire connaître et adhérer au Projet d'agglomération puis de présenter les travaux futurs aux différents publics cibles identifiés (cf. Cahier annexe n° 7 : *Missions communication, participation et marketing*). Cette démarche de sensibilisation et d'adhésion est essentielle pour la traduction du Schéma d'agglomération et pour la poursuite de la démarche.

3.3. L'organisation de la mise en oeuvre de 2008 à 2010

Lors de la période transitoire, et dans l'attente de la définition d'une structure technique transfrontalière responsable de la mise en oeuvre, la gouvernance de l'agglomération se déroulera de la façon décrite ci-dessous.

3.3.1. Le CRFG, le Comité de pilotage et le Comité de Projet

Les travaux se déroulent sous l'égide du CRFG, organe faîtière, qui coiffe l'ensemble de la démarche. Le Comité de pilotage assurera la conduite des opérations dans le cadre du CRFG. Les missions du Comité de pilotage sont d'orienter et initier en :

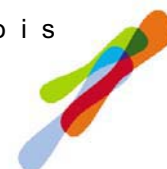
- . Elaborant le Projet d'agglomération en associant étroitement tous les acteurs concernés des territoires ;
- . Contrôlant et garantissant la réalisation du Projet d'agglomération et en assurant son adaptation à toute modification des conditions – cadres ;
- . Décidant de la poursuite des études.

Le Comité de pilotage soumet ses propositions à la décision du Bureau du CRFG.

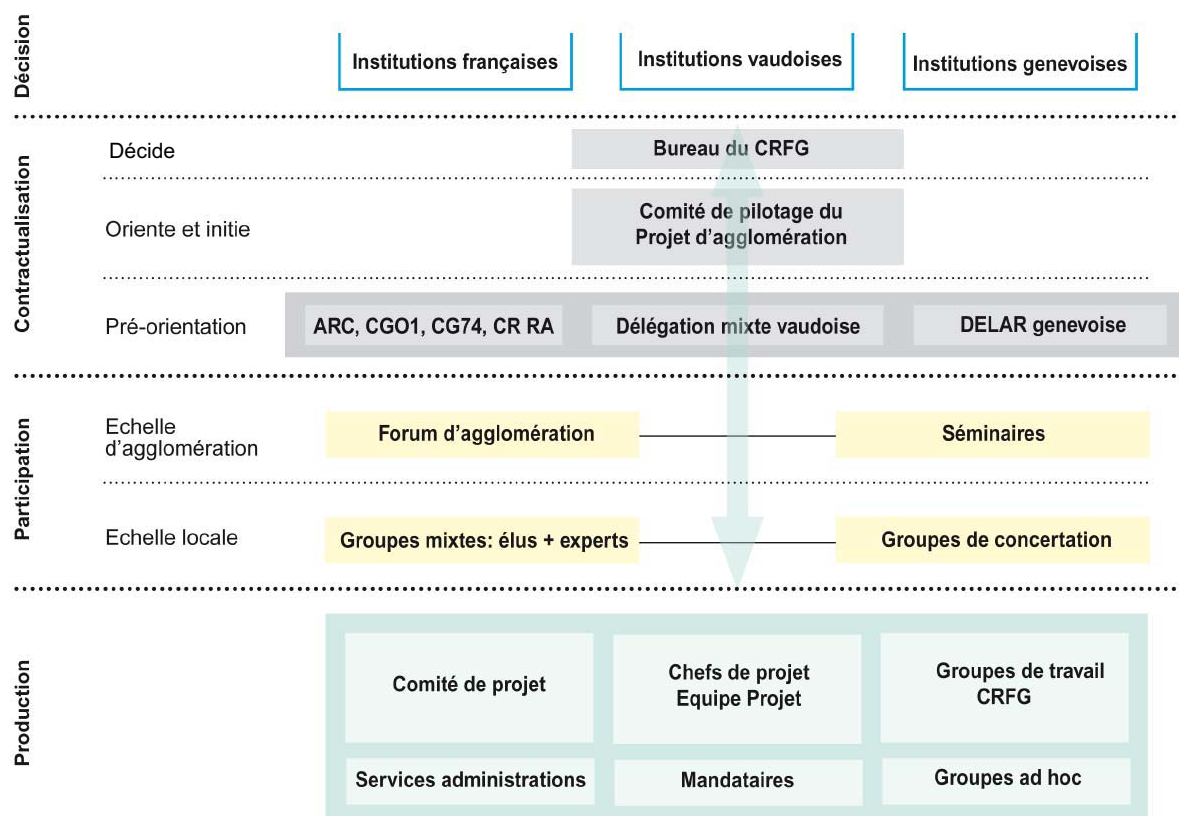
Le bureau du CRFG décide des orientations stratégiques proposées par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération qui sont soumises ensuite à la décision de chaque instance partenaire. Le Comité pilotage bénéficie d'un droit d'initiative pour se saisir des questions qu'il juge nécessaires d'aborder. Il initie donc les démarches, oriente les travaux et propose à la décision du Bureau du CRFG des objectifs à atteindre (Charte, contrat etc.) Les options et orientations prises par les membres du Comité de pilotage constituent un engagement.

De la même façon, des débats préalables (Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires régionales, assemblée de l'ARC, réunions de coordination vaudoises) sont organisés chez les différents partenaires avant les réunions du Comité de pilotage. Cette mise au point préalable est identifiée comme l'étape de pré orientation indispensable pour l'obtention d'accords consensuels par le Comité de pilotage. Cette étape est particulièrement importante dans la perspective de la décision devant être prise ensuite par chacun des partenaires après une orientation du Comité de pilotage décidée par le Bureau du CRFG.

Les travaux du Comité de pilotage sont alimentés par une organisation technique qui assure la production et l'avancement du Projet. Cette production orchestrée par les chefs de Projet, l'équipe Projet et l'équipe administration revêt un caractère multi partenarial et transfrontalier. L'orientation du travail technique est directement initiée par le Comité de pilotage. Le Comité de Projet assure la cohérence de la démarche en



représentant techniquement l'ensemble des partenaires. L'articulation du Projet d'agglomération et des travaux des autres Commissions et groupes de travail du CRFG s'effectue par l'intermédiaire des membres des deux équipes qui suivent les travaux des Commissions et sont membres du secrétariat général du CRFG.



Organisation de la mise en œuvre du Projet d'agglomération

3.3.2. Le management de projet urbain

L'équipe du Projet d'agglomération développera des synergies et des échanges de savoir-faire entre les partenaires de manière à encourager une mise en œuvre opérationnelle entre la planification de grande échelle et la concrétisation des projets stratégiques de développement d'intérêt d'agglomération. Il s'agit de constituer une équipe interdisciplinaire de professionnels au service de l'agglomération, en liaison avec les commissions du CRFG autour des trois missions : 1. Planification spatiale; 2. Coordination pour la mise en œuvre des politiques de services à la population; 3. Processus participatif, communication et marketing urbain (Cf. Cahier annexe n°7 : *Mise en œuvre du Projet d'agglomération, programme de travail et fiches actions*).

On tirera profit, dans toute la mesure du possible, des études locales existantes ou en cours, afin d'éviter les doublons. Afin de permettre une adaptation permanente de la démarche aux spécificités de chaque territoire, les études seront conduites **par les acteurs locaux**, ou les acteurs compétents (Cf. notamment infrastructures de transport) en partenariat avec le projet d'agglomération dans un degré d'implication variant selon la nature du projet et le besoin local.



3.3.3. Des nécessaires subsidiarités

La mise en œuvre du Projet d'agglomération, notamment dans sa dimension spatiale, impose des précautions importantes. Le Schéma d'agglomération a été élaboré par l'ensemble de partenaires et acteurs des planifications locales. Il s'est agi dans un premier temps de croiser les différentes planifications existantes puis de les dépasser pour concevoir une véritable vision de l'agglomération à horizon 2030.

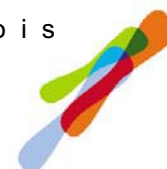
A partir de 2008, la poursuite de la démarche, l'approfondissement du Schéma d'agglomération par des études d'échelle franco-valdo-genevoise et par des études urbaines d'échelles plus locales nécessitent la mise en place d'un véritable principe de subsidiarité.

La conduite du Projet devra s'adapter en fonction des échelles abordées. Si le Comité de pilotage reste le lieu privilégié pour conduire les approfondissements à l'échelle de l'agglomération, les représentants élus locaux devront être véritablement les initiateurs pour les études locales. Il s'agira alors de développer une véritable maîtrise d'ouvrage pour les études localisées selon un principe de subsidiarité d'échelle.

L'approche devra également être différenciée en fonction des territoires de l'agglomération transfrontalière et ainsi adapter la démarche aux spécificités locales. Il s'agira alors d'une subsidiarité territoriale.

3.3.4. La définition d'une entité responsable transfrontalière à horizon 2011

Sous l'égide du CRFG, le Comité de pilotage du Projet d'agglomération, utilisera cette période transitoire pour étudier et préparer une structure de partenariat transfrontalier opérationnelle encore à formaliser. L'équipe du Projet d'agglomération, avec l'appui des experts nécessaires étudiera les avantages et inconvénients des différentes formes juridiques, les missions, les compétences de cette future entité transfrontalière dotée d'une personnalité juridique, responsable de la mise en œuvre et la réalisation concrète du Projet. Plusieurs formes juridiques sont possibles et seront mises à l'étude.



4. Le développement de la démarche participative à partir de 2008

L'agglomération franco-valdo-genevoise est une métropole transfrontalière en construction, internationale par nature et du fait de son histoire. Le développement de la démarche participative qui accompagne le Projet se doit de prendre en considération les caractéristiques des territoires qui composent l'agglomération. Le sentiment d'appartenance à l'agglomération demeure encore embryonnaire chez ses habitants et il semble peu probable de le faire émerger même à moyen terme sous l'influence par exemple d'une campagne de communication d'envergure. Il apparaît en revanche plus pertinent de s'appuyer sur la diversité de ses habitants et de ses acteurs et de travailler à développer les solidarités réciproques dans une dynamique de projet.

Le développement de la démarche participative a été jusqu'à présent décontingentée d'obligations légales émanant des différents territoires qui composent le périmètre du Projet d'agglomération et notamment parce que le Projet avait pour objectif de définir les grands principes d'un aménagement du territoire transfrontalier en dehors de tout cadre réglementaire. La seule demande extérieure à la volonté du partenariat franco-valdo-genevois de mettre en place une démarche participative dans le cadre de la définition du Projet d'agglomération était celle de la Confédération qui a fait de la participation son exigence de base n°1.

La démarche participative va se poursuivre et se développer en fonction des options de mise en œuvre retenues. Les échelles abordées et la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre du Projet placent à nouveau la démarche participative très en amont des obligations légales des différents partenaires, même sur les secteurs les plus limités abordés en co-maîtrise d'ouvrage. Il s'agit pour le Projet de développer une démarche participative à toutes les échelles nécessaires à la démarche.

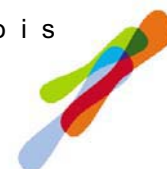
4.1. Définitions

Pour poser les bases de la démarche participative qui va se poursuivre et se renforcer à partir de 2008 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, quelques définitions sont proposées. Il s'agit uniquement de la démarche participative initiée dans le cadre du Projet d'agglomération, à laquelle succéderont des démarches spécifiques fixées par les législations des différents territoires.

Une démarche participative ne peut se concevoir que dans un processus décisionnel. Le processus décisionnel identifié dans le cadre du Projet d'agglomération est modélisé linéairement de la façon suivante :

- . Emergence d'une question qui fédère le partenariat en projet ;
- . Vient ensuite la définition du problème (problématisation) ;
- . Recherche et élaboration de solutions ;
- . Orientation et contractualisation entre les partenaires (le Comité de pilotage qui ne possède pas de pouvoir décisionnel à l'échelle de l'agglomération) ;
- . Décision par les différents partenaires dans le cadre de chaque institution ;
- . Réalisation et mise en œuvre.

Le processus est itératif.



Une démarche participative signifie que le processus décisionnel décrit ci-dessus s'ouvre à des personnes extérieures au partenariat fédéré en projet et qui sont les acteurs de la décision. Plus ce processus décisionnel s'ouvre tôt avant la réalisation, plus le degré de participation est élevé.

La démarche du Projet d'agglomération est cependant un processus complexe et itératif où chaque étape du processus décisionnel questionne et interagit sur les autres.

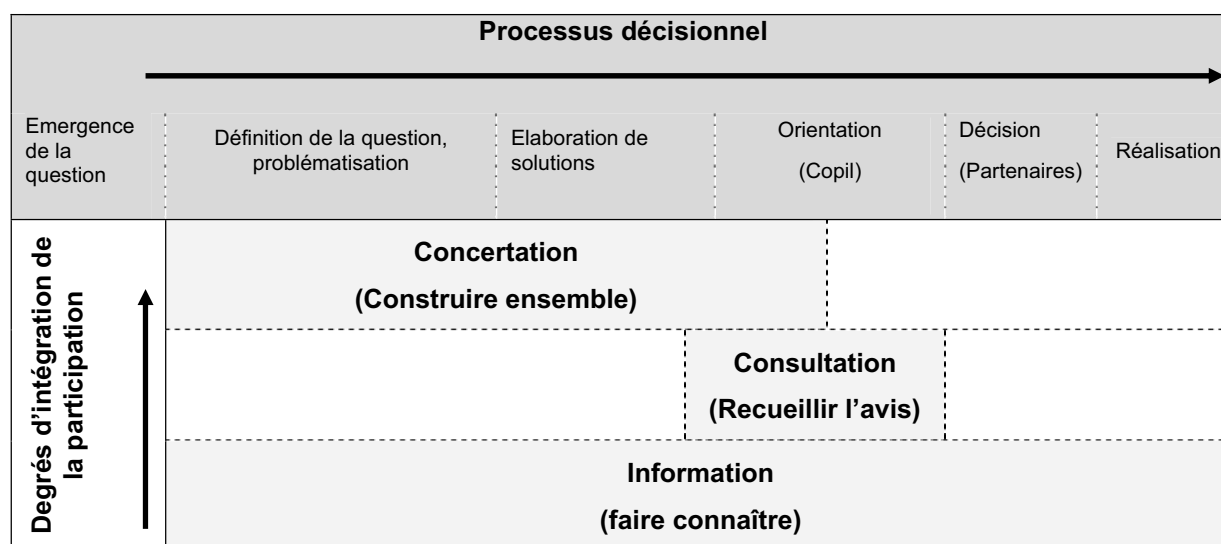
Dans le cadre du Projet d'agglomération, nous identifions 3 degrés de participation définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.

Les degrés de la participation par ordre croissant d'intégration dans le processus décisionnel sont :

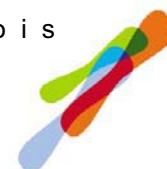
- . L'information : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.
- . La consultation : demander et recueillir d'avis d'une cible sur une solution trouvée au problème. Elle se limite aux étapes du processus où des solutions sont identifiées pour être proposées à décision.
- . La concertation : construire ensemble. Définir ensemble un problème et co-élaborer des solutions au problème. Elle débute dès la problématisation et se poursuit jusqu'à la proposition pour décision.

Chaque degré de participation fait l'objet d'actions et de communication spécifiques pour permettre d'atteindre les objectifs recherchés et d'assurer le suivi nécessaire.

Schématisation des degrés de participation en fonction du processus décisionnel :



Chaque degré de participation est spécifique et autonome. Ce qui signifie par exemple qu'un public cible qui sera associé dans le processus décisionnel à un niveau de concertation (co-construction), ne fera pas l'objet d'une consultation spécifique (demande d'avis sur des options envisagées du fait qu'il a pleinement contribué à l'élaboration de ces options). En revanche, chaque public fait l'objet d'une attention particulière en terme de communication pour obtenir toute l'information nécessaire sur l'utilité de sa participation (au préalable pour le situer dans le processus et ensuite pour assurer une traçabilité à sa contribution). Cependant, le processus



décisionnel étant par nature itératif, un suivi sera assuré avec une adaptation spécifique pour chaque public cible identifié.

Il est alors possible de définir les objectifs généraux de chaque degré de participation, et d'identifier les principaux avantages et inconvénients. Les objectifs, avantages et inconvénients sont ensuite à affiner et à préciser pour chaque action envisagée dans le cadre de la démarche participative du Projet.

Degré de participation	Objectifs	Avantage	Inconvénient
Information	Sensibiliser. Susciter l'adhésion autour de décisions déjà prises	Relations publiques	Trop peu participatif Attire l'attention sur le projet, favorisant l'émergence d'opposition alors qu'il existe peu de marge de négociation Difficulté à réussir la communication (que le message soit reçu <u>et</u> compris)
Consultation	Donner la possibilité d'exprimer des observations sur des éléments des solutions identifiées Recherche à anticiper le conflit en définissant des modalités structurées d'interaction	Obtenir des indications pour choisir des options ou des alternatives qui puissent s'intégrer au projet	Ne parvient pas à résoudre les conflits les plus graves qui dépendent du désaccord au sujet de la définition même du problème qui peut entraîner une radicalisation des divergences Tendance à ne faire participer que les personnes qui mesurent les avantages et inconvénients des solutions proposées avec un effet de surreprésentation des oppositions rendant un accord difficile
Concertation	Construction de solutions plus durables et partagées par le plus grand nombre	Considère la complexité comme une ressource du processus Processus décisionnel plus efficace	Demande du temps Impose d'ouvrir le processus décisionnel (passe du <i>problem solving</i> au <i>problem setting</i>) Légitimer les différences de point de vue et les types de connaissance (experts, usagers etc.)

4.2. Les évolutions de la démarche participative à partir de 2008

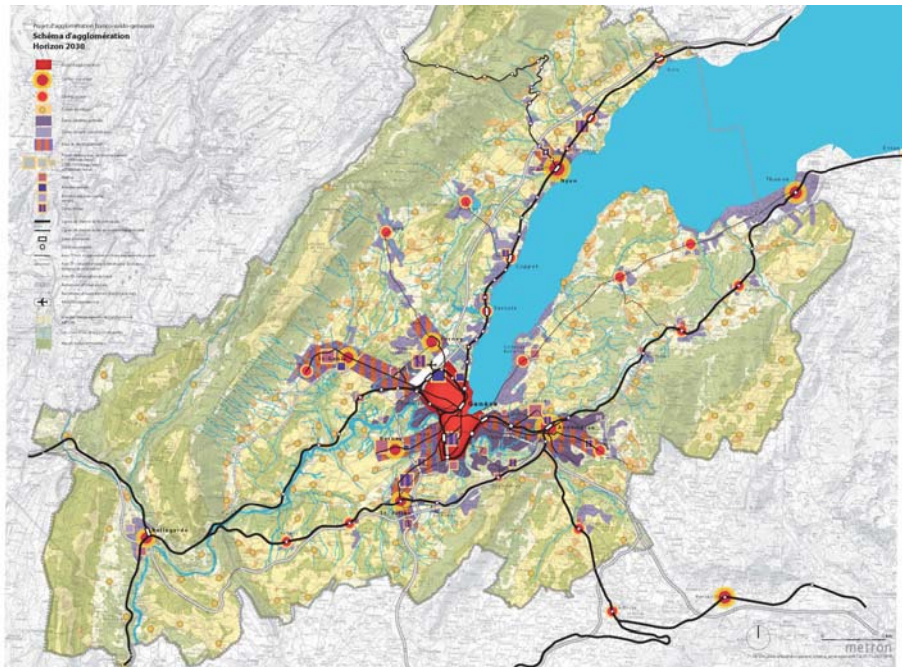
La démarche participative du Projet d'agglomération a essentiellement développé de l'information et de la consultation pour les années 2005 et 2006 pour approfondir en 2007 à de la concertation. L'enjeu des années 2008 et suivantes est une intégration plus en amont de la participation dans l'élaboration du Projet pour mettre en place une démarche participative plus ciblée en fonction des échelles abordées.

A partir de 2008, et sur la base du Projet d'agglomération, le travail va se poursuivre par un approfondissement du Schéma d'agglomération et du travail sur les politiques de services. Parallèlement des Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) seront mis en place pour zoomer concomitamment sur les Projets stratégiques de développement (PSD).



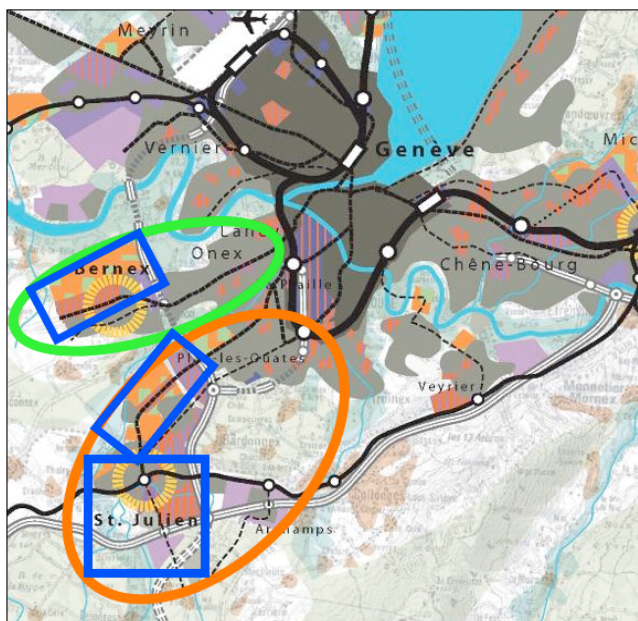
Ainsi, la démarche participative du Projet d'agglomération pourra jouer de cette conjugaison d'échelles :

. Echelle franco-valdo-genevoise (FVG) ;



A l'échelle du périmètre de l'agglomération : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le forum d'agglomération.

. Echelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (PACA) et du Projet stratégique de développement (PSD), des études mixtes espaces publics et transports ;



Aux échelles locales des démarches participatives sur mesure associeront les partenaires de proximité tout comme le forum d'agglomération.



4.3. Les conséquences de la multiplication des échelles sur la démarche participative

A l'échelle de l'agglomération la démarche de participation se poursuivra très en amont d'une traduction opérationnelle et relativement éloignée des obligations légales. En revanche, plus on se rapprochera de l'échelle locale et de l'exécution des projets urbains plus il conviendra de s'associer aux acteurs locaux et de prévoir les articulations avec les obligations légales.

Plus on s'approchera de l'échelle locale plus le Projet d'agglomération et son équipe prendront un rôle d'appui et d'accompagnement. La maîtrise d'ouvrage de la démarche participative évoluera en fonction des échelles, laissant place à des co-maîtrises d'ouvrage au niveau local. Ici encore, ces principes d'application laisseront une part importante d'adaptation aux spécificités des différents territoires.

A partir de 2008 et à la faveur de la conjugaison des échelles pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération, une quatrième cible sera identifiée. Nous aurons une attention particulière pour « l'interne », les techniciens et professionnels qui seront concernés par la suite de la démarche et dont la mise en œuvre dépend en partie. Ainsi, 4 cibles sont identifiées pour le développement de la démarche participative du Projet d'agglomération :

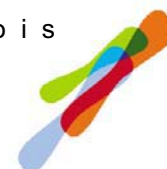
- . Les élus : particulièrement nombreux dans un périmètre qui compte deux pays, deux cantons, une Région, deux départements, un District, dix communautés de communes et de plus de deux cents communes.
- . Les représentants de la société civile : déjà structurés dans les différents territoires et pour certains déjà à l'échelle transfrontalière, le choix est fait de travailler avec les représentants organisés des différentes composantes de la société civile.
- . La population : un bassin de vie transfrontalier de plus de 700 000 habitants impose une démarche progressive voire différenciée en fonction des territoires de l'agglomération.
- . Les internes (techniciens et professionnels) : la poursuite de la démarche du Projet d'agglomération et l'amorce de sa mise en œuvre demande de développer une approche spécifique avec les techniciens et professionnels des collectivités publiques qui seront impliqués dans la suite du Projet et dont la mise en œuvre dépend dans une large mesure. Avec l'approfondissement du travail à l'échelle de l'agglomération et l'amorce d'un travail à des échelles locales, il est indispensable d'associer ces professionnels qui deviendront des relais essentiels pour mettre en œuvre le Projet.



4.4. Concept de participation 2008 – 2011

Pour l'année 2008 et suivantes, le concept de participation pourra selon ces grands principes être développé comme suit :

Cibles \ Echelles			FVG		PACA/PSD	
			Degrés d'intégration	Illustration	Degrés d'intégration	Illustration
Elus	Maires et exécutifs	Informar				
		Consulter	X	Séminaire		
		Concerter			X	Groupe mixte (MEP)
	Assemblées délibérantes et législatifs	Informar	X	Lettre d'info		
		Consulter			X	
		Concerter				
Société civile	Forum d'agglomération	Informar			X	
		Consulter			X (selon les cas)	
		Concerter	X	Réunions régulières		
	Partenaires associés	Informar				
		Consulter	X	Séminaire		
		Concerter			X	Groupe mixte (MEP)
Population		Informar	X	Site Internet	X	Site Internet
		Consulter			X	Réunion publique
		Concerter				
Interne (techniciens)		Informar				
		Consulter	X	Séminaire technique	X	
		Concerter	X	Séminaire technique	X	Groupe mixte (MEP)



4.5. Mise en œuvre du concept de participation

À partir des principes de participation, il s'agira de négocier le développement de chaque action en fonction des modalités de mise en œuvre du Projet.

À l'échelle de l'agglomération, les séminaires des élus et des représentants de la société civile seront poursuivis à intervalles réguliers pour faire état de l'avancement de la démarche et pour consulter les participants sur des options envisagées. Ces rencontres sont maintenant bien installées dans les pratiques et elles constituent des lieux importants d'échange et de prise de connaissance des différents acteurs de l'agglomération. Il est en revanche nécessaire de bien mettre en lumière les liens entre ces rencontres et la démarche participative mise en place pour les PACA et PSD afin qu'elles demeurent un moment de synthèse et d'échange qui fait leur succès.

A l'échelle de l'agglomération toujours, il est proposé de mettre en place un forum d'agglomération, sorte de conseil de développement durable, composé d'un nombre restreint de représentants de la société civile organisée, assurant une équité de représentation des territoires franco-valdo-genevois et des trois « piliers » du développement durable (économie, environnement et social). Ce forum assurera un suivi régulier de l'avancée des travaux à l'échelle de l'agglomération. Se réunissant aux moments clefs du Projet, il permettra au Comité de pilotage d'orienter la conduite du Projet de manière consolidée. Ce forum fonctionnera selon un double système de saisine et d'auto-saisine. Le cahier des charges du forum d'agglomération doit être précisé, de même que les modalités de désignation et les conditions de représentativité de ses membres. Un règlement intérieur et une charte de bonne pratique seront mis en place.

Pour les professionnels et techniciens de l'agglomération, il est prévu de mettre en place un système de séminaires techniques afin de favoriser les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques. Ces séances seront organisées à géométrie variable en fonction des sujets abordés (voir détails dans le Cahier annexe n° 7). Des voyages d'études seront organisés pour permettre d'échanger sur des cas concrets et de favoriser l'émergence d'une culture partagée entre professionnels.

Aux échelles locales, la méthodologie choisie pour la poursuite des travaux offre l'opportunité de mettre en place des groupes mixtes élus et experts pour le suivi des PACA et des PSD et qui assureront une véritable co-production.

4.6. La participation : un outil pour le management de projet urbain

La démarche engagée par le Projet d'agglomération nécessite d'aborder de front la définition d'orientations à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, tant pour le Schéma d'agglomération que pour les politiques de services, et la réalisation de projets urbains locaux. L'enjeu est à la fois de définir les stratégies indispensables pour des évolutions durables de l'agglomération et de pouvoir mener les études nécessaires à la réalisation de projets d'intérêt d'agglomération. L'accompagnement par l'équipe de Projet évolue en fonction des échelles abordées. Le Projet d'agglomération et son équipe doivent alors être en mesure d'apporter une assistance technique pour la réalisation d'opérations qui notamment permettront la mise en œuvre du Projet. La participation fait alors pleinement partie de la plus-value que le Projet et son équipe doivent apporter en matière de management de projet urbain localisé.



Abréviations

01	Département (français) de l'Ain
74	Département (français) de la Haute-Savoie
AGEDRI	Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (transfrontalière)
ARC	Association régionale de coopération du Genevois (France)
AUPON	Etudes d'aménagements urbains ponctuels
CEST	Coordination économique et sociale transfrontalière
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse
CH	Confédération suisse
CLE	Conseil lémanique pour l'environnement (transfrontalier)
COPIL	Comité de pilotage
COPRO	Comité de projet
CRFG	Comité régional franco-genevois (transfrontalier)
DELAR	Délégation du Conseil d'Etat genevois aux affaires régionales
DES	Département de l'économie et de la santé du canton de Genève
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (anciennement DATAR, France)
DTPR	Comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux (transfrontalier)
EB	Exigences de base
ESPU	Etudes mixtes espaces publics – infrastructures de transports
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière
INTERREG	Programme d'initiative communautaire interrégional de l'Union européenne
MD	Mobilités douces (marche à pied, vélo)
MEP	Mandat d'études parallèles ou marché de définition simultanée
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PDHT	Plan directeur de l'habitat transfrontalier
PPDE	Politique des pôles de développement économique
PSD	Projet stratégique de développement
RER	Réseau (ferroviaire) express régional
SCOT	Schéma de cohérence territoriale (France)
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales (France)
TRANS	Etudes purement « transport »



Annexes

Liste des annexes.

Annexe 1 : Plan de participation 2007

Annexe 2 : Schémas de participation des années 2005, 2006 et 2007

Annexe 3 : Actes des rencontres d'avril 2007

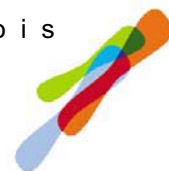
Annexe 4 : Tableau des propositions pour les rencontres de septembre 2007

Annexe 5 : Actes des rencontres de septembre 2007

Annexe 6 : Actes des séminaires des élus de février et octobre 2006 et de juin 2007 et du forum de la société civile de juin 2007

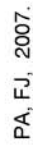
Annexe 7 : Concept de participation 2006

Annexe 8 : Les obligations réglementaires de participation



Annexe 1

Plan de participation 2007



PLAN DE PARTICIPATION 2007

	Temps 1	Temps 2	Temps 3	Temps 4
Participation élus	Objectifs : Avant Copil du 23 avril, mise à niveau d'information (objectifs 2007, résultats attendus, modalités de participation et échéances 2011)	Objectifs : Avant Copil du 21 juin, présentation des grandes lignes directrices du Projet d'agglomération et échange avec les élus	Objectifs : Avant Copil 4 octobre, susciter l'adhésion sur l'orientation du Projet d'agglomération et échange avec les élus	Objectifs : Présentation du Projet d'agglomération et perspectives de travail à horizon 2011
	Moyens : Rencontres d'élus par territoire FVG Séances en fin de journée (2h environ)	Moyens : Séminaire des élus FVG Séance d'1/2 journée	Moyens : Rencontres d'élus par territoire FVG Séances en fin de journée (2h environ)	Moyens : Séminaire des élus FVG Séance d'1/2 journée
	Matériaux : Rapports d'Avant-projet Plan de participation	Matériaux : Eléments mandat METRON Orientations Copil du 23/04	Matériaux : Eléments mandat METRON Orientation Copil du 21/06 Résultats séminaires élus et S ^{été} C	Matériaux : Rapports du Projet d'agglomération
Participation société civile	Objectifs : Mise à niveau d'information (objectifs 2007, résultats attendus, modalités de participation et échéances 2011)	Objectifs : Avant Copil du 21 juin, présentation des grandes lignes directrices du Projet d'agglomération et échange avec la société civile	Objectifs : Avant Copil 4 octobre, susciter l'adhésion sur l'orientation du Projet d'agglomération et échange avec les élus	Objectifs : Présentation du Projet d'agglomération et perspectives de travail à horizon 2011
	Moyens : Rencontre des représentants de la société civile Séances en fin de journée (2h environ)	Moyens : 1 ^{er} Forum société civile FVG Séance d'1/2 journée	Moyens : Rencontres d'élus par territoire FVG Séances en fin de journée (2h environ)	Moyens : Séminaire société civile FVG Séance d'1/2 journée
	Matériaux : Rapports d'Avant-projet Plan de participation	Matériaux : Eléments mandat METRON Orientations Copil du 23/04	Matériaux : Eléments mandat METRON Orientation Copil du 21/06 Résultats séminaires élus et S ^{été} C	Matériaux : Rapports du Projet d'agglomération
Participation population	Objectifs : Information	Objectifs : Information	Objectifs : Information	Objectifs : Poursuite de la démarche : à définir
	Moyens : Conférence de presse	Moyens : Point presse	Moyens : Point presse	Moyens : A définir
	Matériaux : Rapports d'Avant-projet Plan de participation	Matériaux : Dossier de séance Productions interne	Matériaux : Dossier de séance Productions interne	Matériaux : Rapports du Projet d'agglomération

PLAN DE PARTICIPATION 2007

Synthèse des rencontres

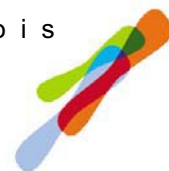
	Quoi ?	Quand ?	Où ?
Elus	Rencontre avec élus genevois Rencontre avec élus français Rencontre avec élus vaudois Conférence de presse co-présidents du Projet d'agglomération Séminaire des élus franco-valdo-genevois Rencontre avec élus Vaudois Rencontre avec élus genevois Rencontre avec élus français	Le 17 avril, 20h Le 18 avril, 20h Le 19 avril, 19h Le 30 avril, 10h Le 5 juin, de 9h à 13h Le 19 septembre 19h30 Le 4 septembre, 17h30 Le 5 septembre à 18h30	Caserne des Vernets, Genève. Bâtiment Athéna, CCG, Archamps Conseil Régional du District de Nyon, Nyon Genève (Hôtel de la Ville) Annemasse (MLK) Prangins – Centre des Morettes Genève, Collège Calvin CCG
Représentants de la société civile	Rencontre avec les représentants franco-valdo-genevois 1 ^{er} Forum franco-valdo-genevois Rencontre avec les représentants franco-valdo-genevois	26 avril, 17h30 14 juin, 9h à 13h 13 septembre, 17h30	Caserne des Vernets, Genève Annemasse (MLK) Nyon, (Conseil communal)

Liste des instances sollicitées

Territoire	Elus	Représentants de la société civile
France	Maires et présidents des EPCI Présidents des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie des cantons du périmètre du Projet Conseillers généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie des cantons du périmètre du Projet Conseillers régionaux Rhône-Alpes des sections départementales du périmètre du Projet Députés du périmètre du Projet Sénateurs du périmètre du Projet Préfets et sous-Préfets du périmètre du Projet	Les Conseils locaux de développement (CLD) Urbanistes et Territoires Conseil français des urbanistes Association régionale des urbanistes du Centre-Est Caisse des dépôts et consignations (CDC) Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain et de la Haute-Savoie Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie Agences de développement économique de l'Ain et de la Haute-Savoie Université de Savoie MEDEF Syndicats salariés Fédération du bâtiment Crédit agricole des Savoie et Centre-Est
Vaud	Syndics des communes du District de Nyon Elus du Conseil régional de Nyon Députés du Grand Conseil du périmètre du Projet Députés de la région de Nyon aux Chambres	Le Forum pour le développement du District de Nyon La jeune chambre économique Chambre vaudoise de commerce et de l'industrie Chambre immobilière vaudoise

PLAN DE PARTICIPATION 2007

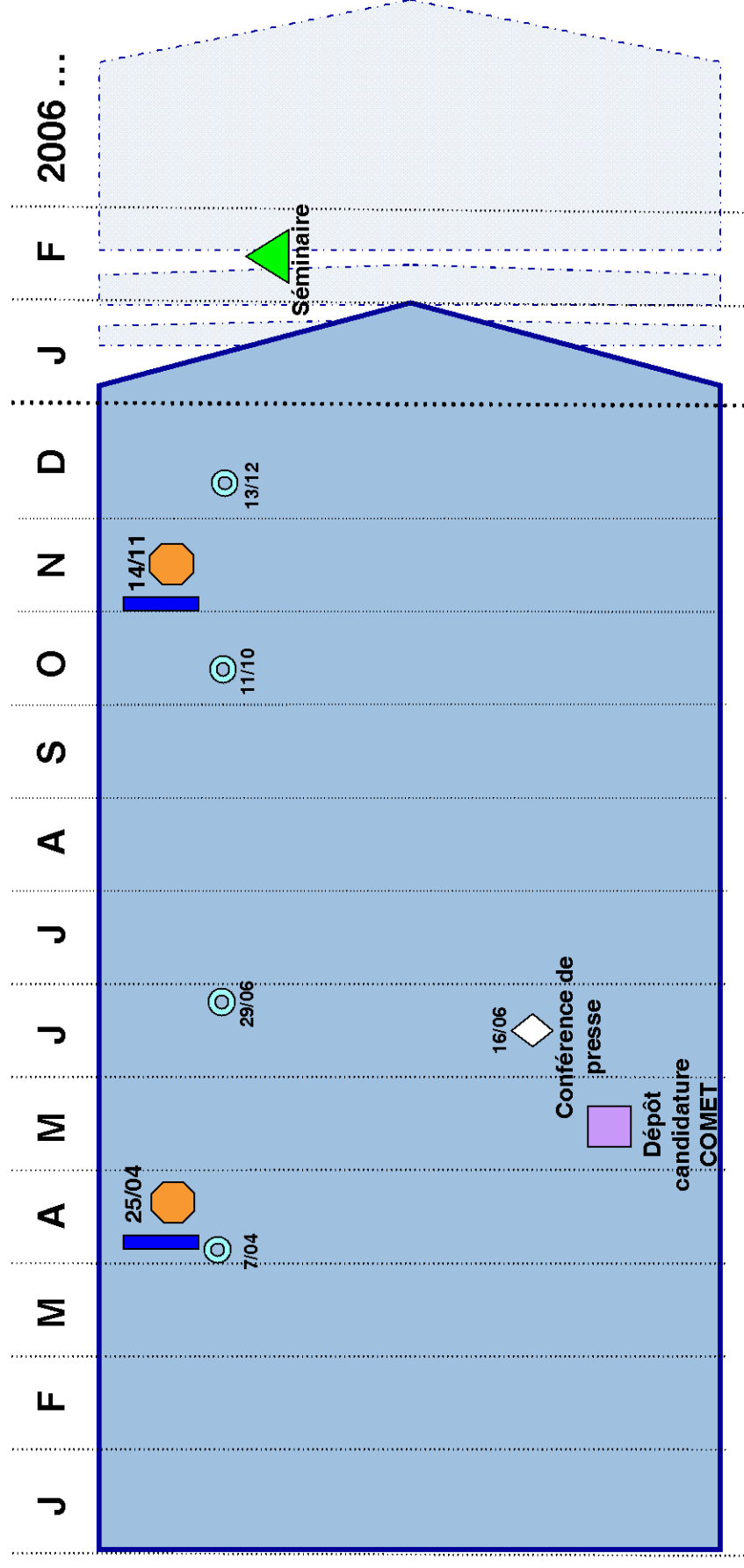
	Fédérales	
		Banque cantonale vaudoise UBS Prométerre Entreprise générale Syndicat UNIA section de la Côte Union syndicale de la Côte (USLC) Fédération patronale vaudoise
Genève	Maires des communes genevoises La Présidente du Grand Conseil genevois et les commissions des transports, de l'aménagement et des affaires régionales Députés genevois aux Chambres Fédérales	Conseil développement durable et de l'environnement Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT) Conseil des déplacements (CODEP) Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI) Fédération suisse des urbanistes (FSU) Fédération des entreprises romandes (FER) Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) Caisse de prévoyance (CIA) Genève place financière Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG) Union industrielle genevoise (UIG) Hautes écoles spécialisées Rectorat de l'Université de Genève Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) Union des associations patronales genevoises (UAPG)
Transfrontalier		La Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST) Le Conseil lémanique pour l'environnement (CLE) L'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI). Commission formation supérieure du CRFG CL CERN L'Union lémanique des Chambres de commerce (ULCC) L'Union lémanique des chambres d'agricultures (ULCA) L'Union lémanique de l'artisanat et des métiers (ULAM)



Annexe 2

Schémas de participation des années 2005, 2006 et 2007

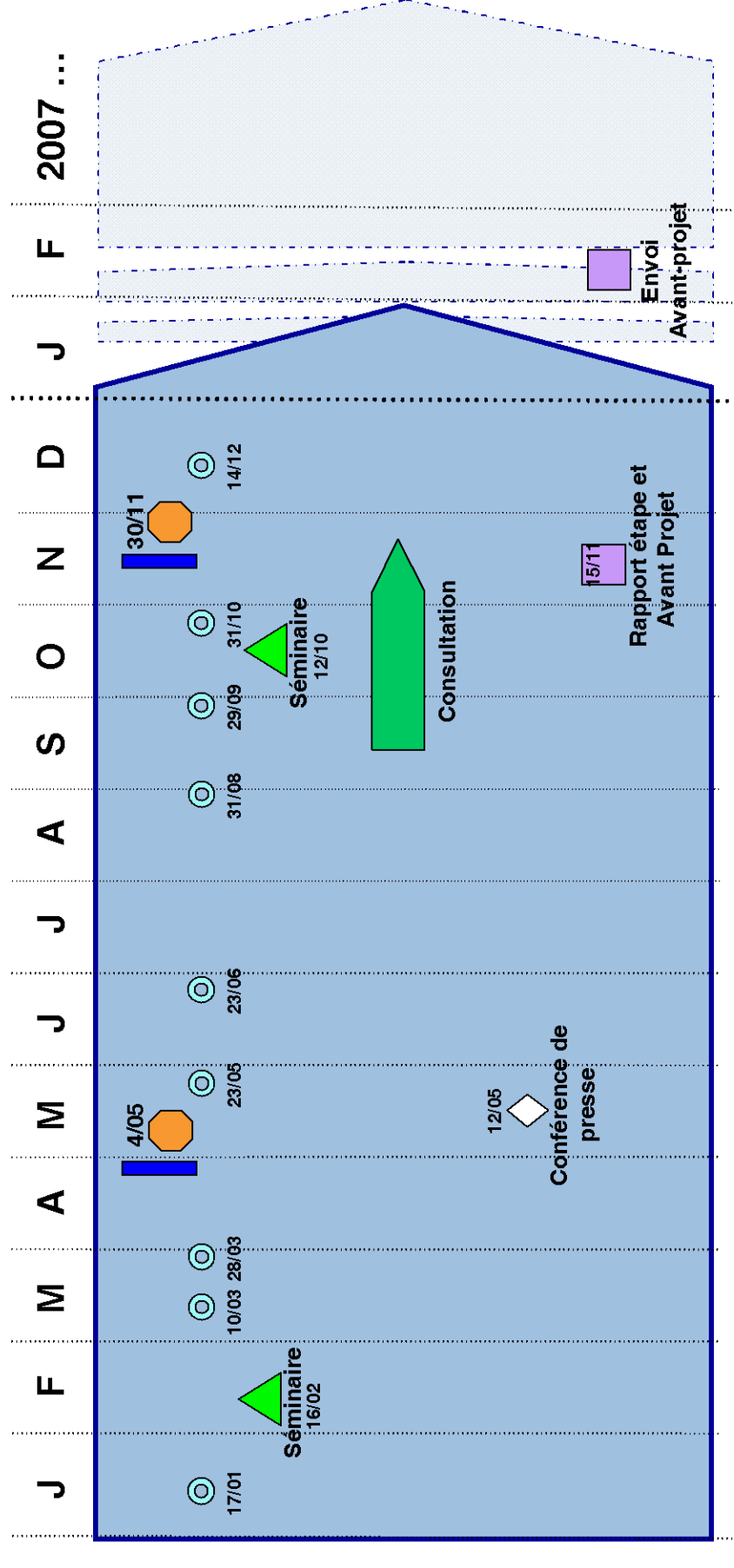
Calendrier 2005



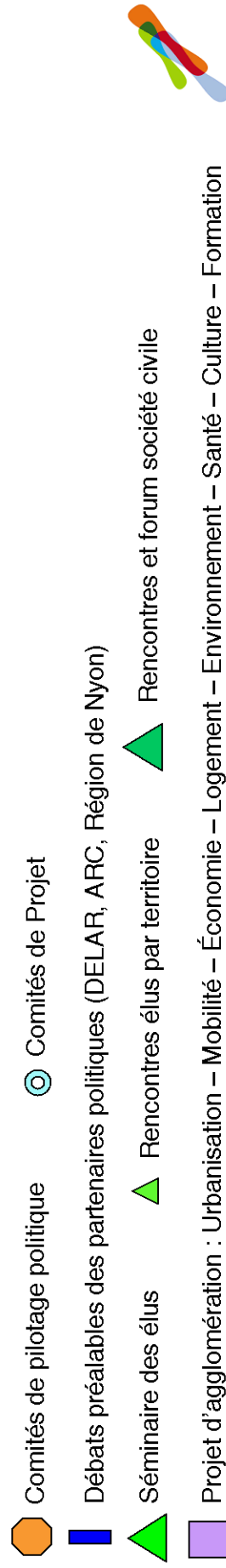
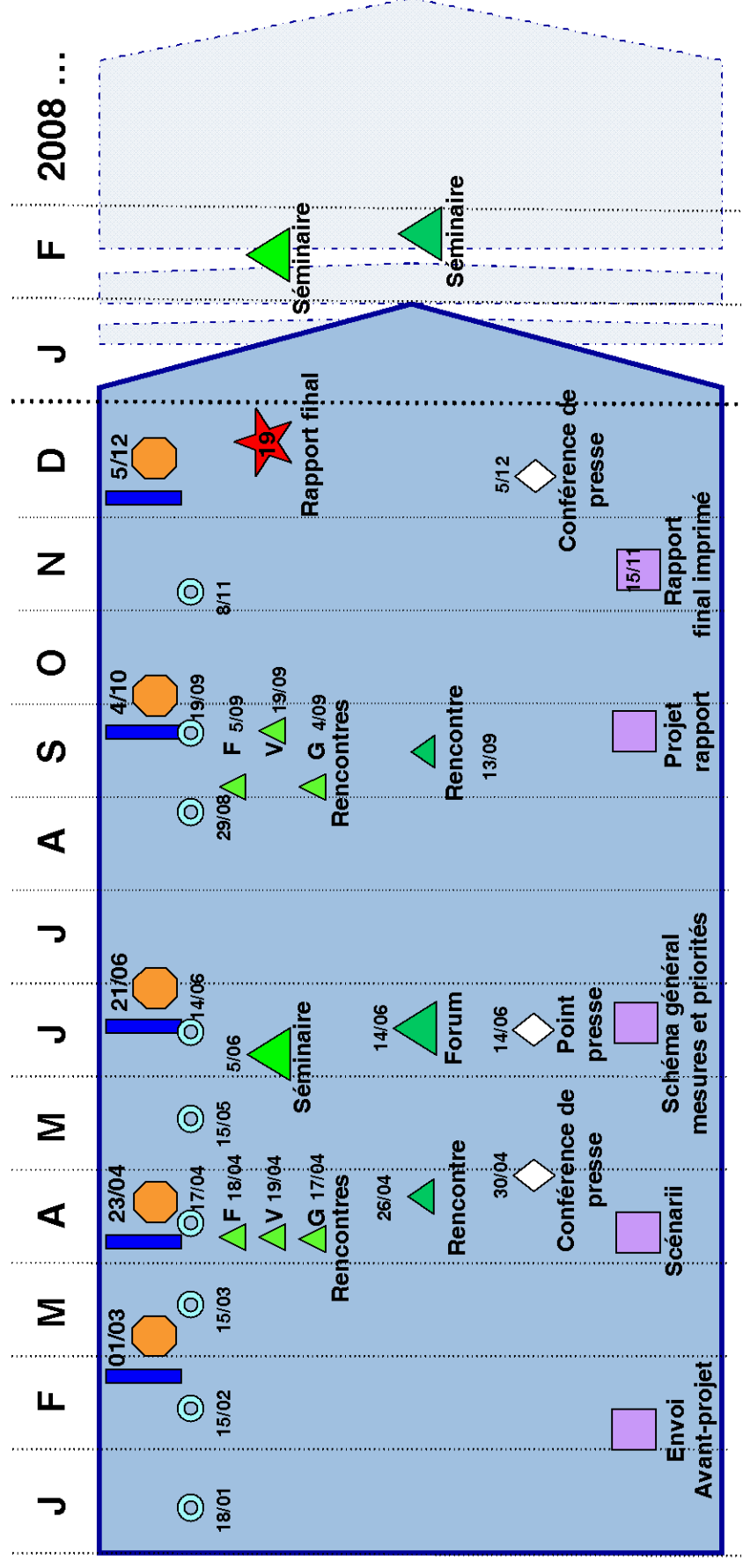
- Comités de pilotage politique
- Débats préalables des partenaires politiques (DELAR, ARC, Région de Nyon)
- Séminaires des élus
- Dépôt de candidature à l'appel Coopération métropolitaine

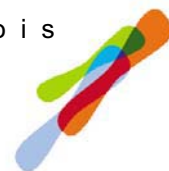


Calendrier 2006



Calendrier 2007





Annexe 3

Actes des rencontres d'avril 2007



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Compte-rendu

**Rencontres avec les élus
et les représentants de la société civile**
→ **avril 2007**



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Sommaire

Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois	page 3
Compte rendu de la rencontre avec les élus français	page 4
Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois	page 5
Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile	page 6

Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois. 17 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus genevois par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération.

La question de la participation est relevée comme une donnée importante pour la réussite du Projet. Les modalités proposées montrent la volonté du partenariat franco-valdo-genevois d'associer le plus grand nombre dans cette démarche. Cependant, des précisions sont demandées sur le travail avec les élus. Il est rappelé que pour parvenir à un projet durable et partagé, il est indispensable que l'ensemble des acteurs de l'agglomération, élus et représentants de la société civile, se réunissent pour construire ensemble ce Projet. Toutefois, les exigences de calendrier de la Confédération ne permettront pas de mettre en place une procédure classique de concertation. Néanmoins, si le contrôle parlementaire ne peut pas s'exercer selon les modalités réglementaires pendant cette phase de réflexion, il s'appliquera de plein droit pendant la phase de mise en œuvre dès 2008. La démarche de participation présentée aujourd'hui permet aux élus de se mobiliser pour contribuer à l'écriture du Projet.

Si ce Projet a été initié dans le cadre de la politique des agglomérations lancée par la Confédération suisse, le financement des projets sur la partie française de l'agglomération demande quelques éclaircissements. Il est indiqué que cela n'est pas réellement un problème. L'important est de parvenir à une coordination entre l'ensemble des partenaires. Les échéances fixées par la Confédération doivent être considérées comme une occasion d'accélérer et de transformer le processus de collaboration transfrontalière pour bâtir l'agglomération transfrontalière de demain.

Le Projet d'agglomération est une nouvelle façon d'aborder les problèmes qui se posent à cette agglomération et à ses habitants. Il s'agit de définir ensemble les formes de cette agglomération en s'accordant sur les grands principes fondamentaux mais aussi de parvenir à un engagement sur des stratégies pour l'ensemble des thématiques abordées par le Projet d'agglomération.

La place et l'influence de la frontière dans une telle démarche sont décrites à la fois comme une contrainte et à la fois comme une donnée dont il convient de tirer partie. C'est un fait, la frontière est présente et traverse l'agglomération mais un tel Projet en modifiera certainement la perception. Cette agglomération est transfrontalière et possède la double caractéristique d'être à la fois la deuxième agglomération de Suisse après Zurich et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes après Lyon.

Aucune traversée lacustre n'est présente sur les plans présentés dans l'Avant-projet. Cette donnée sera-t-elle intégrée dans les réflexions à horizon 2030 ? Il est rappelé que dans le cadre du Projet d'agglomération les infrastructures routières ne correspondent pas aux projets finançables. Par ailleurs, ce type d'infrastructure, par son importance, ne pourrait de toute façon pas être financé. Cependant, le Projet d'agglomération qui sera rendu en fin d'année 2007 devra développer une vision d'ensemble de l'agglomération.

Compte rendu de la rencontre avec les élus français. 18 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus français par Monsieur Bernard Gaud, Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération.

Il est important de répondre aux inquiétudes, aux craintes et à certaines images persistantes des habitants de ce bassin transfrontalier. Le développement des logements à la périphérie a engendré une densité qui peut constituer une chance pour le développement économique de ces parties de l'agglomération. Cependant, il est relevé que pour parvenir à un développement économique il est nécessaire d'investir dans le domaine de la formation.

Le Projet d'agglomération est une démarche, un processus qui permet à la fois de préparer l'avenir mais également de répondre très rapidement et très concrètement à des problèmes que rencontre la population de l'agglomération. L'enjeu est d'améliorer la qualité de vie de ce bassin. Pour cela, une charte, contraignante, semble indispensable pour engager tous les acteurs de ce Projet dans leur quotidien et sur le long terme. Aujourd'hui, une réelle volonté d'avancer domine et le concept des fiches actions oblige à aller de l'avant.

La seconde couronne de l'agglomération doit trouver son statut, car l'organisation d'un territoire dans son ensemble ne signifie pas vouloir le priver de ses chances mais au contraire, lui en donner. Il s'agit évidemment de trouver le juste équilibre entre tous les territoires et en leurs seins. Il faut que chaque territoire prenne conscience de son positionnement et de son rôle au sein de cette grande agglomération transfrontalière.

Il est indispensable d'associer la population à cette démarche en l'informant en continu. La démarche participative sera une clef de la réussite et de la durabilité du Projet.

Il est rappelé la nature des interventions des fonds européens sur des projets transfrontaliers, indiquant notamment que la démarche du Projet d'agglomération est actuellement soutenu par l'Union européenne.

Pendant la période 2008 – 2010, le Projet d'agglomération sera étudié par les services de la Confédération avant une éventuelle libération des fonds. Ce laps de temps sera propice à la poursuite des réflexions mais également à la mise en œuvre des fiches actions qui doivent être finalisées pour la fin de l'année 2007 et qui concerne les thématiques non spatialisées dans le Schéma d'agglomération attendu par la Confédération.

Il est mentionné que le Conseil régional Rhône-Alpes est particulièrement attentif au développement de ce Projet. Une procédure contractuelle est d'ailleurs envisagée pour aider à sa mise en œuvre. Par ailleurs, le Conseil régional a œuvré pour que le Projet d'agglomération puisse bénéficier du soutien des nouveaux financements européens sur la période 2007 – 2013.

Enfin, il est rappelé que les exercices d'élaboration des Scot montre souvent leur limite sur un territoire comme le franco-valdo-genevois. Il est indispensable d'appréhender le territoire dans sa globalité car il s'agit de l'avenir de la région. Il ne faut plus perdre de temps. Il est impératif de poursuivre dans la direction du Projet d'agglomération.

Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois. 19 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus vaudois par Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil Régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Gérald Cretegy, Syndic de Gland.

Le Conseil Régional du District de Nyon constate le besoin, pour la partie vaudoise, de mieux se structurer et de dégager des ressources pour mieux répondre aux impératifs du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. D'autant plus que la préservation de la qualité de vie de ce territoire est étroitement liée au travail qui sera fait au sein du Projet d'agglomération.

Il est par ailleurs constaté que, vu les délais très courts impartis (la date de remise à la Confédération, le 19 décembre 2007, est non négociable), ainsi que la complexité du travail à fournir, il ne sera pas possible d'entamer un processus de validation politique auprès des Conseils communaux et de la société civile. En contrepartie, les réunions comme celles de ce jour, ainsi que le séminaire des élus qui aura lieu le 5 juin, ont pour objectifs d'informer et de recueillir les propositions. Les élus vaudois sont également invités à envoyer leurs commentaires sur le site du Conseil Régional www.nyon.ch/communes/home/home.htm.

Il est toutefois spécifié que les 17 projets vaudois ne pourront pas tous être pris en compte. Le seront les plus structurants. Il n'y aura aucun à priori sur le choix des projets, néanmoins, une attention particulière sera portée aux projets pouvant être amenés de façon réaliste à la Confédération.

Il est également proposé de mentionner dans le rapport à la Confédération des éléments qui n'ont pas pour vocation d'être financés par la contribution aux infrastructures d'agglomération, mais qui revêtent une importance majeure : soit par leur capacité structurante (ex : 3^{ème} voie CFF entre Lausanne et Genève), soit parce qu'ils pourraient bénéficier des fonds pour garantir la fonctionnalité des routes nationales (ex : désengorgement des goulets d'étranglement d'autoroute).

Finalement, la partie française informe de l'importance de construire de nouveaux rapports avec Genève, sur une base gagnant-gagnant, et d'une volonté de travailler dans la continuité. Par ailleurs, en matière de gouvernance transfrontalière et bi-cantonale, il s'agira de mettre en place des moyens efficaces et réalistes. Le système de gouvernance contractuelle qui semble émerger, a l'avantage de ne pas remettre en cause les autorités déjà en place.

Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile. 26 avril 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux représentants de la société civile par Messieurs Robert Cramer, Conseiller d'Etat et Bernard Gaud, Président de l'ARC, tous deux co-Présidents du Projet d'agglomération.

Les co-Présidents soulignent que les huit thématiques ont une signification fondamentale. Il s'agit d'arriver à une véritable communauté humaine qui dépasse l'objectif de l'articulation entre l'urbanisation et la mobilité.

De plus, il est indiqué que le Projet d'agglomération n'est toutefois pas normatif, il s'agit de définir les lignes directrices qui trouveront une traduction dans les différents documents d'urbanismes des territoires.

Il est constaté qu'il y a quelques années, l'agglomération genevoise était limitée au Canton de Genève. Aujourd'hui, elle dépasse largement son périmètre (périphérie française et District de Nyon). De ce fait, de nombreuses communes sont soumises à l'asphyxie, les prix des logements augmentent, l'environnement est menacé...

Les nombreuses interrogations soulevées tant en matière de cohésion sociale que de qualité du cadre de vie, démontrent la nécessité d'agir. Si rien n'est fait, le développement se fera de manière anarchique et rapide, Genève perdra son attractivité, alors que la volonté générale tend à construire une agglomération sur un mode de développement durable.

Cette volonté et l'urgence de la situation sont d'ores et déjà prises en compte notamment en France, à travers les Scot, où celui du genevois fut le premier réalisé en Haute-Savoie.

Il est souligné que pour la plupart des thématiques traitées, c'est une première en terme de réflexion franco-suisse.

La dimension sociale (précarité, exclusion,...) est traitée via les diverses thématiques et il convient de développer une société équitable.

L'un des objectifs du Projet d'agglomération vise à construire plus, de manière plus dense et en lien avec les dessertes en transports en communs. De plus, il s'agit de se doter d'une politique d'accessibilité au logement et tout cela de manière transfrontalière. Dans ce sens, un Plan directeur de l'habitat transfrontalier a été réalisé et divers outils existent tels que le Plan local de l'habitat et l'Etablissement public foncier (pour la partie française). Il est proposé d'élargir leur existence française au territoire transfrontalier.

Il est spécifié que le nombre de pendulaires croît. Cette tendance sera largement renforcée par la création de l'autoroute A 41. Afin de rendre les réflexions exhaustives, l'ensemble des projets routiers en cours et à venir est pris en compte dans les études.

Par ailleurs, il est souligné que pour répondre à cet afflux de pendulaires, il est fondamental de se battre pour l'existence du CEVA.

Le Projet d'agglomération propose de changer de logique : ne plus construire dans les espaces vides mais que ces espaces soient la charpente du développement de l'agglomération. En gardant ces espaces verts et en construisant la ville sur la ville, le territoire pourra répondre aux divers enjeux tout en maintenant la qualité du cadre de vie.

La thématique « Environnement » est large, elle traite également de l'air, du bruit, et des énergies. Il est proposé de calculer l'empreinte écologique de l'agglomération et de mettre en place une évaluation continue du Projet d'agglomération.

L'énergie fait partie intégrante de notre réflexion autour de la thématique « Environnement » et au travers des problématiques liées à la densification urbaine, à l'habitat et à la mobilité.

Les réflexions récentes autour de la thématique « Economie » font ressortir un certain nombre d'enjeux. Il convient de poursuivre les réflexions et la rédaction de fiches actions. Il est rappelé que les chambres de commerce font parties des groupes du CRFG et de fait participent pleinement à l'élaboration des fiches actions.

Suite à la phase d'information, le Projet d'agglomération lance une phase de consultation. Les délais sont très courts. Toutefois, les représentants de la société civile sont invités à transmettre leurs avis et propositions sur la base du rapport d'étape. En complément, les scénarii seront visibles au plus tard mi-juin. La volonté est d'échanger le plus en amont possible.

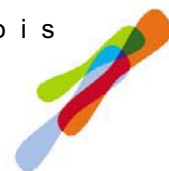
Les attentes du Projet d'agglomération sont les suivantes :

- Participer au forum du 14 juin et faire des propositions précises.
- Savoir que le Projet d'agglomération devra prendre position sur les différents projets (comme la traversée de la Rade...).
- Comprendre que ce n'est pas les fonds d'infrastructures qui pourront financer l'ensemble de ces projets (ces fonds serviront par exemple, à financer le prolongement de ligne de tram sur Annemasse).

En conclusion, les co-Présidents rappellent que le Projet d'agglomération ne peut se construire sans la société civile et informent que ses membres sont invités à fournir leur contribution à la question suivante :

"Quelle organisation territoriale et quelles stratégies proposez-vous pour une agglomération du 21ème siècle durable ? "

Par ailleurs, il est indiqué que toutes interrogations ou toutes propositions peuvent être transmises via le site du Projet d'agglomération www.projet-agglo.org.



Annexe 4

Tableau des propositions



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Liste des propositions et leur intégration

Septembre 2007



Les premiers résultats



L'origine des contributions

Sur la base de premières orientations techniques, la concertation a permis de recueillir des propositions formulées :

- Lors du séminaire des élus et du forum des représentants de la société civile des 5 et 14 juin 2007
- Dans des contributions écrites adressées aux partenaires du Projet d'agglomération

→ Près de 300 propositions formulées

→ Une synthèse présentée au Comité de pilotage du 21 juin qui a orienté en conséquence les travaux pour l'été



L'origine des contributions



Séminaire des élus du 5 juin 07
Forum représentants de la société civile du 14 juin 07



Conseil lémanique pour l'environnement



Coordination économique et
sociale transfrontalière
Ain - Genève - Haute Savoie



Association franco-valdo-genevoise pour le
développement des relations interrégionales



Fédération Rhône-Alpes de Protection de la
nature Ain, Haute Savoie



Confédération générale du travail



Touring Club Suisse



Communauté genevoise d'action
syndicale



Chambre genevoise immobilière
Association des propriétaires



AGFUT - 74
Association Genevois Faucigny des Usagers des
Transports 74



Conseil Local de Développement
du Genevois Haut-Savoie

Conseil local de développement du Bas-Chablais

Conseil local de développement du Pays de Gex
Bassin Bellegardien

La nature des contributions

Les contributions recensées relevaient de 5 domaines :

- **L'urbanisation** (les espaces pour le logement, les activités économiques, les équipements)
- **La mobilité**
- **L'environnement** (paysage, nature, agriculture, ressources, nuisances, risques...)
- **Les politiques de service** (culture, formation, santé...)
- **La gouvernance**



Le traitement des contributions

Les contributions ont été hiérarchisées en 3 niveaux :

- Objectifs
- Stratégies
- Actions

Puis organisées et traitées selon 3 catégories :

- Intégrées dans le Projet d'agglomération, version juin 2007
- Ecartées en l'état
- Non traitées (pour l'instant pas de compétence du Projet d'agglomération, etc.)



Organisation de la présentation

L'ensemble des propositions sont présentées par domaine en fonction :

- de leur traitement :
 - Intégrées dans le Projet d'agglomération version juin 2007
 - Écartées en l'état
 - Pas traitées (pour l'instant pas de compétence Projet d'agglomération, etc.)
- des niveaux de proposition (objectif, stratégie et action)



Urbanisation



Urbanisation : objectifs intégrés

Propositions	Provenance
Viser un meilleur équilibre habitat/emplois et réduire les distances entre lieu de travail et lieu de résidence	CEST CLE
Maintenir et développer la qualité et la proximité des services publics ainsi que leur accessibilité en transports collectifs	CEST CLE
Freiner le pavillonnaire	CEST CLE
Eviter le mitage des zones agricoles genevoises pour qu'elles deviennent de véritables parcs urbains de l'agglomération	AGEDRI
Prendre en considération l'ensemble de la ville, suisse et française, et développer les hybridités	CGAS
Favoriser le développement qualitatif du territoire	IMMO SCOP
Mener une politique transfrontalière coordonnée des transports collectifs et des pénétrantes de transports individuels	Séminaire 5 juin
Être inventif pour apporter de la qualité de vie	Forum 14 juin
Mieux gérer les sols	Forum 14 juin



Urbanisation : stratégies intégrées

N'autoriser de nouvelles constructions que si elles sont desservies par les transports collectifs	CEST CLE
Faire l'inventaire des zones d'activité commerciale, les densifier avant d'en créer de nouvelles	CEST CLE
Spatialiser le développement de l'habitat transfrontalier	CEST CLE
A chaque création d'emploi doit correspondre une création de logement	CGAS
Éviter la concentration sur Genève-Annemasse et étudier la répartition équilibrée de l'activité	Séminaire 5 juin
Prévoir également des zones mixtes, afin de pouvoir accueillir des activités économiques à forte valeur ajoutée pour développer l'emploi	Séminaire 5 juin
Développer les zones d'habitat intermédiaire acceptables (formes urbaines)	Séminaire 5 juin
Développer la densification autour des espaces desservis, quitte à couper ponctuellement avec des pénétrantes vertes	Forum 14 juin
Densifier l'existant	Forum 14 juin
Développer des pôles économiques secondaires (Gex, Chablais) afin de désengorger Genève	Forum 14 juin
Mener une politique foncière, avec des acquisitions foncières à Genève pour résorber les déséquilibres	Forum 14 juin

Urbanisation : actions intégrées

Propositions	Provenance
Intégrer dans les nouveaux quartiers des équipements économiques et sociaux	CEST CLE
Privilégier le co-financement des logements étudiants le long des axes de transports collectifs	Séminaire 5 juin
Intégrer le développement des grands parcs urbains	Forum 14 juin



Urbanisation : objectifs et stratégies écartés

Objectifs : propositions	Provenance
Restituer à la nature de surfaces au moins équivalentes aux surfaces de zones agricoles déclassées	CEST CLE
Reconnaître la forme actuelle de la ville : couronne urbaine sur France	AGEDRI
Inverser les flèches du développement : développement de l'agglomération depuis sa périphérie en direction du centre	AGEDRI
Guider le déclassement de la zone agricole par le principe de développement de l'agglomération de la périphérie vers le centre	AGEDRI

Stratégie : propositions	Provenance
Prendre en compte le développement linéaire de la ville	CGAS
Renforcer les axes parallèles avec le développement des logements : axe ferroviaire (Bellegarde, Divonne, Nyon)	Forum 14 juin



Urbanisation : actions écartées

Propositions	Provenance
Définir des règles et des quotas stricts qui s'appliqueront dans l'ensemble de l'agglomération	CEST CLE
Prévoir 30% de logements sociaux dans les nouveaux lotissements	CEST CLE



Urbanisation : objectifs et stratégies non traités pour l'instant

Objectif : proposition	Provenance
Privilégier le concept d'éco-quartier dans les nouveaux lotissements	CEST CLE

Stratégie : propositions	Provenance
S'opposer à la réalisation de l'hôpital de Findrol	CEST CLE
Intégrer les projets déjà en cours qui ne répondent pas aux critères de desserte en transports collectifs	Séminaire 5 juin



Urbanisation : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Harmoniser les plans locaux d'urbanisme avec les schémas de cohérence territoriaux	CEST CLE
Pérenniser les logements sociaux	CEST CLE
Mettre en place un observatoire du droit du logement	CEST CLE
La "grande traversée" n'est pas conforme aux objectifs de préservation des paysages	Forum 14 juin
Intégrer les réflexions fiscales et les mesures d'accompagnement pour aboutir à un vrai fonctionnement d'agglomération	Forum 14 juin



Mobilité



Mobilité : objectifs intégrés

Propositions	Provenance
Développer la mobilité douce à l'échelle régionale	CEST CLE
Adopter une politique volontariste de sécurité routière en collaboration avec les milieux de la santé	CEST CLE
Inclure dans le Projet la question de l'avenir de l'aéroport en relation avec les activités internationales	AGEDRI
Respecter l'article 160 de la Constitution genevoise (Liberté du choix du mode de transport)	TCS
Anticiper le schéma d'organisation des transports collectifs pour orienter l'urbanisation	Séminaire 5 juin
Développer les transports publics aussi du côté français	Séminaire 5 juin
Faciliter l'accès aux transports collectifs dans les zones suburbaines	Forum 14 juin



Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Etablir un plan de réduction de la circulation automobile	CEST CLE
Contrôler l'offre en matière de routes et de places de parking	CEST CLE
Prendre en compte de la sécurité routière dans les projets de mobilité	CEST CLE
Assainir les points noirs de congestion du trafic	CEST CLE
Assurer une meilleure irrigation du Pays de Gex par les transports collectifs et les infrastructures routières	Forum 14 juin



Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Développer les échanges véhicules privés/transports collectifs le plus en amont possible des centres urbains	CEST CLE
Développer les échanges vélos/transports collectifs	CEST CLE
Prendre en compte la traversée du Petit-Lac avec un pont haut pour la route et le chemin de fer relié aux arrière-pays pour assurer les boucles autour de Genève	CGAS
Prévoir, en lien avec les infrastructures de transport notamment, des zones de logement, des zones mixtes, des zones d'activités et industrielles	IMMO SCOP
Prévoir des lignes de rabattement entre les bourgs/villages et les centres	Séminaire 5 juin
Organiser le rabattement des usagers des zones actuellement démunies	Séminaire 5 juin
Avoir une politique tarifaire incitative	Séminaire 5 juin
Développer les solutions à court terme et peu coûteuses, surtout côté français (navette, transports à la demande...)	Forum 14 juin
Développer tous les modes de transports collectifs en complémentarité	Forum 14 juin

Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Construire des P+R en dehors de la zone urbaine	CEST CLE
Développer les Parking relais par exemple : - Veigy - Nangy A 40 - Cruseilles A41 - Neydens A40 et A41 - sur tous les pôles d'arrêt du RER	AGFUT 74 FRAPNA UP Séminaire 5 juin
Développer le covoiturage et l'autopartage	AGFUT 74 FRAPNA UP
Améliorer les parkings relais en périphérie, connectés aux transports collectifs, pour les gens qui ne peuvent se parquer sur leur lieu de travail	Séminaire 5 juin
Créer des parking relais en abondance	Forum 14 juin



Mobilité : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Promouvoir la mobilité douce à travers la réalisation d'infrastructures appropriées	CEST CLE
Intégrer la mobilité douce dans tous les projets de transport	CEST CLE
Coordonner les plans piétons et cyclistes existants de la région	CEST CLE
Valoriser les gares de CEVA grâce à la mobilité douce et aux parkings à vélos	CEST CLE
Développer la mobilité douce sur les voies de rabattement	Séminaire 5 juin
Pour les modes de transport « doux », privilégier les liaisons cyclistes et piétonnières en site propre et à proximité des arrêts de transport collectif	Forum 14 juin
Travailler sur les liens nécessaires entre les zones d'activité périphériques et la centralité	Séminaire 5 juin
Réaliser une traversée du lac ou de la rade afin de favoriser la complémentarité entre les modes de transport	Séminaire 5 juin



Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Nyon St-Cergue : doubler la ligne ponctuellement pour une cadence au quart d'heure et en faire un tram-train dans l'agglomération nyonnaise	CEST CLE
Lignes de tram à réaliser rapidement : - Tram Bachet – St Julien - Tram Nations – Ferney-Voltaire - Prolonger le TCOB vers Bernex-Ouest - Prolonger le TCMC vers St-Genis	CEST CLE
Lignes de tram à étudier : - Chêne-Bourg – MICA – Gare d'Annemasse - Moillesulaz – Annemasse - Plainpalais – Rive - Rive – Vézenaz – La Pallanterie (Direction Veigy)	CEST CLE



Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Réaliser: des lignes ferroviaires l'aménagement de la Renfile le tram-train du Pays de Gex	CEST CLE
Construire une gare de transbordement à Châtelaine, commune de Vernier	CEST CLE
Rénover et rouvrir les gares sur la ligne Bellegarde – Evian	CEST CLE
Mettre en place une liaison ferroviaire performante entre Genève, Annemasse et Annecy	CEST CLE
Maintenir la voie du pied du Jura, Bellegarde et Nyon; sauvegarder le tracé jusqu'à Nyon et étudier la réalisation d'une voie ferrée électrifiée	AGEDRI
Boucle Bellevue – aéroport : réexaminer l'ancien projet permettant un accès direct de la Suisse à l'aéroport	AGEDRI
Réaliser une traversée de la rade ou du Petit Lac par un pont accueillant un trafic mixte	AGEDRI



Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Réaliser un RER sur l'Arc genevois (aménagement d'une halte RER à Archamps)	AGFUT 74 FRAPNA UP
Réaliser un RER pour la vallée de l'Arve et le shunt d'Etrembières	AGFUT 74 FRAPNA UP
Réaliser un tram à St Julien	AGFUT 74 FRAPNA UP
Créer un périmètre de transport urbain à tarif unique	Séminaire 5 juin
Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France : train Annemasse-Cointrin	Séminaire 5 juin
Revaloriser les voies ferrées disponibles	Forum 14 juin
Mettre en place des liaisons ferroviaires cadencées avec Annecy, Bonneville et Thonon	Forum 14 juin



Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Réaliser l'évitement de Chancy	TCS
Améliorer le réseau routier de Genève-Sud	TCS
Aménager des parking relais à proximité de ces infrastructures de transports collectifs	Séminaire 5 juin
Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France : traversée autoroutière reliée à la route de Thonon et à l'autoroute Blanche	Séminaire 5 juin
Réaliser une traversée de la rade	Forum 14 juin
Création de logements et d'activités dans les petites agglomérations du pied du Jura et de la vallée de l'Arve	Forum 14 juin



Mobilité : actions intégrées

Propositions	Provenance
Etablir un plan directeur de la mobilité douce pour l'agglomération	CEST CLE
Réaliser le plan piéton de la Ville de Genève	CEST CLE
Réaliser une liaison piétonne en tunnel entre la gare de Champel (CEVA) et l'Hôpital	CEST CLE
Réaliser ces aménagements cyclables : - Axe Annemasse - Cornavin - Meyrin - St-Genis - Gex - Divonne - Axe Nations - Colovrex - Ferney-Voltaire - Gex - Vélo-côte (le long de la voie ferrée Genève-Lausanne) - Accès aux gares et haltes de transports collectifs	CEST CLE
Réaliser des stations vélo Réaliser les passerelles aux endroits suivants : •Stade de Genève – Palettes (Lancy) •Jonction • Nations – Sécheron	CEST CLE



Mobilité : objectif et stratégie écartés

Objectif : proposition	Provenance
Introduire un moratoire routier (exceptions à négocier)	CEST CLE

Stratégie : proposition	Provenance
Introduire un péage urbain si les objectifs ne sont pas atteints	CEST CLE



Mobilité : actions écartées

Propositions	Provenance
Réaliser un tram-train de Genève-Sud reliant Bellegarde à Gland, via St-Julien, Lancy, le Bachet et Cornavin avec la mise en place de parking relais et de parkings vélo le long du parcours	CEST CLE
Réaliser le Shunt d'Ambilly pour relier la vallée de l'Arve à Genève	CEST CLE + AGFUT 74 FRAPNA UP
Reconstruire totalement la gare de Gland	CEST CLE
Raccorder la ligne Meyrin – Thoiry à la ligne de La Plaine et au CEVA Étudier le tracé et le projet	AGEDRI
Réanimer la liaison ferroviaire Divonne – Gex – Saint-Genis	Séminaire 5 juin
Utiliser la traversée de la rade pour relier par le rail CEVA à l'aéroport	Forum 14 juin



Mobilité : actions écartées

Propositions	Provenance
Prévoir un taux de financement maximal de 20% pour les routes et de 25% pour les P+R par le Fonds d'infrastructures	CEST CLE
Rendre obligatoire un plan de mobilité d'entreprise dans les entreprises de plus de 50 personnes et dans l'Administration	CEST CLE
Réaliser une traversée de la rade en tunnel, de l'avenue de France au Quai Gustave-Ador avec un prolongement jusqu'à la route de Malagnou	TCS
Contestation de la restriction de la Route suisse	TCS
Contestation des principes du concept des transports individuels motorisés	TCS



Mobilité : stratégies non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Développer des gares pour les autobus par exemple à Nangy sur l'A40 à Cruseilles sur l' A41	AGFUT 74 FRAPNA UP
Trouver une forme de financement « modes doux » propre à l'agglomération	Séminaire 5 juin
Se soucier des besoins quotidiens, non seulement professionnels, mais aussi scolaires et parascolaires	Forum 14 juin



Mobilité : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Sécurité routière et financement de zones 30 communales pour des raisons de santé publique	CEST CLE
Prévoir des alternatives à la saturation de l'aéroport (piste supplémentaire, coopération avec St-Exupéry)	AGEDRI
Réaliser une 3ème voie autoroutière Genève – Coppet – Nyon	TCS et Forum 14 juin
Réaliser un tram-train sur l'ancien tracé des Chemins de fer économiques du Nord de la Haute-Savoie (CEN) (Hôpital Findrol et parking relais, en connexion avec le CEVA)	AGFUT 74 FRAPNA UP
Réaliser des aménagements cyclables: l'axe transversal Pays de Gex - Haute-Savoie et la liaison Nord - Sud (Léman - Méditerranée)	AGFUT 74 FRAPNA UP
Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France; pallier le manque de parkings à l'aéroport	Séminaire 5 juin
Envisager la création d'un péage urbain à Genève	Forum 14 juin



Environnement



Environnement : objectifs intégrés

Étendre le standard Minergie à l'agglomération pour les nouvelles constructions et pour les rénovations	CEST CLE
Tendre vers l'objectif de la « société à 2000 watts »	CEST CLE
Fixer des objectifs chiffrés de développement durable et évaluer l'impact CO ² de toutes les infrastructures et les actions envisagées	CEST CLE
Fonder le Projet d'agglomération sur le concept de développement durable par la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'agglomération, promouvant des agendas 21 locaux	Séminaire 5 juin
Avoir une nature « accessible rapidement » et faire aussi un effort pour la réintégration de la nature en ville	Séminaire 5 juin
Définir une politique de construction favorisant la qualité environnementale des constructions (architecture passive pour économie d'énergie)	Forum 14 juin
Redonner sa place à l'agriculture et réaffirmer son rôle dans la protection de l'environnement	Forum 14 juin
Mise en place d'une gestion des déchets pour l'agglomération : recyclage dans un cadre régional	Forum 14 juin



Environnement : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Promouvoir la gestion durable des matériaux de construction, des déblais et des déchets	CEST CLE
Prendre en compte la gestion des ressources énergétiques	CGAS
Favoriser le tri et la valorisation des déchets	AGFUT 74 FRAPNA UP
Gérer les flux de déblais	AGFUT 74 FRAPNA UP
Maintenir et sauvegarder toutes les pénétrantes naturelles (cours d'eau...).	Séminaire 5 juin
Assurer la pérennité des espaces verts, et valoriser l'agriculture dans une logique d'entretien du paysage	Séminaire 5 juin



Environnement : stratégies intégrées

Propositions	Provenance
Renforcer la protection de l'environnement dans l'approche de chaque nouvelle infrastructure routière : tranchée couverte, murs anti-bruit, isolation phonique des bâtiments, revêtements phono-absorbants, compensations naturelles, mesures d'accompagnement	Forum 14 juin
Lier le développement aux ressources en eau, à l'assainissement	Forum 14 juin
Développer et mettre en commun entre France, Vaud et Genève les outils d'aménagement du territoire qui permettent de protéger le foncier	Forum 14 juin
Favoriser les circuits courts pour valoriser les productions locales	Forum 14 juin
Favoriser les liens « citadins / agriculteurs »	Forum 14 juin
Prendre des mesures d'incitation aux économies d'énergie	Forum 14 juin
Prendre des positions plus radicales pour inciter à la densification de l'habitat	Forum 14 juin



Environnement : actions intégrées

Propositions	Provenance
Calculer l'empreinte écologique de l'agglomération et l'utiliser comme outil	CEST CLE
Favoriser l'agriculture de proximité	CEST CLE
Créer un réseau de corridors bio-écologiques multifonctionnels	CEST CLE
Établir la carte des ressources en eau et la carte « énergétique »	Séminaire 5 juin
Calculer l'empreinte écologique, bilan énergétique, plan climat	Forum 14 juin
Etablir une typologie environnementale	Forum 14 juin
Etablir une charte de qualité "énergie et environnement"	Forum 14 juin
Analyser les incohérences territoriales constatées dans l'urbanisation au regard de l'environnement	Forum 14 juin
Trouver une cohérence entre les niveaux d'échelle (plan de développement, schémas de cohérence territoriaux, plan locaux d'urbanisme)	Forum 14 juin
Distinguer l'existant et les nouveaux quartiers	Forum 14 juin
Respecter les standards environnementaux dans la construction : harmoniser entre France et Suisse	Forum 14 juin

Environnement : stratégie écartée

Proposition	Provenance
Impliquer plus fortement les collectivités dans la maîtrise foncière	Forum 14 juin



Environnement : objectifs et stratégies non traités pour l'instant

Objectif : propositions	Provenance
Impliquer plus fortement les collectivités dans la maîtrise foncière	Forum 14 juin

Stratégies : propositions	Provenance
Favoriser le broyage et le compostage individuels des végétaux	AGFUT 74 FRAPNA UP
Inscription dans les plans locaux d'urbanisme des sites de réception de déblais accessibles à toutes les entreprises de transports publics aux mêmes conditions économiques	AGFUT 74 FRAPNA UP
Adapter les normes de construction pour utiliser les matériaux recyclés	AGFUT 74 FRAPNA UP
Privilégier les éco-constructions	Séminaire 5 juin



Environnement : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Mettre en place des usines de méthanisation	AGFUT 74 FRAPNA UP
Ne décerner les permis de déconstruire que si l'exploitant peut prouver qu'il dispose des lieux de décharge appropriés	AGFUT 74 FRAPNA UP
Promouvoir l'écologie industrielle (écosites)	Forum



Politique de service



Politique de service : objectifs intégrés

Propositions	Provenance
Passer d'une logique de soins à une logique de prévention et de promotion de la santé	CEST CLE
Promouvoir la collaboration transfrontalière pour les soins	CEST CLE
Concevoir une stratégie d'agglomération pour les métiers de la santé	CEST CLE
Avoir un système de veille pour répondre rapidement aux besoins des habitants, du développement de l'emploi, et proposer les formations adéquates, en informant les structures et lieux de formation pour qu'ils s'adaptent. Il s'agit d'organiser une équivalence reconnue	Séminaire 5 juin
Engager une sensibilisation « au fur et à mesure » sur la mobilité douce et durable	Séminaire 5 juin
Maintenir des valeurs afin d'avoir un socle solide pour se développer et « donner une âme au territoire ». Il faut profiter de la langue commune pour favoriser et renforcer l'identité régionale	Séminaire 5 juin
Construire les projets ensemble, et repousser la xénophobie	Séminaire 5 juin



Politique de service : stratégies intégrées

Valoriser l'aspect multiculturel de la région	CEST CLE
Favoriser l'intégration par la culture	CEST CLE
Fédérer les coopérations économiques grâce à une gouvernance d'agglomération	AGEDRI
Exploiter les avantages régionaux pour les entreprises, les PME et PMI	AGEDRI
Prendre en considération l'environnement régional	AGEDRI
Jouer la complémentarité : la technicité doit être centralisée au cœur de l'agglomération et les services de soins moins urgents peuvent être plus « satellisés »	Séminaire 5 juin
Diversifier l'offre culturelle et l'accès à travers la formation scolaire (favoriser les échanges et les pratiques artistiques entre les écoles de l'agglomération)	Séminaire 5 juin
Intégrer les petites communes dans la logique culturelle, et ne pas tout concentrer à Genève	Séminaire 5 juin
Avoir une approche systématique de soutien, d'orientation et d'offre de formation pour les populations les plus fragiles	Forum 14 juin
Travailler auprès des jeunes générations pour leur faire connaître leur espace socio-culturel (appartenance et identité)	Forum 14 juin



Politique de service : actions intégrées

Propositions	Provenance
Développer les instruments de formation adaptés aux personnes peu ou pas qualifiées et celles en situation de précarité	CEST CLE
Élaborer une offre de formation continue pour sécuriser les parcours professionnels	CEST CLE
Agir sur les déterminants sociaux de la santé	CEST CLE
Intégrer la sécurité routière dans le Projet d'agglomération	CEST CLE
Recenser les diversités culturelles de la région	CEST CLE
Recenser les équipements et les projets culturels pour les mettre en réseau	CEST CLE
Valoriser la densité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Suisse romande et dans la région Rhône-Alpes	AGEDRI
Favoriser le principe de la bi-localisation	AGEDRI



Politique de service : actions intégrées

Propositions	Provenance
Créer un atlas de la formation transfrontalière	Séminaire 5 juin
Pour définir les besoins de formation et les adapter au Projet d'agglomération il faut faire un état des lieux de la demande des services, entreprises, administrations...	Séminaire 5 juin
La Cité des Métiers qui vise à mettre en réseau les acteurs apparaît comme un projet essentiel	Séminaire 5 juin
Promouvoir « Rousseau 2012 » pour en faire un événement d'agglomération	Séminaire 5 juin
Renforcer les reconnaissances et équivalences des diplômes par la collaboration entre organismes de bilans de compétence et chambres consulaires	Forum 14 juin
Renforcer les formations de service à la personne et leur coordination	Forum 14 juin
Déterminer le meilleur potentiel de localisation, la proximité des lieux de formation et créer des logements abordables (pour tous les niveaux de formation)	Forum 14 juin



Politique de service : objectif écarté

Proposition	Provenance
Traiter la question du maintien et du développement des services publics	CEST CLE



Politique de service : stratégie et actions écartées

Stratégie : proposition	Provenance
Utiliser la puissance financière de la place genevoise au bénéfice des PME et PMI de la région	AGEDRI

Actions : propositions	Provenance
Création d'une zone européenne de transfert de technologie s'appuyant sur le CERN et une autre sur le WWF et l'UICN	AGEDRI
Mutualiser les services de type centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (sur l'exemple français)	Séminaire 5 juin
Développer les formations communes : aides soignants, infirmières, services à la personne...	Forum 14 juin
Créer une fête de l'agglomération : musique, théâtre, cuisine, arts plastiques...	Forum 14 juin
Aménagement des programmes sportifs et culturels en concertation	Forum 14 juin



Politique de service : objectif et stratégies non traités pour l'instant

Objectif : proposition	Provenance
Traiter la question du maintien et du développement des services publics	CEST CLE

Stratégies : propositions	Provenance
Promouvoir les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées	CEST CLE
Imaginer une solidarité entre transports individuels et transports collectifs dans un objectif de développement des transports collectifs	Séminaire 5 juin



Politique de service : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Réaliser un état des lieux des phénomènes de précarité et d'exclusion dans l'agglomération	CEST CLE
Étudier et développer les potentialités de l'économie sociale et solidaire	CEST CLE
Utiliser l'indice Gini (mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée)	CEST CLE
Étendre aux services de promotion économique la tâche de promouvoir les emplois accessibles aux personnes peu ou pas qualifiées	CEST CLE
Soutien à l'action « développer le dispositif territorial en matière de recherche et de formation dans le domaine du développement durable »	CEST CLE
Créer une agence régionale transfrontalière de promotion économique	AGEDRI



Politique de service : actions non traitées pour l'instant

Engager un processus d'unification des contrats de travail et des assurances sociales	CGAS
Organiser des permanences de proximité	Séminaire 5 juin
Développer un système associatif transfrontalier	Séminaire 5 juin
Élargir à l'ensemble de l'agglomération le groupe de concertation culturelle de Genève pour définir des domaines d'intervention avec un « pot commun » pour réaliser des projets	Séminaire 5 juin
Créer un agenda culturel transfrontalier	Séminaire 5 juin
Proposer des aides aux personnes en difficulté pour faciliter l'accès aux lieux de culture	Séminaire 5 juin
Implanter la maison de la danse sur le territoire français de l'agglomération	Séminaire 5 juin
Faciliter le passage des artistes aux frontières	Séminaire 5 juin
Créer un festival annuel de rentrée à travers les différents territoires de l'agglomération	Séminaire 5 juin



Politique de service : actions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Créer un fonds commun financé par les organismes et les entreprises françaises et suisses afin d'encourager l'apprentissage et la formation continue au sein de l'agglomération	Forum 14 juin
Créer des logements et des cités pour étudiants	Forum 14 juin
Développer la prévention, notamment auprès des jeunes, au sujet de l'hygiène alimentaire, des dépendances...	Forum 14 juin
Organiser un festival « tournant » sur toutes les villes de l'agglomération : déplacement du public sur l'ensemble du territoire pour mieux se connaître	Forum 14 juin
Créer un passeport culturel transfrontalier	Forum 14 juin





Gouvernance : propositions intégrées	
Propositions	Provenance
Harmoniser les règlements et les lois pour le développement des zones économiques et industrielles	Séminaire 5 juin
Mettre en place une gouvernance participative associant élus et société civile	CEST CLE
Un problème de gouvernance est soulevé, avec le besoin d'être plus directif et de créer des outils pour « favoriser la vertu », mais des progrès à engager en terme de démocratie participative sont aussi soulignés	Séminaire 5 juin
Créer une agence de développement transfrontalier	AGEDRI
Créer une véritable communauté d'agglomération, notamment dans la partie française	AGEDRI
Faire attention à l'utilisation de la frontière et à la volonté d'en tirer parti, notamment dans la perspective des votations de 2009. L'enjeu social du Projet d'agglomération est important et il ne faut pas que ce Projet génère de la xénophobie	CGAS
Mettre en place un groupe de travail « multi-critères » (urbanisation / paysage / agriculture)	Séminaire 5 juin



Gouvernance : propositions écartées

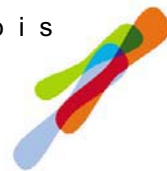
Propositions	Provenance
Créer une commission thématique « Démocratie »	CGAS
Transformer la commission Economie en une commission Economie et Social	CGAS
Réactualiser la « Grande zone franche »	CGAS



Gouvernance : propositions non traitées pour l'instant

Propositions	Provenance
Réformer le CRFG en l'ouvrant à la société civile	CEST CLE
Prendre en considération la Constituante	CGAS
Si le CRFG porte le Projet d'agglomération, il faut l'ouvrir aux représentants de la société civile	CGAS
Rendre plus ouvert et plus démocratique le fonctionnement du CRFG	CGAS
Mettre en place une collectivité métropolitaine franco-valdo-genevoise avec des organes politiques, législatifs et exécutifs ainsi que judiciaires	CGAS
Le CRFG doit participer aux travaux de la Constituante pour aller dans ce sens	CGAS
Faire une étude à l'échelle de l'agglomération pour connaître les potentialités et les obstacles, et simplifier les processus de prise de décision	Séminaire 5 juin





Annexe 5

Actes des rencontres de septembre 2007



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Compte-rendu

**Rencontres avec les élus
et les représentants de la société civile**

→ septembre 2007

Sommaire

Compte rendu de la rencontre avec les élus genevois page 4

Compte rendu de la rencontre avec les élus français page 5

Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois page 6

Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile page 7

Compte-rendu de la rencontre avec les élus genevois. 4 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus genevois par Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération.

Gouvernance

Est posée la question de la participation des communes dans les négociations, et des possibilités qui leurs sont offertes pour donner leur avis. Il est noté que la représentation communale est garantie dans le Comité de pilotage politique du Projet où siègent trois magistrats communaux pour Genève (un représentant de la Ville de Genève, et deux représentants de l'Association des communes genevoises), quatre pour l'ARC côté français et un pour la Ville de Nyon. Plus généralement, les modalités de participation appellent quelques éclaircissements entre ce qui relève de la démarche du Projet d'agglomération et ce qui relève des procédures réglementaires de consultation pour la mise en œuvre du Projet.

Economie

Le développement économique de l'agglomération doit être mis plus en évidence dans le Projet car il est l'un des principaux moteurs du dynamisme de l'agglomération. Des retours sont attendus de la part du monde économique, notamment via les Chambres de commerce et d'industrie. Le développement économique côté français doit être accompagné d'une politique très volontariste en matière de collaboration franco-genevoise. Les milieux économiques doivent se pencher sur les thématiques telles que la bi localisation, qui permettrait à une entreprise d'avoir, par exemple, son siège à Genève et des unités de production en France. Il est noté ici que des propositions ont été formulées pour qu'une agence de promotion économique transfrontalière soit mise en place. Elle permettrait d'offrir un positionnement de part et d'autre de la frontière selon le type d'activités et de terrains recherchés.

Par ailleurs, au-delà des objectifs quantitatifs d'accueil de la population et d'emplois nouveaux, le Projet d'agglomération doit veiller au développement qualitatif de l'agglomération. En outre, il est constaté que Genève génère plus d'emplois que ceux pouvant être occupés par la population cantonale. Le projet politique d'aujourd'hui ne vise pas à limiter la croissance économique, ce qui aurait d'importantes incidences sur les comptes du canton et les prestations sociales. Il s'agit en revanche de préparer au mieux l'avenir de l'agglomération.

Transport et logement

La question de la traversée du lac est soulevée, tant dans sa dimension technique que temporelle. Aujourd'hui le passage entre rive droite et rive gauche ne justifie pas une telle traversée, mais la question reste posée au-delà de 2030, lorsque l'agglomération approchera le million d'habitants. Par ailleurs, il est noté que le Conseil d'Etat genevois estime nécessaire un boucllement autoroutier, non pas conçu comme une traversée urbaine mais dans une perspective régionale et de développement de Genève. A terme, il serait envisageable que ce boucllement autoroutier traverse le lac, mais la question ne se posera qu'après 2040 (pour 2030, les travaux autoroutiers auraient déjà dû commencer).

Au regard de l'augmentation du nombre de logements et de l'explosion du trafic automobile, l'agglomération doit engager une politique volontariste de développement de l'offre de transports publics et de mobilité douce. Le financement par l'utilisateur final est nécessaire. Le développement d'un système de transports publics en tangentielle est très coûteux et suppose de desservir des zones denses d'habitat et d'activités économiques. Dans ce cadre, le développement de réseau lourd de transports publics sur l'axe Veyrier-Bernex ne semble pas possible aujourd'hui. Un rééquilibrage emplois/logements est en revanche à envisager. En ce sens, et au regard du développement de Plan les Ouates, une réflexion très forte sur le logement et la densité du développement économique à Bernex doit être menée, d'autant plus que les axes autoroutiers (40% des entrées) sont aujourd'hui saturés.

Energie

La question de l'utilisation de l'énergie-bois est posée : la forêt genevoise ne suffit pas pour la consommation des chaudières à bois, et il s'agit d'étudier l'organisation et la structuration des filières d'approvisionnement, sans faire de concurrence à l'agriculture et afin de limiter les transports longues distances.

Compte rendu de la rencontre avec les élus français. 5 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus français par Monsieur Bernard Gaud, Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération.

Transport

La question du périmètre est posée avec la place de l'agglomération de Thonon. Si elle est prise en compte dans les déplacements pendulaires, elle doit être pleinement intégrée dans tous les concepts d'aménagement et d'organisation des transports publics.

Gouvernance

Il est demandé que le périmètre politique du Projet d'agglomération ne soit pas trop figé. En effet, il ne doit pas donner l'impression de créer de nouvelles frontières. En effet, le fonctionnement de l'agglomération est fortement lié à ses territoires limitrophes.

Social

Le secteur social classique n'est pas suffisamment pris en compte dans le Projet d'agglomération. A titre d'exemple, il est proposé d'initier une réflexion transfrontalière sur les services et équipements liés à la petite enfance (ex. structures de garde pour les enfants en bas âges).

Il est demandé la création dans le Projet d'agglomération d'une fiche action précisant plus spécifiquement différentes hypothèses de coopération dans le domaine de la cohésion sociale.

Formation

Une collaboration est en cours avec la Région Rhône-Alpes mais cette avancée est jugée insuffisante. Il est nécessaire de développer plus fortement le Nord de la Haute-Savoie en travaillant avec l'Université de Savoie. La position naturelle de l'Université de Savoie doit l'amener à développer les coopérations avec les Universités de Genève et de Lausanne. Les élus en charge du Projet d'agglomération et les élus membres des instances décisionnelles de l'Université de Savoie doivent être les promoteurs de ces rapprochements.

Par ailleurs, il est indiqué que les étudiants recherchent des pôles d'excellence et que l'arc lémanique est un territoire unique avec ses pôles de recherche.

Mobilité

La question du financement des infrastructures de transport qui sont envisagées dans le Projet d'agglomération est posée. Pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération et l'engagement opérationnel des investissements proposés, il sera indispensable de préciser les engagements financiers des différentes autorités compétentes.

Compte rendu de la rencontre avec les élus vaudois. 19 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux élus vaudois par Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Gérald Creteny, Syndic de Gland.

Mise en œuvre du Projet

La question de la mise en œuvre du Projet est revenue à plusieurs reprises. Deux années seront nécessaires aux services de la Confédération pour étudier les projets et il est important que pendant cette période la dynamique initiée par le Projet ne faiblisse pas. A partir de 2008, et jusqu'à la libération des fonds, un important travail d'approfondissement reste à faire notamment pour que les infrastructures identifiées pour un cofinancement en 2011 puissent être réalisées dans les délais. Par ailleurs, les autres chantiers ouverts par le Projet et ses différentes thématiques n'ont pas à attendre une décision de la Confédération. Il s'agit de l'engagement des partenaires du Projet. La période qui s'ouvre en 2008 verra à la fois un approfondissement de la démarche et un début de mise en œuvre. Par ailleurs, il est demandé d'inscrire le Projet d'agglomération dans la durée. Il s'agit d'un Projet essentiel pour l'avenir de l'agglomération.

Validation du Projet

Ce sont les offices fédéraux à Berne qui vont évaluer les différents projets d'agglomération suisses. La validation se fera par le Parlement fédéral. Ce processus d'analyse et de débat pour libérer les fonds doit se préparer. L'agglomération franco-valdo-genevoise dépasse les limites administratives traditionnelles et il est donc important que les parlementaires fédéraux prennent en considération ce bassin de vie transfrontalier et dépassent les clivages conventionnels. Par ailleurs, il est demandé aux élus du Projet d'agglomération de se mettre en relation avec le Parlement fédéral et de mettre en place une stratégie de lobbying institutionnel.

Organisation du débat démocratique

Le Projet d'ensemble sera arrêté par le Comité de pilotage politique qui représente l'ensemble des partenaires et des territoires. Il sera ensuite adopté par les différents partenaires. A l'occasion de la réalisation de projets et notamment d'infrastructures les modalités de concertation suivront les obligations réglementaires. Il est demandé si le Projet d'agglomération sera soumis à un vote dans les territoires.

Une attention toute particulière doit être portée aux moyens d'appropriation du Projet par les élus locaux et par la population. Des relais doivent être constitués pour assurer la suite de la démarche.

Evaluation du Projet et suite de la démarche

Il est de la responsabilité des élus de tout mettre en œuvre pour que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois obtienne une partie des financements. Des interrogations surviennent sur la poursuite de la démarche en cas de non obtention de fonds pour financer les infrastructures. Il est rappelé que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, multithématique, n'est pas exclusivement lié à l'obtention des fonds d'infrastructure. Pour une part importante du Projet les financements seront ceux des partenaires dans le cadre de leurs engagements réciproques.

Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la société civile.

13 septembre 2007.

Points soulevés et discutés suite à la présentation du Projet aux représentants de la société civile en présence de Messieurs Pierre-André Romanens, Président du Conseil Régional du District de Nyon et Syndic de Coppet et Bernard Gaud, Président de l'ARC, et co-Président du Projet d'agglomération.

Dimension sociale

La dimension sociale n'apparaît pas suffisamment dans la présentation. Il serait nécessaire d'afficher des objectifs de qualité de vie dans l'agglomération. Il est demandé de créer un groupe de travail « Cohésion sociale » à la composition mixte, élus – société civile, afin qu'il se saisisse du Projet d'agglomération, et en fasse une évaluation sociale. Ceci dans le but de renforcer la démarche dans le sens du développement durable.

Economie

De la présentation ne ressort pas un concept fort relatif au développement de l'économie. Il importe à ce stade du Projet que les milieux économiques s'emparent du Projet et des propositions existantes pour formuler leurs remarques.

Le développement économique de la région sera tiré par des activités à forte valeur ajoutée, mais il reste important de considérer l'ensemble des activités pour ne pas générer une société à deux vitesses, avec une partie de la population dont la rémunération n'est pas suffisante pour se loger près de son lieu de travail. Le Projet doit pouvoir répondre à ces effets.

Il est proposé de traiter dans le Projet d'agglomération la question de l'approvisionnement alimentaire, mise en exergue par la hausse des prix du blé et du lait. Le calcul du taux d'approvisionnement de l'agglomération (qui, pour la Suisse est de 60%), et une réflexion sur son approvisionnement à long terme sont proposés.

Les projections démographiques sur lesquelles se basent les propositions du Projet sont précisées. Elles ont été construites à partir des projections de l'Observatoire statistique transfrontalier (OST), prolongé jusqu'à 2030 (projections de l'OST allant jusqu'en 2020). Il s'agit d'une valeur médiane.

Transport

La proposition d'un tram-train « Bellegarde – Saint-Julien – Genève sud » a été écartée, alors que 30'000 nouveaux emplois sont prévus entre Plan-les-Ouates et Saint-Julien. Actuellement déjà 90% des emplois existants dans cette zone sont desservis par la voiture individuelle. Une proposition est attendue pour desservir finement cette zone en transports publics.

L'offre proposée par le Projet en matière de désenclavement de la Vallée de l'Arve est intéressante bien que le shunt ferroviaire d'Ambilly n'y figure pas.

Il est rappelé la perspective de réduction de l'offre de train sur la ligne Annecy-Genève retenue par le Conseil régional Rhône-Alpes, alors qu'un service de qualité serait nécessaire sur cet axe. Il est d'ailleurs dommage que cette desserte soit remplacée par des autocars se déplaçant par autoroute, et dont le trajet est de 1h25.

Il est satisfaisant que l'avenir à long terme de l'aéroport soit discuté dans le cadre du Projet d'agglomération. Néanmoins, il est regretté que le maillon Nord CEVA-Thoiry ait été écarté. En effet, il existe une couronne urbaine en création autour de Genève qui semble peu étudiée par le Projet.

Gouvernance

Il est proposé de réfléchir à un mode de gouvernance qui permette la mise en œuvre rapide du Projet. Cette gouvernance pourrait également se traduire par de la gestion contractuelle, liant les parties entre elles sur des projets précis.

La poursuite du travail avec les représentants de la société civile doit se poursuivre à partir de 2008.

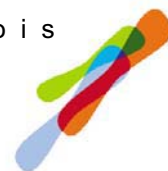
Logement

La proposition d'assurer 20% de logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération est écartée, alors qu'il s'agit d'une obligation en France. Cette mesure n'est pas applicable à l'ensemble de l'agglomération. Les systèmes suisses et français étant différents, il s'agirait dès lors de réfléchir à une répartition sur l'ensemble des territoires qui assure la production suffisante de logements accessibles. Dans ce domaine, la question de la maîtrise du foncier est un objectif important qu'il convient de traiter en prenant en considération toutes ses composantes. La création d'un outil de portage foncier doit être intégrée. Elle nécessite au préalable une réflexion commune dans le cadre du Projet.

Culture

Le passeport culturel doit se structurer progressivement, d'autant qu'il s'agit d'un produit simple à mettre en œuvre et symbolique pour le grand public. Par ailleurs, il est demandé d'inciter aux échanges scolaires. La participation des services de l'inspection académique française et leurs homologues suisses est souhaitable car ils sont en position d'inciter les échanges et de faciliter les autorisations nécessaires.

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
 PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
 BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-
 GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS
 CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMI NE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER
 CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS- SALEVE COLLONGES COLOGNY
 COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELINEY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE
 DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRILLANT DILLIER DULLY ECHENEVEY ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEY EYSINS FAR-
 GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-
 CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
 LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-
 SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
 PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUJNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
 PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-
 GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
 SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
 VERNIER VERS VERSOIX VERNONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE



Annexe 6

**Actes des séminaires des élus de février et octobre
2006 et de juin 2007 et du forum de la société civile
de juin 2007**



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

**Compte rendu
des ateliers du séminaire
→ du 16 février 2006**

Compte rendu des ateliers du séminaire des élus du 16 février 2006

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly

Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86

E-mail : infos@projet-agglo.org - Web : www.projet-agglo.org

Conception - réalisation :

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - avril 2006

Crédits photos pour ce document :

SEGH Pernel/Meyer - SEGH - Alain Ruffié

Impression :

Document imprimé sur du papier recyclé

Table des matières

Avant propos.....page 5

Bâtissons ensemble notre agglomération
Introduction.....page 6

Préambule..... page 8

Compte rendu des ateliers..... page 13

Synthèse.....page 39

Conclusion.....page 48

Annexe.....page 49



Avant propos



Le séminaire du 16 février dernier a permis de rassembler 280 élus français et suisses au sein d'ateliers thématiques.

Les travaux effectués au sein de ces ateliers sont repris aussi fidèlement que possible dans ce rapport.

Vous y trouverez des éléments de contexte qui décrivent les grands défis de notre agglomération pour chaque thématique (classées par ordre alphabétique), mais aussi les éléments de débat et les résultats obtenus au sein de chaque atelier.

Nous nous excusons par avance pour les éventuelles erreurs et omissions dans la liste des participants aux ateliers.

Bonne lecture.

Bâtissons ensemble



Depuis de nombreuses années déjà, les collectivités territoriales françaises et suisses se rencontrent et collaborent afin d'améliorer les relations transfrontalières.

Aujourd'hui une seule et même agglomération traverse la frontière et nous partageons cet espace de vie commun.

Il s'agit donc de relever ensemble d'importants défis : maîtriser l'urbanisation, préserver un cadre de vie exceptionnel et assurer un développement harmonieux.

Pour répondre à ce défi, 18 partenaires français, genevois et vaudois ont convenu de réaliser ensemble un Projet d'agglomération.

Son objectif est clair : il vise à construire une vision d'ensemble de notre territoire et à mettre en œuvre une politique concertée qui coordonne les actions et les initiatives.

Suite à une large concertation et à un forum qui a réuni élus suisses et français en décembre 2003 à Archamps, 8 domaines prioritaires ont été définis : l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, la formation, l'environnement, la culture et la santé.

L'année 2005 a été consacrée à la mise en place de l'organisation du Projet, et à la mise en réseau de tous les partenaires.

L'année 2006 doit permettre de préciser d'une part, les objectifs politiques et les actions à engager dans chaque domaine, à élaborer les grandes lignes d'un schéma d'aménagement transfrontalier et d'autre part à mettre en place une structure apte à porter et à développer le Projet dans le futur.

Il est primordial que cette démarche soit accompagnée et portée par tous les partenaires.

Dans ce but, un premier séminaire des élus a été organisé le 16 février 2006 au Forum de Meyrin. Cette rencontre avait pour but non seulement d'informer les élus sur l'avancement et les objectifs du Projet, mais aussi de leur permettre de débattre et de se prononcer sur les stratégies et les pistes d'actions.

Les propos tenus lors de ce séminaire montrent que pour les élus de notre territoire, les problématiques de l'agglomération sont communes, que des solutions sont envisageables, et qu'il est nécessaire de se doter d'outils opérationnels communs de mise en œuvre.

Le nombre de participants (280 personnes), la franchise et la qualité des débats, mais également l'ouverture d'esprit, sont la preuve qu'un espace de vie partagé prend corps sur l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Nous tenons tout particulièrement à vous en remercier.



notre agglomération

Pour chacune des huit thématiques du Projet d'agglomération, nous avons dégagé des objectifs de travail qu'il s'agit aujourd'hui d'organiser de façon pragmatique et transversale.

Des pistes d'actions ont été développées. Reste à ce jour à les renforcer et à leur donner vie.

Les propositions sont nombreuses, certaines avanceront plus vite que d'autres.

Il nous semble important de travailler à la construction d'un projet global qui traite de l'aménagement de notre espace dans toutes ses composantes, qu'elles soient territoriales, sociales, économiques ou environnementales, et qui réponde aux besoins des habitants de notre territoire transfrontalier.

Le contenu aujourd'hui donné au Projet d'agglomération doit prendre forme.

Pour ce faire, il devra se traduire de façon contractuelle et engager ses partenaires sur le long terme. De même, il sera nécessaire de mettre en place une structure de portage pérenne, apte à la mise en œuvre des actions programmées sur l'ensemble du territoire.

Un prochain rendez-vous sera donné aux élus de notre agglomération au cours de l'automne pour qu'ensemble, nous définissions notre programme d'actions et pour que nous envisagions cette nouvelle forme de gouvernance transfrontalière à l'horizon 2007.

Dans l'attente, nous vous transmettons ce rapport qui reprend les travaux effectués au sein des différents ateliers thématiques.



Vous y trouverez des éléments de contexte qui décrivent les grands enjeux thématiques, ainsi que les éléments du débat et les résultats obtenus au sein de chaque atelier.

L'ensemble de ces échanges et de ces propositions servira de matière première à l'élaboration du Projet, pour préciser les objectifs de notre démarche et pour proposer les premières pistes d'actions.

Nous espérons que ce rapport traduira fidèlement la richesse des propos tenus au sein des ateliers et qu'il contribuera à construire notre agglomération franco-valdo-genevoise.



Etienne Blanc
Président de l'ARC

Robert Cramer
Conseiller d'Etat de la République
et canton de Genève

Préambule

Contexte

L'agglomération franco-valdo-genevoise est composée de 186 communes urbaines, périurbaines et rurales - 45 genevoises, 32 vaudoises et 109 françaises - où résident aujourd'hui près de 730'000 habitants.

Comme pour toutes les agglomérations en Europe, les discontinuités administratives à l'intérieur de cet espace fonctionnel sont un obstacle à une gestion coordonnée du territoire.

Ce manque de cohérence est non seulement dû aux limites communales mais, surtout, aux frontières nationales, voire cantonales et départementales.

L'effet-frontière a longtemps été sensible, faisant par certains aspects de Genève une « île » dans son environnement régional.

Dans les dernières décennies cependant, la rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la perméabilité de la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine.

Cette « intégration métropolitaine » forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

Notre défi commun : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Pour la prochaine décennie, il faut donner au territoire franco-valdo-genevois les outils d'une coopération

territoriale efficace, par-delà les frontières administratives.

Pour ce faire, les ambitions sont fortes des deux côtés de la frontière :

- En Suisse, le Projet d'agglomération doit démontrer que l'urbanisation et les transports sont coordonnés et que leurs effets négatifs sur l'environnement ont été réduits. Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics.

- En France, l'enjeu est d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

Résultat attendu

Le Projet d'agglomération sera non seulement une stratégie partagée, mais aussi un programme commun de mise en oeuvre et une organisation des collectivités aptes à la mener.

L'ambition de la Confédération suisse : un développement durable des agglomérations

Les villes et les agglomérations sont à l'origine d'importantes impulsions économiques et sociales. Cependant, elles se voient confrontées à des défis complexes.

La Confédération souhaite intégrer davantage la problématique des agglomérations dans ses politiques sectorielles.

Elle entend permettre, par le biais d'une politique incitative plus ciblée, la réalisation de projets novateurs. A la fin de l'année 2001, le Conseil fédéral a ainsi adopté le *Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération*.

Un objectif : assurer la compétitivité des agglomérations

A ce but est associé celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. En d'autres termes, il s'agit du développement durable des villes et agglomérations suisses. Cette politique doit contribuer, dans la mesure où les zones urbaines sont le lieu de concentration des populations et de leurs activités, au développement durable du territoire suisse dans son ensemble.

Se fondant sur ces principes, la Confédération a défini trois objectifs principaux :

- renforcer l'attractivité économique des villes et améliorer la qualité de vie de leur population ;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations de tailles et fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération ;
- limiter l'extension spatiale des agglomérations en favorisant le développement de l'urbanisation dans le périmètre déjà construit. Une nouvelle emprise des zones urbaines sur les espaces ruraux est indésirable pour des raisons économiques, écologiques et d'organisation du territoire.

Les projets d'agglomération : une volonté de la Confédération

Les projets d'agglomérations sont de nouveaux outils visant à inciter les zones urbaines à une meilleure coopération et une meilleure coordination. Il s'agit d'un processus complexe exigeant du temps et de la patience.

L'objectif : amener les communes constituant l'agglomération à coopérer et à élaborer une stratégie commune de développement.

Concrètement, cela aboutira à la mise en oeuvre de programmes pouvant être utilisés dans tous les domaines liés à la problématique urbaine, notamment la politique sociale, culturelle ou d'organisation du territoire. C'est pourquoi, le canton de Genève a sollicité la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une telle démarche à l'échelle de la grande agglomération franco-valdo-genevoise.

Les attentes de la Confédération

- un projet contraignant pour les autorités cantonales et communales par le biais du Plan directeur cantonal ;
- la définition à terme d'une identité responsable pour la conduite du projet ;
- la définition d'un plan d'actions et d'un plan de mise en oeuvre ;
- la définition de procédures de contrôle ;
- l'élaboration du projet dans une procédure incluant une démarche participative ;
- la présentation d'un état actuel de l'agglomération et d'un état futur envisagé ;
- la définition des impacts et des coûts.

En retour, la Confédération suisse s'engage à participer au financement des infrastructures de transports publics selon des modalités en cours de discussion dans le cadre des Chambres fédérales.

L'ambition des territoires français pour mieux construire avec Genève : l'ARC

Le regroupement, ces dernières années, des communes françaises en Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a permis progressivement d'imposer l'idée d'associer les collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire et de peser davantage dans les décisions les concernant en particulier sur le plan transfrontalier.

Ces réflexions communes ont contribué à la création, en juillet 2002, de l'Association régionale de coopération du Genevois (ARC) qui a répondu très favorablement à l'initiative genevoise de réaliser un projet d'agglomération commun.

Les objectifs de l'ARC

- coordonner l'action et la réflexion de ses adhérents qui ont à traiter au sein des instances politiques françaises et transfrontalières des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français ;
- proposer l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC ;
- recueillir, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations nécessaires pour une appropriation par les responsables politiques des enjeux de développement du territoire.

Les attentes des territoires français

- le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement économique, de formation, de santé, de logement, d'urbanisation et de transport ;
- la mise en place d'une instance de concertation, de décision et de mise en oeuvre franco-suisse.



Vers l'élaboration d'une politique commune ...

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois doit garantir une vision d'ensemble. Il doit permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique globale, coordonnant divers domaines sectoriels.

Les collectivités françaises ont adhéré au Projet sous condition d'élargir le champ des thématiques. L'ARC a ainsi demandé au Conseil d'Etat genevois une meilleure prise en compte des problèmes économiques et sociaux qui doivent représenter un axe majeur dans le Projet d'agglomération.

Les partenaires du Projet d'agglomération ont confirmé le cadre de travail qui traitera de huit thématiques :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| ■ l'urbanisation ; | ■ la formation ; |
| ■ la mobilité ; | ■ l'environnement ; |
| ■ le logement ; | ■ la santé ; |
| ■ l'économie ; | ■ la culture. |

Des exigences définies en commun

- la préparation d'une dynamique de coopération transfrontalière qui sera mis en oeuvre au cours des prochaines années ;
- l'élaboration d'un document facilitant la mise en oeuvre du Projet d'agglomération sur les thématiques retenues ;

- la proposition d'une structure de portage transfrontalière pérenne apte au suivi des modules d'actions ;
- la définition d'un plan d'actions intégrées au sein d'un plan d'aménagement stratégique ;
- l'engagement politique véritable et concret de tous les partenaires concernés avec la définition des responsabilités de mise en oeuvre, des financements et des échéances.

4 visions stratégiques pour travailler ensemble

- partager un espace de vie commun et promouvoir une société plus équitable ;
- renforcer la vocation internationale de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- maintenir et développer une qualité de vie dans un cadre attractif ;
- développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération.

Du point de vue de la méthode, il est proposé d'opérer par une déclinaison des visions stratégiques en lignes stratégiques, elles-mêmes déclinées en objectifs puis en mesures.

Cette déclinaison permet de mettre en place une ébauche de tableau de bord, inspiré du projet d'agglomération turinois. Le tableau de bord permet d'assurer le suivi de la démarche. Il permet dans le même temps de l'embrasser dans toute sa complexité et de garder une vision d'ensemble indispensable.

Le programme Interreg III A

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est cofinancé par le Programme d'initiative communautaire Interreg III A.

Il a ainsi débuté le 1er janvier 2005, pour une durée de deux ans et demi. Ce laps de temps doit permettre successivement, la définition des attentes, la recherche, le choix et la validation des mesures pour, à terme engager la réalisation de ces dernières. Il s'agit par cette méthode de travail itérative de mettre en place un processus devant se poursuivre au-delà du projet Interreg.



Le Projet d'agglomération : une association de partenaires

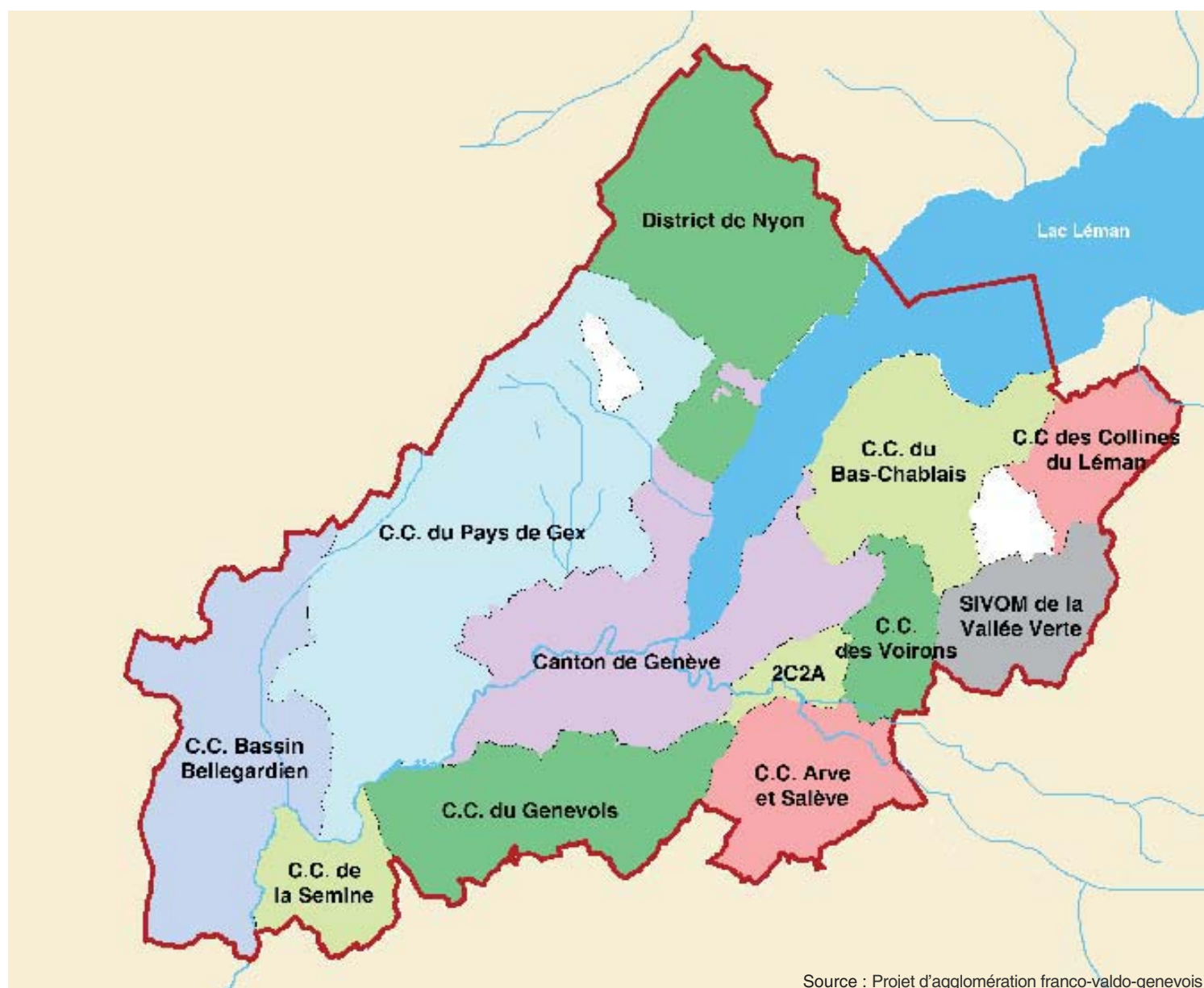
Côté français :

La Communauté de communes du Pays de Gex ;
La Communauté de communes du Genevois ;
La Communauté de communes de l'agglomération Annemassienne ;
La Communauté de communes des Voirons ;
La Communauté de communes du Bas-Chablais ;
La Communauté de communes du Bassin Bellegardien ;
La Communauté de communes Arve et Salève ;
La Communauté de communes de la Semine ;
La Communauté de communes des Collines du Léman ;
Le Sivom de la Vallée Verte ;
Le Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)
Le Syndicat d'études du Genevois Haut Savoyard ;
Le Conseil Général de la Haute-Savoie ;
Le Conseil Général de l'Ain ;
La Région Rhône-Alpes ;
'Etat français.

Côté suisse :

Le Canton de Genève ;
Le Canton de Vaud ;
La Région de Nyon ;
La Ville de Nyon ;
La Ville de Genève ;
L'Association des communes genevoises ;

L'agglomération franco-valdo-genevoise : un territoire accueillant et dynamique entre Suisse et France



Légende :

C.C. : Communauté de Communes

2C2A : Communauté de communes de l'agglomération annemassienne



Compte rendu des ateliers

Atelier culture

Liste des participants

Présents :

- Mercedes Brawand, Commune de Saint Julien-en - Genevois
- Fabienne Maillet, Conseil général de la Haute-Savoie
- Agnès Thiefaine, Invitée
- Daniel Tricot, Communauté de communes du Pays de Gex
- Françoise Philippon-Masson, Commune d'Ornex

- Marie Bro, Invitée
- Isabelle Valet, Commune d'Annemasse
- Audrey Coupat, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Anne-Laure Millet, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Christian Dupessey, Commune d'Annemasse
- Frédéric Josselin, Projet d'agglomération

Témoins :

- Pascal Merlin, Commune d'Annemasse
- Jean-François Rohrbasser, Ville de Genève

Diagnostic

L'évolution particulière de notre bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population très hétéroclite et par conséquent d'une formidable richesse humaine rassemblant près de 80 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif et des acteurs culturels et sociaux culturels, dans le cadre d'un contexte bien particulier : le partage d'un même espace francophone. L'enjeu est de donner une consistance identitaire à cet espace : la culture (avec les loisirs), vecteur majeur pour y parvenir.

La thématique culture amène plus à s'interroger sur le « pourquoi vivre ensemble » que sur le « comment vivre ensemble » des autres thématiques abordées par le Projet d'agglomération.

De nombreuses institutions culturelles de différents niveaux sont identifiées, du local à l'international.

Sur le territoire genevois, une forte concentration des équipements s'opère principalement sur le canton et en particulier sur la Ville de Genève, contrairement à la Haute-Savoie et l'Ain où les équipements sont plus dispersés.

A ce jour, une étude sur les pratiques culturelles transfrontalières, initiée par la commission mixte CRFG-Conseil du Léman et cofinancée par le volet métropolitain du Projet d'agglomération vient de démarrer.

Quels sont les enjeux de cette thématique pour la partie suisse ? Vivre ensemble et également ancrer Genève dans son environnement régional et interrégional.

Au niveau du territoire franco-valdo-genevois, il existe des échanges entre municipalités, avec la présence de conventions thématiques, notamment entre les villes de Genève et d'Annemasse.

Enjeux initiaux

- Promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune
- Promouvoir la culture comme facteur de rayonnement de régional à international
- Faire de la culture une fonction de lien social
- Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous

Éléments de débat

Les pratiques culturelles dans le bassin de vie franco-valdo-genevois révèlent une vie culturelle transfrontalière forte. Avec, entre autre, les nombreuses pratiques culturelles amateurs, encadrées par des professionnels.

La culture a une double dimension, à la fois pour le lien social et pour le rayonnement international, d'autant plus que Genève donne un point d'appui à ce dernier. Ce potentiel est à utiliser.

Avant de commencer une réflexion sur des pistes d'actions, l'échange a porté sur la nécessité d'avoir une vision précise des différents équipements présents sur le territoire, afin de pouvoir ensuite se mettre en réseau.

Pour cela, une cartographie de toutes les pratiques culturelles (professionnels, amateurs, locales, régionales, internationales) serait pertinente. Pour à terme, constituer la première étape d'un atlas culturel.

La reconnaissance par la culture ou par le sport est un vecteur puissant d'identité et de fierté. La culture a une fonction symbolique forte.

Pour qu'un rayonnement international dans le domaine de la culture se développe, il est nécessaire d'avoir une variété de programmation et de structures de création et de diffusion. Pourquoi ne pas favoriser l'émergence d'un événement fédérateur de grande envergure ?

A ce sujet, une réflexion est en cours pour la création d'un festival « off » articulé avec un « in » comme Jazz Contre Band, mettant en lumière la scène locale lors de premières parties.



Pour faciliter la réalisation d'un tel événementiel, une première étape pourrait être la création d'une instance d'échange.

D'autre part, une action est à effectuer pour harmoniser les différentes cartes de réduction.

En exemple : la convention entre les villes d'Annemasse et Genève qu'il conviendrait d'étendre à d'autres communes. De plus, un travail sur la billetterie transfrontalière est à engager (exemple de la « carte 20 ans 20 Francs »).

Enfin, tout un travail est à réaliser concernant les formations artistiques, comme l'illustrent les liens entre les écoles des beaux arts.

L'information sera un outil essentiel, des deux côtés de la frontière. Il faudra veiller à ne pas oublier les petites communes sans infrastructure, parfois même sans Office du tourisme et pour lesquelles l'information est difficile à faire circuler. Pour cela, le Projet d'agglomération devra jouer un rôle fédérateur pour pouvoir faciliter les déplacements et la diffusion de l'information.

Les politiques doivent accompagner ce mouvement en donnant un cadre.

La culture peut jouer un rôle de liant important pour le Projet d'agglomération. Il est donc nécessaire de structurer politiquement cette volonté de coopérer.

Pour cela, un Conseil culturel transfrontalier permanent, en charge de la mise en synergie des acteurs culturels, avec un devoir d'initiative et devant faciliter le financement des projets devrait être envisagé. La Commission mixte CRFG-Conseil du Léman pourrait préfigurer ce Conseil culturel transfrontalier.

Enfin, lors de la réhabilitation ou la construction de lieux de pratique culturelle, il serait nécessaire de les envisager dans un espace et un fonctionnement transfrontalier.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels
- Aboutir à une instance d'échange et de coopération de type « conférence culturelle » franco-valdo-genevoise
- Réaliser un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération

Nouveaux objectifs apparus :

- Identité partagée grâce à la culture
- Créer un bassin culturel capable de faire bouger les publics
- Favoriser le rayonnement international par la culture
- Développer la coopération en matière de formation artistique
- Assurer la cohérence entre les projets de différentes envergures (rayonnement et proximité)
- Valoriser le patrimoine
- Mise en réseau des acteurs de la culture

Pistes d'actions à développer :

- Mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent pour la mise en synergie, l'initiation de projets et la recherche de financements en s'appuyant notamment sur la Commission mixte CRFG – Conseil du Léman
- Etablir un atlas des équipements et événementiels culturels
- Promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération
- Développer l'information et la communication
- Prendre en compte l'aménagement global et transfrontalier du territoire lors d'implantation d'équipements culturels
- Renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière
- Promouvoir le tourisme culturel

Atelier économie / formation

Liste des participants

Présents :

- Anne Emery-Torracinta, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- André Guillot
- Bernard Fichard, Communauté de communes du Bas Chablais
- Charly Schwarz, Canton de Genève
- Denis Hennequin, Agence Terra Nostra
- Florence Le Coz, Conseil général de l'Ain
- François Mugnier, Conseil général de la Haute-Savoie
- Georges Dallemagne, Communauté de communes du Pays de Gex

Témoin économie :

- Philippe Paul, Maison de l'économie développement (Annemasse)

- Grégory Renault, Communauté de communes du Pays de Gex
- Hervé Grosfilley, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Bernard Busset, Agedri
- Laurent Janoir, Alpes du Léman
- Laurent Seydoux, Commune de Plan-les-Ouates
- Marco Daniel
- Philippe Voisenet, Alpes du Léman
- Yann Depiat, Commune d'Annemasse

Témoins formation :

- Nicolas Borghese, Centre des ressources technologiques et humaine (CRTH)
- Nicole Trottet, Hautes écoles supérieures de Genève

Diagnostic

Economie

Marché du travail, consommation, loisirs et marché immobilier : nous vivons dans un même bassin de vie souvent réciproquement méconnu, pour lequel la frontière joue un rôle important.

Une frontière paradoxale selon les termes de l'étude éco-diagnostic : la frontière est un facteur de dynamisme (croissance des emplois, des entreprises, développement commercial...) mais aussi de contraintes

(tarification douanière, disparités fiscales et sociales, prix du foncier pour les activités artisanales...).

Une collaboration soutenue, sur des bases réalistes, doit permettre d'optimiser cette situation et proposer des objectifs communs dans le sens d'une intégration économique de l'espace transfrontalier pour développer cette région exceptionnelle en Europe.

Formation

Dans une économie de la connaissance, marquée par l'élévation générale des niveaux de formation et de qualification, il paraît essentiel de construire une offre transfrontalière de formation initiale et continue afin d'encourager le développement des compétences et la mobilité des publics au sein de l'agglomération.

Toutefois, malgré leur proximité, les échanges d'étudiants restent encore limités de chaque côté de la frontière.

Les offres de formation demeurent méconnues, handicapant l'économie locale pour recruter une main d'œuvre qualifiée et entraînant le départ d'une large part des jeunes étudiants vers des pôles universitaires éloignés, alors que des français formés en France valorisent leur diplôme en Suisse (infirmières, métier de la restauration...) et que les jeunes français représentent plus de 20 % des effectifs des Hautes Ecoles Genevoises.

Enjeux initiaux

Economie

- Promouvoir un développement économique concerté et solidaire

Formation

- Construire une offre de formation commune pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière

Éléments de débat

Economie

La réalisation d'opérations de promotion économiques en commun a fait débat : est-il plus efficace de privilégier le maintien et le développement des entreprises existantes ou de tenter d'en implanter de nouvelles ?

L'opportunité d'utiliser le statut des zones franches a été abordée. La discussion a porté sur la pertinence d'utiliser des zones franches qui sont issues d'un



traité international datant du XIX^{ème} siècle. Pour certains, il est peut être plus adapté de travailler sur les accords préalables de prix de transfert.

Il est nécessaire d'aboutir à une meilleure répartition des activités économiques à l'intérieur de l'agglomération franco-valdo-genevoise non seulement pour rééquilibrer le tissu économique en tant que tel, mais aussi pour limiter les problèmes de transports, de logements...

Des mises en garde ont été adressées par rapport aux craintes des populations françaises et suisses, liées aux effets de la mobilité transfrontalière par rapport à l'emploi et au logement, qui peuvent bloquer un processus tel que celui engagé par l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Par ailleurs, a été évoquée la nécessité d'une présence de représentants de l'agglomération lors des négociations de l'Union Européenne-Confédération Helvétique sur le deuxième volet des bilatérales.

Formation

Quelques sujets ont fait l'objet de débat :

- La pertinence de mener la réflexion sur le thème de la formation à l'échelle transfrontalière.
- La prise en compte des travaux sur l'enseignement supérieur réalisé par le Conseil du Léman ;
- Les conditions d'admission des bacheliers français par les universités genevoises (interprétation de la Convention de Bologne) ;
- L'inadéquation récurrente entre les besoins des entreprises et les formations existantes : s'agit-il de besoins communs à plusieurs entreprises et donc susceptibles de trouver une réponse par la mise en place d'une formation ou s'agit-il d'une professionnalisation sur un poste de travail particulier ce qui nécessite une formation sur mesure que l'entreprise doit rémunérer ?



Résultats

Economie

Rappel des objectifs initiaux :

- Favoriser les complémentarités et les synergies
- Promouvoir des activités et des emplois mieux répartis en fonction des facteurs fondamentaux de localisation
- Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération toute entière
- Favoriser le développement économique de l'agglomération en nous appuyant sur nos expériences réciproques
- Améliorer les conditions-cadres régionales pour l'accueil des entreprises

Pistes d'actions à développer :

- Développer les bilocalisations par le biais des accords préalables de prix de transfert et la création d'un guichet unique des bilocalisations (comme la Maison de l'économie, les agences de développement économique...)
- Réaliser un schéma transfrontalier, non seulement des zones commerciales, mais aussi des zones d'activités économiques stratégiques
- Améliorer la connaissance réciproque des entreprises françaises et suisses
- Améliorer l'information des entreprises sur les bilatérales (volet 1 et 2)
- Créer une académie mondiale des relations internationales : savoir-faire mondialement reconnu dans des secteurs variés comme les ONG, les organisations internationales, le secteur bancaire...
- Développer une politique touristique transfrontalière
- Améliorer la tarification douanière

Formation

Rappel des objectifs initiaux :

- Créer un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe
- Atténuer, surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle
- Travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin
- Favoriser la mobilité européenne

Pistes d'actions à développer :

- Favoriser l'apprentissage et la formation continue transfrontalière
- Prendre en compte les travaux sur l'enseignement supérieur
- Adapter la formation au bassin d'emploi

Atelier environnement

Liste des participants

Présents :

- Bernard Tardy, Communauté de communes du Pays de Gex
- Christian Burnier, Communauté de communes du Genevois
- Christianne Jousson, Commune de Choulex
- Eric Leyvraz, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Franz Eycken, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Georges Zufferey, Commune de Vernier
- Gérard Depraz, Communauté de communes du Pays de Gex
- Gilles Thomasset, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Guy Maurin, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Paul Gonthier, Communauté de communes du Bas Chablais
- Laurent Janoir, Alpes du Léman
- Marie-Thérèse Ducret
- Mireille Chauvet, Communauté de communes du Genevois
- Philippe Brun, Projet d'agglomération
- René Desbaillets, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Yves Hendgen, Communauté de communes des Voirons

Témoins :

- Georges Chamoux, Direction départementale de l'équipement de la Haute-Savoie (DDE)
- Gilles Mulhauser, Canton de Genève



Diagnostic

Qu'est-ce que l'environnement ? Les interprétations et les visions divergent. Sur quelles valeurs se baser ? L'environnement est-il une ressource ou une contrainte ?

L'agglomération franco-valdo-genevoise s'inscrit dans un environnement naturel de grande qualité, qui contribue fortement à sa notoriété. Bénéficiant de zones « vertes » et agricoles, environnée par de grands espaces naturels, elle peut s'appuyer sur son image de « métropole verte ».

Néanmoins, le dynamisme du développement des activités humaines est porteur de risques et fragilise les fonctionnalités naturelles et agricoles. C'est l'intégration dans un même territoire des espaces naturels et de la ville qui est en jeu.

Au cours des dernières années on assiste d'ailleurs à un basculement : la protection de l'environnement devient un objectif prioritaire.

Alors faut-il développer, protéger, entretenir ?

Enjeux initiaux

- Intégrer l'évaluation environnementale dans le Projet d'agglomération et ses déclinaisons sectorielles (au travers d'indicateurs et de démarches participatives)
- Coordonner, au niveau transfrontalier, la mise en œuvre des plans de mesures environnementales notamment en terme d'évaluation environnementale

Éléments de débat

Le domaine de l'eau est fondamental. Il a constitué le premier champ de la coordination transfrontalière. Il nécessite une approche globale en intégrant notamment les questions de l'aménagement du territoire, de l'approvisionnement, de l'assainissement, des contrats de rivières...

A titre d'exemple, la coopération intercommunale commence principalement par les réseaux et les infrastructures.

Les agriculteurs suisses craignent d'être spoliés de leurs terrains à cause de la protection accrue de la zone agricole. Il est donc nécessaire de s'interroger sur le devenir des terres agricoles de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les enjeux initiaux de la thématique environnement n'abordent pas la question du développement durable. L'économie et le social doivent être abordés dans le débat. Il faut en effet éviter une approche unilatérale limitant le développement durable à la dimension environnementale et utiliser des outils comme l'Agenda 21.

La question de l'environnement concerne autant les espaces bâtis que les espaces libres.

Les préoccupations environnementales nécessitent d'optimiser les impacts. Il ne s'agit pas de réparer mais d'anticiper et d'assainir, de revaloriser les filières comme celle du bois par exemple.

Concernant les espaces agricoles, il est constaté côté Suisse que la protection de la zone agricole constitue une entrave au développement de l'agriculture alors que du côté français, la législation prévoit la possibilité de les protéger, mais les outils d'appli-

cation demeurent peu utilisés. C'est l'urbanisation et la pression foncière qui représentent un danger.

Il faut aujourd'hui raisonner à l'échelle du bassin de vie et parvenir à une juste répartition de l'urbanisation. Nous nous trouvons dans un espace confiné. Il n'est plus question de se tourner le dos. Nous devons gérer un espace commun et une agriculture clairement périurbaine. Celle-ci est appelée à jouer un rôle nouveau : la production de la bio-masse. Il s'agit de concilier les vocations alimentaire, paysagère et énergétique.

Les zones naturelles doivent être protégées mais aussi exploitées et gérées, à l'exemple des forêts. L'environnement doit être considéré comme une ressource et non comme une contrainte.

La question centrale est le gaspillage du sol. Les villages français sont mis sous pression. Partout les communes ouvrent des zones d'urbanisation exclusivement résidentielles mais l'équipement ne suit pas.

La préservation exige une solidarité financière : les contrats transfrontaliers doivent s'étendre à l'alimentation en eau, à l'assainissement, au traitement des déchets.

Les objectifs sont largement partagés mais les contextes juridiques, économiques, culturels, les contraintes et les outils diffèrent.

Le débat a beaucoup concerné l'agriculture. Il s'est déroulé dans une ambiance sereine et conviviale. La volonté de coopérer s'est clairement manifestée, de même que la nécessité de gérer un espace commun.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Optimiser les impacts environnementaux (négatifs et/ou positifs) induits par le développement socio-économique de l'agglomération
- Faire émerger les valeurs environnementales de l'agglomération

Pistes d'actions à développer :

- Etablir des contrats transfrontaliers d'alimentation en eau, d'assainissement et de traitement des déchets
- Aborder une réflexion commune sur le développement durable et les espaces à protéger
- Développer un agenda 21 transfrontalier
- Revaloriser des filières (par exemple la filière bois)
- Etendre le parc naturel du Haut Jura vers le Rhône

Atelier logement

Liste des participants

Présents :

- Andrée Berhet, Sivom de la Vallée Verte
- Jocelyne Boch, Conseil général de l'Ain
- Anne Ponchon, Conseil général de la Haute-Savoie
- Anne-Marie Linglin, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Carole-Anne Kast, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Christine Dallmayr, Communauté de communes des Voirons
- Claude Chalon, Cabinet ADEIF
- Daniel Chaussée, Communauté de communes des Collines du Léman
- Geneviève Déprés, Communauté de communes du Genevois
- Guy Larmanjat, Conseil général de l'Ain
- Ingrid Carini, Communauté de communes du Bas Chablais

- Jean-François Ciclet, Communauté de communes Arve et Salève
- Jean-Michel Duret, Commune d'Ambilly
- Louis Favre, Communauté de communes Arve et Salève
- Marcos Weil, Cabinet Urbaplan
- Michel Favre, Commune de Plan-les-Ouates
- Nicolas Millet, Région Rhône-Alpes
- Pascal Gilliard, Agedri
- Patricia Simon, Communauté de communes des Voirons
- Philippe Belair, Conseil général de l'Ain
- Roger Rion, Communauté de communes du Bas Chablais
- Yves Devaud, Communauté de communes Arve et Salève

Témoins :

- Georges Albert, Canton de Genève
- Guérin Salomone, Communauté de communes du Pays de Gex

Diagnostic

La problématique de l'habitat et du logement est une préoccupation commune de part et d'autre de la frontière.

Dans le Canton de Genève, la forte croissance démographique conjuguée à l'insuffisance de la production de logements conduit inévitablement à une situation de pénurie.

Le manque de logements engendre des difficultés, voire une exclusion d'une part grandissante de la population genevoise.

Cette crise déséquilibre très fortement le marché immobilier français dans la zone frontalière et se répercute très largement sur les politiques publiques en matière d'habitat et de logement.

L'enjeu principal est de rééquilibrer l'offre de logement, autant sur le plan qualitatif que quantitatif, mais surtout géographique : entre Genève, Nyon et

la France voisine pour éviter que le report vers les franges ne s'amplifie.

Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail « Logement transfrontalier » du Comité régional franco-genevois (CRFG) créé en 2002 est chargé de la réalisation d'un « Plan directeur de l'habitat transfrontalier » (PDHT). Cette démarche se réalise en étroite collaboration avec le Projet d'agglomération, dont elle constitue le volet « Logement ».

Quelques enjeux identifiés par le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) sont rappelés :

- Mener une politique coordonnée à l'échelle de l'agglomération ;
- Favoriser des solutions qui répondent aux besoins de chacun (logement aidé-libre, accession) ;
- Promouvoir des formes de logements respectueuses de l'environnement et privilégier la qualité urbaine.

Enjeu initial

- Construire ensemble des logements pour tous

Éléments de débat

En amorce de débat, le retard de construction sur le territoire genevois est initialement perçu comme le facteur principal de la crise du logement sur l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois.

Si les genevois acceptent une part de responsabilité, ils montrent une volonté de changement et semblent prêts à essayer les outils français. Il reste cependant nécessaire de considérer la problématique à l'échelle franco-valdo-genevoise.

L'explosion démographique est subie par tous les acteurs franco-valdo-genevois.



Est-ce que l'agglomération franco-valdo-genevoise va pouvoir accueillir beaucoup de nouveaux habitants, étant donné que les projections démographiques pour 2025 estiment la croissance à plus de 200 000 personnes ?

La problématique du logement est transversale, avec une dimension sociale à ne pas négliger.

Le rééquilibrage n'induit pas forcément une égalité du nombre de logements de part et d'autre de la frontière.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Mettre en place une politique concertée de l'habitat
- Garantir à tous un accès au logement
- Maîtriser la pression foncière

Nouveaux objectifs apparus :

- Spatialisation de l'habitat
- Densifier l'habitat
- Promouvoir un habitat de qualité
- Rééquilibrage transfrontalier de la répartition du logement et des types de logements
- Développer les espaces réservés à la construction de logements sur Genève et préserver, côté français, les secteurs à fort enjeu environnemental ou agricole

Pistes d'actions à développer :

- Définir et connaître les besoins objectifs en logements
- Créer un fonds d'investissement transfrontalier pour la création de logements collectifs
- Etablir des quotas par types de logement et renforcer les contraintes, notamment financières, pour les faire respecter
- Penser le logement des futurs employés dès leur embauche et étendre le principe de la contribution 1% logement à la Suisse
- Créer un Etablissement public foncier (EPF) transfrontalier
- Mettre en cohérence les documents d'urbanisme français et suisses (spatialisation)
- Promouvoir les formes urbaines et architecturales novatrices et respectueuses de l'environnement
- Créer une agence d'urbanisme transfrontalière

Atelier rayonnement international

Liste des participants

Présents :

- Marianne Baudat, Projet d'agglomération
- Xavier Breton, Conseil général de l'Ain
- Pierre Bezina, Conseil régional de Rhône-Alpes
- Bernard Constantin, Préfecture de la Région Rhône-Alpes
- Thibault Michalet, Maison de l'économie développement (Annemasse)
- Bruna Carcchia, Agence de l'économie du Pays de Gex et du Bassin Bellegardien
- René Monnet, Commune de Meyrin

Témoins :

- Sylvie Cohen, Canton de Genève
- Roger Vioud, Conseil régional de Rhône-Alpes

Diagnostic

Qu'entend-on par rayonnement international ?

Côté suisse, il s'agit d'une image donnée à l'extérieur, côté français, plutôt d'un contexte relationnel et de collaboration « socio-culturo-économico-touristique ».

Aujourd'hui, l'espace franco-valdo-genevois possède un rayonnement international de très haut niveau, dans un contexte de concurrence accrue entre espaces urbains.

Ce rayonnement produit ses effets à deux échelles qu'il convient de distinguer :

- l'échelle de l'agglomération : les effets du rayonnement international se manifestent à l'intérieur de l'espace franco-valdo-genevois. Il s'agit de tirer profit, en interne, de ce rayonnement.
- l'échelle métropolitaine : la dimension internationale de l'espace franco-valdo-genevois positionne celui-ci comme interlocuteur dans des projets à échelle métropolitaine.

Genève est une plaque tournante des Organisations internationales (OI) et se veut un pôle d'excellence.

En 2000, un groupe de travail du Conseil régional franco-genevois (CRFG) a défini une stratégie d'ac-

cueil des OI et Organisations non gouvernementales (ONG). En effet, les premières ne peuvent être accueillies qu'en Suisse selon les accords de sièges et les secondes ne bénéficient pas du même cadre d'accueil en France qu'en Suisse.

Il est à noter que 50 % des employés des OI résident hors de Genève, ce qui montre la contribution de la région notamment en terme de logement.

Le Conseil d'Etat genevois a exprimé sa volonté d'améliorer la coopération en matière d'ONG au niveau de l'agglomération mais n'est pas encore prêt à l'étendre en direction de Lyon. Du côté français, la Genève internationale est soutenue par l'Etat français via la coopération métropolitaine.

Pour sa part, la Région Rhône-Alpes est la deuxième collectivité territoriale en matière de coopération internationale, particulièrement dans le domaine de la santé (recherche et développement). Dès 1992, un processus de contractualisation du développement a été mis en place au niveau régional.

Etant soucieuse d'un dialogue sans tabou avec Genève, qu'elle considère comme la 2ème agglomération de son territoire, elle souhaite développer les complémentarités avec elle et non jouer la concurrence.

Enjeux initiaux

- Rester actif dans le contexte actuel de compétitivité entre les territoires
- Se doter d'outils de collaboration et de développement efficaces pour faciliter l'émergence et la visibi-

lité des fonctions supérieures de la métropole transfrontalière

- Renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule afin d'organiser plus durablement et plus solidement ses réseaux

Eléments de débat

Le débat a essentiellement porté sur :

- La définition du rayonnement international, son contenu, son contexte et les attentes au niveau de l'agglomération.

Finalement, il a été tacitement décidé de considérer le contexte le plus vaste.

- La concurrence au niveau mondial dans le développement de politiques d'accueil non seulement des OI et ONG, mais aussi des entreprises multinationales ou à rayonnement international.

Il est nécessaire de rester en pointe dans ce domaine au niveau de l'agglomération. Le niveau socio-économique de sa collectivité en dépend. Berne lance des cris d'alarme en ce moment, appelant Genève à la vigilance.

- La facilité de logement et de déplacement des personnes à l'intérieur de l'agglomération est une

condition sine qua non tant à la construction de l'agglomération qu'à son attractivité « internationale ». La frontière doit disparaître. De même, les cadres législatifs français et suisse doivent s'harmoniser et gommer leurs principales différences.

- L'offre en logement et en déplacement est nettement insuffisante en l'état. Elle doit être pensée en considérant l'agglomération comme une même entité urbaine.

- Une réflexion a été proposée sur la potentialité de créer des « CERN » dans d'autres domaines.

- Les bonnes expériences de la Région Rhône-Alpes dans des contractualisations diverses ainsi que dans des entreprises de collaborations avec des OI sur des projets déterminés.

- Les synergies entre l'aéroport international de Genève (AIG) et l'aéroport de Saint Exupéry passent par une liaison ultra rapide entre les deux sites.



Résultats

Objectifs précisés :

- Compétitivité : elle n'est pas acquise une fois pour toute. Genève doit tout faire pour la conserver. Aujourd'hui, il s'avère que le maintien de cette compétitivité dépend beaucoup du contexte de la collaboration interne à l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Construire des outils de collaboration et de développement : indispensable pour coordonner les priorités et interactions de collaboration entre les différentes entités territoriales formant l'agglomération franco-valdo-genevoise
- Renforcer les liens avec les autres métropoles : la nécessité aujourd'hui de s'intégrer à un réseau n'est plus à démontrer

Pistes d'actions à développer :

- Elargir le centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) à l'agglomération et développer des partenariats entre la Région Rhône-Alpes et l'agglomération pour augmenter la compétitivité d'accueil des OI et ONG
- Actualiser le rapport du CRFG sur la stratégie d'accueil des OI et ONG
- Développer des conditions d'accueil cadre dans les textes légaux nationaux (fiscalité, logement, mobilité...)
- Développer les synergies entre l'AIG et Saint Exupéry
- Développer une mutualisation des spectacles et autres manifestations culturelles pour les porter au niveau régional et créer un « passeport culturel » régional
- Favoriser les échanges d'expériences dans les domaines communs (par exemple : le fleuve Rhône)
- Permettre au réseau des villes de Rhône-Alpes d'accéder à la Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie
- Rechercher des contractualisations entre agglomération et région Rhône-Alpes

Atelier santé

Liste des participants

Présents :

- Alain Gauthier, Sivom de la Vallée Verte
- Claude Aubert, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Frédéric Budan, Communauté de communes du Genevois
- Guylaine Riondel-Besson, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Jean-Luc Boucher, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Jean-Michel Thénard, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Luc Vilain, Sous-Préfecture de Saint Julien-en-Genevois
- Maurice Chapoulrier, Communauté de communes du Genevois
- Monique Robert, Office cantonale de la statistique de Genève (Ocstat)
- Patrick Demolis, Communauté de communes Arve et Salève
- Philippe Fouillet, Communauté de communes du Pays de Gex
- Régine Rémillon, Communauté de communes Arve et Salève
- Frédéric Bessat, Communauté de communes du Pays de Gex

Témoins :

- Marie-Paule Bardèche, Préfecture de la Région Rhône-Alpes
- Pauline De Vos Bolay, Canton de Genève

Diagnostic

La frontière conduit à une situation inéquitable entre les patients français frontaliers ou non frontaliers. Les premiers pouvant se faire soigner à Genève, les autres ne pouvant se faire soigner qu'à Lyon ou Grenoble pour des spécialités universitaires.

Bien que les soins soient de très bonne qualité de part et d'autre de la frontière, il en découle des situations difficiles pour la population. Certains déséqui-

libres apparaissent en outre en terme de formation des personnels soignants.

Par ailleurs, cette problématique ne revêt pas la même importance en France qu'en Suisse, et si ces préoccupations se développent au niveau local, les compétences en matière de santé demeurent en France au niveau de l'Etat.

Enjeux initiaux

- Coordonner et structurer l'offre de santé
- Gérer les crises sanitaires, les épidémies et l'environnement
- Accompagner l'évolution démographique en proposant des formations de personnel adaptées
- Traiter les problèmes sociaux dans l'agglomération

Éléments de débat

Les principaux objectifs à moyen terme ont été traités.

■ La planification et l'accès aux soins :

L'élaboration du Schéma régional d'organisation sanitaire de Rhône-Alpes pour la période 2006-2010 (SROS III), a permis l'inscription des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) au sein du réseau de soins rhône-alpin. Bien que toute l'offre de soins des HUG n'ait pas été intégralement prise en compte, cette évolution constitue une avancée significative pour faciliter le passage progressif de la frontière par les patients résidant en France. Le SROS III devrait être adopté par les autorités sanitaires françaises en mars 2006.

Un projet pilote est par ailleurs mené sur l'année 2006 et porte plus spécifiquement sur les secours d'urgence. Il vise à permettre le passage de frontière des véhicules d'urgence médicalisés légers. Au-delà de la coordination des centres de régulation, ce projet, financé en partie par le programme INTERREG III, doit s'attacher à harmoniser les systèmes de facturation pour les interventions de part et d'autre de la frontière.

■ La prévention et la promotion de la santé :

Le CRFG travaille à la mise en cohérence des procédures de gestion de crises sanitaires mais aussi de prévention et de promotion de santé publique.

Des dispositifs coordonnés ont ainsi été établis pour la gestion du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), de la grippe aviaire ou encore de la pollution atmosphérique.



■ La formation :

Le Canton de Genève attire en nombre du personnel médical français, principalement en raison des différences de revenus observées. Cette tendance est particulièrement marquée pour le personnel infirmier. Aussi, l'Ecole d'infirmière de Genève a accepté de former davantage d'étudiants pour répondre aux besoins locaux de personnel qualifié. En échange, les hôpitaux de l'agglomération accepteront d'augmenter leurs places de stage.

En complément, le CRFG travaille à la reconnaissance réciproque des diplômes et plus largement, pour le secteur infirmier, à la mise en place de diplômes communs. Les négociations en cours sur la formation continue pourraient également permettre aux infirmiers français de se former dans les hôpitaux genevois.

Au-delà et afin d'anticiper les besoins futurs de personnel qualifié en fonction des perspectives démographiques et des évolutions épidémiologiques, le CRFG a engagé une réflexion commune avec l'Observatoire Statistique Transfrontalier pour permettre, notamment, la mise en place de formations adaptées.



Les débats tenus au sein de l'atelier ont permis d'affirmer le positionnement du Projet d'agglomération sur la question spécifique de la santé : il doit être force de propositions auprès du CRFG et de sa commission Santé, Droit et Cohésion Sociale. En effet, le CRFG regroupe toutes les autorités compétentes et constitue l'instance décisionnaire de référence dans le domaine de la Santé transfrontalière. Ainsi, le Projet d'agglomération doit permettre de constater et de consolider les avancées, de dresser de nouvelles pistes de travail ou d'approfondir certains thèmes de coopérations.

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

- Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens
- Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires et épidémiques
- Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées

Nouvel enjeu apparu :

- Améliorer la communication

Pistes d'actions à développer :

- Réaliser une étude précise sur les liens possibles entre le canton de Genève et l'ARC pour l'ensemble des soins hospitaliers et élargir la planification de l'accès :
 - aux soins programmés de niveau universitaire dispensés aux HUG
 - aux hôpitaux généraux de l'agglomération
 - aux établissements privés de l'agglomération
 - aux établissements médico-sociaux, de sorte à appréhender les enjeux spécifiques de la dépendance, du vieillissement et du handicap
- Créer un outil transfrontalier d'aide à la décision : un observatoire transfrontalier de la santé
- Réaliser une étude sur les évolutions démographiques, épidémiologiques ainsi que sur l'évolution du handicap et de la dépendance
- Informer les habitants de l'agglomération sur les différents accords obtenus et qui sont déjà en vigueur. Au-delà, la communication à la population devra porter sur l'offre de soins des deux systèmes de santé
- Mener une réflexion sur la question de la formation en matière de santé

Atelier urbanisation / mobilité

Face au nombre important des participants intéressés par cette problématique, l'atelier a été scindé en deux. Les échanges et les résultats convergeant

sensiblement, ils montrent une certaine unité dans l'appréhension des enjeux et des objectifs à poursuivre. Un seul compte-rendu est présenté.

Liste des participants

Présents atelier 1 :

- Christophe Aumeunier, Secrétaire général de la Chambre immobilière genevoise (CGI)
- François Céna, Commune de Saint Julien-en-Genevois
- Gabriel Barrillin, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Alain Etienne, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Beatriz de Candolle, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Claude Rive, Commune de Chêne-Bougeries
- Pierre Duchene, Commune de Dardagny
- Christian Grand, Commune de Lucinges
- Roland Sansonney, Commune de Meyrin
- Maria Claret, Commune de Soral
- Hubert Bertrand, Commune de St Genis-Pouilly
- Luc Malnati, Fondation pour les terrains industriels de Genève
- Emmanuelle Ménard, Conseil général de l'Ain
- Stéphane Riem, Commune de Troinex
- Jean Oberhansci, Syndic Bogis-Bossey
- Pierre Stampfli, Syndic Chavannes-de-Bogis
- Pierre-André Romanens, Syndic Coppet
- Joseph Favre, Commune de Chens s/ Léman
- Catherine Brun, responsable Projet urbain de Bellegarde/Valorcine
- Raymond Villet, Commune de Vers
- Sylvain Allaire, DDE de la Haute-Savoie
- Sylvie Cornut, Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Siac)

Présents atelier 2 :

- Jean-Claude Marmilloud, Communauté de communes du Genevois
- Michel Cuzin, Communauté de communes du Genevois
- Sébastien Hélias, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Fabienne Gautier, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Gérard Perrin, DDE de l'Ain

- Christian Monteil, Conseil général de la Haute-Savoie
- Anna Doudou, Commune de Challex
- Michel Santoni, Commune de Villard
- Gilles Sauthier, Commune de Burdignin
- Hubert Silvain, Canton de Vaud
- Didier Benetti, Office cantonal de la statistique de Genève (Ocstat)
- Catherine Kuffer, Commune de Vandoeuvres
- Michel Hug, Association des communes genevoises (ACG)
- Gregory Renault, Communauté de communes du Pays de Gex
- Marie-Jeanne Duret, Commune de Reignier
- Frédérique Gariat, Commune de Ornex
- Jean-Paul Laurensen, Commune de Prévessin-Moens
- Sébastien Brunny, Député au Grand Conseil du canton de Genève
- Pierre Hérisson, Sénateur, Commune de Sevrier
- François Python, Commune de Dingy-en-Vuache
- Jean-Claude Rey, Commune de Feigères
- Benoit Duperthuy, Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH)
- Patrick Freudiger, Région de Nyon
- Robert Cramer, Conseiller d'Etat du canton de Genève
- Magali Brogi, Communauté de communes du Pays de Gex

- Régis Petit, Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Richard Quincerot, Agence Permis de construire, communication, urbanisme
- Loïc Hervé, Commune d'Ambilly
- Isabel Roachat, Commune de Thonex
- Myriam Matthey-Doret, Commune de Plan-les-Ouates
- Françoise Joliat, Commune de Confignon

- Gérard Reix, Communauté de communes du Genevois
- Philibert Perrin, Commune de Veyrier
- François Gillet, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Luc Barthassat, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Jacques Jeannerat, Député du Grand Conseil du canton de Genève
- Sylvie Moser-Schori, Canton de Vaud
- Cornélia Gallay, Commune de Saint-Cergue
- Nathalie Pagano, Ville de Nyon
- Camille Couvreur, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Laure Pellissier, Invitée
- Bruno Girandier, Communauté de communes du Pays de Gex
- Pierre-Jean Crastes, Communauté de communes du Genevois
- Rolf Geiger, Ministère fédérale de l'aménagement du territoire
- Michel Ruffet, Communauté de communes des Voirons
- Jean-Pierre Buet, Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)
- Leïla Le Pavorzin Mille, Agence Terra Nostra
- Chantal Genton, Communauté de communes du Pays de Gex
- Louis Vuilloud, Communauté de communes des Voirons

- Georges Burnier, Communauté de communes des Voirons
- Jean-Luc Pecorini, Communauté de communes du Genevois
- Pierre-Henri Thévenoz, Communauté de communes du Genevois
- Marie-Christine Massin, Communauté de communes du Genevois
- Bernard Leutenegger, Canton de Genève
- Brigitte Schneider-Bidaux, Députée du Grand Conseil du canton de Genève
- Sophie Lin, Canton de Genève
- Jacques Janier, Communauté de communes du Pays de Gex
- Bernadette Telley, Communauté de communes du Pays de Gex
- Marie-Jo Bertrand, Communauté de communes du Pays de Gex
- André Emery, Communauté de communes du Pays de Gex
- Jean-Claude Reynaud, Communauté de communes des Collines du Léman
- Jean-Paul Roch, Communauté de communes du Bas Chablais
- Françoise Le Sourd, Communauté de communes du Pays de Gex
- Monique Boget, Commune de Meyrin
- Didier Jouve, Conseil régional de Rhône-Alpes
- Robert Borrel, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne

Témoins :

- Karelle Hézard, Conseil général de la Haute-Savoie
- Yves Delacretaz, Canton de Genève

- Patrick Freudiger, Région de Nyon
- Benoît Duperthuy, Syndicat d'études du genevois Haut-Savoyard (SEGH)

Diagnostic

Deux systèmes culturels différents, fruits d'une histoire mouvementée, n'ont pas empêché la constitution d'une agglomération transfrontalière, dont le canton de Genève représente le centre et la région de l'ARC et de Nyon sa première couronne, la frontière constitue un catalyseur du développement de ce bassin de vie. La frontière devient plus perméable et rend indispensable la mise en cohérence des politiques d'urbanisation de part et d'autre.

De plus, dans la dernière décennie, on a pu constater une accélération des échanges à travers cette frontière de plus en plus poreuse. Le territoire de l'agglomération est soumis à des flux de déplacements importants : des flux de grands transits et un trafic d'agglomération (environ 200 000 déplacements quotidiens franchissant la frontière). L'organisation des déplacements constitue un enjeu économique, social et environnemental majeur de l'agglomération.

La rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine. Cette intégration

forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

Il existe néanmoins des acquis comme les chartes et travaux du CRFG et du DTPR, ou plusieurs projets transfrontaliers concertés. Mais tout en s'appuyant sur eux, il s'agit maintenant d'aller plus loin dans la coordination transfrontalière de l'urbanisme et de la mobilité afin de réduire leurs effets négatifs sur l'environnement, notamment quand l'espace est un bien qui se raréfie.

Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics. L'enjeu est alors d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

Enjeux initiaux

Urbanisation

- Susciter une culture commune du territoire
- Maîtriser l'étalement urbain
- Assurer un développement équilibré de la région urbaine

Mobilité

- Gestion durable et performante des déplacements
- Approche transfrontalière et multimodale
- Coordonner l'urbanisation et la mobilité
- Parvenir à une vision commune de la mobilité à l'échelle de l'agglomération

Éléments de débat

Préambule

Il convient de cesser de ne raisonner qu'au niveau de sa commune, à partir du moment où il est admis que l'urbanisation est liée à la mobilité et à l'environnement.

Quatre objectifs :

- la région est petite, le risque de mitage est grand, particulièrement en France. Il convient donc de défi-

nir des territoires qui seront durablement inconstructibles ;

- il faut promouvoir le regroupement de l'habitat avec une plus grande densité, notamment en limitant le plus possible le pavillonnaire ;
- il s'agit de se donner des règles d'urbanisme en faveur de l'intérêt collectif et, pour les mettre en œuvre, faire ensemble des réserves foncières ;



- dans chaque démarche d'aménagement, il faut viser la qualité architecturale et la qualité de l'environnement, garantes de celle du cadre de vie.

Quelques thèmes ont généré des débats illustrant les différentes approches qu'il convient de coordonner.

- La notion de densification:

Le besoin de densification du canton de Genève s'explique en partie par l'existence de la zone agricole. Néanmoins, il est aujourd'hui nécessaire de « faire pression » pour une adaptation de la loi fédérale. La Ville de Genève et les communes les plus limitrophes doivent jouer leur rôle de cœur de métropole. Il faut donc une évolution des « mentalités » et définir de nouvelles conceptions de quartier comme cela est le cas, par exemple, sur la zone de la Praille - Acacias.

Une politique foncière s'impose afin de densifier l'habitat le long des axes de transport et de rendre ces espaces de vie plus attractifs.

La question de la densification doit se poser au cas par cas, en fonction de la destination des terrains. Il s'agit d'éviter le développement de la zone pavillonnaire et de prévoir les emplacements des zones industrielles, tout en se posant la question du devenir des zones agricoles.

La notion de densification est difficile à faire passer en France. La notion de lotissement groupé ou de petits immeubles collectifs correspond davantage aux attentes de la population et des politiques. L'expérience des « banlieues » nécessite de repenser le développement urbain en évitant une densification trop importante. Il s'agit de trouver un juste milieu entre l'habitat pavillonnaire et les immeubles de grandes densités. Il est effectivement important de densifier le long des axes de transports collectifs, néanmoins, il se pose la question du financement des infrastructures de transport.

La notion de développement est partagée mais il est important de préciser la forme urbaine et le concept de densification.

- La notion de schémas d'aménagements :

Les travaux de révision du Plan directeur cantonal doivent débiter prochainement et il serait intéressant de conduire les travaux de révision des documents d'urbanisme français en parallèle. Il s'agirait de déterminer une politique d'aménagement commune. Afin de mettre en œuvre cette politique d'aménagement, il conviendrait aussi de poser la question de la gouvernance.

- La notion de périmètre :

La question de l'élargissement du périmètre du Projet d'agglomération se pose sur le secteur d'Annecy, du Chablais français et de la région de Lausanne. Plutôt que d'élargir le périmètre, il conviendrait d'avoir une réflexion prospective sur cette deuxième couronne afin de déterminer les enjeux et les intérêts communs à cette échelle.

Echanges

La maîtrise du territoire apparaît indispensable avec pourtant des cultures différentes qui mettent en lumière la nécessité d'une connaissance réciproque. L'établissement d'un schéma d'aménagement est urgent, car les réalisations dispersées limitent de plus en plus les marges de manœuvre. Mais quelles sont les possibilités effectives et légales pour maîtriser le territoire en France où les compétences d'urbanisme relèvent des communes et/ou les Scot sont établis à l'échelle des EPCI ? La nécessité d'une coordination inter-Scot semble indispensable.

Le principe d'élaborer une politique foncière fait l'unanimité mais comment procéder ? Toutes les communes françaises n'adhèrent pas à l'objectif de freiner le développement pavillonnaire, qui correspond à une réelle demande sociale - une « croisade » est nécessaire pour convaincre. Pour y parvenir, une volonté déterminée franco-valdo-genevoise est nécessaire, afin d'éviter d'avoir une ville internationale attractive et une banlieue informe autour. Ne serait-il pas judicieux d'utiliser les ressources de la péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment le logement ?

Quels outils pour la coordination entre urbanisation et mobilité ? Faut-il d'abord adapter les outils légaux

et réglementaires pour que les objectifs communs ne restent pas lettre morte ? Il conviendrait plutôt de centrer le travail du Projet d'agglomération sur le contenu des instruments d'urbanisme et de planification, que chaque pays appliquera ensuite avec ses propres outils légaux.

La cohérence des stratégies de développement urbain est nécessaire pour décider de la politique de la mobilité (on ne peut pas faire passer tout le trafic par Bardonnex et fermer les frontières : de nouvelles liaisons routières sont nécessaires).

Il semble indispensable de prioriser le développement des logements et des activités autour des axes lourds de transports collectifs (TC) et pour les petites communes, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des territoires voisins et de leurs projets. La planification des voiries pour que les TC soient efficaces peut être un début de solution.

Les deux problématiques de l'urbanisation et de la mobilité sont liées et il s'agit d'en décloisonner les pratiques. Les transports ont surtout été considérés jusqu'ici comme «l'intendance», mais cette approche ne pourra bientôt plus suivre le développement avec la même qualité de service. Les investissements à consentir face à la dispersion de l'urbanisation seraient trop importants.

De fait, il apparaît alors indispensable de s'orienter vers des TC avec des investissements et des frais d'exploitation acceptables ; en conséquence, il faudra choisir quelles infrastructures seront à réaliser et quelles urbanisations seront à organiser autour d'elles pour qu'elles soient utilisées au mieux.

Les sites définis comme stratégiques devront donc être identifiés à l'échelle de l'agglomération sur les nœuds de TC. Ils seront à développer avec une densité importante d'emplois, de commerces, etc.

Il importe de travailler à l'échelle de l'agglomération sur la hiérarchisation du réseau routier, la manière



dont les véhicules privés entrent dans le canton de Genève, la politique de transfert modal et celle du stationnement.

C'est donc une politique de mobilité globale qu'il s'agit de mettre en place à l'échelle transfrontalière.

Il est important de pouvoir développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements mais cette question fait largement débat notamment sur la responsabilité de chaque pays de mettre en place des conditions - cadre attractives.

Enfin, des projets sont à poursuivre ou à prévoir :

- la liaison CEVA ;
 - les trams, avec plusieurs prolongements au-delà de la frontière envisagés ;
 - des projets routiers ;
- et aussi :
- les structures de gestion des réseaux ;
 - des outils comme le modèle de transports ;
 - le projet des espaces non bâtis ;
 - un schéma d'aménagement commun précisant l'implantation des grands équipements, la planification des TC et les secteurs de développement urbain ;
 - un plan des déplacements transfrontaliers...

Résultats

Rappel des objectifs initiaux :

Urbanisation

- Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain
- Coordonner les projets d'urbanisation et de transports
- Construire une réflexion sur les évolutions possibles de l'agglomération dans les années à venir
- Elaborer une politique foncière
- Construire une meilleure connaissance du territoire
- Mettre en place une stratégie pour préserver les paysages, valoriser la forme urbaine et les espaces publics
- Développer une politique de sensibilisation et d'information

Mobilité

- Exploitation optimale des infrastructures existantes et développement des offres de transport
- Planification et réalisation des infrastructures complémentaires nécessaires, routières et ferroviaires, à différents horizons temporels
- Amélioration de l'accessibilité nationale et internationale de l'agglomération transfrontalière
- Transfert modal significatif vers les transports en commun
- Mise à disposition d'outils d'aide à la décision pour l'implantation d'activités et de logements

Proposition de nouveaux objectifs :

- Le Projet d'agglomération devrait déterminer des priorités en tenant compte du coût, ou des besoins
- Maîtriser l'étalement urbain doit être un objectif prioritaire, alors qu'établir des outils de planification communs est davantage un moyen qu'un objectif
- Se doter d'outils communs permettant des scénarios démographiques est essentiel ; l'observatoire statistique transfrontalier devrait faire des projections démographiques
- Développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements
- Tirer profit des nœuds de transports pour implanter des activités économiques

Pistes d'actions à développer :

- Créer une agence d'urbanisme transfrontalière qui pourrait diffuser la connaissance du territoire et porter les projets
- Etablir un document d'urbanisme transfrontalier
- Pour maîtriser le territoire en France, une coordination inter-Scot est souhaitée
- Instaurer une péréquation financière qui permette des mesures compensatoires pour les communes qui préservent des espaces non bâtis
- Utiliser les ressources de cette péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment pour la construction de logements
- Soutenir et valoriser la réalisation et l'utilisation du CEVA et des différents trams qui ont vocation de franchir la frontière par des choix d'urbanisation appropriés
- Imaginer la circulation de bus sur l'autoroute qui seraient attractifs pour les frontaliers se rendant dans les zones industrielles
- Mettre en œuvre une réflexion en commun pour guider les projets locaux

Synthèse

Atelier culture

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Promouvoir la culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune	Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels	Mettre en place un « conseil culturel transfrontalier » permanent pour la mise en synergie, l'initiation de projets et la recherche de financements en s'appuyant notamment sur la Commission mixte CRFG – Conseil du Léman
	Aboutir à une instance d'échange et de coopération de type « conseil culturel » franco-valdo-genevois	Etablir un atlas des équipements et événementiels culturels
Promouvoir la culture comme facteur de rayonnement de régional à international	Réaliser un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération	Promouvoir un événement culturel fédérateur sur l'ensemble de l'agglomération
	Identité partagée grâce à la culture	
Faire de la culture une fonction de lien social	Créer un bassin culturel capable de faire bouger les publics	Développer l'information et la communication
	Favoriser le rayonnement international par la culture	
	Développer la coopération en matière de formation artistique	
	Assurer la cohérence entre les projets de différentes envergures (rayonnement et proximité)	
Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous	Valoriser le patrimoine	Renforcer et harmoniser la billetterie transfrontalière
	Mise en réseau des acteurs de la culture	Promouvoir le tourisme culturel

Atelier économie

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
Promouvoir un développement économique concerté et solidaire	Favoriser les complémentarités et les synergies	Développer les bilocalisations par le biais des accords préalables de prix de transfert et la création d'un guichet unique des bilocalisations (comme la Maison de l'économie, les agences de développement économique...)
	Promouvoir des activités et des emplois mieux répartis en fonction des facteurs fondamentaux de localisation	Réaliser un schéma transfrontalier, non seulement des zones commerciales, mais aussi des zones d'activités économiques stratégiques
	Renforcer l'attractivité économique de l'agglomération tout entière	Améliorer la connaissance réciproque des entreprises françaises et suisses
	Favoriser le développement économique de l'agglomération en nous appuyant sur nos expériences réciproques	Améliorer l'information des entreprises sur les bilatérales (volet 1 et 2)
	Améliorer les conditions-cadres régionales pour l'accueil des entreprises	Créer une académie mondiale des relations internationales : savoir-faire mondialement reconnu dans des secteurs variés comme les ONG, les organisations internationales, le secteur bancaire...
		Développer une politique touristique transfrontalière
		Améliorer la tarification douanière

Atelier formation

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
Construire une offre de formation commune pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière	Créer un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe	Favoriser l'apprentissage et la formation continue trans-frontalière
	Atténuer, surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle	
	Travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin	Prendre en compte les travaux sur l'enseignement supérieur
	Favoriser la mobilité européenne	Adapter la formation au bassin d'emploi

Atelier environnement

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Intégrer l'évaluation environnementale dans le Projet d'agglomération et ses déclinaisons sectorielles (au travers d'indicateurs et de démarches participatives)	Optimiser les impacts environnementaux (négatifs et/ou positifs) induits par le développement socio-économique de l'agglomération	Etablir des contrats transfrontaliers d'alimentation en eau, d'assainissement et de traitement des déchets
Coordonner, au niveau transfrontalier, la mise en œuvre des plans de mesures environnementales notamment en terme d'évaluation environnementale	Faire émerger les valeurs environnementales de l'agglomération	Aborder une réflexion commune sur le développement durable et les espaces à protéger
		Développer un agenda 21 transfrontalier
		Revaloriser des filières (par exemple la filière bois)
		Etendre le Parc naturel régional (PNR) du Haut Jura vers le Rhône

Atelier logement

Enjeu	Objectifs	Pistes à développer
Construire ensemble des logements pour tous	Mettre en place une politique concertée de l'habitat	Définir et connaître les besoins objectifs en logements
	Garantir à tous un accès au logement	Créer un fond d'investissement transfrontalier pour la création de logements collectifs
	Maîtriser la pression foncière	Etablir des quotas par types de logement et renforcer les contraintes, notamment financières, pour les faire respecter
	Spatialisation de l'habitat	Penser le logement des futurs employés dès leur embauche et étendre le principe de la contribution 1% logement à la Suisse
	Densifier l'habitat	Créer un Etablissement public foncier (EPF) transfrontalier
	Promouvoir un habitat de qualité	Mettre en cohérence les documents d'urbanisme français et suisses (spatialisation)
	Rééquilibrage transfrontalier de la répartition du logement et des types de logements	Promouvoir les formes urbaines et architecturales novatrices et respectueuses de l'environnement
		Créer une agence d'urbanisme transfrontalière

Atelier rayonnement international

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Rester actif dans le contexte actuel de compétitivité entre les territoires	Préserver la compétitivité de la Genève Internationale en s'appuyant sur la collaboration interne à l'agglomération franco-valdo-genevoise	Elargir le centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) à l'agglomération et développer des partenariats entre la Région Rhône-Alpes et l'agglomération pour augmenter la compétitivité d'accueil des OI et ONG
Se doter d'outils de collaboration et de développement efficaces pour faciliter l'émergence et la visibilité des fonctions supérieures de la métropole transfrontalière	Construire des outils de collaboration et de développement : indispensable pour coordonner les priorités et interactions de collaboration entre les différentes entités territoriales formant l'agglomération franco-valdo-genevoise	Actualiser le rapport du CRFG sur la stratégie d'accueil des OI et ONG Développer des conditions d'accueil cadre dans les textes légaux nationaux (fiscalité, logement, mobilité...) Développer les synergies entre l'AIG et Saint Exupéry
Renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule afin d'organiser plus durablement et plus solidement ses réseaux	Renforcer les liens avec les autres métropoles : la nécessité aujourd'hui de s'intégrer à un réseau n'est plus à démontrer	Développer une mutualisation des spectacles et autres manifestations culturelles pour les porter au niveau régional et créer un « passeport culturel » régional Favoriser les échanges d'expériences dans les domaines communs (par exemple : le fleuve Rhône) Permettre au réseau des villes de Rhône-Alpes d'accéder à la Fondation Franco-Suisse pour la recherche et la technologie Rechercher des contractualisations entre agglomération et région Rhône-Alpes

Atelier santé

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Coordonner et structurer l'offre de santé	Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens	Réaliser une étude précise sur les liens possibles entre le canton de Genève et l'Arc pour l'ensemble des soins hospitaliers et élargir la planification de l'accès : - aux soins programmés de niveau universitaire dispensés aux HUG - aux hôpitaux généraux de l'agglomération - aux établissements privés de l'agglomération - aux établissements médico-sociaux, de sorte à appréhender les enjeux spécifiques de la dépendance, du vieillissement et du handicap
Gérer les crises sanitaires, les épidémies et l'environnement	Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires et épidémiques	Créer un outil transfrontalier d'aide à la décision : un observatoire transfrontalier de la santé
Accompagner l'évolution démographique en proposant des formations de personnel adapté	Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées	Réaliser une étude sur les évolutions démographiques, épidémiologiques ainsi que sur l'évolution du handicap et de la dépendance
Traiter les problèmes sociaux dans l'agglomération	Améliorer la communication	Informers les habitants de l'agglomération sur les différents accords obtenus et qui sont déjà en vigueur. Au-delà, la communication à la population devra porter sur l'offre de soins des deux systèmes de santé Mener une réflexion sur la question de la formation en matière de santé

Atelier urbanisation / mobilité

Enjeux	Objectifs	Pistes à développer
Susciter une culture commune du territoire	Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain	Créer une agence d'urbanisme transfrontalière qui pourrait diffuser la connaissance du territoire et porter les projets.
	Coordonner les projets d'urbanisation et de transport	
Maîtriser l'étalement urbain	Construire une réflexion sur les évolutions possibles de l'agglomération dans les années à venir	Etablir un document d'urbanisme transfrontalier.
	Elaborer une politique foncière	
Assurer un développement équilibré de la région urbaine	Construire une meilleure connaissance du territoire	Pour maîtriser le territoire en France, une coordination inter-Scot est souhaitée.
	Mettre en place une stratégie pour préserver les paysages, valoriser la forme urbaine et les espaces publics	
Gestion durable et performante des déplacements	Développer une politique de sensibilisation et d'information	Instaurer une péréquation financière qui permette des mesures compensatoires pour les communes qui préservent des espaces non bâtis.
	Exploiter au maximum les infrastructures existantes et développer les offres de transport	
Approche transfrontalière et multinationale	Planifier et réaliser des infrastructures complémentaires nécessaires, routières et ferroviaires, à différents horizons temporels	Utiliser les ressources de cette péréquation financière afin de faire des réserves foncières pour des projets d'intérêt général, notamment pour la construction de logements
	Améliorer l'accessibilité nationale et internationale de l'agglomération transfrontalière	
Coordonner l'urbanisation et de la mobilité	Transfert modal significatif vers les transports en commun	Soutenir et valoriser la réalisation et l'utilisation du CEVA et des différents trams qui ont vocation de franchir la frontière par des choix d'urbanisation appropriés.
	Mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour l'implantation d'activités et de logements	
Parvenir à une vision commune de la mobilité à l'échelle de l'agglomération	Se doter d'outils communs permettant des scénarios démographiques : l'observatoire statistique transfrontalier devrait faire des projections démographiques	Imaginer la circulation de bus sur l'autoroute qui seraient attractifs pour les frontaliers se rendant dans les zones industrielles.
	Développer l'activité économique sur France pour équilibrer l'urbanisation et les flux de déplacements	
	Tirer profit des nœuds de transports pour implanter des activités économiques	Mettre en œuvre une réflexion en commun pour guider les projets locaux.

Conclusion

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé pour l'organisation de ce séminaire et qui ont participé à la réalisation de ce document.

Nous vous donnons donc rendez-vous à l'automne prochain pour un autre séminaire des élus.

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour qu'ensemble l'agglomération franco-valdo-genevoise s'affirme et prenne corps.

L'équipe de Projet.

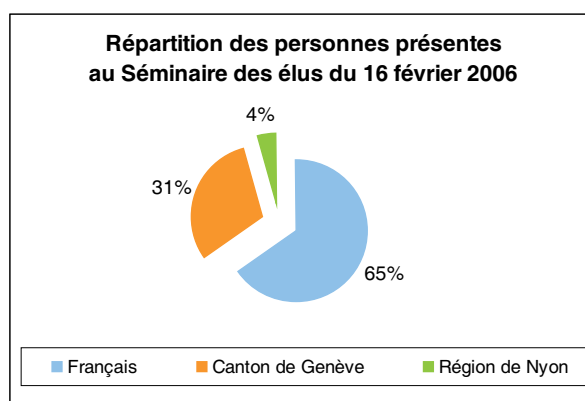


Annexe

La participation au séminaire

Le séminaire a réuni 280 personnes. Il a permis des échanges fructueux entre élus suisses et français.
Le taux de participation est de 30 % autrement dit 1/3 des personnes invitées se sont inscrites au séminaire.

Taux de participation au séminaire

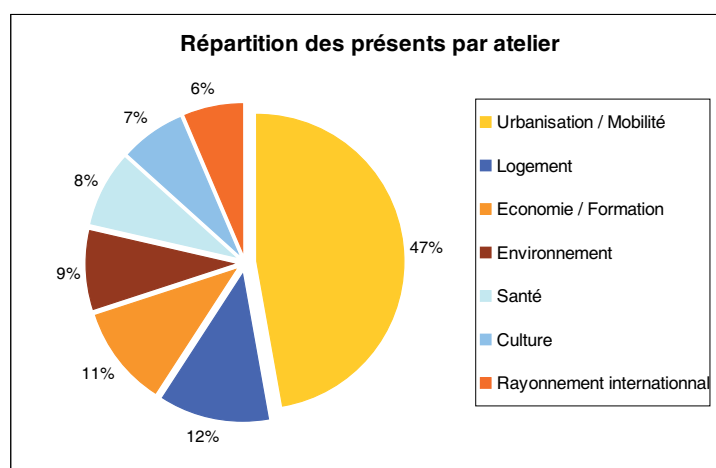


Toutefois, la mobilisation des acteurs des territoires était relativement équilibrée :

	Français	Genevois	Vaudois	Total
Invités	603	279	64	946
Présents	181	86	12	279
Taux de participation	30%	31%	19%	29%

Taux de participation aux ateliers

La répartition dans les ateliers fait ressortir l'intérêt plus ou moins prononcé à l'heure d'aujourd'hui pour certaines thématiques :



L'ambition du Projet d'agglomération est bien de réunir tous les partenaires concernés autour d'objectifs communs et ce séminaire a certainement constitué une étape importante dans cette démarche.



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
 PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
 BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY
 CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS
 CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS
 CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
 COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY
 DINGY- EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRAILLANT DUILIER ECHENEVEY ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEY EYSINS FARGES
 FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX
 GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
 LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY
 MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
 PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUJOL PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
 PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY
 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
 SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
 VERNIER VERS VERSOIX VERNONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS YVOIRE



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Compte rendu du séminaire des élus

→ du 12 octobre 2006

Table des matières

Introduction	page 3
Lettres d'Amitié	page 4
Compte rendu	page 5

*La construction d'un projet de territoire c'est l'affaire de tous,
et chacun doit pouvoir y apporter sa contribution.*

Compte rendu du séminaire des élus du 12 octobre 2006

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
E-mail : infos@projet-agglo.org - Web : www.projet-agglo.org

Conception :
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - décembre 2006

Crédits photos pour ce document :
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - R.Quincerot -
Communauté de communes du Pays de Gex - SEGH - Thierry Pier Graindorge

Impression :
Document imprimé sur du papier recyclé - Imprimerie des Deux-Ponts

Introduction

Les séminaires des élus : une étape importante dans la démarche du Projet

Voilà maintenant deux ans que les acteurs et partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont engagés dans l'élaboration d'un projet de territoire.

Des choix pour l'avenir de cette agglomération et de ses habitants doivent être faits. L'implication des élus aujourd'hui dans l'élaboration du Projet permettra de faciliter demain sa mise en oeuvre.

C'est dans cet objectif que sont organisés les séminaires des élus du Projet d'agglomération. **Ils représentent un point d'étape important d'information, d'échange et de partage.**

Le séminaire du 16 février 2006 a permis d'informer les participants de l'avancement et des objectifs du Projet, mais il leur a aussi permis de débattre et de se prononcer sur les stratégies et les pistes d'actions à développer.

Le séminaire du 12 octobre a proposé aux élus d'aller plus loin dans l'élaboration du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment sur les aspects de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Retour sur le séminaire du 12 octobre 2006

Ce séminaire a mobilisé un nombre important d'acteurs du bassin franco-valdo-genevois. Prés de 200 personnes ont répondu présentes et se sont déplacées à Coppet. En voici la répartition :

- Français : 64%
- Genevois : 25%
- Vaudois : 11%

En introduction à cette demi-journée, Messieurs Blanc et Cramer, co-Présidents du Projet d'agglomération, ont présenté l'état d'avancement du Projet d'agglomération et des travaux du groupe Urbanisation - Mobilité.

Les participants se sont ensuite réunis au sein de quatre ateliers afin d'être informés plus précisément des résultats des travaux du groupe Urbanisation - Mobilité.

Au cours de ces ateliers, les personnes présentes ont pu, et cela pour la première fois, visualiser des cartes présentant le territoire dans sa globalité :

- l'étalement de l'urbanisation,
- l'emplacement des projets d'infrastructures en cours,
- les secteurs paysagers (naturels, agricoles, urbains),

- la situation d'ici 2015-2020 des réseaux de déplacement et des activités / équipements économiques et commerciaux.

Le séminaire s'est terminé par la restitution des débats en atelier, une table ronde d'élus et une conclusion des co-Présidents.

Vous trouverez tout le détail à partir de la page 7 de ce compte rendu.

Zoom sur le groupe Urbanisation - Mobilité

Le groupe urbanisation/mobilité élabore et évalue des scénarios de développement de l'urbanisation et des réseaux de déplacement de l'agglomération à 2020 et 2030. Sur cette base, il définit les développements nécessaires en matière de réseaux de déplacements et d'organisation du développement urbain.

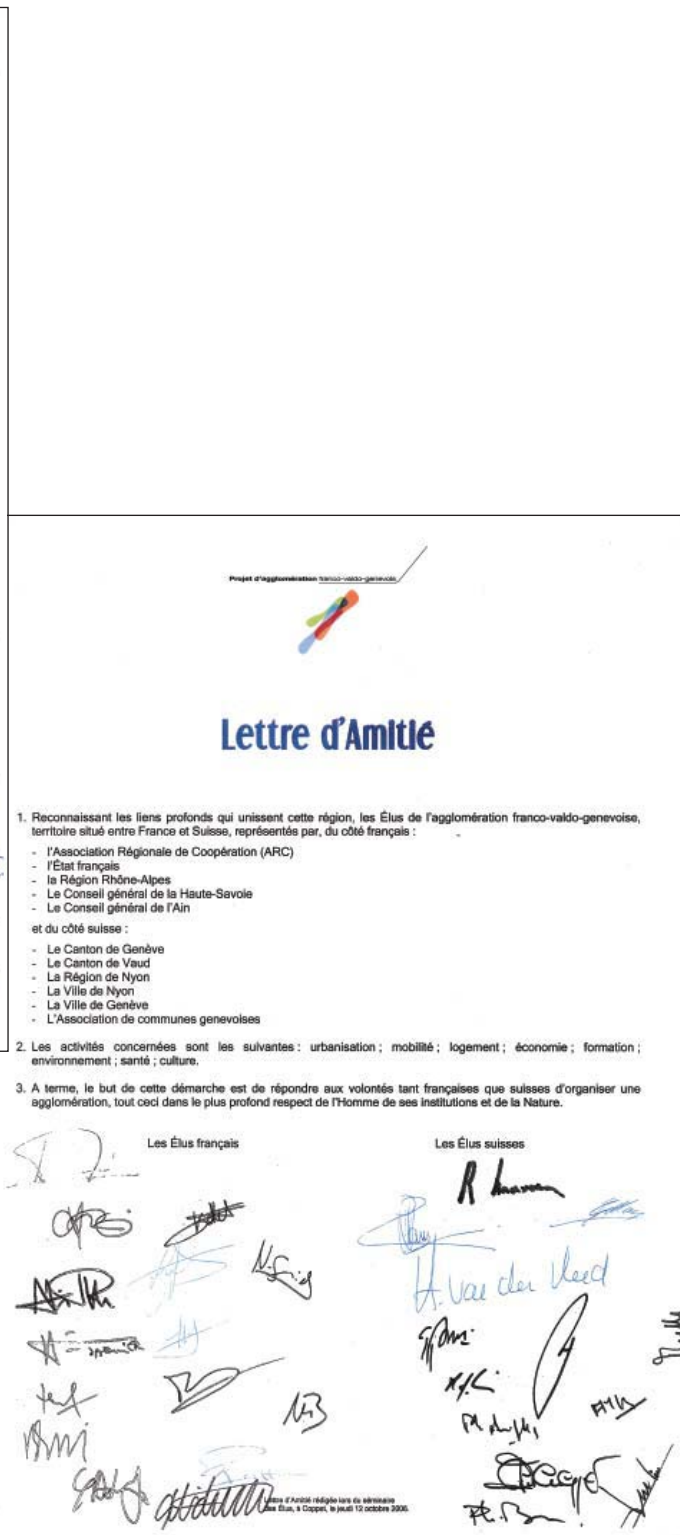
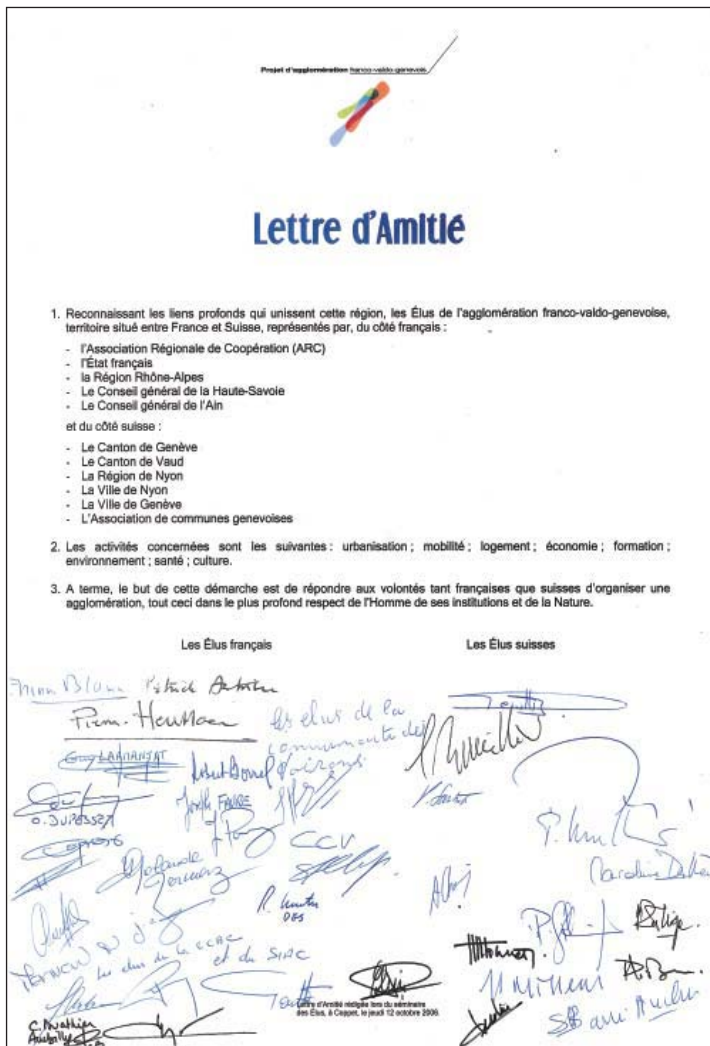
L'objectif est de proposer une organisation de l'agglomération fondée, d'une part sur des urbanisations denses, faciles à desservir par les transports publics et contribuant à valoriser le paysage urbain et, d'autre part sur des espaces non bâtis judicieusement dimensionnés et positionnés pour assumer des fonctions agricoles, paysagères et de loisirs.

Lettres d'Amitié



A l'issue de son discours d'introduction au séminaire, Monsieur Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon et Syndic de Coppet, a proposé à l'ensemble des participants de signer la « Lettre d'Amitié ».

Cette lettre engage tous les acteurs du Projet d'agglomération franco-valdo-genois à mettre en oeuvre une politique globale coordonnant les 8 thématiques du Projet (urbanisation, mobilité, logement, économie, formation santé et culture) et « à répondre aux volontés tant françaises que suisses d'organiser une agglomération, dans le plus profond respect de l'Homme, de ses institutions et de la Nature ».



Compte rendu

Etat d'avancement des travaux : le point sur le Projet par les co-Présidents

Une introduction dans la suite du précédent séminaire...

Un premier séminaire a été organisé le 16 février dernier où près de 280 élus de l'agglomération, français et suisses ont répondu présents.

Ce séminaire avait pour vocation de présenter les grands enjeux de notre bassin de vie transfrontalier, notamment dans les domaines d'intervention du Projet d'agglomération que sont l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'environnement, mais aussi l'économie, la formation, la santé et la culture. Il a abouti à de très nombreuses propositions de pistes d'actions pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ces rendez-vous sont indispensables pour que l'ensemble des élus de notre agglomération participe à l'élaboration de ce Projet. La construction d'un projet de territoire, c'est l'affaire de tous et chacun doit pouvoir y apporter sa contribution.

Le séminaire du 12 octobre a donc été proposé pour aller plus loin dans l'élaboration de notre projet de territoire en nous concentrant notamment sur ses aspects aménagement et mobilité.

Un Projet d'agglomération qui répond aux enjeux du territoire

Du fait de son attractivité, notre agglomération transfrontalière doit faire face à une croissance démographique très dynamique. D'ici 20 ans, nous devons ensemble parvenir à accueillir près de 200 000 nouveaux habitants, et nous savons bien que la tendance naturelle de la croissance démographique sera plus forte dans les zones périphériques que dans le centre de notre agglomération.

Le développement de notre territoire doit donc être accompagné, voire anticipé afin de gérer au mieux les difficultés que nous connaissons déjà en terme de transport, de logement ou de développement économique.

En ce sens, la plus-value du Projet d'agglomération est de permettre la construction d'un véritable projet de territoire, un projet cohérent, transversal et opérationnel.

Il s'agit donc de proposer des orientations claires en matière d'aménagement afin que nos différents documents de planification convergent et que la priorisation de certains projets (infrastructures, équipements urbains,...) soit facilitée.

Nous voulons également proposer des actions concrètes, opérationnelles pour que la vie des habitants de cette agglomération soit facilitée et que nous arrivions à gérer au mieux cet effet frontière qui souvent entrave la fluidité de nos échanges, quelle que soit la nature des ces échanges.



Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève et co-Président du Projet d'agglomération franco-valdo-genois,

Monsieur Etienne Blanc, Président de l'Arc et co-Présidents du Projet d'agglomération en 2006, Président de la Communauté de communes du Pays de Gex et Député-Maire de Divonne-les-Bains

Questions à Monsieur Etienne Blanc,

Président de l'ARC et co-Président du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en 2006.



Pensez-vous que les séminaires des élus sont importants ? Et pourquoi ?

Les séminaires des élus sont très importants. Dans notre agglomération

nous vivons avec une frontière représentant à la fois un avantage et un handicap. Les élus, la population, tout le monde en a conscience.

Les élus de la région lémanique travaillent ensemble afin d'atténuer les effets négatifs de la frontière et d'inculquer le fait que nous vivons sur un territoire commun.

Le fait d'impliquer les élus dans le Projet d'agglomération est indispensable car ce sont eux les premiers relais auprès des habitants.

Si les élus ne sont pas régulièrement informés et n'adhèrent pas au Projet d'agglomération, ce dernier ne fonctionnera pas.

Quelles sont vos impressions par rapport aux échanges qui ont eu lieu le 12 octobre dernier ?

J'ai tout d'abord été très impressionné par le nombre de personnes présentes. Deux autres éléments ont aussi attiré mon attention :

- Le sentiment de liberté dans la façon dont les participants prenaient la parole pour s'exprimer ;
- Les résultats innovants présentés : innovants car toutes les pistes d'actions proposées sont

pensées à l'échelle de notre agglomération.

Les réponses que les acteurs et partenaires du Projet apportent sont des réponses régionales et non pas nationales ou locales.

Aujourd'hui nous pensons agglomération, espace de vie commun. Et ce changement de mentalité est flagrant.

Quelles conclusions tirez-vous de ce séminaire ?

J'ai constaté que le Projet d'agglomération était réellement porté par les élus présents lors du séminaire. J'ai ressenti un certain enthousiasme de leur part. Le mouvement est enclenché, aujourd'hui il faut aller plus loin.

Ce séminaire fut l'occasion de présenter pour la première fois aux élus des cartographies représentant le territoire. Pensez-vous que l'idée de partager un territoire commun est acquise ? Et pourquoi ?

Aujourd'hui, dans notre région lémanique, la principale crainte est l'hyperdensification et le bétonnage du sol. Tout va très vite. Nous voyons le territoire se mitiger, les espaces naturels et agricoles se réduire... Et ces préoccupations sont franco-suisse !

Je ne suis pas persuadé que nous partageons tous une vision commune du territoire. Il y a encore du travail à faire et c'est aujourd'hui que les politiques doivent être concertées. La force de l'Association régionale de coopération du genevois (ARC) est d'avoir anticipé. Aujourd'hui il ne faut plus attendre.

Les deux séminaires de 2006 ont eu du succès, plus de 200 personnes à chaque fois. Ils ont permis d'informer les élus sur le Projet, ses enjeux et ses premiers résultats.

Aujourd'hui, si on veut continuer à mobiliser les élus, il faut leur donner une place dans l'élaboration du Projet.

Une démarche de participation est engagée avec les représentants de la société civile. Quelle place souhaitez-vous donner aux élus dans l'élaboration du Projet ?

La construction d'une agglomération ne peut pas se faire sans les élus. Il faut les associer à la rédaction du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Il est nécessaire de les impliquer, de connaître quels sont leurs centres d'intérêts par rapport au Projet et les intégrer dans les groupes de travail et les commissions du Projet d'agglomération et du CRFG.

Je pense qu'il faut rencontrer les élus, s'adresser directement à eux. Mais au préalable, une documentation claire et explicite doit être réalisée afin de ne pas rester dans le verbe et d'exposer de façon concrète les choses.

Il est indispensable de faire partager à l'ensemble des élus une vision globale de notre agglomération.

La situation concrète du Projet d'agglomération

Le séminaire du 16 février nous a permis de consolider notre diagnostic et de mettre en valeur les enjeux partagés de notre territoire. Il a aussi abouti à enrichir la liste des actions pouvant être mises en œuvre sur le territoire afin de gérer au mieux nos problématiques de logement, de mobilité ou encore de développement économique.

Nous avons abouti à près d'une centaine de propositions d'actions ! Il était dès lors indispensable de mener un travail de hiérarchisation afin de détecter quelles actions clefs et fondamentales pouvaient donner corps rapidement à notre projet de territoire.

Ce travail a été mené durant le printemps. Notre Comité de pilotage a proposé de travailler à un schéma d'organisation de notre agglomération dont l'objectif est d'apporter cohérence et durabilité à nos différents documents de planification (préparation d'un rapport pour la fin 2007 à l'intention de la Confédération et de l'Etat français).

En matière de logement, nous désirons donner davantage d'ampleur au Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) en cours d'élaboration et en tirer un plan d'action concerté.

En matière d'économie, nous désirons proposer un plan d'accueil et de déploiement des activités économiques. Il s'agit en quelques mots de permettre aux entreprises de notre territoire de s'implanter plus facilement de part et d'autre de la frontière en améliorant l'information et la lisibilité de nos systèmes respectifs, de travailler au développement de la bi ou multi-localisation ou encore de travailler en commun à la promotion économique de notre agglomération.

Dans le domaine de la culture, nous avons trouvé opportun de travailler à un atlas des équipements culturels afin de mettre en réseau acteurs et événements culturels de notre territoire.

En ce qui concerne les domaines de la santé, de la formation et de l'environnement, les travaux de priorisation se poursuivent. En matière de santé, il est proposé de fournir à l'ensemble des ménages une information claire et synthétique sur les différentes conditions d'accès aux soins dans notre agglomération. En matière de formation, une idée soumise est de travailler à une large mise en réseau des acteurs de la formation pour faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie. Enfin en matière d'environnement, des études sont lancées et portent sur l'intégration du volet paysage aux domaines de l'urbanisation et de la mobilité, en tenant compte d'une évaluation environnementale stratégique.

Dans le cadre de l'appel à Coopération métropolitaine qui lie le Projet d'agglomération à l'Etat français, nous avons également décidé de travailler au rayonnement international de notre agglomération. En ce sens, des travaux ont été lancés en matière d'accueil d'activités internationales et le travail se poursuit également en terme d'innovation et d'accessibilité.



Séance plénière

Les ateliers : un zoom sur les thématiques urbanisation et mobilité

Une grande agglomération en plein développement

Notre agglomération connaît depuis de longues années une forte croissance des emplois et de la population. Le dynamisme économique de la région génère des taux de croissance supérieurs aux moyennes suisses ou françaises. Pour les 25 années à venir, nous devons très probablement accueillir 200'000 habitants de plus dans notre région et près de 100'000 emplois.

Or, notre agglomération s'est développée selon une logique d'étalement urbain.

Cet étalement s'est renforcé avec l'explosion de la mobilité automobile. Nous assistons, depuis une à deux décennies, à un phénomène de dispersion de l'habitat, rendu possible par le développement des infrastructures routières.

Des risques à prendre en compte

Trois grands risques :

- Un risque d'engorgement si nous n'arrivons pas à gérer nos déplacements.
- Une pression forte sur nos espaces naturels et agricoles, grignotés par l'étalement urbain.
- Un risque de déséquilibre socio-économique, si nous n'arrivons pas à répondre aux besoins de logements ou si nous n'équilibrons pas le développement économique...

Il s'agit donc de construire l'agglomération en liant urbanisation, déplacements et environnement :

- Où et comment urbaniser (logements- économie) pour faciliter les déplacements en transports en commun ?

- Où construire les infrastructures de déplacements pour répondre durablement aux besoins... et comment les financer ?
- Comment préserver et valoriser l'agglomération et l'environnement dans lequel elle s'insère ?

La densité urbaine en question

Pour bien appréhender les liens entre urbanisation et mobilité, différents types de territoires sont à identifier.

Tout d'abord, les secteurs déjà desservis en transport en commun.

Il s'agit des villes centres : Genève, centre de l'agglomération transfrontalière ; Annemasse, dont la centralité est à renforcer ; Nyon, s'est profilée ces dernières années comme ville-centre significative au niveau de l'agglomération. Les efforts engagés pour renforcer les emplois produisent des résultats appréciables.



Lieux d'attractivité, ces villes-centres concentrent les équipements, les emplois et les services favorisant le développement de l'agglomération.

C'est sur ces centres que s'articule la structure générale de l'agglomération, dont les principales infrastructures de transport en commun.

Ce sont des tissus urbains continus, c'est-à-dire des milieux urbanisés autour de ces villes-centres qui constituent des zones peuplées, relativement denses, pour lesquelles des dessertes en transports collectifs sont rentables et en cours de développement. C'est également dans ces secteurs que les mobilités douces ont un fort potentiel de développement.

La structure des transports collectifs favorise le développement de certains lieux : les gros bourgs ou petites villes, déjà desservis, et dont la desserte pourrait encore être renforcée : Coppet, Versoix, Bellegarde, Saint Julien...

Enfin, il y a des pôles multifonctionnels à proximité des gares, sur des friches ou des quartiers en mutation (Annemasse, La Praille...).

Il existe des secteurs « auto-dépendants », c'est-à-dire des zones difficiles à desservir en transport collectif.

Les secteurs situés directement sur le réseau autoroutier et l'ensemble des secteurs dont la « rapidité d'accès » en voiture rendra quasiment impossible le développement des transports collectifs.

Les zones peu denses comme des zones de villas ou en campagne, sont aussi difficiles à desservir en transports collectifs de manière rentable.

Zones d'emplois et urbanisation

On identifie différents types de secteurs d'emplois :

- Les grandes zones d'activités à rayonnement d'agglomération : Meyrin-Satigny, Plan-les-Ouates.
- Les pôles d'activités.
- Les pôles multifonctionnels urbains, constituant les secteurs stratégiques pour l'agglomération.

L'enjeu ici consiste à favoriser le développement économique dans des secteurs denses ou à densifier et bien desservis en transports collectifs.

Il s'agit notamment de faire attention à la concurrence que peuvent exercer certaines localisations périphériques en regard des projets situés dans des secteurs mieux desservis.

Une identité du territoire liée à la préservation paysagère

Une qualité essentielle de notre agglomération est la présence des espaces naturels, agricoles, de loisirs et des parcs urbains à proximité immédiate des lieux d'habitat et de travail. Un groupe de travail sur les paysages s'est constitué cet été dans l'objectif de renforcer cet atout en organisant judicieusement le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Trois grandes questions se posent :

1) Où urbaniser si l'on veut maintenir et développer une trame verte continue et cohérente ? (ce qui revient à définir les espaces où ne pas urbaniser)

Des mesures existent déjà qu'il s'agit de développer et mettre en cohérence, comme les directives et statuts de protection des grands ensembles naturels ou le plan vert-bleu du CRFG qui vise à les mettre en réseau. Certains territoires ont désigné des secteurs agricoles pérennes et prennent des mesures pour soutenir la production agricole locale.

2) Comment structurer l'urbanisation pour que chaque lieu garde son identité et bénéficie de la proximité d'espaces ouverts ?

Le maintien et l'aménagement de coupures vertes et de pénétrantes de verdure est un thème récurrent que l'on retrouve dans la plupart des documents d'urbanisme.

3) Comment densifier tout en développant un cadre de vie attractif ?

Quelques secteurs « à enjeux multiples », où se rencontrent les problématiques d'urbanisation, de nature, de transports, de l'agriculture, etc., nécessitent de « penser paysage » dès la conception des projets de développement. Cela se fait par exemple déjà autour des futures gares CEVA, de la Praille à Annemasse, appelées à devenir de nouveaux lieux centraux représentatifs de l'agglomération.

Des projets structurants pour les 10 ans à venir

Aménagements routiers, nouvelles voies de chemin de fer, tramway, bus en site propre, autoroutes, routes... l'agglomération regorge de projet d'infrastructures identifiés dans les documents de planification.

Mais ce ne sont pas que des projets. Pour certains les travaux sont engagés (A41), pour d'autres, les financements sont en partie actés (CEVA).

Le projet qui semble le plus significatif à l'échelle de l'agglomération est le projet de liaison ferroviaire CEVA qui permettra, en 2012 de créer un véritable RER franco-valdo-genevois.

L'enjeu du Projet d'agglomération est de mettre en cohérence ces multiples projets pour offrir une réelle alternative à la mobilité automobile.

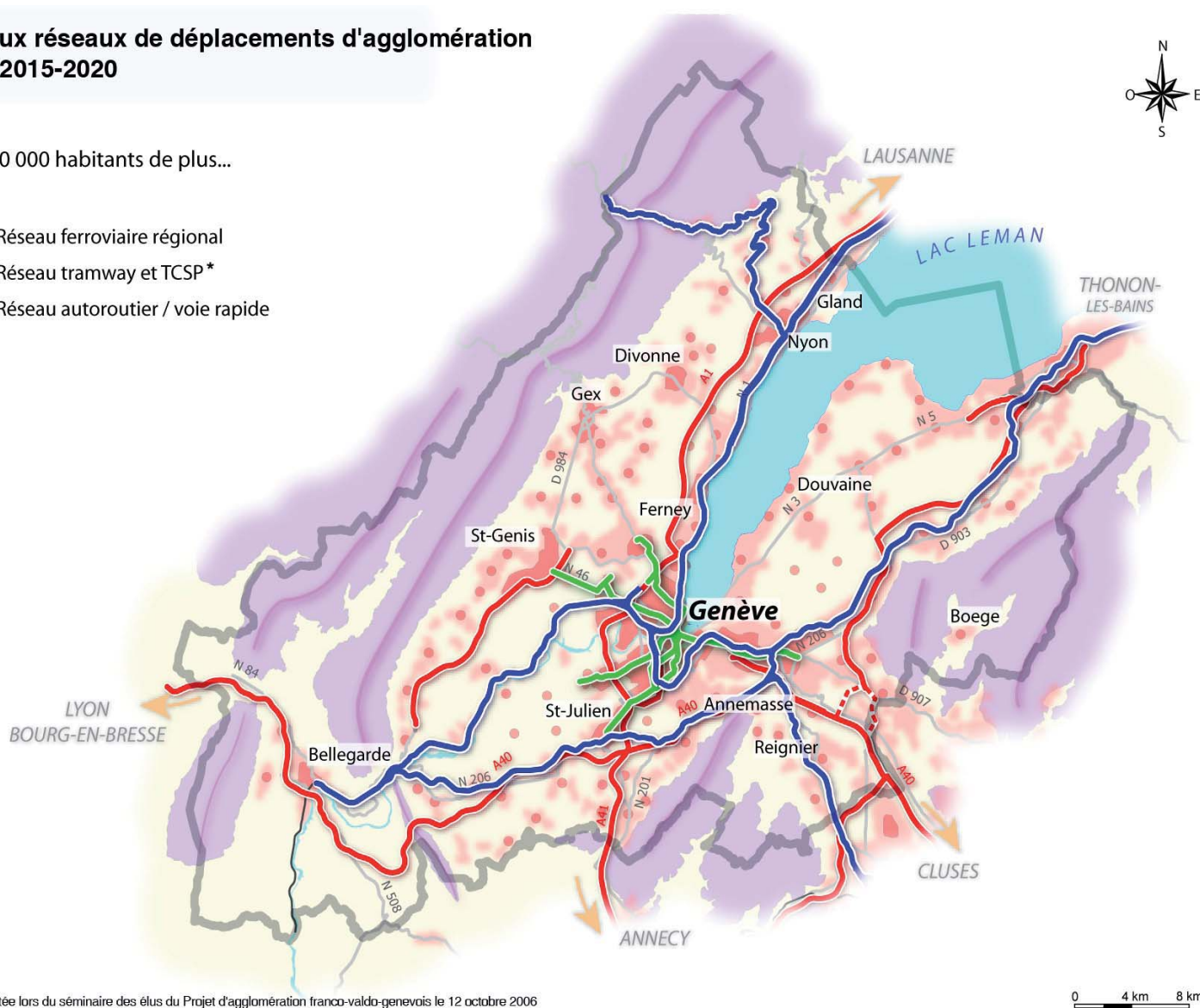
Ce réseau offre une opportunité exceptionnelle de desserte des nouveaux emplois et habitants par les transports collectifs, à condition de localiser les emplois moteurs de l'agglomération sur ce réseau.

Un développement des transports collectifs transfrontaliers permettra de desservir les bourgs proche des villes-centres (St-Genis Pouilly, Ferney-Voltaire, St-Julien-en-Genevois, l'agglomération d'Annemasse).

Principaux réseaux de déplacements d'agglomération Horizon 2015-2020

Jusqu'à 100 000 habitants de plus...

-  Réseau ferroviaire régional
-  Réseau tramway et TCSP*
-  Réseau autoroutier / voie rapide



NB : Carte présentée lors du séminaire des élus du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois le 12 octobre 2006

Carte schématique et non finalisée

* TCSP : Transport en commun en site propre

Des points de débat issus des ateliers

Le temps... variable majeure des déplacements

La question du temps s'est trouvée à plusieurs reprises au cœur des débats. Ainsi il a été souligné que si globalement le temps de travail diminuait, il fallait éviter que le temps de transport n'augmente.

Pour raccourcir les temps de déplacement de manière efficace il apparaît essentiel de renforcer les

rabattements des zones péri-urbaines vers les pôles de transport. C'est la réalité de l'agglomération qui se construit par ce biais.

Logement et qualité de vie

La qualité du logement n'est pas suffisante. Les ménages souhaitent profiter d'une certaine qualité de vie notamment de services, d'équipements, mais aussi de la nature. Ainsi, la place de l'agriculture qui contribue à la qualité paysagère de l'agglomération est ainsi posée comme un élément important.

Toutefois, l'effet structurant de l'agriculture de proximité est remis en cause au cours des débats. Ne faut-il pas plutôt jouer clairement la carte nature ? Par exemple en concevant des « couloirs de biodiversité au sein du bâti » ?



L'optimisation des outils d'aménagement du territoire existants au service du Projet d'agglomération

Les Schémas de cohérence territoriaux (Scot) peuvent permettre de maîtriser le mitage de l'urbanisation comme cela a été fait à Genève.

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) donnent l'opportunité de « densifier sans gâcher la qualité ».

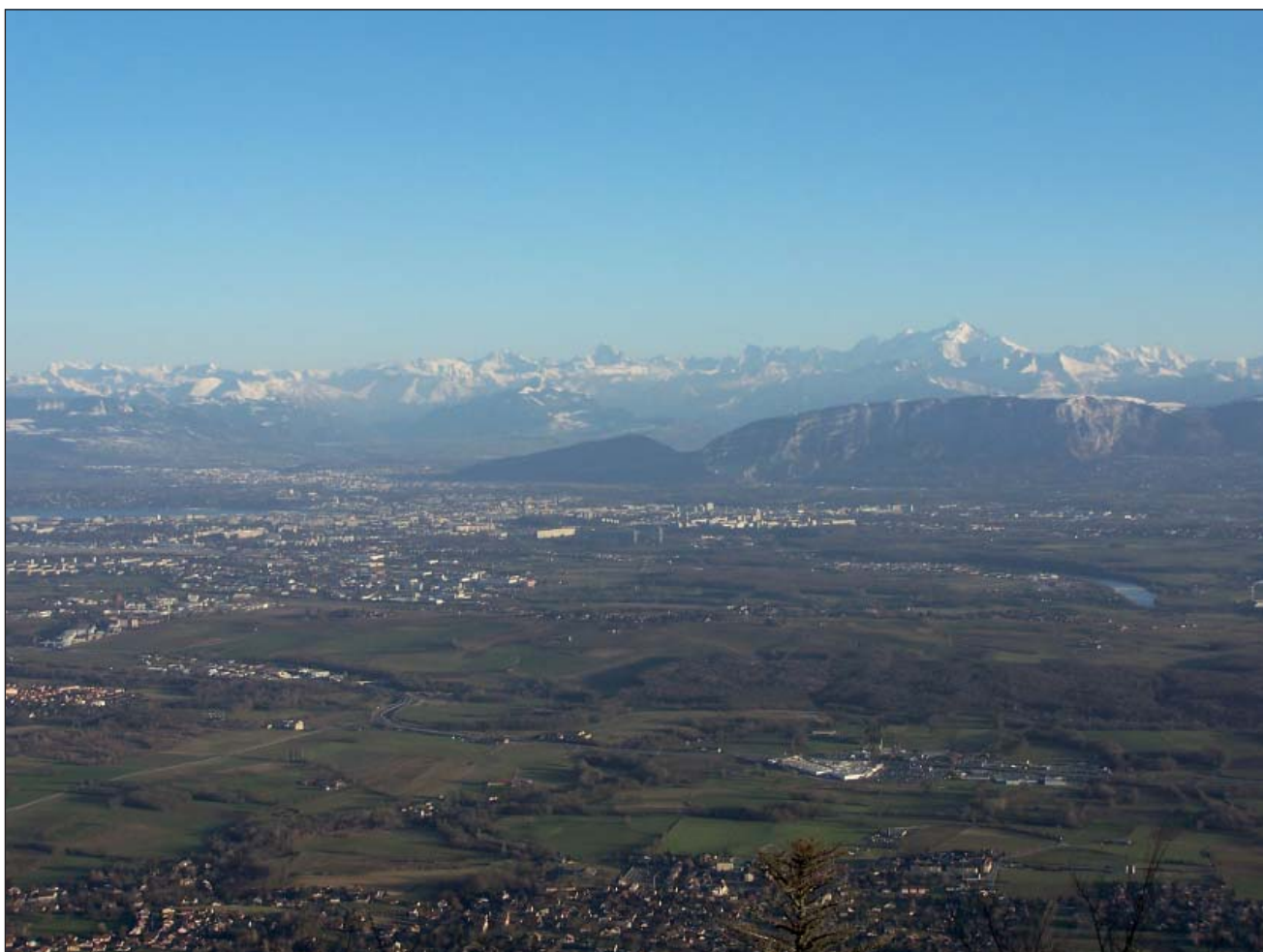
Des sites à enjeux apparaissent autour des nouvelles gares et des zones d'activités. Il faudra les aménager en réfléchissant à la densité de l'habitat, le prix de l'immobilier et du foncier et à la place des espaces naturels et agricoles...

Un intervenant suisse souligne ainsi les possibilités d'un outil comme l'Etablissement public foncier (EPF) côté français qui donne les moyens de réaliser des réserves foncières à moyen et long terme et de mieux maîtriser l'urbanisation.

Urbanisation et mobilité... quels modes de déplacement ? quel aménagement ?

Les participants ont très souvent proposé de développer les modes de déplacement dits « alternatifs » et « doux » : les transports lacustres, les parkings relais en lien avec des stratégies de rabattement sur l'ensemble du territoire, les lignes ferrées existantes à valoriser...

Pour freiner la péri-urbanisation, des principes forts doivent dicter la localisation des emplois et des logements. L'attractivité économique n'est pas acquise. Elle se conçoit en accueillant des entreprises, mais aussi en accueillant la main-d'œuvre.



Une table ronde de quatre élus... très orientée sur les questions de gouvernance du Projet d'agglomération

« Nous sommes une agglomération... c'est tout »

C'est en ces termes que la table ronde des élus a commencé pour couper court aux interrogations sur l'identité du Projet. Les forces et les faiblesses sont connues, il s'agit maintenant d'intégrer les différents documents d'urbanisme et d'aménagement existant sur le territoire pour répondre ensemble aux enjeux.

L'écriture des fiches actions doit être poursuivie, en affirmant une véritable politique... ce qui induit, les élus le reconnaissent, de repositionner la gouvernance du Projet et de favoriser l'expression des maires.

« Redescendons sur terre, en ayant des lignes directrices à long terme »

Les élus plaident pour la formalisation de lignes directrices claires du Projet dans lesquelles inscrire l'action quotidienne de proximité. Le Projet d'agglomération n'est pas fait pour préciser chaque politique.

Ainsi, un objectif souligné est d'organiser ce bassin pour rayonner sur l'ensemble de la région. La durabilité du développement n'est pas acquise. Il faut raisonner sur une grande échelle et agir au plus près du terrain.

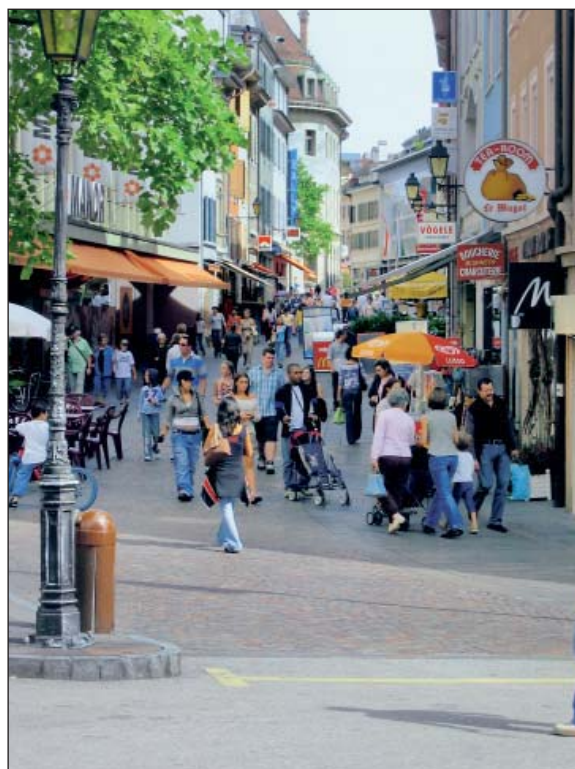
La stratégie de déplacement répond-elle aux enjeux ?

L'étalement urbain ne risque-t-il pas d'être favorisé par les différents projets d'infrastructure proposés ? Un élu rebondit ainsi sur l'un des thèmes soulevés en atelier. Il propose de « dessiner le plan du Projet » et d'y faire adhérer le public.

Le logement au cœur des débats

Dans un contexte de crise du logement manifeste, un élu souligne le danger du « trop vert » qui bloque parfois le développement de l'habitat. Il est impératif de construire pour accueillir et permettre les mouvements des habitants.

Mais il faut construire en renforçant les centralités. Ainsi Genève devrait construire 2 500 logements par an, et, en France, les polarités devraient être renforcées.



Conclusion

Le séminaire : un bilan positif

Un sentiment de consensus ressort des débats. La nécessité de construction commune est partagée. Il faut des projets concrets pour avancer et il y en a.

Ce séminaire aura permis de vérifier le travail accompli au sein du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et la confiance qui lie tous les acteurs.

Ces échanges doivent se poursuivre pour dégager une vision partagée du territoire et de son avenir.

Le nouveau site internet du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est en ligne :

→ **www.projet-agglo.org**



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY
CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS
CHENE-EN-SEMI NE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS
CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY
DINGY- EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRAILLANT DUILLIER ECHENEVEUX ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEUX EYSINS FARGES
FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX
GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY
MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
VERNIER VERS VERSOIX VERNONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS YVOIRE



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Compte-rendu

**Séminaire des élus
Forum des représentants de la société civile
→ 5 et 14 juin 2007**

**Quelle organisation territoriale et quelle stratégie pour
une agglomération du XXIème siècle durable ?**

**Compte-rendu du séminaire des élus et du forum des représentants de la société civile des 5 et 14 juin 2007
Salle Martin Luther King à Annemasse**

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
E-mail : infos@projet-agglo.org - Web : www.projet-agglo.org

Conception :
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - juin 2007

Crédits photos pour ce document :
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - R.Quincerot - Communauté de communes du Pays de Gex - HUG
EBAG - Canton de Vaud - SEGH

Impression :
Document imprimé sur du papier recyclé - Centre de reprographie et des publications du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

Table des matières

Une introduction en forme de rappel	page 4
Deux années de travail... un Avant-projet... quels enseignements ?	page 6
Synthèse des deux demi-journées de concertation	page 9



Préambule

Implication et envie sont au rendez-vous.

Plus de 300 personnes, élus, membres de la société civile, techniciens... ont participé aux travaux sur ces deux journées.

Après un séminaire des élus en février 2006, premier acte d'envergure du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui a marqué le « temps des questions », puis un autre en octobre 2006 « le temps de l'approfondissement des enjeux de l'urbanisation et de la mobilité », est venu le « temps des réponses à partager ».

Ces rencontres, proposées comme une étape de concertation sur le Projet, ont permis de présenter l'avancement des travaux, notamment les différents scénarios de développement du territoire et le schéma d'organisation territorial proposé.

Répartis en ateliers les élus, le 5 juin, et les représentants de la société civile, le 14 juin, ont pu travailler en petits groupes pour apporter leurs contributions aux scénarios en cours de construction. Ils ont répondu aux questions recouvrant les différents thèmes structurants du Projet d'agglomération.

La qualité des échanges est à souligner, ainsi que la frustration du temps trop court qu'elle a générée chez les participants... bonne nouvelle, preuve de la volonté de s'impliquer dans le Projet de la part des élus et de la société civile. Le besoin de développer les échanges sur les bonnes pratiques des uns et des autres s'est aussi exprimé à l'occasion de ces rencontres.

Une introduction en forme de rappel...

Un Projet d'agglomération qui « épouse » la réalité du territoire.

Jusque vers le milieu du siècle dernier, l'habitat de la région était concentré autour de la Ville de Genève et de quelques agglomérations. Depuis quelques dizaines d'années, on assiste à une véritable explosion du peuplement et à sa dispersion sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre du Projet d'agglomération correspond bien au développement actuel. La région genevoise est la deuxième agglomération de Suisse après Zürich et la cinquième des agglomérations européennes les plus dynamiques en matière d'évolution de la population.

Genève n'est pas seulement une ville de 170'000 habitants et un canton de 440'000 habitants, c'est aussi une agglomération qui s'étend sur une partie du canton de Vaud et sur deux départements français. Cette région franco-valdo-genevoise compte une population d'environ 777'000 habitants, qui devrait approcher un million d'ici 2030.

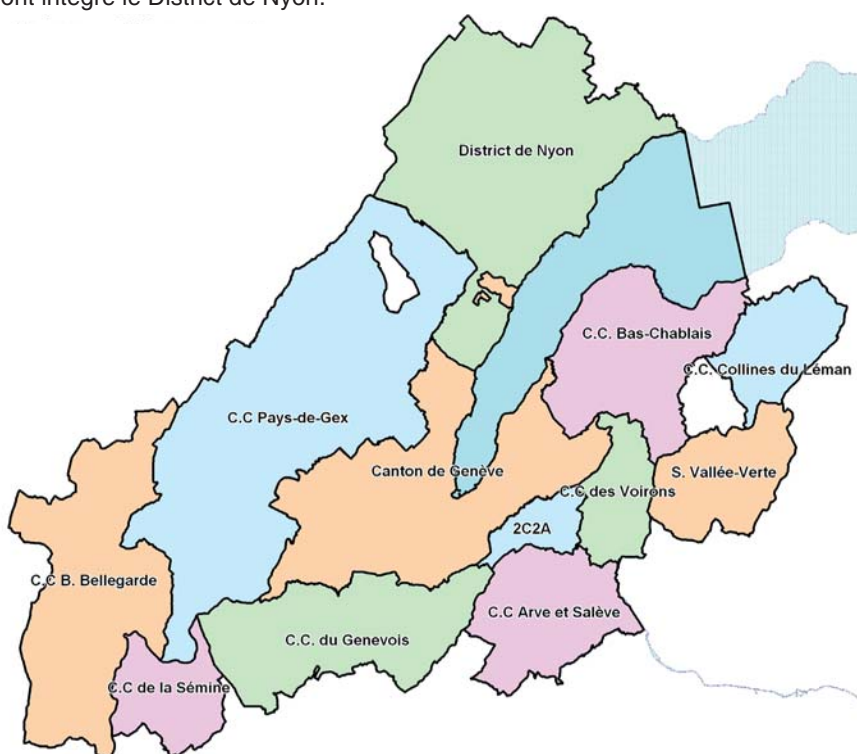
Si l'on en trace le contour, on obtient le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui compte aujourd'hui 204 communes avec les 15 nouvelles qui ont intégré le District de Nyon.

Caractéristiques :

- 2 pays
- 2 cantons
- 2 départements
- 1 région
- 1900 km²
- 204 communes
(112 françaises, 92 suisses)
- 777'000 habitants*
- 394'000 emplois*

*chiffres 2005

*Périmètre politique
du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois*



Un projet « trait d'union » entre Suisse et Rhône-Alpes...

La Région Rhône-Alpes et la Suisse sont très comparables :

- 43 698 km² pour Rhône-Alpes, 41 284 km² pour la Suisse.
- 7 507 300 habitants en Suisse (2006) et 6 005 000 rhonalpains (Insee 2007).

L'agglomération franco-valdo-genevoise est la deuxième agglomération de Suisse... et la deuxième agglomération de Rhône-Alpes.



... soucieux de la vie quotidienne des habitants.

Le Projet d'agglomération porte sur la mobilité, l'urbanisation (des espaces pour les logements, les activités économiques et les équipements) et l'environnement, et s'étend aussi à presque tous les domaines qui touchent à la vie de ses habitants. Les partenaires français, vaudois et genevois de l'agglomération ont souhaité une démarche de projet globale, abordant huit thématiques : urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie, formation, santé et culture.

Tout est lié, et il n'est pas possible d'agir de manière efficace sur l'une des thématiques sans traiter des autres.

Un projet régional, ancré à deux projets nationaux.

Le Projet d'agglomération est à considérer dans un cadre suisse et dans un cadre français.

Le cadre suisse est celui de la politique des agglomérations et du fonds d'infrastructures. Les sommes sont mises en jeu par la Confédération dans l'idée d'encourager les acteurs à collaborer pour travailler à des projets communs en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement. Ainsi, les particularités du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont d'être un projet international et inter cantonal.

Les 3,5 milliards de francs suisses attribués sur la base des projets d'agglomération seront libérés sur 16 ans par tranches quadriennales à partir de 2011.

Le cadre français est donné par la Coopération métropolitaine. En effet, le Projet d'agglomération répond à l'initiative de l'Etat français concernant les appels à projet pour la «Coopération métropolitaine» : une initiative pour favoriser l'émergence des aires métropolitaines françaises, et favoriser l'élaboration de projets communs. Le Projet franco-valdo-genevois a été retenu en tant que projet à soutenir.

Il est très heureux que ces deux démarches, suisse et française, coïncident.

Parallèlement, des perspectives nouvelles se dessinent, notamment avec la Région Rhône-Alpes et sa politique des Grands Projets mais aussi par le biais de conventions départementales.



Deux années de travail... un Avant-projet... quels enseignements ?

En février 2007, après deux années de travail, les partenaires du Projet d'agglomération ont remis à la Confédération un Avant-projet d'agglomération.

Un « scénario du pire » à bannir.

Le travail fourni pour l'Avant-projet a permis de projeter l'impact sur notre territoire commun d'une urbanisation non maîtrisée.

En l'absence de politique active et claire en matière d'urbanisation, on assisterait à la dispersion accrue de l'habitat et des activités ; une dispersion source de nuisances et de mitage du territoire.

Le « laisser faire » est le « scénario du pire ».

Un Avant-projet en quête de cohérence.

Le scénario « Avant-projet » a consisté à assembler les planifications existantes sur le territoire (Plan directeur cantonal genevois, Plans directeurs cantonal et régional pour le District de Nyon et Schémas de cohérence territoriaux français).

Ce que chacun fait dans son territoire améliore la situation mais reste insuffisant pour atteindre nos objectifs.

Le but d'une politique concertée et réfléchie en la matière est, notamment, de prévenir les problèmes de santé publique (maladies en lien avec la pollution, le bruit, la sédentarisation), de freiner le réchauffement climatique (moins de gaz à effet de serre, moins de kilomètres en véhicules motorisés,...), de favoriser des investissements publics efficaces profitant au plus grand nombre, d'obtenir une urbanisation beaucoup plus dense et compacte, plus facile à desservir par les transports publics, mais aussi à préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie.

Des problèmes de trafic à résoudre.

La mobilité est l'un des thèmes importants à traiter au niveau de l'agglomération. La mobilité transfrontalière s'est globalement fortement accrue. Près de 500'000 personnes entrent ou sortent chaque jour du canton de Genève, soit 32 000 de plus qu'en 2002. « C'est comme si l'ensemble de la Ville de Genève passait quotidiennement la frontière... »

Deuxième constatation, tous ces voyageurs viennent de plus en plus loin, puisque les distances parcourues quotidiennement augmentent. Néanmoins, les lieux de destination changent peu, la tendance à se rendre au centre-ville de Genève ne faisant que s'accroître.

Où et quoi construire ?

Une réflexion commune doit être menée en matière de construction de logements, sur deux axes :

- Où construire ? c'est-à-dire tenter de répartir l'offre de logements de manière plus équilibrée de part et d'autre de la frontière.
- Que construire ? c'est-à-dire comment mettre à disposition des logements sociaux.

Pour un développement économique durable et équilibré.

La région vit actuellement une période de fort dynamisme économique, qui se caractérise de la manière suivante :

- Une forte concentration des emplois sur le territoire genevois, ce phénomène s'accompagnant d'une croissance rapide du nombre de frontaliers.
- Un développement commercial rapide et peu maîtrisé en périphérie.
- Une forte attraction économique de la Suisse renforçant la concentration sur les pôles genevois.
- Une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse.

Il n'est pas possible de décider à la place des entreprises du lieu de leur établissement. Toutefois, il est possible de préparer les conditions permettant un choix : il n'existe plus beaucoup de zones industrielles à Genève, ce qui n'est pas le cas en France.

Un Avant-projet qui pose des objectifs convergents.

Un socle d'objectifs se dégage de ces travaux :

- Refus d'un développement tendanciel (« Laisser-faire »).
- Lutte contre la dispersion des constructions et promotion d'urbanisations plus compactes.
- Promotion d'un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.
- Préservation des paysages et des espaces ruraux et naturels.
- Une valorisation de l'image « Genève internationale » et de son positionnement économique.

La Confédération Suisse a émis un avis sur l'Avant-projet. Elle demande de concrétiser les objectifs à atteindre dans les mesures proposées et de les prioriser. La Région Rhône-Alpes quant à elle souhaite renforcer son partenariat avec le Projet et propose que les partenaires fassent acte de candidature au label Grand Projet qui formalisera les axes de collaborations : coordination des études, politiques foncières,...etc.

Un calendrier fédéral très serré.

Il s'agit maintenant d'élaborer le Projet qui sera rendu en décembre...

L'Avant-projet a été déposé à Berne au début de cette année.

Durant les années 2008 et 2009, les Offices fédéraux vont évaluer les différents projets d'agglomération déposés. Le travail de hiérarchisation des «paquets de mesures» pour mettre en œuvre le projet sera fondamental ! Il faudra veiller à ce que les projets les moins satisfaisants (sur le plan du rapport coût/efficacité) ne pénalisent pas l'ensemble.

Pour l'agglomération franco-valdo-genevoise il s'agira, durant cette période, de finaliser les projets identifiés en réunissant les financements locaux et en terminant les phases d'enquête publique pour que les projets soient concrètement en mesure d'être réalisés entre 2011-2015 puis 2019.

Les fonds de la première tranche quadriennale (2011-2015) seront libérés lorsque l'arrêté fédéral sera adopté.

Le dépôt du Projet pour tenter d'accéder aux fonds d'infrastructure n'est pas une fin en soi. Le Projet d'agglomération est une démarche évolutive ; c'est un processus qui va, d'une part, concrétiser les premiers projets (qui auront un effet bras de levier, comme la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse-CEVA) et d'autre part, identifier les projets qu'il s'agira de présenter pour les prochaines phases quadriennales.

Une commande politique claire...

Le Comité de pilotage politique du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, lors de sa réunion le 1er mars 2007, a défini une commande politique très claire. Pour 2007 il s'agit :

- d'établir un schéma d'agglomération ;
- d'identifier pour les 8 thématiques du Projet (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie, formation, santé et culture) des pistes d'action des politiques de services et la Coopération métropolitaine ;
- de signer une charte d'engagement contractuel entre les partenaires.

Le rapport qui sera remis à la Confédération en décembre 2007 comprendra un rapport principal et des annexes :

- un rapport principal intégrant aussi bien l'approche fédérale que métropolitaine, liant le schéma spatial d'agglomération et les politiques de service pour les 8 thématiques. Ce rapport constituera la charte d'engagement contractuel entre les partenaires. Par ailleurs, il servira de base pour la candidature au label Grand Projet Rhône-Alpes ;
- des annexes qui approfondiront les différentes approches : évaluation des paquets de mesures pour le fonds d'infrastructure, pistes de coopérations métropolitaines, diagnostic détaillé, etc.

... et un processus de participation qui s'élargit pour enrichir le Projet.

Le Projet se construit avec les acteurs de terrain. Depuis plus de deux ans, le Projet d'agglomération s'élabore essentiellement avec les élus et les techniciens des différentes collectivités. Le besoin d'élargir ce « premier cercle » s'est fait rapidement sentir. Le processus de participation s'est donc élargi à l'automne 2006 aux représentants de la société civile.

Les élus et les représentants de la société civile se sont réunis les 5 et 14 juin 2007, selon les mêmes modalités, pour réagir à ces travaux et y apporter leurs avis et points de vue...





Synthèse des deux demi-journées de concertation

Synthèse

Au cours des deux rencontres, élus et représentants de la société civile ont travaillé au sein de quatre ateliers : urbanisation, mobilité, environnement et services à la personne. Les participants ont pu réagir à partir de premières propositions de schéma d'organisation de l'agglomération et de lignes directrices destinées à susciter le débat, organisées autour des questions thématiques suivantes :

- « Quelle organisation spatiale du territoire pour accueillir 200 000 habitants et 100 000 emplois supplémentaires à horizon 2030 ? »
- « Quelle mobilité pour une agglomération durable ou comment éviter la saturation de notre bassin de vie ? »
- « Comment placer l'environnement au cœur de notre projet de développement urbain en renforçant le statut de « métropole verte » de l'agglomération ? »
- « Quelle offre de services pour une agglomération transfrontalière plus équitable ? »

Un consensus global, malgré quelques réserves méthodologiques.

Globalement, les propositions des lignes directrices du Projet ont été appréciées lors de ces deux rencontres. Il n'y a pas eu de remise en cause forte, même si on peut dire que l'accueil et la répartition des 200'000 habitants supplémentaires nécessite encore des explications : crainte de voir son village se transformer en banlieue résidentielle, sous-dimensionnement des besoins en logements à Genève...

Néanmoins des préoccupations se sont exprimées en particulier le souci de bien prendre en compte les travaux des Schémas de cohérence territoriaux dans le Projet pour les élus... ce qui s'exprime plutôt de la part des représentants de la société civile sur le mode de différenciation d'échelles d'analyse (partir d'une échelle fine pour aller à une échelle plus globale).

Transports collectifs ou transports routiers ? Des approches différentes.

Pour les élus, une volonté de développer « encore plus » les modes de transports collectifs (TC) a été fortement mise en exergue, mais sans véritable prise en compte de données financières et techniques de faisabilité. Chacun souhaite des infrastructures pour développer « son » territoire, sans véritable prise en compte globale.

Dans le forum des représentants de la société civile, des voix discordantes se sont élevées pour souligner le besoin de route pour favoriser le développement économique. Ainsi, à titre d'exemple, axer le développement le long des grands axes ne doit pas faire oublier les « micro projets » de service dans les villages.

La crainte d'une logique de « super ville-centre », dense, avec les services et concentrant les rabattements des transports collectifs est ressorti. La prise en compte des bourgs et villages a été posée souvent dans les ateliers comme un préalable.

La traversée lacustre est apparue dans les débats du forum... et a donné à débattre : faut-il la faire ? Où ? En train ? En voiture ?...

Ne pas oublier le « social ».

En particulier dans le forum des représentants de la société civile, la prise en compte des solidarités que ce soit à l'intérieur du territoire, mais aussi plus globalement le co-développement a été exprimée.

Le développement ne doit pas masquer des besoins en accompagnement du vieillissement de la population et de l'accueil de nouveaux actifs pour remplacer les départs à la retraite et occuper aussi de nouveaux postes de services à la population... souvent en difficulté pour se loger dans de bonnes conditions.

Agriculture et environnement... aller plus loin.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire une place claire à l'agriculture dans le Projet d'agglomération.

Toutefois, il faut la considérer comme un élément en mouvement et non pas comme un élément « historique » à ne pas toucher. Elle remplit différentes fonctions majeures pour notre agglomération (qualité de paysage, d'espaces de loisir et de détente etc.). L'agriculture devrait s'axer sur la production alimentaire et les circuits courts (les pommes...).

De même, dans le forum, des participants ont regretté que l'environnement soit considéré comme le socle du Projet avec la trame paysagère. Cela lui confère une certaine immobilité, voire même une « sacralité », alors que cette trame doit évoluer et ne pas se contenter de la ligne de crêtes, l'eau et la terre. Quelle articulation intelligente avec le développement des activités ?

Des « lignes de force » fondatrices qui se dégagent.

Se rencontrer a été très apprécié encore une fois, en particulier sous cette forme. Le besoin de mutualisation pour se doter d'outils permettant de faire avancer le Projet de façon opérationnelle semble un point clef. Ainsi, des fonds communs pour le développement culturel, des cotisations communes des entreprises pour la formation, des passeports « transport », des échanges associatifs, sportifs, identitaires... sont régulièrement mis en avant.

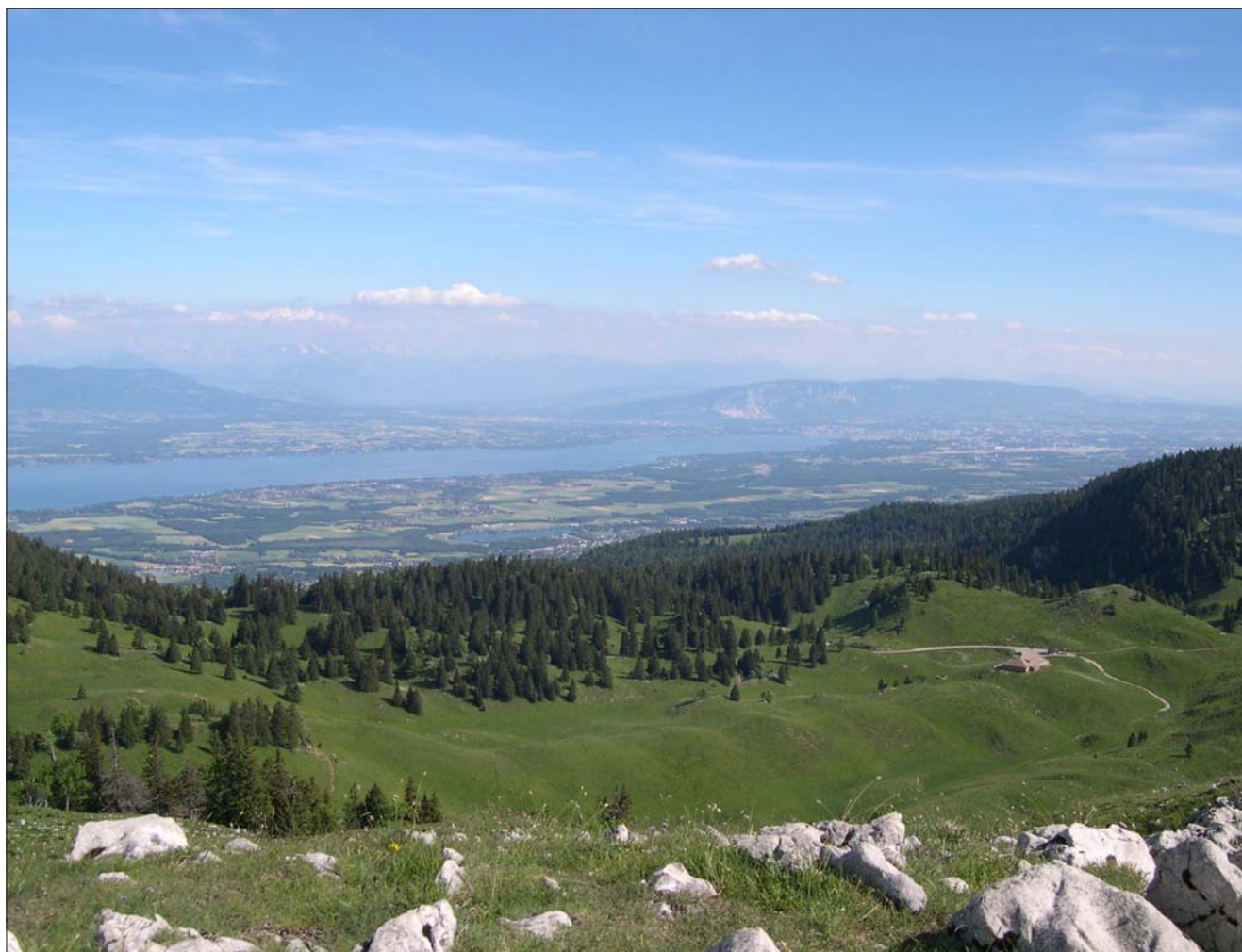
De même, le partage de la conviction sur les notions de densification, d'optimisation de l'existant et de respect des paysages semble acquis.

Le besoin de « transformer l'essai ».

Si des fondamentaux sont partagés, avec quelques réserves, cela reste dans un cercle restreint d'élus et de représentants de la société civile, quid des autres ? Du grand public ? Sans une appropriation du Projet par ces publics, ce dernier ne risque-t-il pas de rester « lettre morte » ? Quelle pédagogie pour accepter de nouvelles formes urbaines ? La limitation du « tout voiture » ?

La participation plus forte du monde économique au Projet, et en particulier des entreprises, a été largement souhaitée.

Le temps « technique » du Projet doit maintenant rentrer dans une phase de communication, de partage, d'appropriation... en vue d'une application partagée. Les attentes s'expriment de plus en plus sur ce champ. Quelles sont les réponses du Projet d'agglomération ?



« Quelle organisation spatiale du territoire pour accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires à horizon 2030 ? »

→ Travaux du séminaire des élus du 5 juin

Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.

Remarques :

- La prise en compte des Schémas de cohérence territoriaux (Scot) n'est pas suffisamment traduite sur les supports cartographiques.
- Il faut aussi penser les pénétrantes en Transports individuels (TI) pour l'accès aux activités.
- Développer les Transports collectifs (TC) de part et d'autre de la frontière, sur l'exemple de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), et tirer partie des projets de transports collectifs existants.
- Clarifier le degré de priorisation du développement en particulier quand on évoque la croissance démographique de communes non desservies par les axes de TC...

Propositions d'amélioration :

- Mener une politique transfrontalière coordonnée des TC et des pénétrantes TI.
- Anticiper le schéma d'organisation des TC pour orienter l'urbanisation.

Ligne directrice B : urbaniser et densifier autour des points de rencontres d'infrastructures de transports et de services.

Remarques :

- D'accord sur cette idée, mais attention à ne pas être trop réducteur si nous considérons que le développement doit se répartir sur plusieurs pôles.
- Cette ligne directrice permet d'équilibrer richesses et nuisances dans la région, et de mieux partager la valeur ajoutée.
- Des friches sont disponibles et des projets naissent à proximité des gares.
- Attention à la logique de concentration d'activités sur la ville-centre, et aux difficultés de renouvellement urbain et de valorisation de friches.
- Bien faire le lien en prolongation des travaux des Scot.

Propositions d'amélioration :

- Eviter la concentration sur Genève-Annemasse, et étudier la répartition équilibrée de l'activité.
- Prévoir également des zones mixtes, afin de pouvoir accueillir des activités économiques à forte valeur ajoutée pour développer l'emploi.
- Intégrer les « coups partis » qui ne répondent pas aux critères de desserte en TC.

Ligne directrice C : limiter l'étalement urbain en privilégiant la reconstruction de la ville sur elle-même, et en préservant les paysages et l'agriculture.

Remarques :

- C'est ce qui se fait déjà sur Genève, mais il faut aussi développer cette ligne directrice sur les bourgs et villages.
- Il y a un accord sur cette ligne directrice, mais pas exclusivement en hyper-centre et avec une meilleure utilisation des zones d'activités et des logements.
- Interrogation sur la capacité à gérer la forte demande sociale pour le pavillonnaire.
- Ne pas sous-estimer le coût élevé du renouvellement urbain.
- Quelle capacité de la Ville de Genève à réussir sa densification et ses extensions urbaines pour construire davantage ?

Propositions d'amélioration :

- Mettre en place un groupe de travail « multi-critères » (urbanisation/paysage/agriculture).
- Développer les zones d'habitat intermédiaire acceptables (formes urbaines).

Ligne directrice D : développer une qualité de vie durable en conciliant des impératifs de mixité sociale, de densité urbaine, d'accès aux activités et de diversité de l'habitat.

Remarques :

- Cette ligne directrice demande une « mise en réseaux » et de dépasser l'échelle de la compétence communale dans la planification.
- Cette ligne directrice est la condition d'appropriation des objectifs par les petites communes.
- La mixité logements/activités est impérative.

Propositions d'amélioration :

- Il faut jouer la complémentarité économique de part et d'autre de la frontière.

→ Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.

Remarques :

- Il s'agit de l'objectif prioritaire.
- Le schéma proposé ne comporte que des radiales.
- Il faut limiter la radio concentricité pour répondre aux contraintes techniques, mais surtout pour atteindre l'objectif de réduction de l'usage de l'automobile.
- D'accord fondamentalement avec cette proposition : habitat et tertiaire. Pour l'industrie et la technologie, il s'agit d'identifier clairement les zones.

Propositions d'amélioration :

- Renforcer les axes parallèles avec le développement des logements : axe ferroviaire (Bellegarde, Divonne, Nyon).
- Développer la densification autour des espaces desservis, quitte à couper ponctuellement avec des pénétrantes vertes.
- Définir une politique de construction favorisant la qualité environnementale des constructions (architecture passive pour réaliser des économies d'énergie).

Ligne directrice B : urbaniser et densifier autour des points de rencontres d'infrastructures de transports et de services.

Remarques :

- Le rail n'est pas assez développé.
- Mieux équilibrer rive droite/rive gauche.

Propositions d'amélioration :

- Une traversée urbaine du petit lac.
- La grande traversée n'est pas conforme aux objectifs de préservation des paysages.
- L'utilisation de la traversée de la rade pour le bouclage « rail » entre le CEVA et l'aéroport de Genève.
- Revaloriser les voies ferrées disponibles.



Ligne directrice C : limiter l'étalement urbain en privilégiant la reconstruction de la ville sur elle-même, et en préservant les paysages et l'agriculture.

Remarques :

- Il faut définir des zones compactes à « doper ».
- Pour être acceptable, la reconstruction de la ville sur elle-même suppose une forte qualité urbaine.
- Eviter les problèmes liés à l'hyper centralité de Genève : concept large de la ville n'est pas pris en compte.
- La densification est un bon principe qu'il faut aussi mener dans les pôles en périphérie
- La question du desserrement est-elle intégrée dans le calcul des 200'000 habitants de plus ?
- Attention : des difficultés si les capacités d'accueil ne sont pas respectées dans les centres et si les limitations à l'étalement urbain ne sont pas suivies.
- Oui mais, si les 50% de la densification porte sur Cornavin-Aéroport et si il n'y a pas de rigidité de principes pour des zones déjà peu paysagères.

Propositions d'amélioration :

- Densifier l'existant.
- Intégrer les réflexions fiscales et les mesures d'accompagnement pour aboutir à un vrai fonctionnement d'agglomération.
- Etre inventif pour apporter de la qualité de vie.
- Mieux gérer les sols.

Ligne directrice D : développer une qualité de vie durable en conciliant des impératifs de mixité sociale, de densité urbaine, d'accès aux activités et de diversité de l'habitat.

Remarques :

- Le foncier va devenir encore plus cher sur une zone toujours plus large : les salariés français vont avoir de plus en plus de mal à se loger.
- Eviter le « diktat » des pénétrantes vertes.
- Eviter les positions dogmatiques sur les espaces agricoles et l'environnement, car c'est souvent le prétexte pour ne rien faire.
- C'est une très bonne ligne directrice, à condition d'avoir une équité territoriale entre France et Suisse.
- Démontrer les gains.
- Ligne directrice « sympathique », mais nous devons tenir compte des réalités économiques et sociales. Oui pour éviter les ghettos, mais respectons le caractère historique et social des villages.

Propositions d'amélioration :

- Mener une politique foncière, avec des acquisitions foncières à Genève pour résorber les déséquilibres.
- Intégrer le développement des grands parcs urbains.



Ville de Nyon

« Quelle mobilité pour une agglomération durable ou comment éviter la saturation de notre bassin de vie ? »

→ Travaux du séminaire des élus du 5 juin

Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.

Remarques :

- Il est souligné qu'il faut tenir compte des différentes activités : le tertiaire vers les gares et l'industriel à proximité des nœuds routiers.
- Il est nécessaire de conjuguer ce principe avec le besoin de développer des activités économiques en dehors de Genève, et la bonne connexion entre pôle d'emplois et habitat.
- Le principe est partagé, mais en prenant garde que le Chablais ne soit pas considéré uniquement comme une zone de logements.
- Il ne faut pas non plus oublier les déplacements liés aux loisirs, aux achats... on accorde trop d'importance aux déplacements domicile-travail.
- La traversée autoroutière lacustre est indispensable pour relier les pôles économiques.

Propositions d'amélioration :

- Développer aussi les transports publics côté français.
- Prévoir des lignes de rabattement entre les bourgs/villages et les centralités.
- Travailler sur les liens nécessaires entre les zones d'activités périphériques et la centralité.
- Harmoniser les règlements et les lois pour le développement des zones économiques et industrielles.

Ligne directrice B : tirer partie des infrastructures de transport public existantes avant d'envisager la création de nouvelles.

Remarques :

- D'accord sur le principe, mais bien veiller à la fréquence, la capacité, le confort, la vitesse de déplacement et l'accessibilité aux Transports collectifs (TC) : parkings relais (P+R), mobilité douce...
- Ne pas oublier d'intégrer les projets importants telle que la liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) et son impact positif sur l'ensemble de l'agglomération.
- Il est noté que les liaisons lacustres ne sont pas indiquées sur les cartes.
- Les infrastructures de TC sont insuffisantes en 2ème couronne de Genève.
- Il faut assurer un transport public dans les bourgs déjà urbanisés, donc de nouvelles infrastructures seront forcément nécessaires.

Propositions d'amélioration :

- Organiser le rabattement des usagers des zones démunies actuellement.
- Réanimer la liaison ferroviaire Divonne - Gex - Saint-Genis.
- Aménager des P+R à proximité de ces infrastructures (très régulièrement cités – *NDLR*).
- Créer un Périmètre de transport urbain (PTU) à tarif unique.



Ligne directrice C : développer l'offre de transports publics supérieurs à l'échelle du bassin de vie : ferroviaire, tramway, bus à haute fréquence... Privilégier et renforcer les modes doux et transports collectifs dans les centres urbains, quitte à diminuer les capacités routières par l'aménagement de sites propres, de voies cyclables ou piétonnières.

Remarques :

- Accord sur les transports doux, mais en ville, et non pour relier des centres entre eux.
- Pour les TC supérieurs, quid de l'espace disponible et des moyens financiers ?
- Manque de coordination entre les collectivités pour les aménagements de site, et problèmes de financement.

Propositions d'amélioration :

- Mieux relier l'aéroport de Cointrin à la France : train Annemasse-Cointrin, pallier le manque de parkings à l'aéroport et une traversée autoroutière reliée à la route de Thonon et à l'Autoroute Blanche.
- Développer les parkings relais (P+R).
- Trouver une forme de financement « modes doux » propre à l'agglomération.
- Avoir une politique tarifaire incitative.
- Développer la mobilité douce sur les voies de rabattement.

Ligne directrice D : n'envisager le développement d'infrastructures routières que si elles permettent d'améliorer la qualité de vie (diminution de nuisances pour les riverains) et suivent un cahier des charges draconien en matière de protection de l'environnement et des paysages.

Remarques :

- La logique peut être trop restrictive, elle ne concerne que les riverains, car il est parfois nécessaire de créer des nouvelles voies longitudinales qui ne sont pas pénétrantes vers Genève.
- Les contournements d'Annemasse et de bourgs sont de moindre importance.

Propositions d'amélioration :

- Améliorer les P+R en périphérie, connectés au TC, pour les gens qui ne peuvent se parquer sur leur lieu de travail.
- Construire une traversée du lac ou de la rade afin de favoriser la complémentarité entre les modes de transport.

→ Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

Ligne directrice A : développer les logements et les activités économiques en priorité sur les axes de transports en commun.

Remarques :

- Il faut effectivement privilégier la qualité de vie dans les questions d'habitat.
- Oui sur la ligne directrice, à condition de distinguer les activités nécessitant une liaison routière et les autres.
- Approche trop restrictive, car elle ne tient pas compte des zones en périphérie des réseaux routiers.
- Ne pas développer de pôles où il n'existe pas d'activités économiques, ni de réseau de transports collectifs pour ce qui concerne l'habitat.

Propositions d'amélioration :

- Mieux irriguer le Pays de Gex par des transports collectifs et des infrastructures routières.
- Création de logements et d'activités dans les petites agglomérations du pied du Jura et de la Vallée de l'Arve.
- Développer des pôles économiques secondaires (Gex, Chablais) afin de désengorger Genève.



Ligne directrice B : tirer partie des infrastructures de transport public existantes avant d'envisager la création de nouvelles.

Remarques :

- Certaines infrastructures sont déjà saturées en centre ville.
- Envisager de nouvelles infrastructures en regard du développement du territoire et en complémentarité des autres modes de transport.
- Il manque une ligne sur la mise en place du partenariat public privé (PPP) pour financer les infrastructures que les collectivités ne peuvent pas financer seules.

Propositions d'amélioration :

- Envisager la création d'un péage urbain à Genève.

Ligne directrice C : développer l'offre de transports publics supérieurs à l'échelle du bassin de vie : ferroviaire, tramway, bus à haute fréquence... Privilégier et renforcer les modes doux et transports collectifs dans les centres urbains, quitte à diminuer les capacités routières par l'aménagement de sites propres, de voies cyclables ou piétonnières.

Remarques :

- Attention aux coûts. Il faut bien développer les solutions les moins coûteuses (navette).
- La poursuite des efforts à Genève est suffisante, mais sur Annemasse le gabarit est plus étroit, et il peut y avoir des difficultés de mise en place et de fluidité.
- L'offre de transport privé ne doit pas diminuer.
- Ne pas mettre en opposition les différents modes de transport.
- Attention à la diminution néfaste des capacités des infrastructures routières.
- Risque de ne pas répondre à la demande globale des déplacements futurs.
- Nécessité que l'offre de transports collectifs soit attractive (cadences, continuité, tarification simple, absence de rupture de charge...).
- Prévoir un maillage des voies cyclistes et piétonnières, et la possibilité de mettre les vélos dans les véhicules de transports collectifs.



Propositions d'amélioration :

- Des liaisons ferroviaires cadencées à mettre en place avec Annecy, Bonneville et Thonon.
- Pour les modes de transports « doux », privilégier les liaisons cyclistes et piétonnières en site propre et à proximité des arrêts de transports collectifs.
- Développer les solutions à court terme et peu coûteuses, surtout côté français (navette, transports à la demande...).
- Développer tous les modes de transports collectifs en complémentarité.
- Créer des P+R en abondance.
- Faciliter l'accès aux transports collectifs dans les zones suburbaines.
- Se soucier des besoins quotidiens, non seulement professionnels, mais aussi scolaires et parascolaires.

Ligne directrice D : n'envisager le développement d'infrastructures routières que si elles permettent d'améliorer la qualité de vie (diminution de nuisances pour les riverains) et suivent un cahier des charges draconien en matière de protection de l'environnement et des paysages.

Remarques :

- D'accord sur le principe en considérant la qualité de vie au sens large, et en facilitant le développement économique et social.
- Axe mal posé : envisager les infrastructures routières uniquement si elles sont utiles au développement territorial.
- L'économie peut être affaiblie dans certaines parties de l'agglomération, si les infrastructures routières ne se développent pas.

Propositions d'amélioration :

- Quid de la traversée de la Rade ?
- Renforcer la protection de l'environnement dans l'approche de chaque nouvelle infrastructure routière : tranchée couverte, murs anti-bruit, isolation phonique des bâtiments, revêtements phono absorbants, compensations naturelles, mesures d'accompagnement.
- 3ème voie autoroutière (gratuite) entre Genève et Coppet.



« Comment placer l'environnement au cœur de notre projet de développement urbain en renforçant le statut de « métropole verte » de l'agglomération ? »

→ Travaux du séminaire des élus du 5 juin

Ligne directrice A : une agglomération préservant et gérant durablement ses ressources (eau, sol, biodiversité, etc) et ses énergies.

Remarques :

- Quelle empreinte économique et écologique du territoire ? Ne pas dépasser les limites seuils.

Propositions d'amélioration :

- Etablir la carte des ressources en eau et la carte « énergétique ».
- Fonder le Projet d'agglomération sur le concept de développement durable par la mise en œuvre d'un Agenda 21 d'agglomération, promouvant des agendas 21 locaux.

Ligne directrice B : une métropole verte organisée au sein et autour d'espaces naturels (forêts, cours d'eau, lac, etc.) et agricoles à vocation affirmée (pour la production, la détente, la protection, etc.).

Remarques :

- Oui à ce principe à tous les niveaux hiérarchiques du territoire.
- Prendre en compte l'ambiance paysagère.

Propositions d'amélioration :

- Un problème de gouvernance est soulevé, avec le besoin d'être plus directif et de créer des outils pour « favoriser la vertu », mais des progrès à engager en terme de démocratie participative sont aussi soulignés.
- Avoir une nature « accessible rapidement » et faire aussi un effort pour la réintégration de la nature en ville.
- Maintenir et sauvegarder toutes les pénétrantes naturelles (cours d'eau...).
- Assurer la pérennité des espaces verts, et valoriser l'agriculture par exemple dans une logique d'entretien du paysage.

Ligne directrice C : une urbanisation à haute qualité de vie (maîtrise des nuisances « air-bruit », taux d'espaces verts, gestion des déchets, etc.) au bénéfice des résidents et des travailleurs.

Remarques :

- La prise en compte de la qualité de vie est nécessaire pour rendre possible la densification.
- Ne pas oublier la gestion et le recyclage des déchets et des matériaux.
- Les Schémas de cohérence territoriaux (Scot) existent, ils doivent être respectés et intégrés.
- Il est à noter que des actions peuvent être individuelles (végétalisation des balcons par exemple).
- Un problème culturel se pose : comment changer le désir d'habitat individuel ? Une évolution des mentalités est nécessaire pour la mise en place d'une forme d'habitat dense dans l'urbain.
- Les espaces doivent être d'une qualité suffisante pour que les gens se les approprient et « se sentent chez eux ».
- Attention au problème de l'harmonisation des normes et labels de qualité de vie environnementale... Il faudrait prendre le meilleur des cadres suisses et français.
- En matière de mobilité, un besoin d'ambition politique est posé côté français pour faire changer les habitudes de déplacement...
- Les espaces verts en France doivent être mieux protégés.

→ Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

Ligne directrice A : une agglomération préservant et gérant durablement ses ressources (eau, sol, biodiversité, etc) et ses énergies.

Remarques :

- Attention à la vitesse du développement.

Propositions d'amélioration :

- Calcul de l'empreinte écologique, bilan énergétique, plan climat.
- Définir une typologie des espaces environnementaux.
- Lier le développement aux ressources en eau, assainissement...
- Mutualiser les outils et les techniques permettant d'harmoniser les moyens de protection du foncier.
- Redonner sa place à l'agriculture et ses effets bénéfiques sur l'environnement.
- Définir une charte de qualité énergie et environnement.
- Priorité aux maillages verts et ferrés avant d'aborder l'urbanisation.

Ligne directrice B : une métropole verte organisée au sein et autour d'espaces naturels (forêts, cours d'eau, lac, etc.) et agricoles à vocation affirmée (pour la production, la détente, la protection, etc.)

Remarques :

- Préserver l'agriculture mais d'abord dans un but de production alimentaire.
- Maîtriser le développement du territoire pour préserver la trame verte (corridors écologiques).

Propositions d'amélioration :

- Analyse des incohérences territoriales constatées au niveau de l'urbanisation au regard de l'environnement.
- Trouver une cohérence entre les niveaux d'échelle (Plan de développement, Scot, Plan local d'urbanisme-PLU).
- Favoriser les circuits courts pour valoriser les productions locales.
- Réaffirmer le rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement.
- Favoriser les liens « citadins/agriculteurs ».



Ligne directrice C : une urbanisation à haute qualité de vie (maîtrise des nuisances «air-bruit», taux d'espaces verts, gestion des déchets, etc.) au bénéfice des résidents et des travailleurs.

Remarques :

- Nécessité de densifier en ne favorisant plus le modèle de la villa individuelle.
- Cesser d'appréhender le foncier uniquement de « manière patrimoniale ».

Propositions d'amélioration :

- Distinguer l'existant et les nouveaux quartiers.
- Promotion de l'écologie industrielle (éco site).
- Mesures d'incitation aux économies d'énergie.
- Respect des standards environnementaux dans la construction : harmonisation entre France et Suisse.
- Prendre des positions plus radicales pour inciter à la densification de l'habitat.
- Implication plus forte des collectivités dans la maîtrise foncière.
- Mise en place d'une gestion des déchets pour l'agglomération : recyclage dans un cadre régional.



« Quelle offre de services pour une agglomération transfrontalière plus équitable* ? »

* *Équité, peut s'entendre en matière :*

- de localisation spatiale et de meilleure répartition géographique des équipements ;
- de possibilité d'accès aux équipements ou aux services existants pour tous les habitants de l'agglomération.

→ Travaux du séminaire des élus du 5 juin

Formation, ligne directrice A : construire une offre de formation transfrontalière capable de répondre aux besoins de l'agglomération et accessible à tous suppose de partager des lieux de formation, de disposer d'outils d'information, d'engager des coopérations, de mutualiser des moyens.

Remarques :

- Une convergence est à organiser mais semble problématique au niveau de la formation générale en primaire : les programmes et l'âge d'accueil sont différents. Les choses sont plus facilement envisageables pour l'enseignement secondaire.
- Il faut aussi rendre la formation accessible à tous les publics du bassin par la réglementation, le financement, la reconnaissance des équivalences, les lieux de formation... Pour les jeunes de la région c'est un « plus » d'avoir accès à l'Université de Genève.
- La mise en commun de moyens et le renforcement des échanges doivent viser l'amélioration continue, en particulier de la qualité de l'offre de formation.

Propositions d'amélioration :

- Avoir un système de veille pour répondre rapidement aux besoins des habitants, du développement de l'emploi, et proposer les formations adéquates, en informant les structures et lieux de formation pour qu'ils s'adaptent. Il s'agit d'organiser une équivalence reconnue.
- Faire une étude à l'échelle de l'agglomération pour connaître les potentialités et les obstacles, et simplifier les processus de prise de décision.
- Créer un Atlas de la formation transfrontalière.
- Pour définir les besoins de formations et les adapter au Projet d'agglomération il faut faire un état des lieux de la demande des services, entreprises, administrations...
- La Cité des Métiers qui vise à mettre en réseau les acteurs apparaît comme un projet essentiel.



*Ecole des beaux arts genevois (EBAG)
Annemasse*

Formation, ligne directrice B : définir et mettre en œuvre une politique d'accueil des étudiants prioritairement dans des centres urbains bien desservis par les transports publics.

Remarques :

- Le principe d'implanter les résidences étudiantes à proximité des transports en commun est approuvé. Cette politique peut être menée dans un cadre transfrontalier.

Propositions d'amélioration :

- Mutualiser les services tels que, pour la France, les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).
- Privilégier le co-financement des logements étudiants le long des axes de Transports collectifs (TC).

Santé, ligne directrice A : responsabiliser les élus en matière de santé publique à travers les politiques d'aménagement, d'espaces publics et de mobilité de douce.

Remarques :

- Il faut démontrer aux élus que les schémas d'aménagement proposés sont meilleurs pour la santé publique.
- La responsabilité des élus est liée à l'urbanisation, aux choix en matière de déplacement, d'aide aux associations, d'accessibilité des personnes handicapées...

Propositions d'amélioration :

- Il faut engager une sensibilisation « au fur et à mesure » sur la mobilité douce et durable.
- Privilégier les éco-constructions.
- Imaginer une solidarité entre transports individuels et transports collectifs dans un objectif de développement des transports collectifs (en lien fort avec l'atelier mobilité... *NDLR*).

Santé, ligne directrice B : créer et afficher un réseau de soins transfrontalier pour faciliter l'accès aux soins de tous les habitants de l'agglomération.

Remarques :

- Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont besoin de rayonner sur l'ensemble du bassin de vie pour se pérenniser au niveau universitaire.
- La coopération transfrontalière doit permettre d'aboutir à une coordination des plateaux techniques pour les soins de pointe et les soins de proximité.
- Les hôpitaux régionaux français connaissent des difficultés de recrutement, particulièrement en raison de l'attractivité de la Suisse et du manque de personnels formés à Genève. La collaboration transfrontalière pour le développement de l'offre de formation pour les personnels est essentielle.
- Les coûts des soins de santé des HUG sont supérieurs à ceux observés dans les hôpitaux français de la région.

Propositions d'amélioration :

- Organiser des permanences de proximité.
- Veiller à l'équité des droits d'accès.
- Jouer la complémentarité : la technicité doit être centralisée au cœur de l'agglomération et les services de soin moins urgents peuvent être plus « satellisés ».

Culture, ligne directrice A : construire une politique culturelle commune en partageant des orientations, en coordonnant des initiatives et en mutualisant des moyens.

Propositions d'amélioration :

- Diversifier l'offre culturelle et l'accès à travers la formation scolaire (favoriser les échanges et les pratiques artistiques entre les écoles de l'agglomération).
- Maintenir des valeurs afin d'avoir un socle solide pour se développer et « donner une âme au territoire ». Il faut profiter des langues communes pour favoriser et renforcer l'identité régionale.
- Il faut construire les projets ensemble, et repousser la xénophobie.
- Intégrer les petites communes dans la logique culturelle, et ne pas tout concentrer à Genève.
- Développer un système associatif transfrontalier.
- Elargir à l'ensemble de l'agglomération le groupe de concertation culturelle de Genève pour définir des domaines d'intervention avec un « pot commun » pour réaliser des projets.



Théâtre Forum de Meyrin



Culture, ligne directrice B : développer les équipements culturels de niveau d'agglomération en mutualisant les moyens et en privilégiant les centralités locales bien desservies par les transports publics.

Remarques :

- Il faut aussi veiller à garder les centres culturels de quartier.

Propositions d'amélioration :

- Créer un agenda culturel transfrontalier.
- Proposer des aides aux personnes en difficulté pour faciliter l'accès aux lieux de culture.
- Implanter la maison de la Danse sur le territoire français de l'agglomération.
- Promouvoir « Rousseau 2012 » pour en faire un événement d'agglomération.
- Faciliter le passage des artistes aux frontières.
- Créer un festival annuel de rentrée à travers les différents territoires de l'agglomération.

→ Travaux du forum des représentants de la société civile du 14 juin

Formation, ligne directrice A : construire une offre de formation transfrontalière capable de répondre aux besoins de l'agglomération et accessible à tous suppose de partager des lieux de formation, de disposer d'outils d'information, d'engager des coopérations, de mutualiser des moyens.

Remarques :

- Problèmes de mobilités.

Propositions d'amélioration :

- Avoir une approche systémique de soutien, d'orientation et d'offre de formation pour les populations les plus fragiles.
- Renforcer les reconnaissances et équivalences des diplômes : collaborations entre organismes de bilan de compétences et les chambres consulaires.
- Renforcer les formations de services à la personne et leur coordination.
- Créer un fonds commun financés par les organismes et les entreprises français et suisses afin d'encourager l'apprentissage et la formation continue au sein de l'agglomération.

Formation, ligne directrice B : définir et mettre en œuvre une politique d'accueil des étudiants prioritairement dans des centres urbains bien desservis par les transports publics.

Remarques :

- Admettre que des étudiants puissent habiter sur le territoire français et étudier à Genève.

Propositions d'amélioration :

- Déterminer le meilleur potentiel de localisation, proximité des lieux de formation et créer des logements abordables (pour tous les niveaux de formation).
- Créer des logements et cités étudiantes.

Santé, ligne directrice A : responsabiliser les élus en matière de santé publique à travers les politiques d'aménagement, d'espaces publics et de mobilité de douce.

Remarques :

- Il est essentiel de préserver et d'améliorer la qualité de vie : « lutte contre le bruit ou de production de pollution, éloignement des lieux de travail, qualité du logement... ». Cela renvoie à des politiques de prévention en matière de santé publique.

Propositions d'amélioration :

- Développer la prévention notamment auprès des jeunes au sujet de l'hygiène alimentaire, des dépendances...

Santé, ligne directrice B : créer et afficher un réseau de soins transfrontalier pour faciliter l'accès aux soins de tous les habitants de l'agglomération.

Remarques :

- Un accès partagé paraît nécessaire. Il s'agit de recenser et de tirer partie des différents plateaux techniques à disposition dans l'agglomération. Une analyse comparative des coûts de prise en charge doit permettre d'engager une coopération transfrontalière.
- Prendre en compte le vieillissement.
- Ne pas oublier d'autres soins à considérer : Etablissements médicaux spécialisés (EMS) / Maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD), alcoolisme, drogues, psychiatrie...

Propositions d'amélioration :

- Développer les formations communes : aides soignants, infirmières, services à la personne...



Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Culture, ligne directrice A : construire une politique culturelle commune en partageant des orientations, en coordonnant des initiatives et en mutualisant des moyens.

Remarques :

- Développer l'offre culturelle et la collaboration : simplification.
- Valoriser la diversité culturelle dans l'agglomération.
- Ne pas oublier le sport et l'opportunité de l'Euro Foot en 2008.

Propositions d'amélioration :

- Créer une fête de l'agglomération : musique, théâtre, cuisine, arts plastiques...
- Organiser un festival « tournant » sur toutes les villes de l'agglomération : déplacement du public sur l'ensemble du territoire pour mieux se connaître.
- Créer un passeport culturel transfrontalier.
- Aménagement des programmes (sportifs et culturels) en concertation.
- Travailler auprès des jeunes générations pour leur faire connaître leur espace socio-culturel (appartenance et identité).

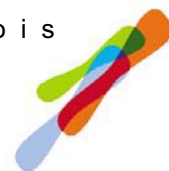
Culture, ligne directrice B : développer les équipements culturels de niveau d'agglomération en mutualisant les moyens et en privilégiant les centralités locales bien desservies par les transports publics.

Remarques :

- Développer d'abord les collaborations, puis réfléchir à l'offre en terme d'équipements (incluant les équipements sportifs et de loisirs).
- Favoriser l'accès à la formation culturelle sur le plan transfrontalier.



AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
 PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
 BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-
 GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS
 CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMI NE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER
 CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
 COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELINEY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE
 DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRILLANT DUILIER DULLY ECHENEVEY ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEY EYSINS FAR-
 GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-
 CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
 LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-
 SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
 PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUJON PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
 PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-
 GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
 SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
 VERNIER VERS VERSOIX VERNONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE



Annexe 7

Concept de participation 2006

- **Bilan** : rédaction d'un avis présenté le 30 novembre au matin au Bureau de l'ARC puis exposé au Comité de pilotage politique le 30 novembre 2006 après-midi.

▪ Conseil du développement durable et de l'environnement

- **Octobre 2006** : envoi du dossier de séance du séminaire du 12 octobre en vue de préparer la séance du 14 novembre.
- **14 novembre 2006** : séance du Conseil, réunion d'information et de débat.
- **Bilan de cette nouvelle rencontre** : le Conseil de l'environnement accepte d'être sollicité et de donner un avis sur le Projet d'agglomération. Plus particulièrement, il se propose de vérifier la conformité du Projet d'agglomération avec les principes du développement durable. Les modalités de travail pour 2007 doivent être affinées.

▪ CEST et CLE

- **9 novembre 2006** : réunion d'information et de débat.
- **Bilan de la rencontre** : rédaction d'un avis présenté au Comité de pilotage politique du 30 novembre.

▪ AGEDRI

- **20 novembre 2006** : rencontre avec Monsieur Milleret pour définir les modalités de participation.
- **Février ou mars 2007** : organisation d'une soirée information/débat consacrée au Projet d'agglomération.

▪ CAT et CODEP

- Consultation de ces deux organismes début 2007.

▪ FDN

- **Décembre 2006** : prise de contact avec le Président du Forum et définition des modalités de participation.

4. Perspectives

- Le Comité de pilotage du 30 novembre 2006 devra définir :
 - Quelle prise en compte des avis sollicités dans l'élaboration du Projet ?
 - Quelle prise en compte des avis non sollicités ?
 - Quelle suite donner à la démarche participative pour 2008 ?



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

La participation au sein du Projet d'agglomération :

état de la démarche au 30 novembre 2006

Sommaire

1. Les cibles		page 3
2. Nature de la participation		page 5
3. Méthode		page 5
4. Perspectives		page 6
Avis des CLD, de la CEST et du CLE		page 7

Référents participation équipe Projet :
Karine Battel – Philippe Brun – Marie Bro

1. Les cibles

La dimension participative du Projet d'agglomération est une attente forte pour l'ensemble du partenariat franco-valdo-genevois et une obligation réglementaire pour la Confédération. Cette dimension est impérative pour la réussite du Projet.

Compte tenu du temps et des ressources disponibles d'ici décembre 2007, le processus de participation va porter sur des relais particuliers de la société civile.

Il n'est pas envisageable pour l'instant de toucher de façon exhaustive la population. Celle-ci sera informée sur l'élaboration du Projet essentiellement par voie de presse (privée et publique) et via le site internet du Projet d'agglomération.

Nous proposons de travailler avec des organismes représentatifs français, suisses et transfrontaliers. La liste de ces organismes a été définie d'entente avec les co-Présidents du Comité de pilotage politique du Projet d'agglomération.

▪ En France

→ Les Conseils locaux de développement (CLD) du Pays de Gex et Bassin Bellegardien, du Genevois Haut-Savoyard et du Chablais.

Description :

Les Conseils locaux de développement regroupent les acteurs socioéconomiques et les citoyens du territoire (entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires...), mais également le monde associatif, les partenaires sociaux (syndicats patronaux et de salariés) et l'ensemble des forces vives du territoire, y compris les habitants.

Ils tirent leur origine des Contrats de développement lancés par la région Rhône-Alpes.

Ils sont un lieu d'échanges, de propositions, de conciliation des différentes approches sur un territoire et d'écoute sociale. Ils ont également pour mission d'être un lieu de réflexion permanente, impulsant une vision prospective.

Ils couvrent le périmètre français du Projet d'agglomération et sont considérés comme représentatifs de la diversité du territoire.

Les trois Conseils locaux de développement regroupent environ 150 personnes.

Les trois Conseils locaux de développement, à la sollicitation de l'équipe Projet, travaillent pour la première fois de concert.

▪ Sur le canton de Genève

→ Le Conseil du développement durable et de l'environnement.

Description :

Le Conseil du développement durable et de l'environnement veille à la bonne mise en œuvre des politiques environnementale et de développement durable du canton de Genève.

Il est composé de 24 personnes, représentant la société civile (groupes de pression, syndicats, groupes d'intérêt...).

→ **La Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT).**

Description :

Cette commission a été créée dans le but d'accompagner les travaux d'élaboration du plan directeur cantonal de Genève. Elle veille à la bonne mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire du canton de Genève.

→ **Le Conseil des déplacements (CODEP)**

Description :

Ce conseil est un organe de concertation qui permet de prendre en compte les approches défendues par la société civile dans les dossiers stratégiques liées à la mobilité.

▪ **Sur le canton de Vaud**

→ **le Forum pour le développement du district de Nyon (FDN).**

Description :

Le Forum pour le développement du District de Nyon est créé le 24 septembre 1992.

Cette association privée et consultative se met à la disposition des autorités communales ou régionales et se définit comme un organe de réflexion pouvant soumettre des propositions à ces mêmes autorités.

Elle organise des conférences et études et veut contribuer au développement harmonieux du district.

▪ **Pour l'approche transfrontalière**

→ **La Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST) et le Conseil lémanique pour l'environnement (CLE).**

Description

La CEST

Elle a vu le jour en décembre 1986 et veut promouvoir un développement harmonieux de la région franco-genevoise, en maîtrisant les conditions de vie et de travail. Les questions des transports et de l'emploi y occupent une place importante. Forte de 30'000 adhérents (Syndicats et associations de défense de l'Environnement), elle travaille en réseau et estime indispensable d'adapter les institutions.

Le CLE

Créé en 1989, il réunit les associations de protection de la nature et de l'environnement de la région franco-valdo-genevoise.

Il demande aux instances politiques genevoises, rhône-alpines, vaudoises, haut-savoyardes et de l'Ain de palier le déficit démocratique régional par la mise en place d'un organe transfrontalier regroupant élus du législatif et représentants des associations environnementales, sociales et d'usagers.

→ **L'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI).**

Description :

L'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI) est une association d'utilité publique neutre et apolitique, ne défendant pas d'intérêts particuliers.

Elle s'intéresse au bassin de vie de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans son ensemble.

Fondée le 10 décembre 1985, elle se consacre à l'analyse de tous les domaines dans lesquels les liens régionaux peuvent s'affirmer. Par ailleurs, en plus des organismes officiels, elle désire faire participer tous les milieux intéressés à l'effort commun dans ce domaine.

→ **Tous les autres relais : associations, syndicats ou regroupements pourront recevoir une information sur le Projet mais ne pourront pas, à ce stade du Projet, être inclus officiellement dans cette phase de participation.**

Cependant, l'équipe Projet apporte une attention particulière à la diffusion d'information sur le Projet. Depuis janvier 2005, une cinquantaine de réunions d'information et de débat ont été organisées.

2. Nature de la participation

Il s'agit d'un processus de concertation : information et débat organisé.

Les relais de la société civile cités ci-dessus interviennent pour proposer un avis consultatif sur les orientations du Projet et renforcer sa légitimité auprès de la population.

Le processus décisionnel du Projet d'agglomération demeure la prérogative du Comité de pilotage politique du Projet.

3. Méthode

Ces relais de la population civile ont été consultés depuis septembre 2006. Une première synthèse des avis déjà obtenus est présentée au Comité de pilotage politique du 30 novembre 2006.

Documentation utilisée :

Pour 2006, les relais ont été interpellés sur la base des documents diffusés lors des séminaires des élus du 16 février 2006 et du 12 octobre 2006.

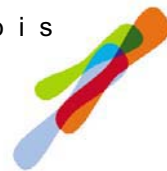
Pour le premier semestre 2007, nous leur proposerons notamment de travailler sur les trois rapports constituant l'Avant-projet d'agglomération.

L'organisation du travail pourra se différencier en fonction des relais utilisés. Voici où nous en sommes :

▪ CLD

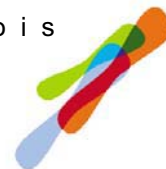
→ **6 septembre 2006** : réunion d'information à Archamps.

→ **2, 3, 4 et 16, 17, 18 octobre 2006** : regroupement de volontaires au sein de trois groupes de travail : aménagement, développement économique et service à la personne.



Annexe 8

Les obligations réglementaires de participation



Exigences légales en matière de participation / concertation / consultation de la population

En Suisse, la loi fédérale prévoit le principe de la « participation » dont elle ne définit pas précisément le « seuil minimum ». Les lois cantonales précisent quelle procédure s'applique à quel outil de planification.

En France, la loi SRU a étendu l'obligation de « concertation » en ajoutant l'obligation de définir les modalités de cette concertation sous forme de délibération de l'EPCI pour un SCOT et de la commune pour les PLU. En outre chacun de ces documents est soumis à enquête publique.

Confédération suisse

Bases légales principales:

- Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

« Art. 4 Information et participation :

¹ *Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure.*

² *Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans.*

³ *Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés. »*

« Art. 10 Compétence et procédure (pour les PDC)

¹ *Les cantons règlent la compétence et la procédure.*

² *Ils règlent la manière dont les communes, les autres organismes qui exercent des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire et les organisations de protection de l'environnement, de la nature ou du paysage ayant qualité pour recourir au sens de l'art. 55 de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement et de l'art. 12 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage sont appelés à coopérer à l'élaboration des plans directeurs.*

Art. 25 Compétence cantonale (pour les plans d'affectation)

¹ *Les cantons règlent la compétence et la procédure.*

^{1bis} *Ils impartissent des délais dont ils règlent les effets dans toutes les procédures requises pour implanter, transformer ou changer d'affectation les constructions et installations.*

Art. 33 Droit cantonal

¹ *Les plans d'affectation sont mis à l'enquête publique.*

² *Le droit cantonal prévoit au moins une voie de recours contre les décisions et les plans d'affectation fondés sur la présente loi et sur les dispositions cantonales et fédérales d'exécution.*

L'OAT prévoit cette participation en particulier pour les PDC (art. 7) et les Plans sectoriels de la Confédération (art. 16 et 19).



Canton de Genève

Bases légales principales:

- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT, L 130)
- Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI, L 505): contient la réglementation applicable aux différentes zones (et police des constructions)
- Loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt, L 140)
- Règlement de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (L 140.01)
- Loi générale sur les zones de développement (LGZD, L 135)
- Règlement de la loi générale sur les zones de développement (L 135.01)

Concertation / consultation

- Concept de l'aménagement cantonal : large information du public + enquête publique + détermination des communes + approbation par le GC
- PDC - Plan directeur cantonal (concept de l'aménagement cantonal + schéma directeur cantonal = ensemble des plans sectoriels + fiches de coordination) : large information du public + adoption par le GC sur proposition du CE + approbation du CF
- Plan de zones (plan d'affectation cantonal) ou modification des limites de zones
 - o initiative Département, CE, GC ou commune : enquête publique de l'avant-projet de loi (observations adressées au Département + préavis communal) et référendum facultatif communal
 - o élaboration : nouvelle enquête publique (oppositions adressées au CE) + GC statue sur les oppositions puis approuve (vote le projet de loi) + référendum facultatif + recours ouvert au TA
- PDL - Plan directeur localisé = Plan directeur communal - PDCom - et Plan directeur de quartier - PDQ : consultation publique et consultation des maires des communes voisines + accord du Département + adoption par le Conseil municipal + approbation par le CE
- PLQ - Plan localisé de quartier : enquête publique (observations adressées au Département + préavis communal) + facultatif municipal + modification éventuelle du projet + nouvelle enquête publique + oppositions au CE qui statue sur les oppositions et vote le projet de loi
- PUS - Plan d'utilisation du sol (communal) : enquête publique + approbation par le Conseil municipal + approbation du CE + recours ouvert au TA



Canton de Vaud

Bases légales principales:

- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
- Règlement d'application de la LATC (RATC)

Concertation / consultation

- PDC - Plan directeur cantonal : consultation publique (observations) + validation par le CE + examen préalable de l'ODT + adoption par le GC + approbation du CF
- PAC - Plans d'affectation cantonaux : enquête publique (observations et oppositions au greffe communal) + éventuellement séance de conciliation + adoption par le service concerné + oppositions tranchées et approbation du plan par le Département + recours ouvert au TA
- PDR - Plan directeur régional : consultation publique (observations) + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal)
- PDCom - Plan directeur communal : consultation publique (observations) + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal)
- PGA - Plan général d'affectation et son règlement : enquête publique (oppositions et observations adressées au greffe communal et préavis de la Municipalité comprenant oppositions + propositions de réponses adressé au Conseil communal) + séance de conciliation éventuelle + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal) + oppositions tranchées et approbation du plan par le Département + recours ouvert au TA (légalité et opportunité)
- PDL - Plan directeur localisé : - Consultation publique (observations) + adoption par le Conseil communal + approbation par le CE
- PPA - Plan partiel d'affectation : même procédure que PGA
- PQ - Plan de quartier et son règlement (plan d'affectation) : enquête publique : (oppositions et observations adressées au greffe communal et préavis de la Municipalité comprenant oppositions + propositions de réponses adressé au Conseil communal) + séance de conciliation éventuelle + adoption par le conseil général ou communal (exécutif communal) + oppositions tranchées et approbation du plan par le Département + recours ouvert au TA
- PQCM - Plan de quartier de compétence municipale (procédure permis de construire) : examen par la Municipalité + transmission au service pour information + enquête publique (observations et oppositions déposées au greffe communal) + séance de conciliation éventuelle + adoption par la Municipalité + recours ouvert au TA



Etat français

Bases légales principales:

- Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)

Le SCOT

« Art. L. 122-4. - Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte. Cet établissement public est également chargé de l'approbation, du suivi et de la révision du schéma de cohérence territoriale. Il précise les modalités de concertation conformément à l'article L. 300-2. La délibération qui organise la concertation est notifiée aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 122-7.

« Art. L. 122-8. - Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 122-1, au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du schéma.

« Le projet de schéma est arrêté par délibération de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 puis transmis pour avis aux communes et aux groupements de communes membres de l'établissement public, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme, au préfet, à la région, au département et aux organismes mentionnés à l'article L. 121-4 ainsi qu'à la commission spécialisée du comité de massif lorsque le projet comporte des dispositions relatives à la création d'une ou plusieurs unités touristiques nouvelles définies à l'article L. 145-9. Ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de trois mois après transmission du projet de schéma.

« Les associations mentionnées à l'article L. 121-5 sont consultées, à leur demande, sur le projet de schéma.

« Art. L. 122-10. - Le projet, auquel sont annexés les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, des autres personnes publiques consultées, est soumis à enquête publique par le président de l'établissement public.

« Art. L. 122-11. - A l'issue de l'enquête publique, le schéma, éventuellement modifié pour tenir compte notamment des observations du public, des avis des communes, des personnes publiques consultées et du préfet, est approuvé par l'organe délibérant de l'établissement public. Il est transmis au préfet, à la région, au département et aux organismes mentionnés à l'article L. 121-4 ainsi qu'aux communes ou établissements publics ayant recouru à la procédure de l'article L. 122-9. Le schéma de cohérence territoriale approuvé est tenu à la disposition du public.

Le PLU

« Art. L. 123-6. - Le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. La délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les modalités de concertation, conformément à l'article L. 300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil général et, le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L.



122-4, ainsi qu'aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et des organismes mentionnés à l'article L. 121-4.

« Art. L. 123-9. - Un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 123-1, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du plan local d'urbanisme.

« Le conseil municipal arrête le projet de plan local d'urbanisme. Celui-ci est alors soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés. Ces personnes donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan ; à défaut, ces avis sont réputés favorables.

« Art. L. 123-10. - Le projet de plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique par le maire. Le dossier soumis à l'enquête comprend, en annexe, les avis des personnes publiques consultées.

« Après l'enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, est approuvé par délibération du conseil municipal.

« Le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public.

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
 PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
 BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTI-
 GNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS
 CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMINÉ CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER
 CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
 COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE
 DIVONNE-LES-BAINS DOUVAINÉ DRAILLANT DUILIER DULLY ECHENEVEY ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEY EYSINS FAR-
 GES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SA-
 CONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
 LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MES-
 SERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
 PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
 PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-
 GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
 SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
 VERNIER VERS VERSOIX VERNONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VULBENS YVOIRE